



HAL
open science

De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe

Catherine Meur-Ferec

► **To cite this version:**

Catherine Meur-Ferec. De la dynamique naturelle à la gestion intégrée de l'espace littoral : un itinéraire de géographe. Géographie. Université de Nantes, 2006. tel-00167784

HAL Id: tel-00167784

<https://theses.hal.science/tel-00167784>

Submitted on 22 Aug 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Nantes

Document présenté en vue de l'Habilitation à Diriger des Recherches

Volume 1 - ESSAI INÉDIT

DE LA DYNAMIQUE NATURELLE À LA GESTION INTÉGRÉE DE
L'ESPACE LITTORAL : UN ITINÉRAIRE DE GÉOGRAPHE.

Catherine MEUR-FEREC

Maître de Conférences à l'Université du Littoral Côte d'Opale

Devant le jury composé de :

Catherine BERSANI, Inspectrice générale de l'Équipement, Examinatrice,
Louis BRIGAND, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, Rapporteur,
Mahfoud GHEZALI, Professeur à l'Université du Littoral Côte d'Opale, Rapporteur,
Jacques GUILLAUME, Professeur à l'Université de Nantes, Président,
Alain MIOSSEC, Professeur à l'Université de Nantes, Directeur,
Yvette VEYRET, Professeur à l'Université de Paris X Nanterre, Rapporteur.

2 décembre 2006

REMERCIEMENTS

Si l'exercice semble convenu, il n'en est pas moins difficile, car remercier tous ceux qui m'ont aidée à construire cette habilitation relève de la gageure, tant ils sont nombreux. Ce travail est bâti sur une multitude d'encouragements, de conseils, de discussions, de soutiens matériels et moraux.

Tout d'abord, cette habilitation n'aurait pas vu le jour sans les encouragements de mes collègues et amis, qui m'ont fortement poussée à me lancer dans l'aventure. Un grand merci à Peggy HELLEQUIN, Vincent HERBERT, Hervé FLANQUART, Valérie MOREL et Philippe DEBOUDT. Encore merci à eux et à François COUTEL et Olivier LOZACHMEUR pour avoir ensuite accepté de relire et de discuter, chacun selon leurs spécialités, une partie de mon travail.

Je sais que je dois beaucoup aussi à Alain MIOSSEC qui, même de loin, a dirigé avec beaucoup d'attention ce travail et su me dire de "foncer" quand il le fallait. Je l'en remercie sincèrement.

Le souvenir de Roland PASKOFF fut très présent dans mon esprit pendant toute la rédaction de cette HDR et je lui suis profondément reconnaissante pour les conseils éclairés qu'il m'a toujours prodigués et pour l'ouverture vers le monde des praticiens qu'il m'a apportée.

Je voudrais également exprimer mes sincères remerciements aux membres du jury, Catherine BERSANI, Louis BRIGAND, Mahfoud GHEZALI, Jacques GUILLAUME et Yvette VEYRET qui ont accepté d'évaluer ce travail et de se déplacer, souvent de loin, sur leur temps de week-end.

Si j'ai pu réaliser ce travail dans d'excellentes conditions, c'est aussi grâce à l'accueil en délégation CNRS que m'ont réservé Jacques Guillaume et Marc Robin dans le laboratoire Géolittomer de Nantes et l'UMR LETG 6554. Je leur suis profondément reconnaissante pour leur compréhension et leur soutien.

Je tiens également à remercier Philippe CHAGNON pour la cartographie des communes impliquées dans l'appel à projet GIZC, Eric MASSON pour la reprise en main du logiciel *Map-Info*, Gisèle GUILLEMAN et Marie-Laure DERUYTER pour les innombrables photocopies et renseignements que je leur ai demandés, Nathalie HANNEBAU pour la recherche des références bibliographiques et Alan GRIVE pour l'aide à la traduction des citations en anglais et du résumé.

Je voudrais exprimer aussi ma profonde reconnaissance à mes parents Jacqueline et Georges MEUR, à Paul HAMON et Monique FEREC pour leurs patientes relectures. Enfin, je voudrais remercier particulièrement mon mari, Jean-Noël FEREC, qui m'a invariablement soutenue tout au long de ce travail, et m'a grandement aidée dans les réalisations cartographiques et l'intendance familiale. Merci aussi à mes enfants, Martin et Pauline, qui m'ont communiqué leur énergie et su m'accorder le calme nécessaire à la rédaction.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	9
CHAPITRE I - ITINÉRAIRE DE GÉOGRAPHE	13
1. DE LA GÉOMORPHOLOGIE A LA GESTION INTÉGRÉE DU LITTORAL	13
1.1 PARCOURS.....	13
1.2 MÉTHODE	17
1.3 - POSITIONNEMENT DANS LES "COURANTS" DE LA GÉOGRAPHIE.....	19
1.4 LES CONCEPTS CENTRAUX DE CETTE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE	20
1.4.1 <i>Concepts spatiaux</i>	20
1.4.2 <i>Concepts intégrateurs</i>	22
1.4.3 <i>Concepts relationnels ou "trajectifs"</i>	25
1.5 LA GÉOGRAPHIE, SCIENCE DU MILIEU.....	27
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	31
2. UNE "GÉOGRAPHIE DU LITTORAL" ?	33
2.1 DÉFINITIONS DU LITTORAL	34
2.1.1 <i>Littoral ou côte ?</i>	34
2.1.2 <i>Le littoral des géomorphologues</i>	35
2.1.3 <i>Le littoral, espace de vie</i>	36
2.1.4 <i>Le littoral, éco-sociosystème</i>	36
2.2 DE FORTES SPÉCIFICITÉS NATURELLES.....	37
2.2.1 <i>Le littoral, milieu naturel dynamique</i>	37
2.2.2 <i>Une tendance contemporaine à l'érosion des côtes</i>	40
2.2.3 <i>Le littoral, système naturel complexe</i>	41
2.3 DES FORTES SPÉCIFICITÉS ANTHROPIQUES	43
2.3.1 <i>De fortes pressions anthropiques au niveau mondial</i>	43
2.3.2 <i>La densification de l'occupation des côtes françaises</i>	44
2.3.3 <i>Un territoire sous pression concentrant des enjeux multiples</i>	48
2.4 UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE EN RÉPONSE À DES ENJEUX SPÉCIFIQUES	50
2.4.1 <i>Une politique d'aménagement d'un territoire spécifique</i>	51
2.4.2 <i>Une multitude d'outils d'application</i>	54
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	56
CHAPITRE II - LES ESPACES LITTORAUX DE NATURE	59
1- PRÉSERVER ET GÉRER UNE RESSOURCE RARE	59
1.1 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE FRANÇAISE.....	60
1.2 TROIS CATÉGORIES D'ACTEURS POUR CINQ ACTIONS FONDAMENTALES.....	62
1.2.1 <i>Les principaux acteurs</i>	63
1.2.2 <i>Les principaux volets de la préservation</i>	69

1.3 LA POLITIQUE DES <i>ESPACES NATURELS SENSIBLES</i> : UN PRINCIPE COMMUN POUR DES APPLICATIONS CONTRASTÉES	72
1.3.1 <i>Politiques départementales et action du Conservatoire du Littoral</i>	73
1.3.2 <i>Disparités départementales</i>	74
1.3.3 <i>Une coopération plus ou moins étroite avec le Conservatoire du Littoral</i>	75
1.3.4 <i>Des relations variées avec les autres collectivités locales : communes et régions</i>	75
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	77
2- LES RELATIONS HOMME - NATURE LITTORALE	79
2.1 LE DÉSIR DE RIVAGES DE NATURE	79
2.1.1 <i>Evolution de la perception de la nature littorale</i>	79
2.1.2 <i>Les publics des sites littoraux de nature</i>	84
2.1.3 <i>Entre surfréquentation et sanctuarisation, la difficile gestion des sites littoraux de nature</i>	87
2.2- LA QUESTION DU POSITIONNEMENT DE L'HOMME PAR RAPPORT A LA NATURE.....	95
2.2.1- <i>La vision dualiste et la modernité</i>	95
2.2.2- <i>La vision holiste, la fusion homme - nature</i>	97
2.2.3 <i>L'écologie profonde : apologie de la nature et relégation de l'homme perturbateur</i>	98
2.2.4- <i>Le "principe responsabilité", l'idée de droit de la nature et le devoir écouménal</i> ..	100
2.2.5 - <i>La médiance, une troisième voix "entre scientisme et animisme"</i>	101
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	102
CHAPITRE III- LES RISQUES CÔTIERS	105
1- SPÉCIFICITÉS DES RISQUES CÔTIERS ET DE LEUR GESTION	106
1.1 LA CÔTE, <i>TERRITOIRE À RISQUES</i>	106
1.1.1 <i>L'émergence du risque à la convergence des dynamiques naturelles et anthropiques</i>	106
1.1.2 <i>Les logiques du choix d'investir ce territoire à risques</i>	108
1.2- LA <i>GESTION DES RISQUES CÔTIERS</i>	111
1.2.1 <i>Les principaux acteurs de la gestion des risques côtiers en France</i>	111
1.2.2 <i>Les principaux outils de gestion des risques côtiers en France</i>	114
1.2.3 <i>Situation actuelle et options pour l'avenir</i>	117
1.2.4 <i>Orientations européennes et éléments de comparaison avec le système britannique</i>	124
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	129
2- LA VULNÉRABILITÉ, UNE VARIABLE-CLÉ	131
2.1 UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DU RISQUE	131
2.1.1 <i>Histoire de l'étude des risques en géographie</i>	132
2.1.2 <i>La perception du risque, composante fondamentale de la vulnérabilité</i>	134
2.2 UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ	138
2.3 APPLICATION A CINQ COMMUNES SUR DEUX FAÇADES MARITIMES	144
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	154

CHAPITRE IV- GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES.....	155
1- PRINCIPES DE LA GIZC	156
1.1- ORIGINE ET INSTITUTIONALISATION	156
1.2- LES TERMES CONSTITUTIFS DE L'EXPRESSION GIZC.....	158
1.2.1 Zone côtière	158
1.2.2 Gestion	158
1.2.3 Intégration	159
1.3- LES CONCEPTS IMPLIQUÉS PAR LA GIZC	161
1.3.1 Gouvernance et régulation	161
1.3.2 Système et complexité	162
1.3.3 Intégration des échelles temporelles.....	163
1.4- CONCLUSION DE LA PARTIE 1 : LA GIZC, UN CONSTRUIT COLLECTIF	164
2- RESULTATS DE L'APPEL A PROJETS DATAR-SG MER.....	165
2.1 LES DONNÉES.....	165
2.2 LE TRAITEMENT DES DONNÉES.....	167
2.3 L'ANALYSE DES RÉSULTATS.....	171
2.3.1 Les porteurs de projets.....	174
2.3.2 La taille des territoires de projet	177
2.3.3 Les partenariats.....	180
2.3.4 Les principaux objectifs	182
2.3.5 Articulation avec les politiques publiques.....	186
2.3.6 Les outils proposés.....	188
2.3.7 Les critères de la GIZC.....	189
2.3.8 Des profils types ?.....	203
CONCLUSIONS DE LA PARTIE 2.....	204
3- VERS QUELLE APPLICATION CONCRÈTE DE LA GIZC ?	205
3.1 ENJEUX ET DÉFIS AU NIVEAU GLOBAL	205
3.2 ENJEUX ET DÉFIS AU NIVEAU LOCAL	207
3.3. UN SYSTÈME ARTICULANT GLOBAL ET LOCAL.....	209
CONCLUSION DE LA PARTIE 3	210
CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES	211
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	221
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	239
ANNEXES	241

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La préparation d'une Habilitation à Diriger des Recherches conduit à s'arrêter un moment sur le bord de sa route professionnelle, à s'extraire du flot quotidien, pour regarder en arrière le chemin parcouru, et en avant les possibles qui s'offrent à nous. Ce travail n'est pas une fin en soi, mais une étape qui permet de comprendre la cohérence de travaux entrepris au fil du temps, d'argumenter et d'affirmer ses positions de recherche. L'HDR oblige à prendre du recul pour mettre son travail en perspective. Si l'exercice est sans doute un peu égocentrique, il est très enrichissant personnellement et plaisant à réaliser, surtout dans les conditions optimales d'une délégation CNRS, libérant des tâches d'enseignement et d'administration. Pourtant, synthétiser les travaux de treize années d'enseignant - chercheur, de dix-huit ans de recherche sur le littoral, tout en apportant des données et un éclairage neufs, représente un vaste programme. Il nécessite de trouver le fil conducteur pour "tricoter" la logique d'une démarche qui n'était pas clairement déterminée au départ. Comme l'écrit B. Kalaora (1998) en préambule de sa propre habilitation : *"Faire le point sur près de 20 années de recherche sur le littoral, c'est chercher la cohérence a posteriori. L'agencement logique des travaux et des approches dans un ensemble cohérent est un travail de construction ; il ne suit pas un fil déterminé au départ, l'unité n'est pas préconçue, pensée a priori"*.

Ce qui relie tous mes travaux, c'est d'abord un espace, le littoral, compris comme une interface multiple entre terre et mer, nature et sociétés, politiques et pratiques. La récente circulaire adressée en mars 2006 aux préfets par le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer souligne la place stratégique qu'occupe cet espace dans la dynamique des territoires. *"Le littoral, plus que tout autre espace du territoire national, est travaillé par de profondes mutations sociales et économiques d'une ampleur inégalée, qui appellent des réponses particulièrement adaptées en terme de politiques publiques. Les questions du logement, des risques, de l'accessibilité ou de l'emploi, s'y posent avec une acuité souvent redoublée par rapport au reste du territoire. La préservation des valeurs environnementales et patrimoniales, particulièrement remarquables, qui s'attachent à ces espaces doivent s'imposer à tous comme une exigence incontournable"*¹.

Porteur d'enjeux très diversifiés et parfois concurrents, l'espace littoral peut être perçu comme une ressource : c'est une ressource spatiale finie, non ou peu renouvelable (à moins de destructions massives et peu probables des occupations existantes), très convoitée, rare donc chère (pas seulement en terme financier, mais aussi en valeur sociale, environnementale, etc.). Comme toute ressource commune, il implique une gestion sur le long terme dans un souci de développement durable, que traduit sur le littoral le principe de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Dans cette problématique de gestion de l'espace littoral, deux enjeux m'interrogent particulièrement et ont orienté mes travaux de recherche : la préservation des espaces de nature et la gestion des risques côtiers.

¹ Circulaire du 14 mars 2006, relative à l'application de la loi Littoral, adressée aux préfets par le Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

D'une part, dans un contexte de "*littoral d'empoigne*" (Paskoff, 1998), où "*la pression de la construction ne se relâche pas*" (IFEN, 2000), les espaces encore libres subissent de fortes pressions. Sujets de débats passionnés ils sont aussi porteurs de rêves et de désirs croissants de nature. Ces rivages de nature constituent un patrimoine commun dont la préservation raisonnée représente un enjeu majeur de la GIZC.

D'autre part, la frange côtière constitue un territoire très spécifique en matière de risques. La variabilité des phénomènes naturels auxquels elle est soumise, et la diversité et le nombre des activités et des équipements humains qui s'y développent, lui confèrent une vulnérabilité d'un niveau et d'une nature particulière. Ainsi, la gestion des risques côtiers, en particulier ceux liés à la mobilité du trait de côte (érosion, submersion), constitue un des défis auquel devra faire face le développement des littoraux dans les prochaines décennies.

Ces problématiques de nature et de risques existent ailleurs que sur le littoral, mais dans cet espace singulier, elles ont une acuité particulière, liée à de fortes spécificités naturelles et anthropiques. Par ailleurs, ces deux thématiques, nature et risques, ainsi que celle, intégratrice, de la GIZC, renvoient à des questionnements fondamentaux qui relèvent de l'éthique de l'écoumène (Berque, 1996).

Comment le géographe peut-il contribuer à la résolution des problèmes spécifiques qui se posent sur le littoral ? Quelle place les espaces de nature y ont-ils et comment préserver durablement ce patrimoine commun ? Comment gérer sur le long terme les risques côtiers, en particulier ceux qui touchent à la mobilité du trait de côte et qui remettent en question certains choix d'aménagement passés et projets actuels ? De façon plus globale, comment évaluer les atouts et les dangers d'une "nouvelle politique du littoral²" ? Quel équilibre trouver entre le global et le local, le "*top down*" et "*bottom up*" ? Quelles échelles de décision adopter pour gérer à la fois les contraintes et les opportunités spécifiques au littoral ? Autant de questions qui se posent au géographe universitaire qui scrute, analyse mais entend, au-delà, conseiller et agir.

Ces questionnements, à l'interface entre nature et société (Miossec, 1998), nécessitent pour les appréhender dans leur globalité une approche systémique du littoral en tant qu'éco-socio système (Corlay, 1995 ; Denis et Hénocque coord., 2001). Cette approche, que j'ai privilégiée dans mes travaux, demande au géographe d'intégrer les différentes sphères, trop souvent cloisonnées de sa discipline - la géographie physique, l'aménagement, la géographie sociale et culturelle - mais aussi d'associer les approches d'autres disciplines et les visions non universitaires des gestionnaires et des usagers.

Pour faire le point et apporter des éléments de réflexion sur ces questions, cet essai s'articule en quatre chapitres. Alors que le premier et le quatrième chapitre ont été entièrement bâtis pour cette habilitation et n'ont jamais fait l'objet de publication de ma part, le second et le troisième chapitre s'appuient sur mes travaux passés et actuels concernant les espaces littoraux de nature (chapitre II) et les risques côtiers (chapitre III). Ils constituent un travail inédit de synthèse, mais aussi de mise en perspective par rapport aux travaux

² CIADT du 14 septembre 2004.

d'autres chercheurs, géographes ou non, et une mise à jour en fonction de l'évolution actuelle des dynamiques littorales.

Ainsi, le premier chapitre retrace mon parcours universitaire et mon cheminement, de la géomorphologie littorale à la gestion intégrée des zones côtières. Il présente, dans une première partie, mon positionnement dans les "courants" de la géographie et expose les concepts auxquels je me réfère et qui seront utilisés dans les développements suivants. La seconde partie tend à démontrer la cohérence scientifique et l'utilité sociale de la géographie du littoral.

Le chapitre second reprend une problématique de ma thèse de doctorat : la gestion des espaces littoraux de nature. Je n'ai pas cessé de travailler sur ce thème depuis presque vingt ans ; la première partie fait la synthèse et l'actualisation de mes travaux. Mais s'investir en recherche sur la question de la nature amène nécessairement à se pencher sur les aspirations qu'elle suscite et sur la place que l'homme y tient. La seconde partie propose donc un élargissement plus théorique et pluridisciplinaire justifiant mon positionnement anthropocentrique (ou environnementaliste) dans les courants de préservation de la nature.

Le troisième chapitre traite d'une thématique de recherche plus récente, engagée en 2001 par un travail collectif que j'ai coordonné dans le cadre du Programme National d'Environnement Côtier (PNEC). Il concerne les risques côtiers liés à la mobilité du trait de côte. Après avoir démontré, dans une première partie, les spécificités de ces risques côtiers et de leur gestion, la seconde partie traite de l'intérêt de la notion de vulnérabilité et propose une méthode d'évaluation permettant d'éclairer des choix politiques pour la gestion à long terme des côtes.

Enfin, le quatrième chapitre élargit les deux problématiques précédentes en les intégrant dans une approche globale de gestion de l'espace littoral. Il traite des principes et de la mise en application en France de la GIZC. Cette approche se fonde sur l'analyse détaillée des 49 réponses à l'appel à projet lancé par la DATAR et le SG Mer en 2005 : *"pour un développement équilibré des territoires littoraux par une GIZC"*. Ayant participé, à la demande de la DATAR, à l'expertise de ces dossiers, j'ai bénéficié d'une matière première très riche, me donnant l'opportunité d'appréhender la GIZC "de l'intérieur". Le traitement des données et les résultats de cette partie sont totalement inédits ; ils apportent des éléments de réflexion sur les avancées et les difficultés de la mise en application des principes de la GIZC en France...

CHAPITRE I - ITINÉRAIRE DE GÉOGRAPHE

INTRODUCTION

Ce chapitre inscrit mon parcours dans les grands courants de la géographie et situe ma position et ma méthode par rapport à celle de plusieurs auteurs. A partir d'une approche de géographie physique, essentiellement empirique et fondée sur le "terrain", j'ai progressivement intégré des concepts, ou plutôt des valeurs, qui ont orienté mon travail vers une géographie globale dont le sujet est l'*écoumène*.

Procédant de manière heuristique, j'ai peu à peu trouvé, souvent par "tâtonnements", la géographie qui est la mienne, et qui s'est avérée être aussi celle de beaucoup d'autres... J'ai ainsi découvert, au fil de mes lectures, le parcours de géographes qui, bien avant moi, ont cheminé de la géographie physique vers une géographie qui s'inscrit dans les sciences humaines et sociales.

Plusieurs concepts centraux comme le *lieu*, le *milieu*, l'*espace* et le *territoire* ; la *complexité* et le *système* ; l'*écoumène* et la *mondéité* fondent cette géographie, science *mésologique*.

Si, en une vingtaine d'années, mon approche a sensiblement évolué, mon espace d'étude est resté le littoral. La seconde partie de ce chapitre vise à proposer l'idée que, s'il n'existe pas *a priori* de "géographie du littoral", cet espace très spécifique par ses caractéristiques naturelles et anthropiques peut justifier une approche singulière.

1. DE LA GÉOMORPHOLOGIE A LA GESTION INTÉGRÉE DU LITTORAL

1.1 PARCOURS³.

Originaire de Landerneau, titulaire d'un Baccalauréat B (ES), et sans idée définie sur mon orientation, j'ai "naturellement" suivi un cursus à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO). L'époque étant au "semestre d'orientation", le choix de la discipline en première année se faisait à la suite de plusieurs semaines de cours d'économie, d'histoire et de géographie. Après une présentation de Jean-Pierre Pinot intitulée "*la géographie : découvrir le monde et l'admirer*", j'ai choisi cette voie. Dans les années 1980, la recherche en géographie à l'UBO était fortement marquée par l'influence d'André Guilcher et de ses travaux sur la géomorphologie littorale. Certains de ses anciens élèves devenus enseignants chercheurs, comme Annick Moign et Jean-Claude Bodéré, ont fait rêver des générations d'étudiants sur

³ Mon parcours est détaillé dans le volume "CV". Par ailleurs, dans le volume "*Publications*", chaque article sélectionné est précédé d'une courte fiche de synthèse qui le resitue dans mon cheminement scientifique.

les littoraux des hautes latitudes. Dès ma maîtrise, j'ai orienté mon travail vers les thématiques de l'URA CNRS 904 "*Dynamique et gestion des espaces littoraux*". Bernard Hallégouët et Jean-Pierre Pinot, associant rigueur et pédagogie, m'ont formée au terrain et aux techniques de laboratoire en géomorphologie. L'incontournable stage de géomorphologie littorale de Dinard, à l'École Pratique des Hautes Études, n'a fait que confirmer mon orientation et m'a permis de rencontrer d'autres spécialistes des côtes comme Fernand Verger et Louis-Robert Lafond.

Si j'ai souhaité, dès l'époque de la maîtrise, me spécialiser en géomorphologie dynamique, je cherchais aussi à trouver un sens à mon travail en l'inscrivant dans une préoccupation sociale. La protection de la nature (chapitre II) fut la première justification de mes recherches. Ainsi, ma maîtrise répondait à une demande de la SEPNB (Société pour l'Étude et la Protection de la Nature en Bretagne) portant sur l'étude géomorphologique d'un cordon de sable et de galets, au droit d'un étang géré pour la protection de l'avifaune (étang de Trunvel, Baie d'Audierne). Mon sujet de DEA fut une étude commandée par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) sur un cordon dunaire fragilisé par une brèche et des carrières de sable (Tronoën, Baie d'Audierne). Cette articulation de la recherche avec la demande sociale, privilégiée par mon laboratoire et en particulier par Bernard Hallégouët, fut source de grande motivation.

Ma thèse de doctorat "*Géomorphologie protection et gestion des dunes de Bretagne septentrionale, éléments de comparaison avec d'autres régions de la Manche occidentale (Cotentin, Devon et Cornwall (R.-U.))*" a confirmé à la fois une spécialisation vers l'étude géomorphologique des milieux dunaires et une articulation entre la géomorphologie et la gestion des milieux naturels. En 1993, la soutenance de ce travail dirigé par Jean-Claude Bodéré, a marqué l'achèvement de mon cursus brestois et le début du rituel "tour de France" des candidats à la recherche d'un poste...

La même année s'ouvrait à Dunkerque un département de géographie dans une "université nouvelle" au nom évocateur d'*Université du Littoral*. J'y ai obtenu un poste de maître de conférences en géographie physique. À deux enseignants chercheurs (Danielle Janoueix et moi-même), puis à trois avec l'arrivée d'Edward Anthony, nous avons mis en place un laboratoire "*Géomorphologie dynamique et aménagement des littoraux*" (Géodal), qui s'est enrichi par la suite de plusieurs collègues et a obtenu en 1998 le label *Jeune Équipe* du Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. La thématique de mon nouveau laboratoire étant très proche de celle de l'ancien, j'ai poursuivi mes travaux en exploitant et en approfondissant les résultats de ma thèse. Parallèlement, je cherchais à adapter mon approche "géomorphologie - gestion" à ce nouveau territoire littoral qu'était pour moi le Nord-Pas-de-Calais et dont je m'attachais à comprendre le fonctionnement.

Le contexte du Nord-Pas-de-Calais est très différent de celui du Finistère et la forte densité des occupations humaines sur le littoral est proportionnelle aux efforts faits pour sa protection. Des problématiques comme la maîtrise de l'urbanisation et des risques y sont primordiales. La nécessité d'intégrer les approches de géographie "physique" et "humaine" y apparaît encore plus évidente.

L'accueil et le soutien des collègues de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, notre université "mère", ont été essentiels pour assimiler ce nouvel environnement géographique. Les contacts pris avec les acteurs locaux de la gestion des espaces naturels

littoraux (Conservatoire du Littoral, Conseils généraux, Conseil régional) m'ont également permis de créer des liens et d'intégrer les spécificités de la côte du Nord-Pas-de-Calais. Ces échanges avec les "praticiens" du littoral se sont encore renforcés par la mise en place à l'initiative de Roland Paskoff des ateliers de terrain de l'EUCC-France (*European Union for Coastal Conservation*⁴) qui traitent de différentes problématiques côtières et notamment de l'érosion sur les différentes façades maritimes de la France.

Peu à peu, le laboratoire Géodal s'est étoffé et affirmé dans l'étude du littoral, en géographie physique et humaine. J'y ai entrepris une collaboration fructueuse avec Marie-Hélène Ruz sur les transits éoliens dunaires, tout en travaillant sur les politiques de gestion des espaces naturels sensibles des conseils généraux. Les neuf enseignants chercheurs de Géodal se sont associés en 2000 pour organiser le colloque *Espaces littoraux en mutation*, dans le cadre des journées de la Commission de Géographie de la Mer et du Littoral.

L'année 2001 a été marquée, au sein de notre laboratoire, par une période de remise en question qui, au-delà de notre petite équipe, reflète une crise d'identité récurrente en géographie. En effet, certains enseignants chercheurs de l'équipe travaillant de façon pointue et instrumentée sur les processus morpho-dynamiques côtiers ont estimé stratégique de spécialiser davantage le laboratoire sur ces aspects. De culture scientifique partiellement anglo-saxonne, leur conception de la géographie physique les rapprochait davantage des sciences de la terre, notamment de la géologie. Les géographes "humains" ne pouvaient logiquement pas suivre cette voie et l'équipe a dû se scinder. Les quatre géographes "humains" ont rejoint un laboratoire pluridisciplinaire de l'ULCO associant aménagement, urbanisme, économie et sociologie, l'Institut des Mers du Nord (IMN) ; les quatre géographes "physiciens" sont restés à Géodal et ont spécialisé le laboratoire en géomorphologie dynamique côtière. Si pour la plupart de mes collègues, le choix fut évident, il s'est agi pour moi d'un écartèlement dans ce qui fondait ma logique de recherche.

Ce genre de remise en question reflète aussi des différences de conception de la géographie. Attachée à une approche systémique du littoral, intégrant données physiques et humaines dans les problématiques, j'ai dû faire un choix. Bien que mon poste soit en géographie physique, j'ai décidé en 2002 de rejoindre mes collègues "humains" à l'IMN, où mes thématiques de recherche ont trouvé une place dans l'axe *"Dynamiques des espaces littoraux"*.

Cette reconversion me laisse cependant quelques regrets en me contraignant à abandonner, pour un temps au moins, tout un pan de mes compétences en géomorphologie littorale et notamment l'instrumentation de terrain. Cependant, ce "virage" a eu aussi ses points positifs et le travail avec les géographes "humains", les économistes et les sociologues, m'a ouvert de nouveaux horizons qui ont redynamisé ma recherche.

Ces nouvelles collaborations se sont concrétisées en 2003 par l'obtention d'un contrat du *Programme National d'Environnement Côtier* (PNEC) sur les risques côtiers (chapitre III) dont j'ai assuré la coordination scientifique. Il rassemblait neuf chercheurs en géographie

⁴ L'*European Union for Coast Conservation* (EUCC) constitue une association dont les membres appartiennent à 40 pays. Elle a été fondée en 1989 dans le but de promouvoir la gestion des côtes en rapprochant les scientifiques, les environnementalistes, les planificateurs et les décideurs. Elle est devenue depuis le réseau le plus étendu de spécialistes et d'experts des côtes en Europe, avec 14 branches nationales et des bureaux dans sept pays (www.eucc.net)

physique et humaine, en économie et en sociologie, sur le thème de la vulnérabilité des territoires côtiers à l'érosion et à la pollution par hydrocarbures. La problématique des risques côtiers, qui ouvre nécessairement sur la pluridisciplinarité, m'a permis de retrouver toute la dimension de la géographie, intégrant approches "physiques" et "humaines". Elle répond en outre à une demande sociale forte, constituant l'un des volets d'une politique cohérente de gestion du littoral.

Achévé en 2004, ce contrat PNEC a permis de développer la thématique des risques côtiers à l'IMN et d'en faire un véritable objet de recherche. Il a par ailleurs soudé une équipe pluridisciplinaire qui continue à travailler, en sous groupes et avec de nouvelles collaborations, sur plusieurs programmes de recherche concernant les risques.

Par ailleurs, mon investissement sur ces questions, notamment sur les côtes du Nord-Pas-de-Calais, m'a amenée à participer au groupe de travail "Érosion" mis en place par le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale en 2005 dans le cadre de son projet de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).

Parallèlement à ces travaux sur les risques, mon approche systémique du littoral m'a naturellement conduite à travailler sur la GIZC (chapitre IV). Mon entrée dans ce domaine s'est faite dans un premier temps par la thématique préservation des espaces naturels, dans le cadre d'une collaboration avec des disciplines plus éloignées des sciences humaines et sociales : le droit et la biologie (programme LITEAU).

Dans un second temps, j'ai travaillé sur l'analyse des réponses faites en 2005 par les territoires littoraux à l'appel à projets "*Pour un développement équilibré du littoral par la GIZC*". Cette recherche constitue une approche plus globale et plus complète de la gestion intégrée du littoral. La GIZC permet d'aborder le littoral de façon systémique, dans toute sa complexité. Sa mise en application au niveau français constitue un défi majeur pour lequel la géographie, dans son unité, peut apporter un éclairage utile au politique.

Par ses caractéristiques (intégration des problématiques naturelles et anthropiques, focalisation sur l'espace littoral, ouvertures pluridisciplinaires, réponse à une demande sociale forte), la GIZC correspond étroitement à mon approche de la géographie.

Mon parcours en géographie du littoral (figure 1) a débuté il y a près de vingt ans à Brest au sein de l'URA 904 "*Dynamique et gestion des espaces littoraux*", par une approche géomorphologique de l'étude des côtes. Il s'est progressivement diversifié et orienté vers la gestion intégrée du littoral, au gré des rencontres et des "virages" effectués dans le Nord-Pas-de-Calais. Contrairement à certains scientifiques, je ne me suis pas dirigée vers une spécialisation accrue, mais vers une ouverture toujours plus large, intégrant des approches variées, autour d'un objet de recherche constant, le littoral. En 2005, mon accueil en délégation CNRS à *Géolittomer - Nantes* au sein de l'UMR 6554 est en quelque sorte un "retour aux sources" puisque ce laboratoire constituait avec celui de Brest l'ancienne ERA 345, créé dans les années 1970 par André Guilcher, qui fut ensuite transformé en URA 904. Cette unité de recherche, qui fut à l'origine d'une véritable école française de géographie de la mer et des côtes, reste en France l'équipe CNRS dont les thématiques sont les plus proches de mon travail, ce qui marque mon attachement à l'"esprit" de la géographie qui m'a été enseigné à Brest.

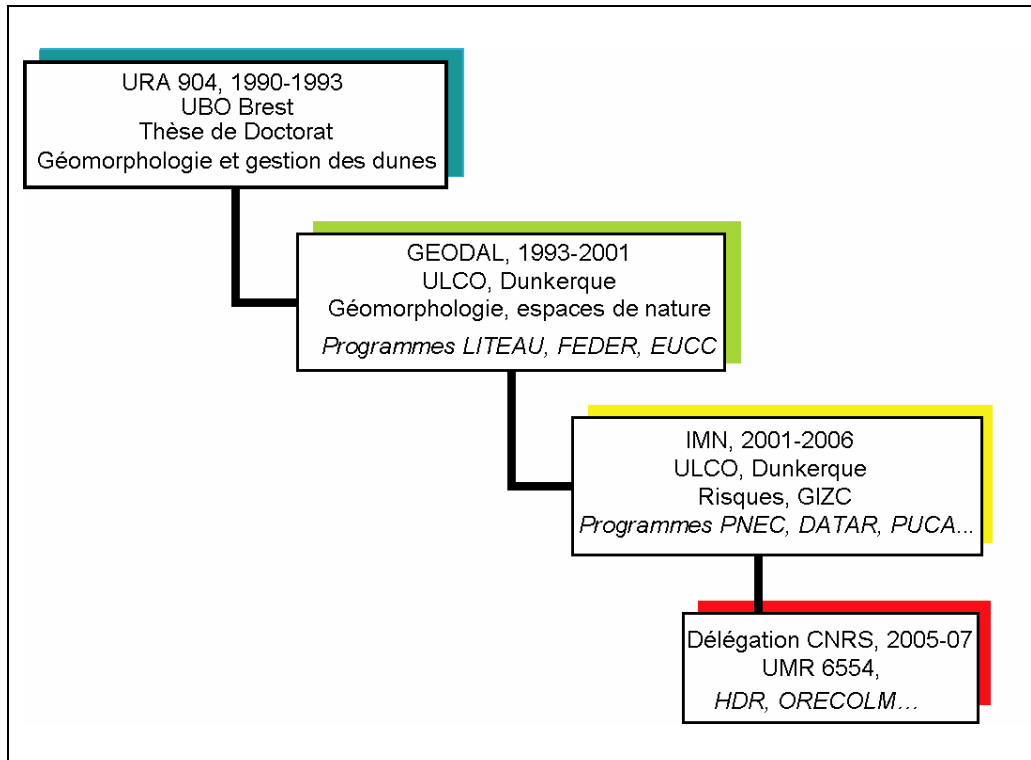


Figure 1 : un parcours de géographe

1.2 MÉTHODE

Hypothético-déductive, inductive, empirique, fonctionnelle, socio-spatiale ? Définir ma méthode est un exercice difficile car je reconnais m'être posée cette question *a posteriori*, après 20 ans de pratique de la géographie !

Je suis "entrée en" géographie par le terrain, par un milieu, le littoral. J'ai commencé par étudier ses caractéristiques naturelles très particulières (géomorphologie dynamique), puis j'ai cherché à aborder le maximum de problématiques s'y rapportant, en avançant par touches successives pour l'appréhender comme un système se complexifiant progressivement. Alors, s'il faut caractériser mon approche, elle est certainement hybride mais elle est résolument *heuristique*, dans le sens où elle est exploratoire, fondée sur une approche progressive, par évaluations successives et hypothèses provisoires.

Ma culture et mes inclinaisons personnelles, mais aussi l'"école de Brest", sont bien sûr pour quelque chose dans cette approche majoritairement empirique et inductive. Arpenter les côtes avec André Guilcher, Bernard Hallégouët et Jean-Pierre Pinot, m'a appris un certain "bon sens" du terrain. En m'éclairant de leur expérience, ils m'ont donné des clés pour lire le paysage, relever les indices, bâtir des hypothèses, suivre des pistes, observer et mesurer pour confirmer ou réfuter des intuitions. Comment nommer cette méthode qui consiste à s'imprégner du terrain, sans formalisation théorique de la démarche ni référence conceptuelle particulière ?

A la lecture de Marie-Claire Robic (1992), j'ai découvert avec amusement que Brest était peut-être (à l'époque en tout cas) un *"territoire exotique"*. Il m'est en effet apparu que ma

méthode se rapprochait de celle de "géographes, en partie éloignés des cadres universitaires, travaillant in situ, (...) en dehors du territoire métropolitain (...) sur des territoires "exotiques" libérés de certaines servitudes institutionnelles et méthodologiques."

Cette approche est cependant sévèrement jugée par certains géographes comme André Dauphiné qui affirme, dès l'introduction de son ouvrage *"Les théories de la complexité chez les géographes"* (2003), qu'*"en science, seule la démarche théorique permet de progresser. (...) Il n'y a pas de science sans théorie. (...) Une théorie implique une démarche déductive. Après avoir construit une théorie, le géographe déduit les hypothèses qu'il doit vérifier"*. L'auteur relativise même l'importance des études de terrain. *"Aucun géographe n'a jamais rien trouvé en parcourant le terrain sans a priori théorique. Le terrain sert de vérification aux hypothèses fondées sur la théorie. (...) La pratique du terrain est donc seconde, mais non secondaire"*. On peut objecter à cette prise de position que, d'une part, on ne va généralement pas seul sur le terrain et qu'un bon guide vaut, au moins, un *a priori* théorique. D'autre part, il faut bien des éléments pour fonder une théorie, à moins qu'elle ne soit une abstraction pure, mais dans ce cas, serait-ce encore de la géographie ?

Le géographe Eric Dardel, qui propose dès 1952 un "nouveau" courant de pensée *"phénoménologique"*, comme alternative à la connaissance *"objective" proposée par les géographes scientifiques*, est beaucoup plus attaché à l'imprégnation par le terrain. Il exprime ses positions dans un très beau style littéraire : *"L'expérience géographique se fait souvent en tournant le dos à l'indifférence et au détachement de la géographie savante, sans tomber pour autant dans l'absurdité. (...) Dans sa conduite et dans sa vie quotidienne, dans une sagesse laconique toute chargée d'expériences, l'homme manifeste qu'il croit à la Terre (...). La Terre c'est ce qui ne se discute pas, ce sans quoi tout s'effondre. (...) Notre civilisation et une science souvent livrée à la vulgarité ont multiplié le nombre des êtres privés de toute sève provinciale, de la sagesse prudente et forte que donne le contact journalier avec la plaine, le coteau ou la houle, du rythme naturel de la vie au milieu des choses."*

Finalement, ces deux extraits de E. Dardel et A. Dauphiné illustrent deux approches fondamentalement différentes qui déchirent la géographie depuis plus d'un siècle. En effet, *"en simplifiant, on peut opposer deux visions qui impliquent des définitions différentes de l'activité scientifique elle-même"* : d'une part une vision rationaliste, objectivante et d'autre part, une vision phénoménologique de la réalité, subjectivante". *Ce sont deux conceptions de la réalité qui impliquent deux postures très contrastées en géographie*" (Debarbieux, 1997). *"La géographie, par sa position, ne peut manquer d'être tiraillée entre la connaissance et l'existence"* (Dardel, 1952). La dualité de ces deux visions contribue à séparer une géographie "physique" se voulant objectivante et une géographie "humaine" plus souvent subjectivante. Cependant la séparation entre ces deux conceptions ne se fait pas systématiquement entre approches "physique" et "humaine" ; elle existe à l'intérieur de chacune.

Une autre des raisons majeures de la scission de la géographie est le dualisme nature - société, séparant d'une part l'étude du milieu naturel et d'autre part celui des hommes et des sociétés.

Les choix que j'ai dû faire dans mon parcours m'ont incitée à me positionner sur ces interrogations fondamentales, questions que d'illustres géographes s'étaient posées bien avant moi. J'ai trouvé dans les approches de certains des réponses qui éclairent et formalisent mon positionnement.

1.3 - POSITIONNEMENT DANS LES "COURANTS" DE LA GÉOGRAPHIE

Mon parcours, m'amenant de la géomorphologie dynamique à la gestion intégrée du littoral, a finalement suivi une évolution classique en géographie dans le domaine de l'environnement. Ainsi M.-C. Robic (1992) écrit au sujet des transformations générales du contexte idéologique et social du travail des géographes : *"l'étude du fonctionnement du milieu physique a progressivement intégré les modalités des interventions humaines et sociales. L'étude des cadres de vie, des paysages ne se réduit pas à une approche morphologique et fonctionnelle, mais s'élargit et prend en compte les valeurs que les groupes sociaux attribuent à ces environnements"*.

Les tenants d'une géographie globale, associant étroitement homme et milieu naturel et étudiant leurs relations sont nombreux.

E. Reclus⁵ défendait déjà *"une très large conception de la géographicit "* (Lacoste, 2005) et une géographie holiste, "universelle". Sa réflexion repose sur le lien indissoluble qui unit l'homme à la terre. Ainsi lorsqu'il écrit, en hommage aux travaux de C. Ritter son professeur allemand, *"l'idée m re (...) c'est que la terre est le corps de l'humanit , et que l'homme,   son tour, est l' me de la terre"*, il apparaît comme un pr curseur de la notion d'* coum ne* développ e par A. Berque (1996) (cf. 1.1.4.).

Mais depuis longtemps aussi, certains auteurs ont des id es diam tralement oppos es. A. de Lapparent par exemple, g ologue devenu g omorphologue, pr ne le d veloppement d'une g ographie   base physique. En 1896, il appelle   l' tude d'*"horizons autrement vastes que celui si restreint de la cr ature humaine. (...) Les vicissitudes du relief, les conqu tes et les amputations des cours d'eau, l'intervention des glaciers et des volcans, les modifications du r gime m t orologique r agissant   leur tour sur l'intensit  de l' rosion, tout cela constitue une histoire, aussi vari e et int ressante que celle des hommes, et o , du moins, on est s r de ne rencontrer ni lâchet  ni f lonies"* (1896, in Robic, 1992). Si cette position fr le la misanthropie, elle reste cependant partag e aujourd'hui par plusieurs scientifiques.

Au d but des ann es 1970, Y. Lacoste (1973) regrette d j   l' clatement de la discipline par *"une pratique qui est de plus en plus la n gation du projet unitaire de la g ographie. "Alors qu'ils proclament quasi unanimement que la raison d' tre de la g ographie est l' tude des interactions entre "faits physiques" et "faits humains", dans leur pratique, les g ographes ne paraissent gu re se soucier de ces interactions : les uns ne se pr occupent que de "g ographie physique", alors que d'autres se soucient essentiellement de la "g ographie humaine". La pratique de la plupart des g ographes appara t donc comme la n gation des principes qu'ils affirment."*

⁵ *Du sentiment de la nature dans les soci t s moderne*, 1866.

À la fin des années 1980, A. Berque (1986) propose, pour la géographie, un dépassement du dualisme nature - société, ou objet - sujet. S'inscrivant dans le courant de la géographie culturelle, il travaille sur le sens qu'une société donne à sa relation à l'espace et à la nature. Il privilégie un point de vue relationnel sur le rapport société - nature, à travers notamment ses concepts d'*écoumène* (1996) et de *médiance* (2000). Son approche, parfois difficile d'accès par la profondeur de sa pensée et les néologismes introduits, est extrêmement riche et humaniste ; elle amène à repenser l'ensemble de la géographie, tant "humaine" que "physique".

Dans un autre domaine, celui de la climatologie, J.-P. Marchand (1985) contribue aussi à redonner une unité à la géographie. Il adopte une approche relativiste du milieu naturel l'intégrant aux conjonctures socio-économiques. Ainsi, J.-P. Marchand, en intégrant des données sociales dans l'analyse du climat, "*démontre que la catastrophe de la grande famine irlandaise du dix-neuvième siècle est liée à une rupture dans un système dont les rigidités sociales et économiques n'ont pu permettre d'amortir les variations des contraintes climatiques*" (Robic, 1992). Il considère ainsi les relations nature - société comme "*des rapports constituant réciproques*". J.-P. Marchand souligne ainsi la relativité de la valeur des faits physiques que l'on doit appréhender non pas comme des variables extra-sociales, mais comme des données contingentes de l'état d'une société à un moment donné (Lussault, 1997). En ce sens, il se rapproche de la notion de *mondéité* développée par A. Berque (1996) et de celle de vulnérabilité et de résilience dans le domaine des risques (Pigeon, 2005).

1.4 LES CONCEPTS CENTRAUX DE CETTE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE

Même si mon approche était au départ peu théorique, je me suis progressivement familiarisée avec certains concepts de la géographie. Ils apportent un éclairage supplémentaire au terrain et aux faits, une lumière collective à l'approche individuelle.

Les concepts fondamentaux sur lesquels s'appuie ma réflexion géographique sont des concepts spatiaux (*lieu, milieu, espace, territoire*) ; des concepts intégrateurs (*complexité et système*) et des concepts relationnels ou "trajectifs" (*écoumène et mondéité*).

1.4.1 Concepts spatiaux

Lieu, milieu, espace, territoire, plusieurs concepts spatiaux sont traditionnellement utilisés en géographie. Leur usage varie selon les époques et les auteurs, avec des nuances de sens parfois importantes mais pas toujours clairement explicitées. Il ne s'agit pas ici d'en débattre en profondeur mais simplement de retenir dans chacun de ces concepts les sens et les valeurs qui fondent mon approche géographique.

Le lieu

Bien que son sens ait évolué et tend à être aujourd'hui restreint à un "endroit" spatialement limité, le *lieu* constitue un concept fondamental en géographie. Pour P. Pinchemel (1997), la géographie est bien science des lieux. "*La géographie se doit de s'intéresser aux lieux tels qu'ils sont créés et transformés par les hommes. Il ne s'agit pas de créer un malentendu.*"

Lorsque P. Vidal de la Blanche a écrit sa phrase devenue fameuse : "la géographie est science des lieux et non pas science des hommes", il ne voulait pas dire qu'elle n'était pas une science des hommes ; il disait qu'elle ne s'intéressait pas aux hommes en tant que tels. Ce qui l'intéressait, c'était les actions géographiques des sociétés humaines sur cette terre, la marque des sociétés sur l'épiderme terrestre."⁶ En 1866 déjà, E. Reclus estime que le *lieu* constitue une entrée inévitable en géographie, dans la mesure où il représente le lien entre le naturel et le social (in Robic, 1992).

C'est dans cette acception, que le concept de *lieu* répond à mon approche du littoral. Le *terrain*, en tant que *lieu* étudié, façonné par des dynamiques naturelles et anthropiques étroitement mêlées, constitue l'entrée de ma problématique.

Le milieu

Le concept de milieu géographique, finalement très proche de celui de *lieu*, est fondamental car il soude aussi les dimensions physiques et humaines de la géographie. Ainsi, pour A. Demangeon (1984), le *milieu* "subsume la complexité physique et la complexité sociale". Dans le sens défini par A. Berque (1997), la géographie est une mésologie, science du *milieu*. "Le milieu est à la fois naturel et culturel, le milieu est à la fois subjectif et objectif, le milieu est à la fois collectif et individuel. (...) Le milieu n'est pas donné, il est généré par la relation société - nature qui est un trajet perpétuel à la fois pratique et idéologique ou théorique".

Le concept de milieu permet en outre d'intégrer à toute analyse géographique le "milieu naturel" (qui n'est qu'une partie du *milieu*) et les contraintes qu'il peut générer pour les sociétés. Cette dimension est essentielle notamment pour l'analyse des risques dits "naturels".

Dans son acception géographique, le terme *milieu* est finalement très proche du concept d'*environnement* au sens large, c'est-à-dire tout ce qui entoure l'homme, facteurs naturels et anthropiques mêlés (Robic, 1992)

Le *milieu* est fondamental dans mon approche de la géographie, alors qu'il est souvent éclaté par la pratique naturaliste (qui extrait l'homme de la nature), et qu'il est généralement effacé par l'analyse spatiale de la "nouvelle géographie" (Robic, 1992).

L'espace

Le terme espace a un sens proche des deux concepts précédents, *lieu* et *milieu*. Selon P. Pinchemel³ "la relation des hommes et des sociétés humaines à l'environnement naturel n'est jamais directe, immédiate. Elle passe par la création d'un espace". G. Di Méo (1998) approfondit le concept dans le domaine des représentations. Selon lui, on a traditionnellement abordé l'espace de deux façons : soit dans la matérialité objective (espace de la matière), soit comme une forme propre à l'esprit humain (espace des philosophes). G. Di Méo propose un espace géographique "intermédiaire" où la matérialité du milieu naturel existe, où les sociétés impriment leur action, et où les formes influencent la sensibilité des sociétés. Il propose ainsi un espace à trois dimensions emboîtées : l'espace de vie (lieux fréquentés), les interactions sociales qui s'y nouent (espace social) et les valeurs psychologiques qui y sont projetées et perçues (espace vécu par les individus). Ainsi,

⁶ P. Pinchemel, 1998, interview dans la revue *Historiens - Géographes*, n° 367.

l'espace traduirait l'unité du monde. Cette conception, bien qu'exprimée différemment, se rapproche étroitement du concept d'*écoumène* d'A. Berque (1996) (cf. partie 1.4.3).

Les deux premières dimensions de l'espace de G. Di Méo, espace de vie et espace social, composent ce que J.-P. Corlay (1995) définit comme l'*éco-socio-système* et qui sert de fondement à la définition géographique du littoral (UNESCO, 1997).

L'extension de la définition d'*espace* au domaine des perceptions et des représentations dépasse les idées de *lieu* et de *milieu* ; elle est propre à la géographie sociale et culturelle. Cette dimension est probablement la plus complexe à saisir pour un géographe "physicien". C'est pourtant l'imbrication des trois dimensions de l'espace qui permet de tendre vers une dimension *écouménale*.

Le territoire

Le territoire est lui aussi un concept majeur de la géographie, parfois très proche de celui d'*espace*. Selon G. Di Méo (1998), le *territoire* se trouve " *au point de rencontre de la nature et de la culture, des sociétés et de leur environnement, mais aussi dans le champ de la durée et de l'histoire, au contact si ténu du sujet, de l'Homme et des groupes sociaux*". Le territoire concrétise " *la façon dont l'Homme et ses sociétés se représentent, conçoivent et produisent leurs rapports à l'espace*".

L'*espace vécu*, domaine des représentations, est central dans le concept de territoire, encore plus que dans celui d'*espace* dont il ne compose qu'une des trois dimensions. Le territoire exprime un rapport existentiel, subjectif entre l'individu et la terre ; il traduit un sentiment d'appartenance et reflète la diversité humaine et sociale de l'espace. C'est en ce sens qu'A. Bailly prévoit que " *le vingt-et-unième siècle sera celui du retour au territoire et aux valeurs humaines*", face aux dangers d'une mondialisation peu respectueuse des sociétés et de leurs identités (Bailly, 1999).

Les nuances entre ces concepts spatiaux sont parfois difficiles à cerner, notamment parce que leur sens varie sensiblement d'un auteur à l'autre, mais aussi parce que leur utilisation correspond à différentes approches géographiques, allant de la géographie physique à la géographie sociale et culturelle. Il semble ainsi se dessiner une gradation, du concept de *milieu* à celui de *territoire*, qui tend à s'éloigner de plus en plus de la matérialité du milieu naturel pour se rapprocher des sentiments individuels suscités par les *lieux*.

L'*espace* est probablement le concept qui intègre de la façon la plus équilibrée les trois dimensions géographiques : espace matériel, espace social, et espace vécu. Ces trois dimensions sont étroitement imbriquées et interagissent les unes sur les autres, créant une *complexité* et nécessitant une approche *systémique*...

1.4.2 Concepts intégrateurs

La complexité

Le concept de complexité n'est pas propre à la géographie. Le mot *complexe* vient du latin "entrelacé" et de façon générale, la complexité résulte de la présence de nombreux éléments en interaction. " *C'est de la multiplicité des interactions que naît la complexité. Le système complexe se caractérise notamment par un comportement imprévisible à long terme ; il*

émerge d'interactions entre des éléments contigus qui composent le système" (Dauphiné, 2003).

Pour E. Morin (1999), l'étude de la complexité permet un retour à des approches globales. *"Il y a résurrection des objets globaux comme le cosmos, la nature, l'homme, qui avaient été saucissonnés, finalement désintégrés, soi-disant parce qu'ils relevaient du sens naïf préscientifique, en réalité parce qu'ils comportaient en leur sein une complexité insupportable"*.

L'étude de la *complexité* implique au moins deux approches très différentes : l'approche mathématique et une approche plus "factuelle".

Certains géographes comme A. Dauphiné (2003) ont adopté une approche de la complexité formalisée par les mathématiques. Afin de pouvoir utiliser, avec rigueur, cette notion de *complexité*, qui me semble s'appliquer étroitement à l'éco-socio-système côtier, j'ai exploré cette approche mathématique. Je souhaitais ainsi m'épargner les critiques formulées par A. Dauphiné sur le relativisme des *"postmodernistes (qui) appuient leurs démonstrations sur des théories scientifiques modernes qu'ils ne comprennent pas toujours"* ! Je dois cependant me rendre à l'évidence que cette approche de la *complexité* ne correspond pas du tout à ma conception de la géographie. D'une part, les théories de la complexité nécessitent une traduction mathématique des phénomènes pour laquelle je n'ai pas acquis les outils nécessaires. D'autre part, sans être spécialiste de la question, il me semble que cette approche s'écarte sensiblement de mes valeurs. Elle me fait entrapercevoir une sorte de déterminisme par normalisation, dans un monde où *"si tout n'est pas quantifiable, tout est mathématisable"* (Dauphiné, 2003). Je laisserai donc de côté cette mathématisation du monde, pour adhérer à une approche géographique plus *humaniste* (Bailly et Scariati, 2001).

Toujours selon A. Dauphiné, la complexité est obtenue par les interactions d'un grand nombre de composantes. *"A côté d'une dimension physique, elle-même multidimensionnelle et d'une composante biologique, la plupart des objets terrestres, comme une ville ou une région, possèdent aussi une dimension économique, financière, sociale et culturelle"*. On retrouve finalement ici, formulé différemment car l'homme y a une place moins centrale, la définition de l'espace géographique de G. Di Méo.

C'est donc l'interaction des différentes composantes de l'espace géographique qui crée la *complexité*. La *complexité* serait alors automatiquement induite dans toute approche géographique. C'est ce que semblait déjà confirmer les positions de P. Vidal de la Blache pour qui, au tout début du vingtième siècle, l'idée de *complexité* était la justification même du travail géographique appliqué à la totalité de la surface de la terre. M. Sorre (1947) considère également que les faits géographiques forment un *"ensemble complexe d'actions, de réactions, d'interactions"*. C.-P. Peguy fut l'un des premiers géographes à théoriser sur cette *complexité* souvent mise en avant par les anciens et accorde beaucoup d'attention à la *complexité* provoquée par un grand nombre de composantes. Il montre notamment que cette *complexité* est souvent due à un changement d'échelle ou à un comportement non linéaire (Dauphiné, 2003).

Pour le sociologue B. Kalaora (1998), la notion de complexité *"a conduit certains géographes à revisiter leur discipline où l'opposition entre géographie physique et géographie humaine a longtemps empêché la reconnaissance de la portée intégrative du paradigme écologique"*.

De la même façon M.-C. Robic (1992) considère que la *complexité* des *milieux* et des *espaces humanisés* conduit à une révolution méthodologique en géographie.

Indissociablement liée à l'analyse géographique, la *complexité* existe dans tous les espaces anthropisés, et en particulier sur le littoral. "*Le littoral, lieu de rencontre entre l'atmosphère, la lithosphère, l'hydrosphère et la biosphère, et transformé par des hommes toujours plus entreprenants, est le type même d'interface dont la complexité est élevée*" (Dauphiné, 2003).

Le système

L'idée de *complexité* en géographie est étroitement liée à celle de *système*. Là encore, la notion n'est pas propre à la géographie mais s'y applique forcément du fait même de la définition de l'espace géographique. Un *système* se définit par un ensemble de variables dont les éléments sont interdépendants et interagissent les uns sur les autres. Il répond à trois idées clés : complexité, interactions, organisation. Il est plus que la somme de ses éléments car il a des caractéristiques propres émergeant de l'interaction de ses composantes. Théoriquement, il peut-être fermé ou ouvert aux influences extérieures mais tous les systèmes géographiques sont par définition ouverts (Dauphiné, 2003).

Si le terme *système* est utilisé dès 1910 par J. Brunhes, la théorie des *systèmes* date de la fin de la seconde guerre mondiale et a été développée à l'origine par des biologistes tels L. Von Bertalanffy (Dauphiné, 2003).

Le géographe G. Bertrand (1986) se réfère à la théorie des *systèmes* pour développer la notion de *géosystème*. En premier lieu, il n'intègre que les composantes naturelles de l'espace dans le *géosystème*, pris comme l'objet de la géographie physique (Robic, 1992). Mais G. Bertrand est conscient de l'anthropisation progressive du *géosystème*. "*L'étude d'un rapport, ici entre la nature et la société, ne peut que se développer dans le temps, ici dans l'Histoire*" (Bertrand, 1989). L'approche de G. Bertrand marque des inflexions de la géographie "physique" vers un paradigme cohérent d'interface et de relations homme - nature (Lussault, 1997).

R. Vivian (1982) utilise également l'analyse systémique pour comprendre l'environnement montagnard. "*Les éléments ne sont plus pris en compte pour eux même, mais parce qu'ils sont intégrés dans un tout, où chacun d'eux reçoit les influences et provoque des modifications. Cet ensemble complexe, sans cause initiale unique, ouvert sur le monde extérieur, forme un système dynamique doté d'une certaine structure et qui évolue dans le temps. En étudiant l'ensemble des relations liant l'homme à son milieu - espace, le géographe est en effet conduit à traiter une foule d'informations. Celles-ci s'éclairent mutuellement*" (Vivian in Robic, 1992)

Cette approche intégratrice s'applique particulièrement bien à l'espace littoral en tant qu'éco-socio-système. "*Plus que partout ailleurs, la notion de système est indispensable pour comprendre le milieu littoral, que ce soit du point de vue de son fonctionnement naturel ou à celui de son utilisation par l'homme*" (Pinot, 1994⁷). Elle trouve notamment toute sa dimension dans l'étude de la gestion intégrée des zones côtières (chapitre IV).

⁷ Polycopié de séminaire du DEA "Géomorphologie et aménagement des littoraux", UBO, Brest, non publié.

Les concepts de *système* et de *complexité* permettent de dépasser le dualisme homme - nature qui a dominé trois siècles de modernité (seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, selon A. Berque, 1996). Le sociologue E. Morin (1992) va même au-delà d'une intégration homme - nature dans un même système. Il utilise la notion de *système complexe* en proposant de ne plus considérer d'un côté le *sujet* (l'homme étudié par les philosophes) et de l'autre *l'objet* (la nature étudiée par les scientifiques), mais d'adopter un principe *hologrammatique*, où l'organisation de l'extérieur se trouve également à l'intérieur. "*Nous faisons partie de l'écosystème, de la biosphère, du cosmos, ils sont aussi en nous*". Cette approche sociologique rejoint l'approche géographique d'A. Berque et son principe d'*écoumène*, système complexe par excellence.

1.4.3 Concepts relationnels ou "trajectifs"

L'écoumène

Le terme écoumène (*œkoumène*), d'origine grecque, signifie dans son sens premier l'espace terrestre habité par l'homme. A. Berque (1996) approfondit cette notion et définit l'*écoumène* comme étant "*à la fois la terre et l'humanité, mais ce n'est pas la terre plus l'humanité, ni l'inverse, c'est la terre en tant qu'elle est habitée par l'humanité et c'est aussi l'humanité en tant qu'elle habite la terre. (...) L'écoumène c'est la relation de l'humanité à l'étendue terrestre*".

Cette approche suppose l'existence de l'homme comme *sujet*, dans le sens philosophique du terme, et fonde un concept anthropocentrique⁸ par essence. Elle rétablit la sensibilité du *sujet* humain entre la raison et les choses. D'une part, parce que nier cette sensibilité serait irréaliste. "*Il est impossible du côté de l'observateur, de supprimer, entièrement le "point de vue", d'où est embrassée la réalité géographique, d'effacer par conséquent, la subjectivité du sujet pour laquelle la réalité devient réalité*" (Dardel, 1952). D'autre part parce que la subjectivité humaine crée la possibilité d'une *éthique* de l'*écoumène*. "*Il est bon de se souvenir que l'objectivité n'est pas par elle-même une garantie de vérité si absolue qu'il faille s'y abandonner sans réserve*". (...) *C'est pour nous une obligation morale et un devoir de probité intellectuelle de revenir à la conscience que l'homme moderne tire son objectivité de sa propre subjectivité de sujet, que c'est, en dernier ressort, sa liberté spirituelle qui est juge de la vérité, et qu'il ne peut, sans renoncer à son humanité, aliéner sa souveraineté*" (Dardel, 1952). De la même façon, pour A. Berque (1996), "*tout jugement faisant abstraction de la subjectivité est dans son principe même soit étranger, soit contraire à l'éthique. (...) L'objet est étranger à l'éthique. La dimension éthique est exclusivement propre à la dimension écouménale. (...) L'écoumène est à la fois le lieu de notre être et la condition qui nous permet d'être humain*". C'est à cette condition que la nature peut devenir un *objet* (et non un *sujet*) de préoccupation et de responsabilité (Jonas, 1979 ; Kalaora, 1998) (chapitre II).

La notion d'échelle des lieux de l'être

Une autre notion fondamentale en matière d'éthique de l'*écoumène* développée par A. Berque est celle d'"*échelle des lieux de l'être*". Cette notion d'échelle est utilisée de façon

⁸ Le terme *anthropocentrisme* se réfère ici à la place centrale de l'homme en tant qu'humanité toute entière dans ce qu'elle a d'universel, et non pas en tant que groupe ou culture en particulier. Cette dernière approche relève de l'*ethnocentrisme* dont on connaît les dangers de dérives racistes et communautaristes.

très particulière par A. Berque, dans une approche probablement plus philosophique que géographique. Ainsi, la gradation des échelles se fait "à l'envers" par rapport à l'usage courant en géographie : la petite échelle est l'homme et la grande l'univers. Par ailleurs, le terme *lieu* ne désigne pas un endroit mais des "situations" de l'être humain par rapport à ce qui l'entoure. A. Berque distingue ainsi plusieurs échelles *des lieux de l'être* comme l'individu, la société, l'humanité, la biosphère, la planète, le système solaire, l'univers... Il existe un mouvement *trajectif* entre ces échelles qui permet de passer d'un niveau à l'autre. "*Par exemple la vie advient à partir de la matière ou les molécules à partir de l'atome. (...) Cela ne veut pas dire que la matière ou les atomes cessent d'exister en devenant la vie ou les molécules ; il gardent l'identité de leur être, mais aussi deviennent autre chose (d'un degré d'échelle supérieur en se combinant). C'est ainsi que l'être humain tout en restant animal devient humain ; ou encore que la biosphère devient écoumène tout en restant biosphère*". Il est important de situer chaque problématique par rapport à cette notion d'échelles des lieux de l'être car les confondre "*conduit inmanquablement à l'irresponsabilité morale et à des actes contraires à l'éthique*"⁹. Cette position trouve notamment des applications dans les notions réfutées par A. Berque de "droit de la nature" et de façon plus générale dans de nombreuses grandes questions d'environnement (cf. chapitre II partie 2.2).

La mésologie

L'approche systémique et géographique d'A. Berque privilégie un point de vue relationnel qui cherche à dépasser le dualisme et à placer la réflexion sur les modalités du rapport société - nature. La géographie est en ce sens une *mésologie*, c'est-à-dire une étude du milieu, complexe, ambivalent, par lequel une société pratique et théorise son rapport à la nature. La relation société - nature est un trajet perpétuel à la fois pratique et idéologique ou théorique. Cette posture se traduit notamment par l'idée de *trajectivité* qui exprime les échanges incessants qui se produisent au sein de l'*écoumène*, conjuguant facteurs objectifs et subjectifs pour produire un *milieu*, daté, situé et doté de signification (Lussault, 1997).

La mondéité

A. Berque (1996) s'appuie sur le concept de *mondéité*, inspiré de travaux de philosophes. Il se réfère à la *phénoménologie herméneutique* développée notamment par l'allemand M. Heidegger¹⁰ (1927) et à la théorie de la *médiance* du japonais T. Watsuji (1935). Il s'agit *d'interpréter* le monde à partir de la manière dont la réalité se manifeste par la subjectivité humaine. B. Debarbieux (1997) rappelle à ce sujet la position du philosophe et géographe allemand du dix-huitième siècle, E. Kant : "*la réalité parfaitement objective ne nous est jamais accessible, elle se manifeste par des phénomènes*". A. Bailly (2001) considère même que "*la connaissance géographique débute par la subjectivité qui seule permet la sélection de certains éléments et l'oubli d'autres, afin de pouvoir décrire, modéliser, interpréter et expliquer les pratiques spatiales des hommes. (...) N'oublions pas que derrière le choix de la méthode, derrière le choix de variables et la conception même du modèle se cachent des chercheurs qui font partie des sociétés*". Cette position prend le contre-pied de l'approche

⁹ "*C'est par exemple en invoquant mythiquement la "race", c'est-à-dire en confondant quelque chose qui équivaldrait à l'échelle d'être de l'espèce humaine avec des choses qui sont de l'échelle d'être de la société (une nation et des groupes sociaux à l'intérieur de cette nation) que les nazis ont conçu et justifié le génocide des Juifs et des Tziganes. (...) La confusion d'échelle aboutit logiquement à justifier le racisme*" (Berque, 1996, p.132).

¹⁰ L'appartenance de M. Heidegger au parti nazi (Faye, 2005), s'il remet en question les valeurs de l'auteur en tant qu'homme, n'enlève pas la qualité de ses travaux philosophiques.

rationaliste et normative des scientifiques "modernes". Il s'agit désormais de "*retrouver la réalité du monde ambiant tel que nous le vivons concrètement et non tel que le figure la rationalité scientifique. (...) Il ne s'agit pas d'un retour en arrière, avant le modernisme, mais c'est une avancée du vingtième siècle*" (Berque, 1996).

Dès lors que la géographie intègre l'approche phénoménologique "*le projet géographique change de nature. Il ne s'agit plus d'étudier un monde-objet en interaction avec des sujets, mais de concevoir le monde comme rapport entre sujet et objet*" (Debarbieux, 1997). C'est la relation au monde qui devient la matière du travail du géographe que l'on peut conceptualiser en ne différenciant plus le *sujet* et l'*objet*.

La *mondéité* est une notion spatio-temporelle ; elle est composée de la *médiance* (fondée sur l'espace) et de l'*époqualité* (fondée sur le temps).

L'*époqualité* est "*le sens de l'époque*". Elle implique de relativiser et d'examiner les faits à la lumière de leur contexte historique. Bien que cette dimension temporelle soit essentielle, A. Berque, en tant que géographe, a davantage développé la dimension spatiale de la *médiance*...

La *médiance* est la traduction du terme "*fûdosei*", néologisme inventé par Y. Watsuji (1935) pour désigner "*l'engagement de l'être dans son milieu*". Ce mot vient du japonais "*fûdo*" qui signifie *milieu* dans le sens de "*condition fondatrice* (de l'existence humaine) *où s'entretiennent les rapports des hommes entre eux et des hommes aux choses*". Le terme "*fûdo*" serait donc proche du terme géographique "*espace*" comme défini précédemment par G. Di Méo.

Pour A. Berque, la *médiance* serait donc "*le sens d'un milieu*", "*le sens de la relation d'une société à l'étendue terrestre*". On semble toucher là le fondement même de la géographie.

Couplant *médiance* et *époqualité*, le concept de *mondéité* s'applique par excellence à la notion de *paysage* par exemple (Rougerie et Beroutchachvili, 1991). En effet, un paysage n'existe pas partout et à toutes les époques, il n'est pas universel. Il implique au contraire des notions de relativité et de contingence, à la fois dans son processus de construction et dans la façon dont il est perçu. Si l'on considère la profondeur historique de la notion d'*espace*, elle répond aussi tout à fait aux principes de *mondéité*.

L'approche d'A. Berque propose de remplacer les "*alternatives simplistes du subjectif et de l'objectif, du social ou de biologique, du culturel ou du naturel (...) qui occultent indéfiniment le sens du monde où nous vivons*" (Berque *In Besse*, 1997). Elle permet notamment de dépasser les clivages qui opposent géographie "physique" et géographie "humaine" ; elle redonne une unité et un sens à une géographie qui a du mal à se situer entre science de la nature et science de l'homme. La géographie n'est pourtant ni l'une ni l'autre, ancrée au "terrain", elle est science du *lieu* (Pinchemel, 1997) et du *milieu* (Robic, 1992), de l'*espace* et du *territoire* (Di Méo, 1998).

1.5 LA GÉOGRAPHIE, SCIENCE DU MILIEU

Comme dans la période de bouillonnement qui a agité la géographie après les années 1960, où "*peu à peu, chacun est obligé de se situer, de prendre parti et de participer, bon gré mal gré, fut-ce de loin, au débat.*" (Reynaud, 1997), j'ai dû choisir la géographie qui est la mienne. Parmi les diverses approches, courants, écoles de pensée que j'ai rencontrés (et il

en existe sûrement d'autres qui me restent à ce jour inconnus), j'ai rassemblé des concepts et des valeurs qui caractérisent la géographie dans laquelle je m'inscris.

Cette géographie est résolument une mésologie, dans le sens d'une science du *milieu*, des relations homme - nature. Elle apparaît déjà ainsi dans les très beaux textes de E. Dardel (1952). *"La géographie demeure une vue d'ensemble, c'est-à-dire une vue humaine de la Terre. (...) La diversité des emprunts dérive du tour d'horizon que fait l'homme à partir de son centre d'observation. (...) Il faut donc comprendre la géographie, non comme le cadre fermé où les hommes se laissent observer tels des insectes dans un vivarium, mais comme le moyen par lequel l'homme réalise son existence, en tant que la Terre est une possibilité essentielle de son destin. (...) La géographie présuppose et consacre une liberté."* L'essence de la géographie humaniste (Bailly et Scariati, 2001), de l'*écoumène* et de la *mondéité* d'A. Berque sont déjà présents dans ce texte.

Dans cette optique, la géographie ne peut être qu'unitaire, voire "universelle" selon la conception d'E. Reclus. Je rejoins en ce sens M. Dubois (1914, *in* Robic, 1992) pour qui *"la géographie n'a pas besoin de l'épithète humaine si, comme il semble bien, elle est la géographie dans la généralité, dans son intégrité doctrinaire, et l'on ne conçoit guère que la géographie humaine soit une section de la géographie"*. Les appellations géographie "physique" et "humaine" n'ont pas de raison d'exister car toute géographie est par définition humaine et une approche uniquement physique ne serait pas de la géographie. Ainsi pour P. George (1948, *in* Robic, 1992) *"La géographie toute entière est une science de l'homme, ou plus exactement des collectivités humaines dans leur cadre spatial. A mon sens, la géographie physique elle-même doit se définir comme une étude des complexes naturels dans la mesure où ils sont liés à l'exercice des différentes activités humaines par des processus récurrents : influence de facteurs physiques sur le développement des civilisations et action des collectivités humaines organisées et techniquement outillées sur le milieu. L'étude d'un fait physique en soi, considéré comme une fin sort du domaine de la géographie, quel que soit son intérêt propre"*.

Au début des années 1920, un géographe américain, H.H. Barrows défend une position proche: *"It's not the human fact which is geography, any more than it is the environmental fact, but rather the relation which may exist between the two. Geography is a science of relationships"*¹¹ (1922, *in* Robic, 1992). Cette conception de la géographie, à laquelle j'adhère totalement, rejoint la notion de *trajectivité* d'A. Berque (1996).

On peut regretter que la géographie ait pris dans les années 1950 un tournant, tentant de *"répondre aux modèles scientifiques en usage par une spécialisation et une technicisation accrue qui invalident, dans la recherche, toute prétention à l'unité"* (Robic, 1992). Cependant, *"après la crise d'identité traversée dans les 70, la géographie française a retrouvé une partie de son assise. Ce rééquilibrage s'est fait dans le cadre d'une acception sociale de la discipline et cette option lui fait redéfinir une partie de son capital conceptuel"* (Robic, 1992).

¹¹ "Ce ne sont pas les actions de l'homme qui font la géographie, pas plus que celles de la nature, mais plutôt la relation qui existe entre les deux. La géographie est la science des interactions" (traduction C. Meur-Férec et A. Grive).

Si les concepts apportent un cadre théorique et des éclairages collectifs aux approches individuelles, ma conception de la géographie reste en premier lieu concrète et fondée sur le terrain. A la description peu flatteuse que A. De Saint-Exupéry (1951) fait du géographe dans *Le petit prince* (figure 2), je préfère le rôle de l'explorateur :

- *Qu'est ce qu'un géographe ?*
- *C'est un savant qui connaît où se trouvent les mers, les fleuves, les villes, les montagnes et les déserts.*
- *Ça c'est bien intéressant, dit le petit prince. Ça c'est enfin un véritable métier ! Et il jeta un coup d'œil autour de lui sur la planète de géographe. Il n'avait jamais vu encore une planète aussi majestueuse.*
- *Elle est bien belle votre planète. Est-ce qu'il y a des océans ?*
- *Je ne puis le savoir, dit le géographe.*
- *Ah ! (le petit prince est déçu.) Et des montagnes ?*
- *Je ne puis le savoir, dit le géographe.*
- *Et des villes et des fleuves et des déserts ?*
- *Je ne puis le savoir non plus, dit le géographe.*
- *Mais vous êtes géographe !*
- *C'est exact dit le géographe, mais je ne suis pas explorateur. (...) Le géographe est trop important pour flâner. Il ne quitte pas son bureau...*

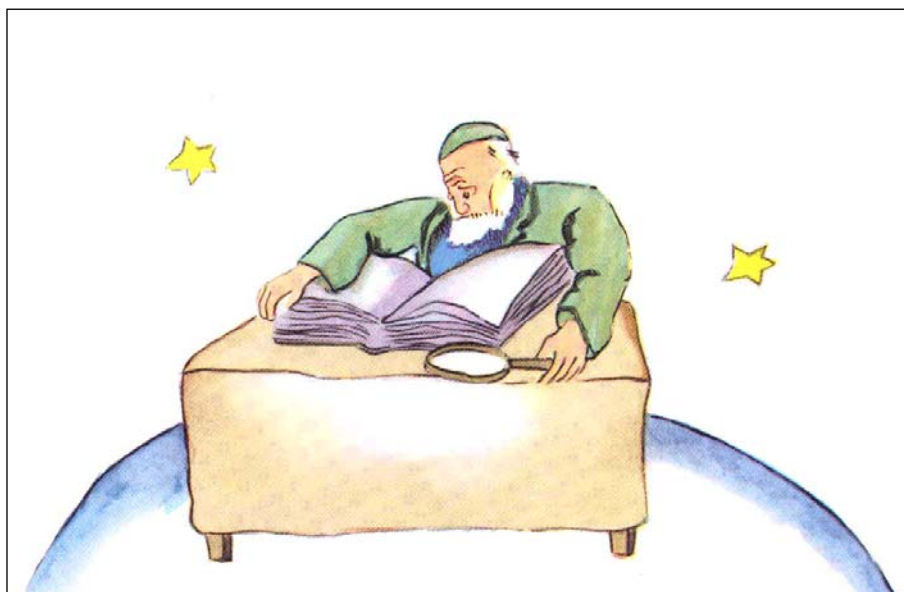


Figure 2 : le géographe du Petit Prince, aquarelle de A. de Saint-Exupéry, 1951.

Science de *l'écoumène*, la géographie doit rester en prise avec les questions de société. Depuis une vingtaine d'années, la demande sociale a fait évoluer positivement la géographie, notamment par une ouverture de la géographie "physique" aux questions de société. M.-C. Robic (1992) souligne ainsi que " *la géographie savante est contrainte de sortir de sa réserve, interpellée par la demande sociale, régionale et locale. (...) Les processus étudiés sont de plus en plus mis en perspective par les faits sociaux actuels et*

passés. Cette ouverture ou aggiornamento pratiquée par de nombreux spécialistes de géographie physique est liée, en partie, à la demande sociale, plus ou moins explicite, qui a émergé dans les dix dernières années (...). A l'intérieur et à l'extérieur de la corporation ont été ressentis l'appel et la question de l'environnement et du risque".

C'est aussi à travers son utilité sociale que la géographie trouve toute sa dimension. Les champs de la discipline sont si vastes qu'ils permettent une approche multicritère porteuse d'efficacité, notamment en terme de réponse aux demandes de la société et d'appui aux décisions publiques. Les géographes ont la chance de pouvoir aborder au sein de leur discipline (presque) tous les aspects des problématiques touchant à un espace. De la géomorphologie dynamique par exemple, au jeu des acteurs en passant par l'évaluation des enjeux, l'analyse des pratiques et des représentations, la réglementation et les politiques d'aménagement, tous les éléments lui sont accessibles pour saisir la *complexité* du système.

Cette approche très globale de la géographie doit néanmoins s'appuyer sur des fondements solides qui ne peuvent être assurés par un seul chercheur mais nécessitent un travail collectif où chacun consolide la réflexion commune par sa spécialité, apporte sa vision critique et souvent ébranle les certitudes. S'investir dans la recherche appliquée, en prise avec la demande sociale c'est effectivement accepter de s'engager dans un processus, d'appartenir à une dynamique collective (Roland, 2005).

La géographie doit être une discipline ouverte aux apports extérieurs, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement où la pluridisciplinarité, voire l'interdisciplinarité, sont nécessaires à l'appréhension et à la résolution des problèmes.

"L'objet de la géographie n'est pas une chose, mais une dimension de toute "chose" sociale. Cela signifie que les géographes ne peuvent pas vivre dans un village épistémologique isolé mais doivent connaître, avant de proposer leurs propres parcours, les avenues et les ruelles de la ville commune" (Lévy, 1997). Pour le forum du centenaire des Annales de l'Association des Géographes Américains, D.L. Skole (2004) présente ainsi un article intitulé : *"Geography as a great intellectual melting pot and the preeminent interdisciplinary environmental discipline"*. S'ils tirent parti des hésitations identitaires de leur discipline et la reconnaissent comme science du *milieu*, les géographes acquièrent en effet une position privilégiée en tant que *"passeurs de frontière entre sciences de la nature et sciences de la société"* (Jollivet, 1992).

L'élargissement disciplinaire, que j'ai pratiqué dans le cadre de plusieurs programmes de recherche, révèle à la fois la difficulté et la richesse de telles collaborations. Il confronte notamment les chercheurs à la polysémie des termes, à la variété des problématiques et des concepts et appelle finalement à se positionner sur des "valeurs" disciplinaires. Ainsi, des discussions parfois passionnées avec des écologues marins m'ont fait prendre conscience de mon *"anthropocentrisme et de ma subjectivité de géographe"*, que je revendique aujourd'hui. Ces prises de conscience ont grandement fait progresser ma réflexion sur les questions de préservation de la nature, par exemple. Le travail avec les juristes m'a par ailleurs permis de réaliser l'importance qu'avaient pour moi, au-delà de l'analyse des textes réglementaires, l'espace et les sociétés. Finalement, l'expérience de l'interdisciplinarité m'a permis de comprendre et de formaliser ce qu'est pour moi la géographie et ce qui fait la particularité de ses approches.

Au delà du monde de la recherche, il est en outre extrêmement enrichissant et formateur de confronter ses approches avec les "praticiens", gestionnaires des espaces, élus, usagers, militants. Cette pratique de la géographie "hors les murs" permet de mettre les théories à l'épreuve du terrain et d'estimer les contraintes liées au contexte de chaque problématique. Elle rend aussi les jugements plus nuancés et la critique moins facile en confrontant le géographe à la complexité, parfois triviale, du terrain. Ainsi, par exemple, il me paraissait d'une grande lâcheté de la part de la préfecture du Pas-de-Calais de ne pas faire respecter la loi interdisant depuis plus de 10 ans la chasse sur la réserve naturelle du Platier d'Oye. Il m'aura fallu rencontrer les chasseurs, qui après avoir traité le groupe d'experts "d'intellectuels parisiens" nous ont menacé (verbalement) de leurs fusils, pour comprendre que l'application de la loi n'est pas toujours si simple, surtout lorsque le Préfet a pour consigne formelle d'éviter tout affrontement violent ! Cet exemple, parmi d'autres heureusement moins décourageants, confirme l'importance d'apprendre sur le terrain et par le terrain, comme l'ont démontré plusieurs géographes spécialistes du littoral tels J.-P. Pinot, R. Paskoff, A. Miossec ou L. Brigand. Cette géographie "pratique" ouvre de nouveaux horizons, parfois de nouveaux abîmes, révèle de nouveaux enjeux, offre de nouvelles légitimités à une recherche à l'écoute des attentes de la société.

Tout mon travail de recherche s'inscrit dans une géographie ouverte à l'ensemble de ses champs disciplinaires, aux autres sciences, et au monde non universitaire. Cette ouverture se reflète dans mes publications par la diversité des co-auteurs, spécialisés en dynamique sédimentaire, en géographie du tourisme, du commerce, urbaine, sociale, en économie, sociologie, droit, biologie, mais aussi "praticiens" non universitaires gestionnaires de milieux naturels.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1.

Le récent article de P.Gould et U. Strohmayer (2005) sur l'évolution de la pensée géographique au vingtième siècle montre que la géographie a finalement progressé par réactions et contre-réactions. Ainsi la tradition de sujets régionaux, restreints à une approche convenue et idiographique a caractérisé la géographie de la première partie du siècle. Le développement de la dimension temporelle a transformé cette approche. Puis, la "révolution quantitative" a voulu répondre au manque de conceptualisation et de théorisation de la "vieille" géographie. S'imposant difficilement dans un premier temps, elle a ensuite fait émerger une nouvelle hégémonie, perdant parfois la dimension spatiale du questionnement et donc l'intérêt géographique des traitements statistiques. Prenant le contre-pied de la géographie quantitative, qui elle-même prenait le contre-pied de la géographie régionale, la géographie "humaniste", post-moderne, ou phénoménologique exprime le souci de remettre les êtres humains au centre de la géographie, *"position d'où ils avaient été délogés, selon de nombreux géographes, par les mathématiques fonctionnelles et la "géométrisation" apportée par le courant spatialiste"* (Gould et Strohmayer, 2005). Ce courant répond au *"sentiment que le monde, aux plans national et international, était essentiellement un lieu de misère et d'injustice pour de nombreux êtres humains et que les approches habituelles de la géographie ressemblaient trop souvent au comportement de ceux qui "passaient sans*

s'arrêter de l'autre côté du chemin. (...) De nombreux développements ultérieurs ou d'annexions à la théorie géographique, à partir de la fin des années soixante-dix trouvent leurs racines et leurs justifications dans cette perception de l'injustice" (Gould et Strohmayer, 2005). Cet aspect a certainement fortement influencé mes propres travaux.

Encaissant des soubresauts, des virages alimentés par des critiques parfois passionnées, la géographie s'est peu à peu construite. Sans jeter aux orties les conceptions plus anciennes, mais en incrémentant les avancées des approches précédentes, on arrive à "l'émergence et à la consolidation graduelle de nombre de conceptions et de pratiques alternatives en géographie". Dans la dernière décennie du vingtième siècle, "ce qui, jusque là, s'était présenté comme une alternative entre des positions mutuellement exclusives ou entre des filiations théoriques, était de plus en plus pris en compte et théorisé comme un champ dans lequel des éléments différents contribuaient à construire ensemble des réalités géographiques" (Gould et Strohmayer, 2005).

La géographie que je défends, certainement hybride, se reconnaît dans ces héritages multiples. J'ai certainement été guidée dans mes choix par le désir d'une "riposte humaniste" à l'hégémonie (relative) de la géographie physique dans laquelle je baignais. J'ai donc, comme beaucoup d'autres, progressé par esprit critique. Bien sûr, militer pour une géographie globale c'est s'exposer au mépris réservé à une science "molle", "émoussée" et démodée. Je connais, pour les avoir subies, ces critiques ; elles n'ébranlent plus mes convictions. Une autre limite, plus réelle cette fois, d'une approche très large est le risque de ne "savoir finalement rien sur tout". Il est vrai qu'on ne peut raisonnablement pas se revendiquer spécialiste de toutes les approches géographiques. Par contre, il me semble possible d'être spécialiste d'un type d'espace et compétent dans plusieurs approches nécessaires à sa compréhension globale.

C'est l'option que j'ai choisie en me spécialisant non pas sur une approche conceptuelle, mais sur un espace à fortes spécificités naturelles et anthropiques que je tente de saisir dans sa globalité : le littoral...

2. UNE "GÉOGRAPHIE DU LITTORAL" ?

INTRODUCTION

Si l'on consulte un ouvrage de présentation des grands "thèmes" de la géographie, comme celui d'A. Bailly (2001), on ne trouve pas de chapitre "*géographie du littoral*".

Lorsqu'on lance une telle recherche sur *Internet*, le résultat est aussi bien maigre, à peine 60 réponses sur *Yahoo* et 110 sur *Google*. Parmi ces réponses, très souvent redondantes, beaucoup concernent des enseignements universitaires ou scolaires ou des guides touristiques.

A la suite de discussions sur les problématiques de recherche, plusieurs collègues spécialistes de géographie urbaine ou de la population s'étonnent d'une telle focalisation sur un espace, plutôt que sur un thème, une méthodologie, un postulat théorique généralisable à tous les espaces. En effet, les épithètes accolées au mot "*géographie*" sont en général soit relatifs à des concepts et des méthodes comme pour *géographie économique, sociale* ou *culturelle*, soit à un type d'espace comme en géographie *urbaine* ou *rurale*, soit à un objet comme en géographie des *transports* ou de la *population*, soit parfois à un espace zonal comme pour la géographie *tropicale*. Il est beaucoup moins fréquent de caractériser la géographie par un espace particulier comme la montagne, les fleuves, *etc.* ; les rares cas sont en général associés à la géographie "physique".

La géographie du littoral n'aurait-elle pas de raison d'être, comme le pense R. Knafou (1997) à propos de la géographie du tourisme ? : "*La géographie du tourisme s'épuisait dans une voie qui apparaissait de moins en moins productive, car par son intitulé même, elle s'enfermait dans la conception étroite d'une géographie "de quelque chose", du tourisme, comme l'on fit une géographie du sommeil ou une géographie du blé dur*".

Il semble donc que pour la recherche académique, la géographie du littoral n'existe pas...

Pourtant, parmi les résultats de la requête *Internet* sur l'appellation "*géographie du littoral*", quelques noms reviennent fréquemment : A. Guilcher, J.P. Pinot, F. Verger, A. Miossec, J.-P. Corlay, R. Paskoff, J.-Cl Bodéré et une trentaine de collègues, qui ont quasiment tous été les élèves des précédents. On peut facilement retrouver leurs noms par le mot-clé "*littoral*" dans l'annuaire du Comité National Français de Géographie (CNFG). La géographie du littoral serait-elle une "invention" d'un breton originaire de l'île de Sein qui aurait répandu ses idées à la Sorbonne avant de revenir à Brest fonder un laboratoire de recherche spécialisé ? André Guilcher est probablement le père fondateur de la "géographie du littoral" en France. Spécialiste de géomorphologie, il a pourtant su ne pas dissocier les aspects naturels et humains de cet espace (Guilcher, 1990). Par ses nombreux élèves, qui ont enrichi son approche de leurs conceptions personnelles, il a essaimé durablement sa conception d'une "géographie du littoral" aux quatre coins de la France et du monde.

Bien que les littoraux du monde soient très divers par leurs configurations naturelles et leurs contextes socio-économiques, la géographie du littoral cherche à en dégager des caractères nomothétiques, avant d'analyser les dynamiques propres à chaque lieu.

2.1 DÉFINITIONS DU LITTORAL

Caractériser une approche géographique par un espace suppose que l'on ait précédemment défini cet espace, objet de recherche. Or les définitions du terme *littoral* sont nombreuses (Corlay, 1995 ; Miossec, 1998b ; Miossec, 2002 in Veyret et Vigneau). Un travail pluridisciplinaire engagé dans le cadre d'un programme Liteau (MEDD) avec des biologistes et des juristes, a amené chaque discipline à préciser ses définitions (Dauvin *et al.*, 2002). Il apparaît que des sens variés et des limites fluctuantes sont attribués au terme "littoral" selon les approches. Sa délimitation précise fluctue de plusieurs kilomètres côté terre et côté mer, ce qui explique que les juristes le considèrent comme une notion "téléologique", dont la définition varie en fonction de la problématique à traiter (Becet, 2002). Par ailleurs, les géomorphologues et les géographes ne proposent pas de limites figées car le littoral est, par sa nature même, un espace dynamique et mobile.

2.1.1 Littoral ou côte ?

Avant de chercher à définir précisément le terme *littoral*, il semble important de le distinguer d'un autre mot souvent utilisé à sa place de façon indifférenciée, le terme *côte*. Si en sociologie ou en littérature par exemple, ces nuances ne sont pas essentielles, en géographie, science des lieux, l'espace étudié doit être clairement défini, même s'il ne peut être précisément délimité. La différence entre les termes *littoral* et *côte* est particulièrement importante pour l'étude du milieu naturel, car l'espace concerné et sa dynamique sont différents. Ainsi, lorsque l'on parle de *côte*, il ne s'agit pas du *littoral* dans son ensemble mais spécifiquement de la "frange côtière". L'espace est restreint à une bande étroite située à proximité immédiate de l'estran et directement concernée par sa dynamique. Selon les auteurs et les problématiques, la largeur de cette bande varie côté terre et côté mer. Dans l'étude cartographique réalisée pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) par exemple, une largeur de 500 m côté terre est retenue dans le but d'estimer l'évolution de l'urbanisation côtière par analyse diachronique de photographies aériennes (Robin et Verger, 1996). Dans les travaux concernant l'érosion des côtes, la bande côtière est généralement l'espace terrestre susceptible d'être affectée par la mobilité du trait de côte, à différents pas de temps (MATE, 1997b ; Meur-Férec *et al.*, 2004). Pour les biologistes marins, le domaine côtier est l'espace où vivent des espèces strictement inféodées aux petits fonds marins. Pour les juristes, les communes *côtières* sont celles qui ont une façade maritime, alors que les communes *littorales* peuvent être situées en bord d'estuaire ou dans une zone rétro-littorale. Ce qui caractérise la *côte*, par rapport à la notion plus globale de *littoral*, c'est le contact terre-mer qui conditionne un fonctionnement dynamique particulier et (ou) des activités directement liées à la mer. Dans tous les cas, pour l'analyse de données, notamment démographiques et économiques, des précisions de largeur, et donc de délimitation de l'espace concerné, sont nécessaires.

Mon travail de recherche concerne *l'espace littoral*, qui peut s'étendre à plusieurs kilomètres de part et d'autre de la côte. Selon les sujets abordés, l'analyse se concentre parfois sur la frange côtière (érosion côtière, chapitre III) ou s'élargit à l'ensemble du système littoral (GIZC, chapitre IV).

2.1.2 Le littoral des géomorphologues

En géomorphologie, le littoral est traditionnellement défini comme le domaine compris, au sens strict, entre les plus hautes et les plus basses mers (Guilcher, 1954 ; Deboudt *et al.*, 2002). Cette acception très restrictive revient à considérer que le littoral se limite à l'*estran*. Cependant, comme l'a souligné A. Guilcher lui-même, la zone influencée par les forces littorales est plus étendue que l'*estran* puisqu'elle comprend également l'arrière-côte (falaises, dunes, marais maritimes, estuaires...) et une partie des fonds immergés (avant-côte) dont l'extension, en particulier vers le large et en profondeur, n'est pas précisément définie. Ainsi, le littoral s'étend à "*l'espace influencé par les forces marines agissant au contact du continent, c'est la zone où s'affrontent et s'interpénètrent la terre et la mer.*" (George et Verger, 2000). Le littoral correspond donc à un milieu physique particulier qui dépend à la fois d'influences terrestres, marines et atmosphériques. Le long des côtes, l'énergie propre à l'interface entre la mer et l'atmosphère se heurte aux terres émergées et s'y dissipe. Selon l'énergie dissipée et les modalités de résistance des terres, en l'occurrence le substrat "géologique", le façonnement des côtes se fera très différemment. Ceci explique la grande variété des types de côtes. Les géomorphologues distinguent traditionnellement les formes littorales d'accumulation (plages, dunes, vasières, delta...) et les formes d'érosion (côtes rocheuses, platiers, falaises...). Les formes d'accumulation sont liées, non seulement aux facteurs hydrodynamiques, mais aux possibilités d'apports de sédiments, tant par leur nature (sables, vases) que par leur volume. La formation des lagunes, estuaires et deltas fait intervenir d'autres processus que ceux qui sont liés strictement au domaine marin. Ces formes sont caractérisées par des contacts entre les eaux marines et continentales et représentent, en fait, des cas de figures particulièrement complexes permettant de mettre en évidence combien les phénomènes liés à la formation des littoraux sont multiples et impliquent à la fois le domaine marin et le domaine terrestre. Géomorphologues et géologues (mais aussi biologistes) s'entendent généralement pour diviser l'espace littoral en trois domaines : le domaine supralittoral, le domaine intertidal et le domaine infratidal. Alors que la zone intertidale, ou *estran*, peut être assez facilement délimitée, les deux autres domaines ont des extensions floues. Le domaine infratidal, au sens géomorphologique, correspond à l'avant-côte et désigne la zone toujours immergée où se produisent des échanges de matière et d'énergie affectant la morphologie de la côte. Son extension vers le large est déterminée par l'action des vagues sur le fond, elle-même fonction de la bathymétrie et de l'énergie des agents dynamiques marins. La profondeur maximale à partir de laquelle les vagues peuvent avoir un effet sur le fond a été longuement débattue (Pirazzoli, 1993). Si du sable peut être déplacé par des houles à partir d'une profondeur d'une soixantaine de mètres sur les côtes très exposées du Pacifique (Carter, 1989), leur contribution aux transports sédimentaires sur les littoraux ne semble pas dépasser, d'après les estimations de nombreux auteurs synthétisées par J.-P. Pinot (1998), une dizaine de mètres de profondeur. Les mêmes imprécisions existent pour la délimitation de la zone supratidale, qui désigne, au sens géomorphologique, la zone toujours émergée où se produisent des échanges de matière et d'énergie affectant la morphologie de la côte (submersion de tempête, embruns, transport éolien de sable...).

En tant que milieu naturel, le littoral se définit donc comme une interface mouvante, une frange de largeur variable où se rencontrent et interagissent des dynamiques marines, terrestres et atmosphériques.

2.1.3 Le littoral, espace de vie

La côte se définit non seulement comme un milieu "naturel" très spécifique, mais aussi comme "espace de vie", humanisé, transformé et mis en valeur par les sociétés humaines (Gamblin *et al.*, 1998).

Dans son rapport au gouvernement "*Pour une politique globale et cohérente du littoral en France*", Yvon Bonnot (1995) propose une définition du littoral fondée sur les usages : "*le littoral peut être appréhendé comme le lieu géographique où se situe l'ensemble des activités humaines, soit qui s'exercent obligatoirement en mer ou sur le trait côtier (l'interface terre-mer), soit qui sont profondément et durablement conditionnées et influencées par la présence de la mer ou qui influencent celle-ci*". Y. Bonnot propose de délimiter cet espace en mer, par la limite des eaux territoriales et à l'intérieur des terres, par celles des bassins de vie en relation avec la mer.

Les hommes confèrent aussi au littoral une dimension culturelle et "idéelle". "*Les littoraux s'offrent aussi comme des espaces de rêve en direction d'un au-delà des mers que l'on a longtemps pensé illimité, conduisant à des îles magiques, matérialisant le paradis, autant promesse de vie éternelle et bienheureuse que source de richesses fabuleuses propres à donner la puissance à ceux qui auraient l'audace de s'aventurer sur ces mers inconnues (...)*" (Cabantou *et al.*, 2005). "*Comme les îles, le littoral est doté actuellement d'une dimension esthétique et mythique qui ne le rend assimilable à aucun autre espace*" (Péron, 2005).

2.1.4 Le littoral, éco-sociosystème

Les géographes "littoralistes" privilégient une approche globale de cet espace. B. Bousquet (1990) en distingue trois dimensions : le littoral de nature, sous la dépendance de la dynamique et de l'énergie du milieu, le littoral d'écoumène, habité et mis en valeur par l'homme et le littoral d'institution que régissent les textes législatifs et réglementaires. J.-P. Corlay (1995), dans un article de référence intitulé "*Géographie sociale, géographie du littoral*", considère que le littoral doit être appréhendé comme un système aux éléments multiples, dont "*les deux composantes principales sont d'une part, l'écosystème, c'est-à-dire un milieu naturel aux potentialités diverses et aux contraintes très fortes et, d'autre part, le socio-système, combinaisons de facteurs qui relèvent de la société. Le centre du système est constitué par les acteurs sociaux développant, à terre ou en mer, des pratiques dessinant des itinéraires et des territoires en fonction de projets et de stratégies spatiales qui s'appuient sur des représentations et s'inscrivent dans un cadre juridique, le droit du littoral. Le littoral se présente ainsi comme un éco-sociosystème, un espace composite et complexe, siège d'interactions entre les composantes physiques, biologiques et anthropiques.*"

Une approche globale du littoral en tant qu'espace implique donc de travailler en privilégiant une approche systémique, sur des "*unités géographiques fonctionnelles appartenant à des sous-systèmes naturels et/ou anthropiques*" (UNESCO, 1997).

Comme tout espace géographique, l'espace littoral est le produit d'interactions entre dimensions naturelles et anthropiques, étroitement imbriquées. Dans la plupart des espaces fortement anthropisés et "technicisés", comme les villes des pays développés par excellence, les facteurs essentiels de l'analyse géographique "sont à chercher dans les actions multiples des sociétés humaines, (ce qui) exclut naturellement de commencer l'analyse géographique d'un espace par l'étude des données physiques" (Veyret, 2001¹²). Cependant, près des côtes, les composantes "naturelles" de l'espace, très spécifiques et souvent ambivalentes pour les sociétés (cf. chapitre III, partie 1.1.2), peuvent justifier une "analyse géo-environnementale" (Veyret, 1999) particulière où l'on pose dans un premier temps les données "physiques", comme des jalons nécessaires à la compréhension globale de l'éco-sociosystème.

2.2 DE FORTES SPÉCIFICITÉS NATURELLES

Il ne s'agit pas de se lancer ici dans l'élaboration d'un précis de géographie physique des littoraux ; il existe de nombreux ouvrages sur ce sujet (Bird, 1968 ; Carter, 1995 ; Gérard, 1999 ; Guilcher, 1954 ; Komar, 1976 ; Paskoff, 1998 et 2001, Pethick, 1984 ; Pinot, 1998, etc.). Mais l'objet de cette partie est de rassembler des éléments clés pour souligner la spécificité du système naturel côtier¹³.

2.2.1 Le littoral, milieu naturel dynamique

Le caractère éminemment dynamique des côtes¹⁴ est le premier élément essentiel à garder en permanence à l'esprit. Il fait partie de la définition même du littoral et est une de ses principales caractéristiques intrinsèques. Dire que le littoral bouge est aussi évident que d'affirmer que la montagne est en pente, même si cela se voit moins à l'échelle du temps humain.

Les littoraux étaient déjà mobiles avant que l'homme ne s'y installe et ils garderont toujours cette tendance naturelle, indissociablement liée à leur position d'interface au contact de forces considérables. Les côtes sont dynamiques à deux niveaux, correspondant à des échelles d'espace et de temps différents : elles sont mobiles dans leur position géographique et elles sont mobiles dans leur fonctionnement.

La position géographique de la ligne de rivage est éphémère, à différentes échelles de temps.

A l'échelle des périodes géologiques, les fluctuations du niveau marin et les mouvements isostatiques ont entraîné des déplacements importants du trait de côte. Pour la seule période du Quaternaire, ces fluctuations sont estimées à plusieurs kilomètres, côté terre et côté mer (Paskoff, 1998 ; Pirazolli, 1993). Ces mouvements ont laissé sur les littoraux actuels des

¹² Y. Veyret, conférence : *Nature, Géographie, Environnement*. Académie de Rouen, 2001.

¹³ Le CETMEF (Centre d'Etudes Techniques de la Mer et des Fleuves du Ministère de l'Équipement) prépare actuellement, à la demande du gouvernement, un guide national sur la gestion de l'érosion côtière. Cet ouvrage, auquel je participe, reprendra de façon plus complète les grands principes de la géomorphologie des côtes.

¹⁴ En géomorphologie littorale, le terme *littoral* concerne généralement la côte en tant qu'espace soumis aux agents dynamiques conditionnant la morphogénèse et l'évolution des formes.

formes ou des formations caractéristiques qui se retrouvent aujourd'hui "délocalisées" par rapport à leur contexte dynamique d'origine. Accumulations sédimentaires ou formes d'érosion côtière, elles se retrouvent à présent immergées ou "perchées" (falaises mortes, plateformes d'abrasion marines, vallées et cordons de galets sous-marins, plages et dunes "soulevées", etc.).

A l'échelle historique, les variations de position de la ligne de rivage deviennent sensibles pour l'homme et mesurables. Inclues dans un processus géodynamique global, l'isostasie et l'eustatisme continuent de faire fluctuer la position de la ligne de rivage. La tendance actuelle en Europe du nord-ouest, d'après les données marégraphiques disponibles, est à une légère remontée du niveau marin relatif, de l'ordre de 1 à 1,5 mm/an depuis le milieu du dix-neuvième siècle (Paskoff, 2001). D'après les prévisions de *l'Intergovernmental Panel of Climate Change* (IPCC), cette remontée devrait s'accélérer et atteindre environ 5 mm/an en moyenne d'ici 2100. Les causes de ces mouvements dépassent pour une grande part la dimension humaine, résultant des combinaisons complexes de forces qui créent sur notre planète un équilibre dynamique favorable à la vie. Il est très probable cependant que l'homme, par ses rejets de gaz de combustion dans l'atmosphère, influence les fluctuations naturelles du climat de la planète. L'augmentation de l'effet de serre alimentée par les rejets anthropiques induirait un réchauffement global du climat, qui aurait pour conséquence logique d'accélérer la remontée du niveau marin (glacio-eustatisme et thermo-eustatisme) et donc la mobilité du trait de côte.

Dans ce contexte de "crise" fortement médiatisée et largement relayée par les grands organismes internationaux comme l'ONU, le Conseil de l'Europe mais aussi les organismes de recherche, on semble redécouvrir, dans l'affolement général, que le positionnement de la ligne de rivage n'est pas figée, que le climat évolue, voire que la terre tourne ! La priorité de beaucoup de programmes gouvernementaux pour l'environnement devient la "lutte contre le changement climatique". Un article paru dans la presse populaire américaine¹⁵ commente sur le ton du scénario catastrophe un rapport "scientifique" commandé par le Pentagone sur le sujet. *"De plus en plus d'indices tendent à montrer que le système océan-atmosphère qui règle le climat du monde peut basculer d'un état à l'autre en moins d'une décennie. (...) Le milliardaire G. Comer, fondateur de l'association Land's End, a adopté le changement climatique en tant que cause philanthropique.(...) Les États-Unis sont mieux placés pour faire face à la situation que la plupart des nations, grâce à la diversité de leurs sols et de leurs climats, à leur richesse, à leur technologie ainsi qu'à leurs abondantes ressources. Il y a cependant le revers de la médaille : cela creuse l'écart entre ceux qui ont et ceux qui n'ont pas et favorise le pointage de doigts belliqueux en direction de l'Amérique (...) La protection des frontières devra être renforcée pour repousser les immigrés mourant de faim (...)".*

Ces propos, fondés sur une logique déterministe et ethnocentrique, semblent tout droit sortis d'un manuel de géographie du début du vingtième siècle. Ils rappellent des positions comme celle d'E. Huntington (1915) qui considérait que le climat de la Nouvelle Angleterre était "la plus favorable aux formes les plus hautes de civilisation". Ils confirment en outre que le

¹⁵ Revue *Fortune*, D. Stipp, 2003 : *L'effondrement du climat : le cauchemar météorologique du Pentagone*. Traduction du "Rezo des Humains Associés". Site *Internet Pax Humana*.

déterminisme géographique "*combine des formes de connaissances savantes avec une pulsion identitaire mal contrôlée*" (Berque, 1996).

La France n'est pas la dernière à avoir enfourché le cheval de bataille "mondialisé" de la "lutte contre le changement climatique". Même dans le Nord-Pas-de-Calais, qui "bénéficie" d'un climat frais et arrosé, mais souffre de plus de deux siècles de pollutions industrielles et urbaines de l'air, de l'eau et des sols, la lutte contre le changement climatique est affichée comme première priorité dans la politique environnementale du Conseil régional !

Cette situation surprenante provient probablement d'une confusion d'"échelles des lieux de l'être" (Berque, 1996). Ainsi, on confond une question qui se situe au niveau de la dynamique globale du système planétaire, lui-même dépendant des forces de l'univers (l'évolution du climat) avec une question de société (la pollution de l'air et l'érosion du rivage), voire d'individu (ma santé, ma sécurité, ma maison au bord de l'eau). S'il existe évidemment des liens entre ces échelles, à l'intérieur d'un vaste système écumène, les confondre revient à tout mélanger et pose de graves questions d'éthique. En effet, si la lutte contre le changement climatique devient une cause "humanitaire" et que les crédits publics pour l'environnement vont en priorité à la recherche fondamentale sur le climat plutôt qu'à la réduction drastique des pollutions et à la gestion des ressources énergétiques, n'agit-on pas de façon contraire à l'éthique ? Le changement climatique est l'arbre qui cache la forêt de toutes les dégradations graves que nous causons à notre environnement et qui hypothèquent sérieusement et à court terme la qualité de l'écumène dans son ensemble. L'accélération de la remontée actuelle du niveau relatif de la mer renforcera probablement la mobilité intrinsèque du rivage. Cependant, les variations climatiques contemporaines ne sont pas à l'origine de cette mobilité, qui est par définition caractéristique des littoraux. Ce phénomène pose surtout un problème de société en révélant le danger d'érosion lié à l'urbanisation des rivages.

Si la position du trait de côte fluctue dans l'espace à différentes échelles de temps, humains et géologiques, les formes côtières sont aussi mobiles, remises en mouvement en permanence. Tous les milieux naturels du globe sont dynamiques ; les vallées se creusent, les montagnes s'érodent, les versants glissent, *etc.* Ce qui différencie les milieux côtiers des autres milieux terrestres, ce sont la vitesse et l'amplitude des mouvements. S'il faut des milliers d'années pour façonner les reliefs continentaux, les plages quant à elles, "répondent" en quelques heures à un événement météo-marin. Le niveau du haut de plage peut ainsi s'abaisser de plus d'un mètre et la dune être taillée en falaise sous l'effet de houles de tempête (Pinot, 1998 ; Paskoff, 1998). Les formes littorales sont en équilibre dynamique avec les forces qui les façonnent et l'hystérèse y est particulièrement courte. Cette extraordinaire mobilité est due, d'une part, à la vigueur des agents dynamiques en action sur les côtes, qui conjuguent les forces marines (vagues, courants, marées, vent, organismes marins, *etc.*) aux facteurs continentaux classiques de morphogenèse (eau, gel, vent, flore et faune, *etc.*). D'autre part, de nombreuses formes littorales (plages, dunes, lidos, marais) sont constituées de matériaux meubles (vase, sables, graviers, galets) qui sont facilement mobilisables.

Ces caractéristiques dynamiques font des côtes le *domaine de l'alternance*, sur de très courtes échelles de temps (de l'ordre de quelques heures), entre le sec et le mouillé, le doux et le salé, le calme et l'agité, *etc.* (Pinot, 1998). Ces conditions perpétuellement changeantes confèrent à ce milieu naturel des propriétés uniques et conditionnent notamment une flore et une faune très particulières qui font sa richesse écosystémique. Par ailleurs, la très grande mobilité des littoraux meubles implique une forte capacité de *résilience* (Dauphiné, 2005). En effet, leur aptitude à se former, se déformer et se reformer rapidement rend ces milieux très malléables, pour peu qu'il ne soit pas totalement fixés par l'urbanisation ou l'industrie (Deboudt Ph, Meur-Férec C., Morel V., 2006 ; Meur-Férec, 2005).

2.2.2 Une tendance contemporaine à l'érosion des côtes

À partir de la Seconde Guerre mondiale, avec l'utilisation des photographies aériennes, et surtout depuis l'emploi généralisé des logiciels de rectification et de superposition de ces photographies, les variations de la ligne de rivage sont étudiées de plus en plus finement (Crowell *et al.*, 1997 ; Gaillot et Chaverot, 2001 ; Moore, 2000 ; Robin, 2002). Les résultats de ces mesures montrent que de nombreux littoraux marquent une tendance au recul vers la terre.

En France et sur les rivages sableux, des reculs moyens situés entre 0,5 et 1 mètre par an sont les plus fréquents, mais ces valeurs peuvent être bien plus fortes ponctuellement, comme au sud de la dune du Pyla (33) (Clus-Auby, 2003) ou au centre de la baie de Wissant (62) (Paxion et Cohen, 2002). En ce qui concerne les falaises à recul rapide, les moyennes sur un pas de temps d'un siècle sont plus significatives en raison du caractère plus brutal des événements (glissement, éboulement). Les chiffres sont là encore très variables selon les contextes lithologiques et dynamiques. Des valeurs situées entre 10 et 30 m par siècle sont les plus courantes pour les falaises crayeuses (Costa *et al.*, 2002 ; Hénaff *et al.*, 2002 ; Lahousse et Pierre, 2002 ; Morel, 2002) ; mais il n'est pas rare de trouver des vitesses de recul ponctuel bien supérieures, comme à Criel-sur-Mer (76) où le phénomène a fait s'effondrer jusqu'à 10 m de falaise entre 1995 et 1998 (D. Leroux, DDE 76, rapport inédit)

Bien que des facteurs anthropiques contribuent couramment à accentuer le phénomène, les causes de cette tendance évolutive sont avant tout liées à la dynamique naturelle des côtes (Paskoff, 2005). Les principaux facteurs explicatifs seraient la conjugaison d'une pénurie de sédiments depuis la fin de la transgression postglaciaire, des conditions hydro-météorologiques variables (tempêtes, précipitations) et la légère remontée relative du niveau marin (Paskoff, 2001 ; Pirazzoli, 1993).

L'érosion des côtes n'est pas un phénomène nouveau et, même si les mesures précises ne datent que d'un demi siècle, d'autres sources sont utilisables pour le prouver (Albinet, 2000). Ainsi, sur la côte de Wimereux (62), l'analyse et la confrontation de plusieurs documents permettent d'approcher quantitativement et spatialement la tendance au recul depuis près de 150 ans (Meur-Férec, 2003 ; Meur-Férec et Morel, 2004)¹⁶. Les archives du Service Maritime des ports de Boulogne et Calais (SMBC), notamment, témoignent de l'ancienneté de cette

¹⁶ Article 13 du volume de publications : Meur-Férec C, (2002) L'occupation du littoral, ou le choix d'investir un territoire à risques. *Océanis*, n° 28, 1-2, p. 115-137 et article 14 : Meur-Férec C. et Morel V. (2004) L'érosion sur la frange côtière : un exemple de gestion des risques. *Nature Science et Société* 12, p. 263-273.

dynamique érosive. Ainsi, le rapport d'un ingénieur des travaux publics fait état de la situation critique soulevée dès 1884 par les propriétaires riverains : "(...) vingt-huit propriétaires du village de Wimereux exposent à Monsieur le Ministre des travaux publics que la mer menace de plus en plus les propriétés riveraines de la plage de Wimereux et qu'elle a envahi une largeur de 30 m de terrain depuis la vente de terrain, faite par l'État en 1865." Les dunes au centre de la baie reculaient donc déjà au rythme soutenu de 1,5 mètre par an en moyenne à la fin du dix-neuvième siècle.

Cependant, si l'érosion caractérise de nombreux secteurs côtiers, ce n'est pas la seule tendance évolutive des rivages. Il existe des côtes stables à moyen terme ou même en progradation (Battiau-Queney *et al.*, 2003 ; Guilcher *et al.*, 1992). Par ailleurs, les estuaires et les baies, comme toutes zones d'abri, fonctionnent comme des pièges à sédiments en provoquant leur dépôt. Ces milieux tendent donc naturellement à se combler progressivement, surtout si les dépôts sédimentaires ne sont pas "chassés" par un fort débit fluvial. Dans la baie du Mont-Saint-Michel par exemple, la vitesse de sédimentation verticale est estimée à 2cm/an en moyenne (Paskoff, 1998, Verger 2005).

Que ce soit par des processus d'érosion ou de sédimentation, la mobilité est une des principales caractéristiques intrinsèques de la frange côtière.

2.2.3 Le littoral, système naturel complexe

Cette très grande mobilité des côtes est le résultat de l'interaction de nombreuses forces, marines et continentales impliquant des processus physiques, chimiques et biologiques. Ces mécanismes induisent des échanges d'énergie et de sédiments qui se produisent, par le jeu des actions et rétroactions, sur des espaces parfois éloignés du lieu de génération du mouvement (Komar, 1976). On est bien ici en présence d'un *système complexe* (Dauphiné, 2003), qui s'étend longitudinalement par rapport à la ligne de rivage et aussi transversalement en intégrant les petits fonds et les secteurs émergés proches (dunes, marais, falaises) (figure 3).

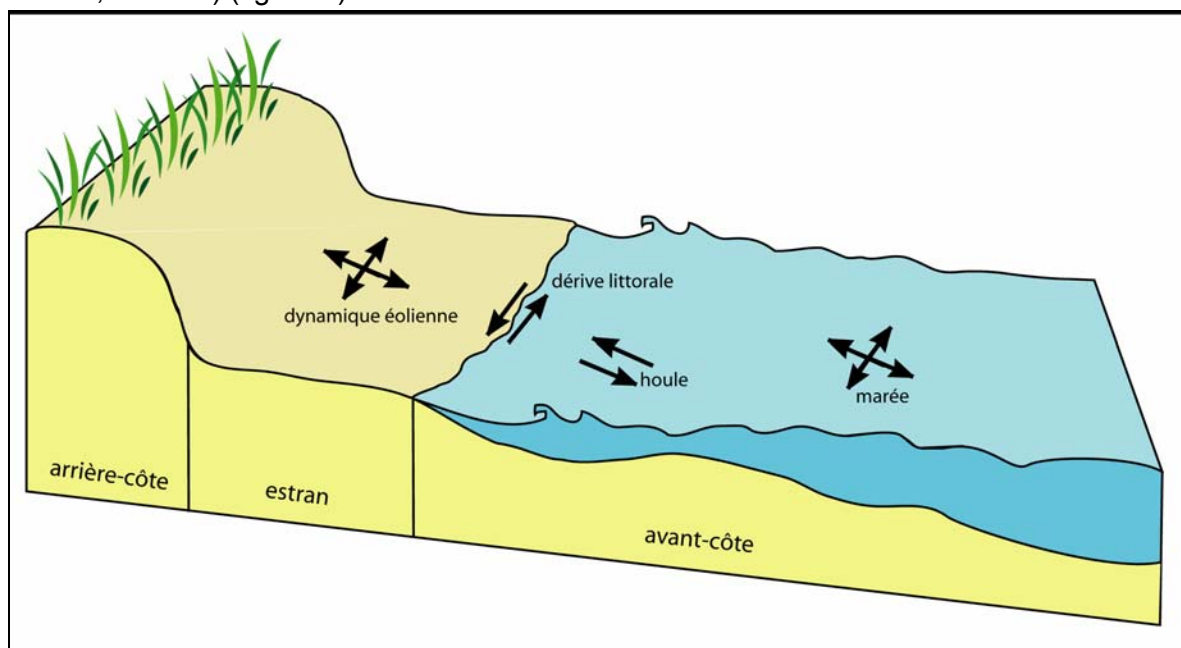


Figure 3 : schéma des principales dynamiques morphologiques du système côtier.

Malgré les efforts faits pour individualiser des cellules sédimentaires (Durand, 1999 ; Sipka, 1997), le système côtier reste difficile à circonscrire car il est par définition ouvert. La détermination de "compartiments" plus ou moins étanches est cependant importante pour estimer des bilans sédimentaires de formations meubles (plages, dunes, cordon). En estimant les "entrées" dans le système et les "sorties", ces bilans conditionnent l'évolution des formes vers l'érosion, l'accumulation ou l'équilibre dynamique.

Les travaux de recherche que j'ai menés avec M.-H. Ruz sur les dunes de Wissant (62) illustrent cette complexité par l'étude d'une des composantes du système côtier : les transports éoliens sur le haut de plage et le front de dune (Meur-Férec et Ruz, 2002 ; Ruz et Meur-Férec, 2004¹⁷). La connaissance de la dynamique éolienne est en effet un élément important, et souvent sous-estimé, dans la compréhension des processus côtiers et l'estimation des bilans sédimentaires des systèmes dune - plage. Nous avons donc, dans le premier temps, cherché à comparer les transports éoliens réels, mesurés sur le terrain à l'aide de pièges à sédiments, avec les résultats de modèles théoriques, issus de la physique des fluides. Le but était, si les modèles se révélaient satisfaisants, de généraliser leur usage de façon à obtenir, à partir de quelques données de terrain servant d'étalonnage, des estimations globales des flux éoliens.

Le premier constat émanant de cette recherche est la très grande variabilité spatiale et temporelle des résultats obtenus par les piégeages *in situ*. De telles variations rendent difficiles les comparaisons et les bilans quantitatifs fondés sur des moyennes et des extrapolations. Malgré leurs limites, ces données nous renseignent sur les processus de transport réels et permettent notamment d'établir des seuils de vent efficace dans des conditions déterminées (taille du sable, humidité, pente, *etc.*).

Les résultats obtenus par la comparaison des flux réels et théoriques confirment par ailleurs que les modèles de transport éolien utilisés fournissent des ordres de grandeur utiles, mais qui s'éloignent d'autant plus de la réalité que les conditions environnementales sont hétérogènes. Or, sur une plage macro-tidale en zone tempérée, contrairement aux conditions de laboratoire, de nombreux facteurs complexifient la modélisation (végétation, topographie, humidité, sel, tassement du sable, bancs de coquilles, *etc.*). Ces micro-conditions environnementales ne pouvant être prises en compte de façon exhaustive dans les formules, les modèles théoriques ne fournissent que des données de transport potentiel très approximatives.

Conscientes, dès le départ de l'expérience, que les modèles théoriques de flux éoliens ne seraient probablement pas suffisants pour connaître l'impact de la dynamique éolienne sur la morphologie et l'évolution de cette côte sableuse, nous avons complété notre approche par des levés topographiques fins (Modèle Numérique de Terrain) permettant d'estimer les volumes de sable déposés ou érodés (bilan sédimentaire) sur un secteur de contact plage-dune, pendant une période d'un an. Ces volumes sont le résultat, à la fois de l'action éolienne, mais aussi de l'action marine lorsque la mer atteint le haut de plage. L'idée était donc de partir du résultat (bilan sédimentaire) et non plus du fonctionnement théorique d'une

¹⁷ Article 8 du volume de publications : Meur-Férec C. et Ruz M.-H., (2002) : Transports éoliens réels et théoriques en haut de plage et sommet de dune (Wissant, Pas-de-Calais, France). *Géomorphologie*, 2002 - 4, p. 321-334

Article 9 du volume de publications : Ruz M., Meur-Férec C. (2004) Influence of high water levels on aeolian sand transport and upper-beach/dune evolution on a macrotidal coast, Wissant Bay, Northern France. *Geomorphology*, 60, p. 73-87..

des composantes du système. Nous sommes ainsi arrivées à des conclusions plus synthétiques et à notre avis plus probantes. Ainsi, nous avons pu démontrer que, sur ce type de système de haut de plage/pied de dune, dans un secteur à tendance érosive chronique, les hauteurs d'eau de mer constituent un facteur limitant déterminant pour les processus éoliens.

Ces investigations fines de terrain illustrent l'extrême complexité du système côtier, dans sa seule dimension naturelle. Cette complexité résulte notamment du nombre et de la variété de des éléments du système, de l'intensité des forces qui y agissent, de la vitesse de réponse de ses composantes, de l'ampleur de son étendue spatiale et de l'incertitude de ses limites. Ces caractéristiques naturelles, qui le rendent spécifique dans sa nature et dans son fonctionnement, lui confèrent aussi une valeur ambivalente pour les sociétés. D'une part, le littoral attire par ses valeurs économiques (ressources), sociales (lieu de vie), culturelles (patrimoine, identité) ; d'autre part, ses caractéristiques naturelles impliquent des dangers (noyades, chutes, inondations) et des coûts pour la société (lutte contre la mobilité de la côte). Outre ses spécificités naturelles, l'espace littoral se singularise donc aussi par ses caractéristiques anthropiques. Comme pour tout espace géographique, mais avec des particularismes marqués, le naturel et le sociétal y constituent "*deux systèmes interpénétrés à complexité cumulative*" (Lussault, 1997).

2.3 DES FORTES SPÉCIFICITÉS ANTHROPIQUES

De nombreux ouvrages sont parus sur les littoraux à la fin des années 1990, lorsque cette question était au programme des concours de l'enseignement secondaire en géographie (Bavoux, 1997 ; Bodiguel, 1997 ; Cabanne *et al.*, 1998 ; Gamblin, 1998 ; Marcadon *et al.*, 1999 ; Miossec, 1998b ; Pinot, 1998). Puis, plusieurs rapports ont fait le point sur l'occupation et l'aménagement du littoral français au début des années 2000 (DATAR, 2004 ; IFEN, 2000 ; Le Guen, 2004 ; Gélard, 2004). Il ne s'agit pas ici d'en faire une synthèse mais de pointer à nouveau les caractéristiques anthropiques qui contribuent à créer la spécificité de l'espace littoral.

2.3.1 De fortes pressions anthropiques au niveau mondial

Depuis l'Antiquité, et même la Préhistoire, les littoraux ont attiré et fixé les populations du monde. Cet *haliotropisme* (Corlay, 1995) a répondu, selon les peuples, les lieux et les époques, à des logiques agricoles (plaines côtières, sols alluviaux, *etc.*), maritimes (ports de guerre, de commerce, colonisation, loisirs, *etc.*), résidentielles (périurbanisation, résidences secondaires, *etc.*), touristiques, *etc.* Il en a découlé, de façon générale et hormis quelques zones répulsives (déserts chauds et froids, *etc.*), une densification des installations humaines près des côtes, préférentiellement autour des ports et des estuaires, près des grands foyers de peuplement mondiaux (Chine, Corée, Japon, Asie du sud-est, Manche, Mer du Nord...) (Noin, 1999).

Si cette littoralisation du peuplement est un phénomène reconnu (Noin, 1999), on trouve des chiffres très variables et parfois fantaisistes sur la répartition de la population mondiale près des côtes. Ainsi selon les sources, 28 % à 50 % des habitants de la terre vivraient à moins de 50 kilomètres de la mer (Staszewski, 1959 *in* Noin, 1999) ; 25 % de la population mondiale serait installée à moins de 25 km du rivage (Marcadon *et al.*, 1999) ; 60% sur une bande d'une soixantaine de km (Pirazzoli, 1993), *etc.* En ce qui concerne les prévisions, les valeurs sont encore plus floues et il n'est pas rare de trouver des chiffres sans aucune indication de largeur de la bande côtière considérée. Ainsi l'UNESCO prévoit que 70 % de la population mondiale vivra près des côtes en 2025. Ces chiffres ont évidemment peu de sens car les inconnues sont très nombreuses dans ces estimations (statistiques démographiques hétérogènes et plus ou moins lacunaires, populations saisonnières, largeur indéterminée de la bande côtière, *etc.*). Quoi qu'il en soit précisément, la tendance à l'échelle mondiale est à une concentration des populations sur les littoraux.

Comme ailleurs, le littoral français a subi cet haliotropisme et son occupation s'est densifiée selon une évolution spatiale et temporelle hétérogène. Il en découle des contrastes marqués entre par exemple les rivages de la Côte d'Azur et ceux de la Corse ou du Cotentin (IFEN, 2000).

2.3.2 La densification de l'occupation des côtes françaises

La profondeur historique apporte une dimension indispensable à la compréhension globale du système littoral. Ainsi, la littoralisation du peuplement et des activités s'est faite au rythme des grandes périodes historiques : grandes découvertes et empires coloniaux à partir du seizième siècle ; puis révolution des transports, maritimisation des échanges commerciaux et émergence de grands ports depuis la fin du dix-neuvième siècle ; enfin essor du tourisme, des loisirs, villégiature et péri-urbanisation depuis la seconde moitié du vingtième siècle, phénomènes exacerbés par la mondialisation contemporaine.

Les travaux des historiens révèlent que la densification de l'occupation du littoral est relativement récente. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la plupart des côtes européennes étaient peu occupées et pouvaient encore être qualifiées de "*territoire du vide*" (Corbin, 1988). Le rivage de la mer suscitait souvent un sentiment de crainte et d'hostilité, mêlé de fascination devant l'immensité et la violence des éléments (figure 4). Seules les activités nécessitant la proximité de la mer (pêche, poldérisation agricole, saliculture, transport maritime, installations militaires ou de navigation) entraînaient à l'époque une occupation du littoral. C'était donc des raisons avant tout utilitaires, et non pas une attirance pour un cadre de vie ou de loisirs, qui motivaient à l'origine de telles implantations.



Figure 4 : *A storm*, tableau de W. Turner, 1823.

A partir du dix-huitième siècle, puis à la suite des romantiques, la représentation du littoral change (cf. chapitre II, partie 2.1.1.). *"La mer et le rivage, à l'instar de la montagne, sont magnifiés comme milieux de contact privilégié avec l'illimité, de ressourcement personnel auprès d'une nature que les hommes n'ont pas encore réussi à domestiquer, de développement de nouvelles pratiques corporelles et sportives"* (Cabantou et al., 2005). Parallèlement à la démocratisation de la société et au passage du monde rural à une société urbaine, l'essor du tourisme balnéaire a radicalement modifié le rapport de l'homme aux rivages (Corbin, 1988 ; Deprest, 1997) (figure 5). Alors que le bord de mer devient un lieu de promenade et de bains vivifiants conseillé par les médecins de la fin du dix-huitième siècle, l'espace littoral commence à constituer une ressource spatiale à exploiter pour l'immobilier (Meur-Férec, 2006¹⁸).



Figure 5 : *Plage normande*, tableau d'E. Boudin, 1883.

¹⁸ Article 12 du volume de publications : Meur-Férec C., Favennec J. (2005) The opening to the public of French "natural" sites of coastal dunes: the choice between "over-visiting" and "over-protection" of our shared natural heritage.

Au cours du vingtième siècle, les quelques villas aristocratiques bâties le long des côtes font progressivement place à des constructions plus denses, lotissements et immeubles. Après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des villages anciens qui se situaient à quelques kilomètres du trait de côte se dédoublent par la création d'une station balnéaire implantée sur le rivage (figure 6).

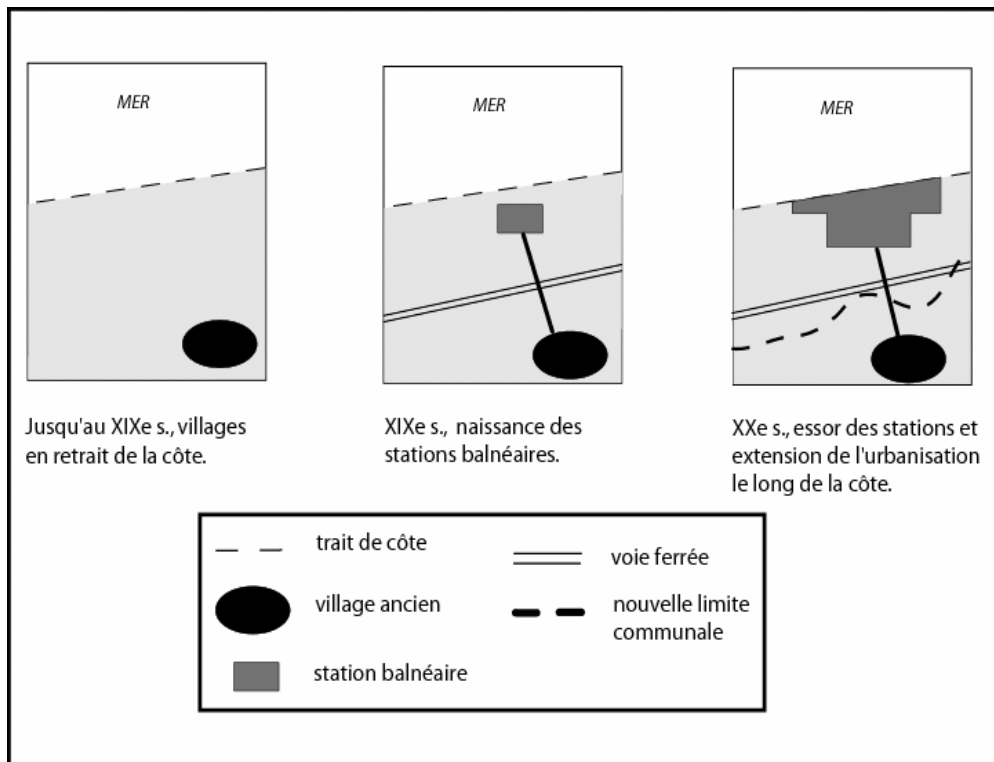


Figure 6 : dédoublage et densification du bâti vers la côte.

"Le rêve marin crée de la richesse et de nouvelles formes de conquêtes des zones littorales. Les grèves sableuses deviennent des plages convoitées fixant de nouvelles villes en bord de mer à fonctions uniquement ludiques, les stations balnéaires" (Cabantou et al., 2005). Ainsi, l'essor du tourisme balnéaire, d'abord aristocratique puis "de masse" contribue à densifier l'occupation de la côte et à toujours se rapprocher du rivage. Wimereux (62), parmi bien d'autres stations balnéaires, illustre ce phénomène qui apparaît à travers l'analyse des séries diachroniques de cartes et la littérature, révélant les étapes et les processus de territorialisation de l'espace côtier (Meur-Férec et Morel, 2004¹⁹).

Parallèlement au développement touristique, la nouvelle image du littoral, saine, naturelle et ludique renforce un tropisme résidentiel. Celui-ci se concrétise par un étirement, le long du rivage, des résidences principales ou secondaires, à partir des pôles urbains, portuaires ou balnéaires (DATAR, 2004 ; IFEN, 2000) (figure 7)

¹⁹ Article 14 du volume de publications : Meur-Férec C. et Morel V. (2004) L'érosion sur la frange côtière : un exemple de gestion des risques. *Nature Science et Société* 12, p. 263-273.



Figure 7 : photographie de la plage de Blankenberge (Belgique), août, 2005.

Outre cet essor touristique et résidentiel, le développement économique contribue, dans la seconde moitié du vingtième siècle, à concentrer des activités sur la côte. La sidérurgie sur l'eau des années 1970 et 1980 (figure 8), la modernisation des transports maritimes et des pêches, l'essor des chantiers navals, le développement des cultures marines ont ainsi contribué à l'accélération de l'occupation du littoral après la Seconde Guerre Mondiale.



Figure 8 : photographie du port ouest de Dunkerque, 2003

Cette densification de l'occupation du littoral se manifeste par une croissance de la population qui s'est fortement accélérée après 1945. Tandis que de 1954 à 1968, la densité française passait de 80 à 90 hab./km², elle passait de 190 à 245 hab./km² dans les communes côtières. Cette littoralisation du peuplement se poursuit aujourd'hui puisque entre les deux derniers recensements (1990 et 1999), le taux de croissance de la population des

communes côtières (3,8 %) reste sensiblement supérieur à celui de la moyenne française (3,3%) (IFEN, 2000).

Depuis la seconde moitié du vingtième siècle, le littoral français a donc vu son occupation s'intensifier fortement. On est passé progressivement du "territoire du vide" du dix-huitième siècle (Corbin, 1988) au "littoral d'empoigne" du vingt-et-unième siècle (Paskoff, 1998). Toutes ces mutations profondes d'un espace dynamique, traditionnellement peu occupé, en ont fait un territoire particulièrement complexe.

2.3.3 Un territoire sous pression concentrant des enjeux multiples

Aujourd'hui, la densité de population dans les communes littorales (272 hab/km², RGP 1999), est très largement supérieure à la moyenne nationale (108 hab/km²) et peut être multipliée par dix durant la saison estivale (Schirmann-Duclos et Laforge, 1999). Les communes côtières concentrent, sur 4% du territoire métropolitain, 5,85 millions d'habitants, soit près de 10 % de la population française (RGP 1999).

Les soldes migratoires nettement positifs dans la plupart des régions littorales ne sont pas les seuls facteurs de densification de l'occupation de l'espace. Un des problèmes majeurs de gestion du littoral est le développement d'une urbanisation très consommatrice d'espace, sans commune mesure avec le développement démographique ou économique (DATAR, 2004 ; Schirmann-Duclos et Laforge, 1999). Ainsi, les communes côtières concentrent 15 % des logements neufs construits entre 1982 et 1990 et 37 % des capacités d'hébergement touristiques (IFEN, 2000). Dans la bande proche du rivage, les surfaces construites se sont considérablement accrues depuis les années 1960. En moyenne 31 % de la bande des 0-500 mètres étaient occupés par des espaces bâtis en 1990, contre 15 % en 1960 (Robin et Verger, 1996).

Le littoral est aujourd'hui devenu le support d'activités multiples, aux logiques parfois concurrentes (pêche, transport, industries, tourisme, urbanisation, protection de la nature...). La diversité des enjeux qui s'y concentrent implique un très grand nombre d'acteurs.

L'inadéquation entre la demande et la disponibilité d'espace côtier génère des concurrences débouchant parfois sur des conflits d'usage à terre, en mer et sur le Domaine Public Maritime (DPM) (Catanzaro *et al.*, 1995 ; Roland, 2005 ; Le Visage, 2004). "*Dès lors des stratégies sectorielles apparaissent au sein des différentes catégories d'usagers, dont le souci est de garantir le droit d'accès au bien commun, au détriment des autres activités et surtout au détriment d'une gestion globale de la zone côtière. Cette rivalité se fait souvent au préjudice des secteurs les moins compétitifs économiquement*" (Schirmann-Duclos et Laforge, 1999). La pression est donc particulièrement forte sur les espaces de nature, dont la valeur économique ne peut être facilement évaluée. Les travaux de recherche que j'ai réalisés sur les golfs en Bretagne (Desse, Meur et Goasguen, 1993 ; Desse et Meur-Férec, 1994²⁰ ; Meur, Desse et Goasguen, 1991) et sur le Cœur Vert de la *Randstadt Holland*

²⁰ Article 2 du volume de publications : Desse R.P., Meur-Férec C. (1994) Le golf en France : enjeux fonciers. *Annales de Géographie*, n° 579, p. 471-490.

(Dewailly et Meur-Férec, 1995²¹) illustrent les très fortes pressions foncières qui s'exercent sur les sites naturels littoraux (chapitre II).

Par ailleurs, l'occupation et l'exploitation intensives de l'espace côtier créent des situations de risques.

D'une part, les risques de surexploitation des ressources halieutiques menacent l'équilibre écologique global mais aussi l'avenir économique de nombreuses professions (pêcheurs de pétoncles et de coquilles St-Jacques en rade de Brest, par exemple).

D'autre part, les pollutions d'origines urbaines, industrielles ou agricoles constituent des risques de dégradation des écosystèmes côtiers et concernent même directement la santé humaine. La concentration de polluants dans certains organismes filtreurs (moules, huîtres...) peut rendre leur consommation dangereuse et explique les médiocres classements de salubrité de certaines zones conchylicoles (réseau REMI, Ifremer). La qualité des eaux de baignade est parfois si mauvaise que certaines plages, comme Boulogne-sur-Mer (62), sont interdites à la baignade.

En outre, la réduction des surfaces urbanisables sur le littoral *"provoque une forte tension sur les prix du foncier et l'égalité désormais possible pour l'accès au littoral s'oppose à une ségrégation de fait entre ceux, moins nombreux qui peuvent profiter encore d'un environnement de qualité améliorée et la grande masse qui subit les effets sociaux de cette politique nouvelle"* (Miossec, 2004a). A terme, les très fortes pressions foncières génèrent des risques d'exclusion sociale des populations n'ayant plus les moyens de se loger sur leur lieu de travail ou à proximité de leurs familles. Comme dans les centres urbains rénovés des grandes métropoles, un processus de *"gentrification"* (Guglielmo, 1996 ; Hamnet, 1997) s'amorce sur le littoral le transformant progressivement en territoire d'exclusion. Ce phénomène, qui s'accroît avec la métropolisation des villes côtières, fait l'objet d'un travail de recherche que nous avons amorcé dans le cadre d'un programme PUCA du Ministère de l'Équipement *"Les inégalités écologiques dans les marges urbaines des territoires littoraux"* (Ph. Deboudt, coord. 2006-08).

Enfin, la concentration d'enjeux humains et matériels sur un espace restreint et mobile entraîne aussi une forte croissance des risques dit "naturels" (érosion, submersion, etc.) (cf. chapitre III). Si la plupart des côtes basses connaissent effectivement une crise érosive, il n'est cependant pas démontré que les aléas naturels soient plus forts aujourd'hui qu'aux siècles passés. Mais l'intensification des enjeux sur la côte a considérablement amplifié la vulnérabilité. Par ailleurs, l'action de l'homme a accru les aléas eux-mêmes (rejets d'eau fragilisant les falaises, suppression des dunes bordières accélérant l'érosion de l'estran, barrages limitant l'apport sédimentaire à la côte, assèchement des marais maritimes accélérant le comblement des baies et des estuaires...) (Gérard, 1999 ; MATE, 1998 ; Paskoff, 2005). Cette situation de risques, si elle génère peu de danger pour la vie humaine en France métropolitaine, entraîne des coûts de protection et d'entretien des constructions qui posent la question de leur financement public.

²¹ Article 4 du volume de publications : Dewailly J.-M., Meur-Férec C. (1995) Le Coeur Vert de la Randstad Holland : l'adaptation d'un concept aux exigences du développement. *Hommes et Terres du Nord*, 1995-4, p. 222-230

Convoité, disputé, l'espace littoral est aussi culturellement et socialement investi par une population qui dépasse largement celle des résidents (Péron, 2005). *"Le littoral cristallise visiblement de nombreuses attentes de la société, au-delà de sa valeur marchande en terme de tourisme et de loisirs. Il suffit pour cela de voir la réaction, même au centre de la France, à la moindre marée noire, pour constater que la société accorde au littoral une importance toute particulière"* (Le Visage, 2004). Cette place particulière est d'autant plus défendue que la métropolisation et plus largement les processus induits par la mondialisation suscitent des craintes, exacerbées près des côtes. Le littoral connaît aujourd'hui, comme le reste du territoire mais de façon plus intense à cause des enjeux qu'il concentre, des bouleversements profonds. Ainsi, à partir des villes littorales et de leurs espaces proches métropolisés, le territoire se remodèle à une vitesse impressionnante. *"Cette vigoureuse dynamique littorale engendre aussi de vives inquiétudes face aux risques de dégradations de milieu côtier : peur de la mer, peur de pollutions qu'elle apporte, peur de l'épuisement des ressources... Ces angoisses pour l'avenir sont à la hauteur des attentes vis-à-vis de ce milieu et des intérêts matériels qu'il représente (...)"* (Baron et al., 2005).

Parallèlement à cette intense dynamique spatiale, l'économie littorale est bouleversée par le fossé qui se creuse entre une société "ancienne", marquée par des activités maritimes devenues aujourd'hui source de rêve (pêche, navigation...) mais parfois secondaires, et des activités tertiaires dynamiques (tourisme, transports, technologie...) (Péron, 2005). De ce contraste naît une perte de "sens collectif" et la difficulté à faire émerger une "identité renouvelée" (DATAR, 2004). *"La lutte contre la banalisation du littoral est vitale si notre pays veut préserver pour l'avenir ce capital environnemental et économique"* (CIADT du 9 juillet 2001, Limoges). Ces préoccupations prennent la mesure des enjeux sociaux et culturels qui pèsent sur l'espace littoral.

Dans un contexte de littoral "d'empoigne" (Paskoff, 1998) et de craintes sociales grandissantes, la *régulation* publique (Thoenig, 1998) s'avère nécessaire à un gestion cohérente et durable. A des enjeux très spécifiques, répond une politique de gestion de l'espace littoral particulière.

2.4 UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE EN RÉPONSE À DES ENJEUX SPÉCIFIQUES

"Lieu mouvant, polysémique, tantôt territoire du plein (zone d'aménagement militaire, d'endiguement et de défense stratégique, zone touristique et urbaine), tantôt territoire du vide (espaces de marais, zones de déprise, zones résiduelles), le littoral rend inopérantes les oppositions de type rural-urbain, centre-périphéries, explicatives d'autres dynamiques territoriales" (Kalaora, 1998). Par ailleurs, le décalage entre la disponibilité et la demande d'espace en fait un bien rare, convoité, soumis à des concurrences d'usage ; un lieu ambivalent, attirant mais aussi porteur de fortes contraintes naturelles génératrices de risques. Cette situation particulière implique de faire des choix, parfois des arbitrages, par l'intermédiaire d'une régulation publique pour la gestion de l'espace (et des autres ressources naturelles²²). Cette régulation se concrétise par la politique d'aménagement du territoire littoral.

²² Ce travail est focalisé sur les questions de gestion de l'espace, étant entendu que les autres ressources (halieutiques, granulats marins, énergies, etc.) font l'objet d'autres politiques de régulation.

L'aménagement du territoire français, développé après la Seconde Guerre Mondiale, pouvait se résumer à l'époque comme *"la recherche, dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques"*. (Claudius-Petit²³, 1950 in Madiot et al., 2001). A la fin des années 1990, deux lois d'aménagement du territoire²⁴ complètent cette approche par des préoccupations sociales et économiques nouvelles : l'affirmation du concept de développement durable et la construction européenne. *"La politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire concourt à l'unité de la Nation, aux solidarités entre citoyens et à l'intégration des populations. Au sein d'un ensemble européen cohérent et solidaire, elle permet un développement équilibré de l'ensemble du territoire national alliant le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement. Elle tend à créer les conditions favorables au développement de l'emploi et de la richesse nationale, notamment en renforçant la solidarité des entreprises avec leur territoire d'implantation, et à réduire les inégalités territoriales tout en préservant pour les générations futures les ressources disponibles, ainsi que la qualité et la diversité des milieux naturels."* (LOADDT, 1999).

Ces objectifs nationaux doivent s'appliquer au "territoire littoral" tout en s'adaptant à ses spécificités.

2.4.1. Une politique d'aménagement d'un territoire spécifique

La doctrine de l'aménagement du littoral français, qui s'est progressivement appuyée sur de nombreux textes et outils d'application (Becet, 2002 ; DATAR, 2004 ; Schirmann-Duclos et al., 1999), a finalement conservé les grandes orientations définies dès 1973 dans le rapport Piquard. On peut cependant distinguer quatre grands épisodes dans son histoire : les fondements au début des années 1970, la décentralisation de 1982-83, la loi Littoral de 1986, et enfin la nouvelle phase de décentralisation des années 2000 et l'émergence de territoires de projet pour la mise en application de la GIZC (cf. chapitre IV).

Dès les années 1970, les grands principes de l'aménagement du littoral français étaient posés par l'État pour rechercher l'équilibre le plus profitable à tous : aménagement en profondeur, répartition des activités, arbitrage des conflits d'usage, préservation d'espaces naturels par la maîtrise foncière (Conservatoire du Littoral), mise en valeur économique, gestion intégrée, intercommunalité... (Piquard, 1973). Bien que certains termes comme *développement durable* et *gestion intégrée des zones côtières* n'étaient pas encore consacrés à l'époque, ils étaient déjà sous-jacents, avant d'être explicitement intégrés dans le rapport Bonnot (1995).

²³ E. Claudius-Petit, Ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, communication au conseil des ministres intitulée *"Pour un plan national d'aménagement du territoire"*, 1950..

²⁴ Loi dite Pasqua, d'Aménagement du Territoire du 4 février 1995 et loi dite Voynet, d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999.

La première vague de décentralisation au début des années 1980²⁵ et la contractualisation concomitante entre l'État et les collectivités locales consacrent les régions en tant que nouvelles collectivités territoriales pour la promotion de l'aménagement du territoire. L'État conserve la responsabilité de la définition et de la conduite de la politique économique et sociale ainsi que la défense de l'emploi, mais la région, les départements et les communes concourent avec lui à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la protection de l'environnement. Par ailleurs, la construction européenne implique que la politique nationale d'aménagement du territoire ne puisse plus se concevoir indépendamment des directives communautaires (Madiot *et al.*, 2001).

Si elle dynamise le développement économique et favorise l'émergence de projets territoriaux, une telle répartition des responsabilités entre une multitude d'acteurs locaux, nationaux et européens contribue, sur un territoire convoité comme le littoral, à une logique de "foire d'empoigne". Toutes les collectivités publiques étant légalement habilitées à intervenir, certaines n'hésitent pas à s'affranchir des limites établies par le législateur, d'autant plus que la complexité du nouveau système brouille les compétences, que la réglementation est éparse et que le contrôle de légalité demeure assez limité. Les communes devenues responsables de la réalisation de leurs Plans d'Occupations des Sols (POS), contribuent souvent à l'intensification de l'urbanisation côtière, au détriment des espaces de nature (*cf.* chapitre II, partie 1).

Face à cette situation et sans revenir sur le principe de la décentralisation, l'État entend redonner une cohérence à l'aménagement du littoral, en légiférant. Les grands principes de l'aménagement du littoral sont donc réitérés et synthétisés par la loi dite *Littoral*, du 3 janvier 1986 "*relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*". Ce texte reprend les réglementations éparsees et fragmentaires précédentes et redéfinit le rôle d'arbitrage de l'État dans le contexte de la décentralisation. Il "*cherche à établir un double compromis*" (Paskoff, 1998) entre d'une part, la conservation de l'environnement et le développement des activités économiques et d'autre part, entre la liberté des collectivités locales et le contrôle de l'État. En matière d'occupation de la côte, la loi *littoral* rappelle notamment les principes d'installation en retrait du rivage lorsqu'il ne s'agit pas d'"*un service public ou (d')une activité économique exigeant la proximité immédiate de l'eau*"; elle reprend les recommandations de la directive d'Ornano du 25 août 1979 interdisant, "*en dehors des espaces urbanisés*" et d'"*un certain nombre d'exceptions*", les constructions sur la bande côtière des 100 m ; elle renforce le statut de protection des "*espaces remarquables*"... Les termes parfois flous et imprécis de la loi et la lenteur de publication de certains de ses décrets d'application laissent une place importante à l'interprétation et de nombreux cas doivent être tranchés par la jurisprudence (Ministère de l'Équipement, 1992 et 1999).

Mais la loi Littoral n'a pas réglé tous les problèmes de la gestion de l'espace littoral. Ainsi, M. Robin et F. Verger publient en 1996 un rapport pour le Conservatoire du Littoral intitulé "*Pendant la protection, l'urbanisation continue*". En 2000, les données de l'Environnement publiées par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) titrent "*La pression de la construction ne se relâche pas sur le littoral français*." Par ailleurs, beaucoup d'élus locaux sont mécontents du pouvoir qu'ont pris les juges administratifs dans le règlement des

²⁵ Lois dites "Deferre" : Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 "relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions" ; loi n° 83-663 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 "relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État".

contentieux liés à l'application de la loi Littoral. *"Les documents de planification n'ont pas permis de préciser les conditions d'application de la loi en fonction des circonstances locales, de telles sortes que les principes généraux de la loi Littoral ont donné lieu à une interprétation par le juge administratif"* (Le Guen, 2004). Les jugements rendus sont en effet souvent défavorables aux projets de constructions, surtout en Méditerranée (Calderaro, 2003). *"La jurisprudence s'est substituée au pouvoir réglementaire, en imposant une lecture très restrictive de la loi. (...) Le juge administratif a pour ainsi dire omis de donner une consistance à l'objectif de mise en valeur du littoral (...) faisant ainsi prévaloir sur toute autre considération l'objectif de protection, voir de sanctuarisation du littoral"* (Le Guen, 2004). Ainsi, l'application de la loi Littoral est jugée peu efficace en matière de limitation des constructions pour les uns, et trop restrictive pour les autres. Les critiques qui l'assaillent de part et d'autre, démontrent probablement son caractère équilibré mais aussi l'exacerbation des pressions et des concurrences qui s'exercent sur l'espace littoral français au début du vingt-et-unième siècle.

Face à ces inquiétudes et à ces divergences de vue, le CIADT du 9 juillet 2001 à Limoges rappelle les très forts enjeux du littoral français en tant que capital environnemental et économique et souligne les dangers de sa "banalisation". Il demande un état des lieux du littoral français et la mise en application des principes de la GIZC dans le contexte de la "nouvelle vague" de décentralisation (cf. chapitre IV). Trois rapports parus en 2004 font suite à cette demande et présentent à nouveau des points de vue très différents.

Les deux premiers rapports, celui du Sénat (Gélard, 2004) et celui de l'Assemblée Nationale (Le Guen, 2004) reflètent le mécontentement de nombreux élus sur l'application de la loi Littoral et plaident pour son assouplissement²⁶ : *La loi Littoral n'a pas permis d'"aboutir à une gestion équilibrée de cet espace tant convoité (...) elle ne permet pas de répondre de façon cohérente aux défis posés par cette attractivité, alors même que son application, notamment celle qui en a été faite par une jurisprudence abondante, a parfois été ressentie comme excessivement contraignante par les élus locaux. (...) l'État a mis en place des procédures ou des instances régulatrices plus ou moins autoritaires (loi Littoral, Conservatoire du littoral, etc.) masquant en réalité l'absence d'une politique globale. Or de telles mesures (...) font l'impasse d'une approche républicaine oubliant la plupart du temps de s'adresser à ceux qui "font" le littoral au quotidien. (...) L'attitude dirigiste de l'administration a nui à la mise en œuvre sereine de la loi.* Par ailleurs, les élus cherchent *"à sécuriser la situation juridique des citoyens"* et soutiennent les *"personnes dont la vie a été brisée par les décisions prises en application de la loi Littoral"* (Le Guen, 2004). Reprenant les mesures proposées par la Commission Littoral du Comité National à l'Aménagement et au Développement du Territoire (CNADT, 2003), les parlementaires revendiquent un "nouveau contrat social pour le littoral français".

Le troisième rapport publié par la DATAR se démarque clairement des deux premiers en soulignant au contraire la faible efficacité des mesures de gestion de l'espace littoral. S'appuyant sur les statistiques de l'INSEE et de l'IFEN, il *"dénonce le gaspillage de l'espace"*

²⁶ "Les lois Montagne et Littoral mises à mal par les parlementaires". Article de B. Hopquin paru dans Le Monde le 31/05/2003.

*le long des côtes françaises*²⁷. (...) *Les constructions se sont étalées le long du littoral, entre urbanisation sauvage et contournements de la loi. (...) Une économie de cueillette, consommatrice d'espace, peu productrice et basée sur la recherche de rente foncière, risque de produire une ville éclatée, caractérisée par un fort impact sur l'environnement et des tensions sociales croissantes*".

Si les points de vue divergent sensiblement, le constat d'un "*littoral, patrimoine national en péril*" (Le Guen, 2004), est unanime ; mais le péril n'est manifestement pas le même pour tous. Ces différences de position soulignent des difficultés de gouvernance et plus particulièrement d'articulation entre le niveau global (État, DATAR) et le niveau local (élus locaux, parlementaires).

Le CIADT du 14 septembre 2004 fait suite à la publication de ces trois rapports. Certains y ont vu un "revirement"²⁸ après les coups de boutoirs parlementaires sur l'application de la loi Littoral et la perspective d'une forte baisse du budget du Conservatoire du Littoral²⁹. Finalement le CIADT a replacé le "*développement équilibré du littoral*" comme un enjeu national majeur en matière d'aménagement du territoire, a réaffirmé la loi Littoral comme outil fondamental de cette politique³⁰, consolidé le budget du Conservatoire et annoncé la création d'un Conseil National du Littoral³¹ et le lancement d'un appel à projets national sur la mise en application de la GIZC (*cf.* chapitre IV).

L'aménagement du littoral français fait donc l'objet de nombreuses réflexions politiques en ce début de vingt-et-unième siècle. Si les principales nouveautés émanent surtout de la mise en place de la GIZC, la politique du littoral se caractérise aussi par plusieurs éléments relativement constants depuis les années 1980 : arbitrage de l'État, appui sur de nombreux textes réglementaires, difficultés d'interprétation de ces textes, réticences exprimées des élus locaux qui revendiquent plus d'autonomie, fortes pressions environnementalistes, recherche d'une approche plus durable et plus intégrée (Bonnot, 1995 ; Miossec, 1993). Ces grandes constantes évoluent dans leurs rapports de force mais restent présentes. Aujourd'hui, malgré les divergences de vues, chacun s'accorde à reconnaître les enjeux majeurs d'une gestion durable et équilibrée de ce territoire.

2.4.2 Une multitude d'outils d'application

Si les orientations générales de la politique du littoral français sont restées relativement constantes depuis le rapport Piquard (1973), l'évolution du contexte économique et social (périurbanisation, difficultés économiques, chômage, essor du tourisme et des loisirs, préoccupations environnementales, etc.), les différentes phases de décentralisation, l'intégration de la dimension européenne, la multiplication des enjeux sectoriels et des concurrences d'usage de l'espace ont considérablement complexifié la situation. Les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de protection de l'environnement, de

²⁷ "La DATAR dénonce le gaspillage de l'espace le long des côtes françaises". Article d'H Kempf paru dans Le Monde le 10/09/2004.

²⁸ "Le littoral, un vraie belle richesse à protéger". Article paru dans la Voix du Nord du 15/09/2004.

²⁹ "Le gouvernement réduit les moyens de protection du littoral". Article paru dans la Voix du Nord du 14/09/2004.

³⁰ *cf.* circulaire du 14 mars 2006 émanant du Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.

³¹ CNL installé le 13 juillet 2006 par le Premier Ministre (*cf.* conclusion).

gestion des risques évoluent avec la société et engendrent la création de nombreux outils d'applications. Le littoral, concentrant des enjeux forts dans tous ces domaines, constitue un espace d'application pour une multitude d'outils, spécifiques ou non à la proximité du rivage ; il apparaît ainsi dans sa dimension de "littoral d'institution" (Bousquet, 1999) (Bécet, 2002 ; Meur-Férec, 2003 ; Schirmann-Duclos *et al.*, 1999) (figure 9).

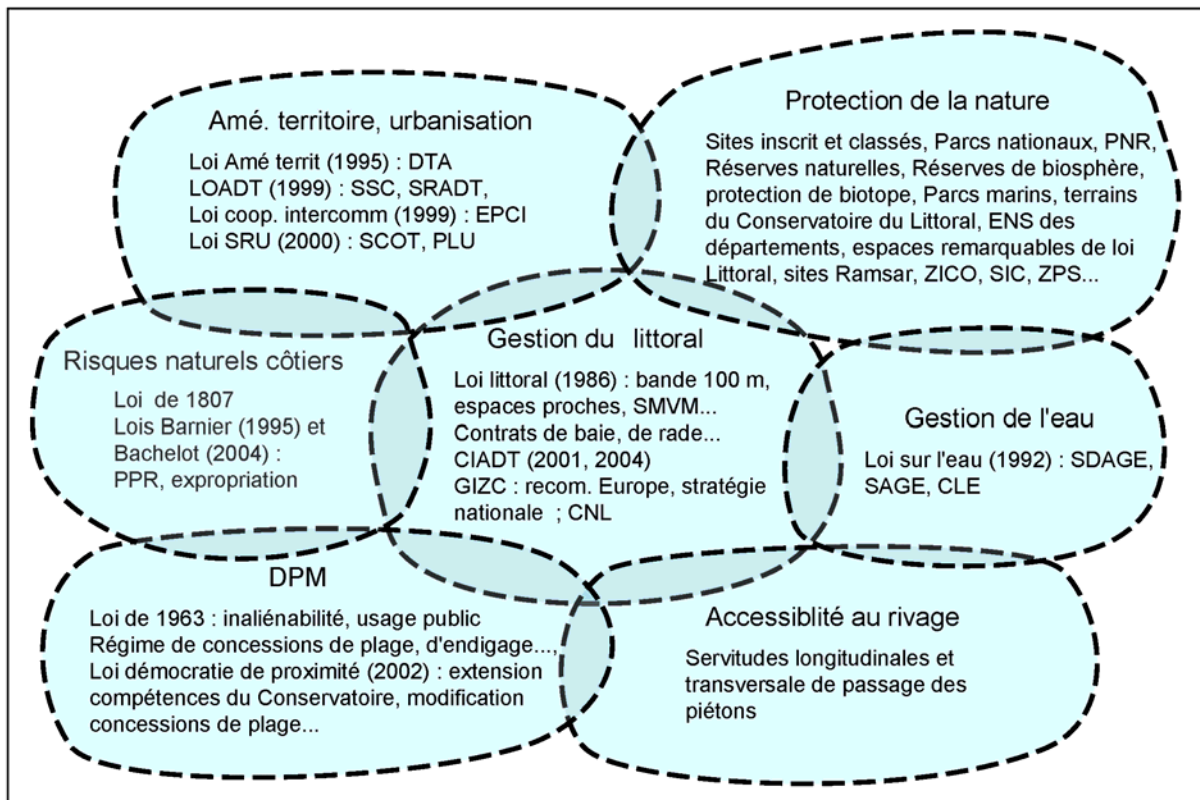


Figure 9 : schéma des principaux textes et outils s'appliquant à la gestion de l'espace littoral.

Au fur et à mesure de la mise en place des différentes politiques, des outils nouveaux viennent se surimposer au "millefeuille" déjà existant. Pour de nombreux élus locaux, surtout dans les petites communes rurales où le maire exerce une autre activité professionnelle et où l'équipe municipale est réduite, il est difficile de maîtriser l'ensemble des textes réglementaires et des outils applicables à l'espace littoral. Des principes qui paraissent clairs lorsqu'ils sont exposés en tant que politique générale (DATAR, 2004 ; MATE, 1997b et 1998) peuvent être difficiles à appliquer face aux contraintes juridiques et techniques et aux particularités des contextes locaux. De façon générale, la multiplication des publications et notamment des guides à l'usage des décideurs (Dauvin *et al.*, 2002 ; UNESCO, 1997 et 2001) est révélatrice d'une demande de documentation pratique pour clarifier l'application des politiques et l'usage des outils. Le regroupement d'élus au sein de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) reflète aussi le besoin, face à la complexité de certaines situations, de se rassembler autour de préoccupations communes au littoral.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

L'installation progressive des sociétés modernes sur le littoral a fait de cet espace un territoire approprié et fortement investi. Objet de très forts enjeux et de débats passionnés, il participe aux processus globaux de dynamique territoriale mais présente aussi des caractères très spécifiques qui complexifient le système. Interface multiple entre terre et mer, nature et société, politiques et pratiques, le littoral occupe une place particulière et stratégique dans la dynamique des territoires.

Une géographie du littoral se justifie-t-elle ?

Si l'on articule géographie et aménagement du territoire, la réponse est clairement oui. *"La reconnaissance de la spécificité littorale, dans ces données contemporaines, est donc un enjeu primordial pour les territoires littoraux et pour la France dans son ensemble, puisque les zones côtières concentrent désormais une partie importante des dynamiques démographiques, sociales, économiques et scientifiques du territoire français"* (Baron et al. 2005).

Si l'on considère la géographie comme une *mésologie*, science du *milieu* (Berque, 1997), l'espace littoral apparaît aussi comme une entrée spécifique possible. *"L'espace est un levier efficace, d'un bon rapport qualité-prix, pour comprendre le fonctionnement des sociétés"* (Lévy, 1997). L'espace et son usage sont le centre d'intérêt commun entre tous les acteurs du système littoral. Les problématiques géographiques littorales sont résolument des questions de compréhension et de gestion de l'espace, dans un système complexe d'interactions *"entre nature et société"* (Miossec, 1998).

Une approche géographique fondée sur un espace spécifique, comme le littoral ou la montagne par exemple, implique une ouverture aux différents champs de la discipline et recrée ainsi l'unité de la géographie. Sur le littoral cette intégration des données naturelles et anthropiques se pratique depuis longtemps. *"L'étude géographique de l'intégration des composantes naturelles, et surtout du rôle de la société locale ou globale dans cette évolution, a été menée plus précocement dans les montagnes et sur les littoraux. La dynamique propre à ces milieux avait été reconnue depuis longtemps par les géomorphologues (...) (car) le jeu subtil des données naturelles (y) était transformé par l'évolution rapide des usages économiques et sociaux qui investissaient ces ensembles naturels sensibles et fragiles. (...) Dès le début des années 1970, sous l'impulsion d'A. Guilcher notamment, les "écoles" de Brest et Nantes s'engagent dans cette voie associant recherche fondamentale et recherche appliquée"* (Robic, 1992).

Outre les justifications scientifiques de l'intérêt d'une géographie du littoral, il y a bien sûr des raisons "affectives" qui m'incitent à défendre cette position. M'orienter en géographie vers l'étude des côtes fut pour moi une évidence car le littoral est mon univers, depuis l'enfance ; j'y suis attachée comme on peut l'être à une terre, un pays. Eric Dardel (1956) l'explique ainsi : "La Terre est le "pays", cette expérience première et inoubliable, ce regard émerveillé de l'enfant qui ouvre pour lui la connaissance d'un plus vaste monde. (...) Le pays ce sont des lignes et des teintes, mais aussi des chemins, des maisons : un présent. Ce sont des arbres chargés d'ans, des tombes : un passé. Ce sont des terres à labourer, des champs à moissonner, des projets : un avenir. En un mot, une continuité, une fidélité. Un équilibre dans

le flot tumultueux de la vie." Si tous les littoraux évoquent pour moi ce "pays", il est certain que ceux du Finistère sont le lieu d'ancrage de mes racines et ont à mes yeux une valeur bien particulière. Au début du dix-neuvième siècle pourtant, J. Michelet dans son *Tableau de la France* en a une représentation bien peu flatteuse : "*A l'extrémité occidentale de la Bretagne, où les vagues furieuses, monstrueuses attaquent les rochers et jettent les navires à la côte, la nature est atroce, l'homme est atroce, et ils semblent s'entendre*" ! (Michelet, 1833 in Dardel, 1956). Ces différences de perception d'un même lieu confirment l'importance de prendre en considération l'approche sensible de l'espace...

Même si de nombreuses interrogations persistent face à la complexité des dynamiques naturelles et anthropiques du littoral, un fait semble avoir ici été démontré : la géographie du littoral existe ; elle a, à la fois, un sens scientifique et une utilité sociale.

Au sein de cet éco-sociosystème complexe et singulier que constitue le littoral, la place accordée aux espaces de nature est, parmi d'autres problématiques fondamentales, un élément clé pour comprendre les enjeux d'une gestion intégrée.

CHAPITRE II - LES ESPACES LITTORAUX DE NATURE

INTRODUCTION

Les très fortes pressions anthropiques s'exerçant sur le littoral réduisent les "espaces de nature" qui deviennent une ressource rare et fortement convoitée. Leur préservation constitue un enjeu fort et fait l'objet d'une régulation publique (Rumpala, 2003) inscrite, depuis les années 1960, dans la politique nationale d'aménagement du territoire. *"Le littoral relève dorénavant du champ politique ; il est l'une des dimensions de l'espace public"* (Kalaora, 1998).

Outre l'aspect institutionnel, la protection et la gestion de ces espaces mobilisent un grand nombre d'acteurs, d'autant plus nombreux et engagés que ces lieux de nature occupent une place particulière dans les aspirations et l'imaginaire de la société.

En France, comme sur la plupart des rivages du monde, ces espaces non construits, résiduels, ne constituent bien sûr pas une nature originelle, aujourd'hui disparue ; ils portent tous plus ou moins les empreintes des activités humaines. Mais ce n'est pas tant la question de leur "naturalité" qui nous semble importante que celle de leur place dans la société. Ces espaces ont en effet été soustraits à la pression des marchés fonciers et aux multiples activités du littoral parce qu'ils ont fait l'objet d'un choix. Ils sont "consacrés", dédiés à la nature, non seulement par un processus de régulation publique, mais aussi par tout un processus de régulation sociale (Reynaud, 1997 ; De Terssac, 2003).

Les questions de préservation et de gestion des espaces "naturels" nous amènent inéluctablement vers des interrogations plus larges sur la place de l'homme dans la nature. On peut difficilement faire l'économie de cette réflexion car elle est consubstantielle à celle d'éthique de l'écoumène et conditionne finalement de façon très concrète les politiques et même les techniques de gestion des espaces côtiers de nature.

1- PRÉSERVER ET GÉRER UNE RESSOURCE RARE

Les espaces côtiers de nature peuvent être considérés comme une ressource au même titre que les autres ressources naturelles que sont le pétrole, l'eau, les stocks halieutiques, *etc.* À ce titre et suivant les principes du développement durable, ils constituent un bien commun à gérer et à léguer aux générations futures.

1.1 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

La politique française de protection des espaces naturels repose sur quelques positions fondamentales (Baron-Yelles et Meur-Férec, 1999³² ; Meur-Férec et Favennec, 2005³³).

La maîtrise foncière publique constitue l'un de ces fondements. En France en effet, la plupart des espaces naturels protégés sur le littoral sont des sites publics. Ils sont le fruit d'héritages historiques (forêts domaniales, communaux) mais aussi de politiques d'acquisition foncière menées par l'État (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) et les collectivités territoriales (Départements principalement). Ainsi, sur les 5 500 kilomètres de côtes de France métropolitaine, environ 1250 kilomètres sont aujourd'hui propriété publique : environ 800 kilomètres se répartissent entre les "espaces naturels sensibles" (ENS) littoraux des Départements et les terrains du Conservatoire du Littoral ; 370 kilomètres de littoral domanial sont gérés par l'ONF ; une cinquantaine de kilomètres est constituée de forêts communales et autres également gérées par l'ONF (hors terrains du Conservatoire) et environ 30 kilomètres sont propriétés publiques d'autres acteurs (Régions, Communes).

L'ouverture au public de ces sites est une autre pierre angulaire de la politique française de gestion des espaces littoraux de nature. A de rares exceptions près (Marquenterre) tous les sites publics sont accessibles gratuitement aux visiteurs, dans un esprit de service public et d'éducation à l'environnement (Mermet et Moquet, 2002). Cependant le degré d'ouverture est modulé selon les orientations du site, son statut, son propriétaire et son gestionnaire. Tous les sites naturels appartenant au Conservatoire du Littoral et aux Conseils généraux ainsi que les terrains domaniaux gérés par l'ONF sont ouverts au public dans la limite du respect des équilibres écologiques³⁴. Les visiteurs y sont généralement canalisés par des sentiers balisés et des panneaux informatifs. Des règles de comportement sont expliquées à l'entrée des sites et interdisent en général les engins motorisés, la cueillette, le camping, le feu, les décharges, la divagation des chiens, etc. Certains secteurs peuvent être ponctuellement mis en défens pour protéger du piétinement une zone dégradée ou éviter temporairement le dérangement de la faune. Les accès sont libres et nombreux et les gardes exercent plus une information et une sensibilisation qu'une surveillance coercitive.

Certains statuts de protection limitent plus strictement le degré d'ouverture au public. C'est le cas par exemple des Réserves Biologiques Domaniales (RBD), de certaines parties de Parcs Nationaux et de forêts classées "de protection". Les réserves de ce type ont des orientations strictement écologiques et l'accueil du public n'y est pas privilégié. C'est le cas de la RBD de La Côte d'Opale (Merlimont) dans le Pas-de-Calais où seules les visites guidées encadrées par l'ONF sont autorisées. Cependant, les sites étant largement ouverts le long du rivage, l'accès n'y est pas strictement interdit ; il n'est simplement pas encouragé (pas de sentier balisé, pas de parking, etc). Les statuts de parcs nationaux et de parcs

³² Article 10 du volume de publications : Baron-Yelles N., Meur-Férec C. (1999) Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord-Pas-de-Calais. *Hommes et Terres du Nord*, 1999/1, p 37-46.

³³ Article 12 du volume de publications : Meur-Férec C., Favennec J. (2005) The opening to the public of French "natural" sites of coastal dunes: the choice between "over-visiting" and "over-protection" of our shared natural heritage. In Herrier J.-L., Mees J., Salman A., Seys J., Van Nieuwenhuysse H., Dobbelaere I. (eds) Dunes and estuaries 2005, actes du colloque international, Koksijde (Belgique), 19 - 23 septembre 2005, p. 475-486.

³⁴ Atelier 2006 du Conservatoire du Littoral : "*Le littoral convoité : entre accès et excès*", 17-18 mai 2006, Rochefort.

naturels marins³⁵ ont aussi une orientation essentiellement écologique, surtout dans les secteurs de "cœur de parc", mais les sites restent néanmoins le plus souvent ouverts au public, sous réserve du respect d'un règlement strict. Le statut de parc national ne concerne pour le moment qu'un seul site sur le littoral français, l'île de Port Cros, mais des projets sont en cours pour le parc de Guyane, le parc des Calanques et le parc marin de la Mer d'Iroise. Très ponctuellement, des zones de faible superficie à l'intérieur d'un parc national peuvent être classées "réserve intégrale", comme l'aire de l'aigle de Bonelli dans le parc national de Port Cros par exemple. Ces statuts très particuliers, par une orientation spécialisée dans la conservation des écosystèmes, sont minoritaires sur le littoral français.

À l'opposé, certains sites littoraux, périurbains et généralement communaux, sont ouverts et gérés comme des parcs de loisirs (Parc du Vent à Dunkerque). Dans ce cas, c'est l'accueil et les activités ludiques qui priment. Il s'agit plus de jardins publics côtiers que de sites naturels. Cependant l'éducation à l'environnement y est développée par des panneaux explicatifs et des animations ludiques sur la faune et la flore. Ce type de site répond à une demande sociale forte et a l'avantage de sensibiliser un très large public.

De fait, la diversité écologique de chaque site, les orientations des propriétaires et des gestionnaires, les statuts de protection et les contextes géographiques, sociaux et économiques entraînent des degrés variés d'ouverture au public. C'est finalement le rapport entre les deux tendances "ouverture au public" et "conservation des écosystèmes" qui détermine le degré d'ouverture d'un site ou d'une portion de site (figure 10). Quoi qu'il en soit, il est très rare que ces deux orientations soient totalement dissociées car elles constituent un tout.

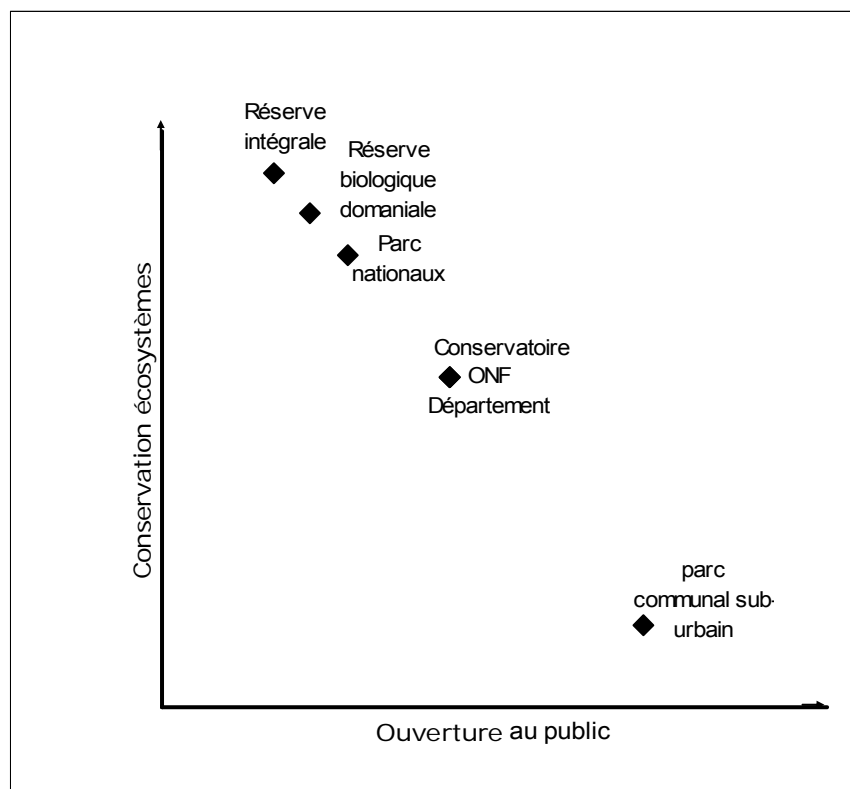


Figure 10 : degrés de priorité accordés à l'ouverture au public et à la conservation des écosystèmes selon le statut des sites.

³⁵ Nouvelle loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au Journal Officiel du 15 avril 2006.

En effet, la visée simultanée d'un *double objectif*, comprenant, d'une part, la conservation des écosystèmes et, d'autre part, l'offre au plus grand nombre de paysages de nature et d'éducation à l'environnement est aussi une des caractéristiques fondamentales du système français. Dans certains pays, comme le Royaume-Uni par exemple, d'autres choix ont été faits distinguant la conservation des écosystèmes d'une part, dans des sites privés peu connus du public (*Sites of Special Scientific Interest*), et l'agrément de paysages de nature d'autre part dans le cadre de politiques patrimoniales grand public (*Areas of Outstanding Natural Beauty, Heritage Coasts*) (Meur-Férec, 1997b³⁶).

1.2 TROIS CATÉGORIES D'ACTEURS POUR CINQ ACTIONS FONDAMENTALES.

Un grand nombre d'acteurs sont impliqués dans la préservation des espaces de nature sur le littoral. A partir de l'analyse des situations en Bretagne (Meur, Hallégouët et Bodéré, 1994³⁷) et dans le Nord Pas-de-Calais (Meur-Férec, 1995³⁸), ces acteurs ont été regroupés dans trois grande sphères : État, collectivités territoriales, société civile (figure 11). Par ailleurs, la préservation de ces espaces peut se décliner en cinq volets d'action fondamentaux : définitions des orientations stratégiques, acquisition, aménagement, gestion et ouverture au public.

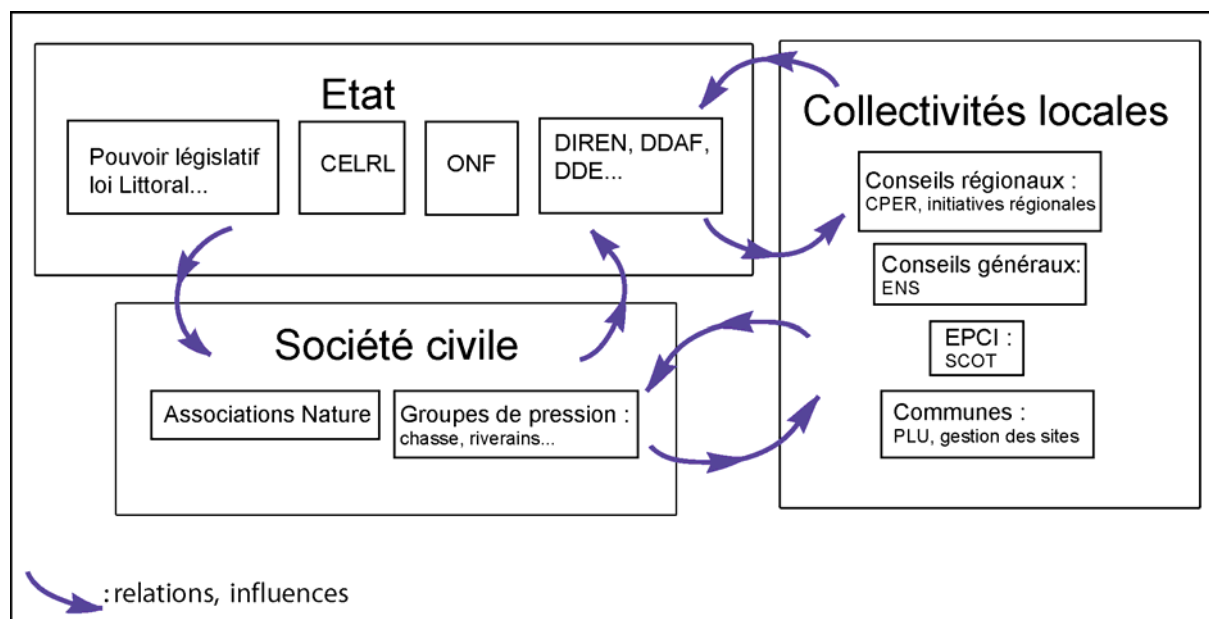


Figure 11 : schéma des principaux acteurs intervenant dans la préservation des espaces littoraux de nature.

³⁶ Article 7 du volume de publications : Meur-Férec C. (1997) A comparative review of coastal conservation policies in France and England-Wales. *Journal of Coastal Conservation* n°3, p 121-132.

³⁷ Article 3 du volume de publications : Meur C., Hallégouët B., Bodéré J.C. (1994) Les politiques de protection des espaces naturels littoraux en France, l'exemple de la Bretagne. *Cahiers Nantais*, n° 41-42, p. 322-333.

³⁸ Article 5 du volume de publications : Meur-Férec C. (1995) La préservation des espaces naturels littoraux dans le Nord-Pas-de-Calais : acteurs et politiques d'intervention. *Hommes et Terres du Nord*, 1995 1-2, p. 2-10.

1.2.1 Les principaux acteurs

L'État

- Le pouvoir législatif

Par son pouvoir législatif, l'État est un acteur central de la préservation des espaces de nature sur le littoral. Le texte fondamental en la matière est la loi dite Littoral du 3 janvier 1986 (n° 86 - 2) et ses décrets d'application, dont certains sont sortis très tardivement³⁹.

La préservation des espaces naturels, qui n'est que l'un des objectifs de cette loi "*relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*", est fortement affirmée dans la notion d'"*espaces remarquables*", définis dans le décret du 20 septembre 1989 (n° 89-694), en fonction de l'intérêt écologique ou paysager qu'ils représentent (Becet, 2002). "*Le régime des espaces remarquables institue une protection très contraignante puisqu'en partant d'une restriction sévère de constructibilité, le décret fixe une liste particulièrement limitative des aménagements susceptibles d'y être effectués*" (Bersani in Le Guen, 2004). La délimitation de ces espaces représente donc un enjeu stratégique considérable, surtout pour des communes qui ont des projets de développement économique. Plusieurs élus ont vu dans la procédure de délimitation menée par l'État un retour en arrière par rapport aux principes de décentralisation. En effet, dans la pratique c'est l'État, sous la responsabilité du préfet, qui identifie les espaces à préserver et les fait connaître aux communes lors du "porter à connaissance". "*Cette manière d'agir n'est pas elle-même illégale, dans la mesure où elle laisse une certaine latitude de discussion aux communes dans la suite de la procédure de sélection des espaces, mais elle est révélatrice d'un état d'esprit défavorable à la décentralisation. (...) l'État identifie les espaces à préserver et les fait connaître aux communes qui peuvent difficilement contester l'argumentaire*" (Becet, 2002). Une fois les espaces identifiés, ils doivent être inscrits sous forme de zonage (NDI ou NDs) dans les documents de planification de l'urbanisation, anciens Plans d'Occupation des Sols (POS), nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT)⁴⁰.

Cette notion d'"*espaces remarquables*" de la loi Littoral a donc souvent concentré l'ire des élus locaux qui y voient un gel quasi-définitif et autoritaire de terrains par l'État. Leur délimitation suscite souvent d'après négociations, voire des conflits entre les communes et les services de l'État (Bernard, 1999). Cette situation est parfois exacerbée par de violentes polémiques entre les municipalités et les associations de défense de la nature qui trouvent dans les "*espaces remarquables*" un outil puissant et efficace (Meur-Férec, 1995). De leur côté, les tribunaux administratifs ont souvent eu recours à cette notion pour trancher des affaires et soustraire des espaces à la pression économique (Calderaro, 2003 ; Benoit *et al.*, 2002 ; Ministère de l'Équipement, 1992). Face à ces affrontements, le récent rapport de l'Assemblée Nationale (Le Guen, 2004) brandit le principe de "*sécurité juridique des citoyens*" : "*Il est contraire au principe de sécurité juridique que la construction de leur*

³⁹ Décret n° 2004-311 du 29 mars 2004 fixant la liste des communes riveraines des estuaires et des deltas et des principaux estuaires et décret 2004-310 du 30 mars 2004 qui "assouplit" les interdictions d'intervention sur les "espaces remarquables".

⁴⁰ Depuis la loi Solidarité, Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000

habitation principale soit autorisée dans un premier temps par le maire de leur commune d'habitation, puis par le préfet de leur département, pour ensuite être déférée devant le tribunal par des associations dites de protection de l'environnement au stade où cette habitation est en passe d'être terminée. S'il est naturel, dans un État de droit, que des associations de protection de l'environnement puissent attaquer systématiquement toute décision d'autorisation d'occupation des sols, peut être l'est-il moins que le juge, en référé, prête une oreille très souvent favorable à cette pratique." (Le Guen, 2004). Il est certain que dans quelques cas extrêmes, la situation devenait difficile puisque l'appellation "espace remarquable" permettait d'interdire toutes possibilités de travaux, même de rénovation ou d'accès du public au rivage.

A la suite de ces critiques, la loi SRU apporte un amendement⁴¹ à la loi Littoral pour autoriser l'aménagement de la plage de Pampelonne dans le Var (Le Guen, 2003). En outre, le décret de la loi Littoral du 30 mars 2004⁴² introduit un assouplissement par rapport à celui de 1989 en autorisant certains "aménagements légers" nécessaires à la gestion et mise en valeur des sites et "l'extension limitée des bâtiments et installations nécessaires à l'exercice d'activités économiques" (pistes cyclables, parkings, accès à la plage...). Mais l'inquiétude est désormais du côté des "environnementalistes" qui voient dans ces assouplissements un "terrible coup de canif"⁴³, une brèche par où pourraient s'engouffrer les buvettes, restaurants et autres constructions "nécessaires à l'exercice d'activités économiques"...

Ces oppositions illustrent la difficulté de l'équilibre recherché dans la loi Littoral entre protection et développement. Elles sont exacerbées sur les secteurs de littoral où les pressions économiques et démographiques sont intenses (DATAR, 2004). Les espaces de nature suscitent des polémiques passionnées et des conflits révélateurs du très fort investissement dont ils font l'objet par la société. Par ailleurs, ces conflits pointent la difficile articulation entre le pouvoir législatif de l'État et les pouvoirs décentralisés, notamment dans la planification de l'usage des sols.

Outre le pouvoir législatif de l'État, certains établissements publics ont un rôle particulièrement important pour la préservation des espaces littoraux de nature.

- Le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) a été créé en 1975 à la suite des recommandations du rapport Piquart (1973). Il a reçu de l'État la mission de préserver les sites littoraux les plus significatifs, de les réhabiliter et de les ouvrir au public. Dans ce but, en collaboration avec les collectivités locales et territoriales, il mène une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral. Les terrains acquis deviennent inaliénables, ce qui leur assure une protection définitive. Bien que garant du bon fonctionnement de la protection de ses terrains, le Conservatoire n'a pas la vocation d'en assurer la gestion courante ; il passe pour cela le relais aux collectivités territoriales ou à des organismes spécialisés (associations de protection de la nature, établissements publics agréés à cet effet, sociétés d'économie mixte...). Au 1^{er} mai 2006, le CELRL possède

⁴¹ l'amendement « Gaïa » devenu l'article L. 146-6-1 du code de l'urbanisme introduit par l'article 42 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

⁴² Loi Littoral "consolidée" au 12 octobre 2005 (site internet legifrance.gouv.fr).

⁴³ Article du Monde du 01/07/04 Hervé Kempf : *Les pressions se multiplient pour assouplir la loi Littoral.*

98 000 hectares, sur environ 880 kilomètres de rivages, soit près de 13 % du linéaire côtier, répartis sur 400 sites naturels. Son budget annuel, pour les trois dernières années, est de l'ordre de 40 M€, dont 27 M€ proviennent de l'État. Il faut pratiquement doubler ce budget si l'on compte les frais de gestion des sites qui sont assurés par les collectivités locales et les associations et les personnels mis à disposition (un tiers des personnels du Conservatoire). En juillet 2005, pour les 30 ans du Conservatoire, le Président de la République a demandé au gouvernement de renforcer le budget du CELRL et pour ce faire d'y affecter "*dans les meilleurs délais l'intégralité de la taxe de francisation des bateaux et, en tout état de cause, 80% de cette taxe dès 2006*". Cette opération, très médiatisée, devait permettre une "*augmentation du budget d'acquisition du Conservatoire de plus de 40%*". Dans les faits, ce "*cadeau d'anniversaire*" n'a pas vraiment modifié la dotation de l'État au Conservatoire ; mais elle a permis de pérenniser une attribution incertaine, car sur les 27 M€ affectés chaque année par l'État environ 7 M€ n'étaient jusqu'à présent pas garantis⁴⁴. Ainsi, cette affectation confirme et consolide l'action du Conservatoire par des moyens financiers "*pérennes*" et "*stables*", "*nécessaires au Conservatoire du littoral qui doit aujourd'hui faire face à une hausse très sensible du foncier*"⁴⁵.

- *L'Office National des Forêts*

Autre organisme public dépendant de l'État, *L'Office National des Forêts* (ONF) est aussi un acteur majeur de la protection et de la gestion des espaces littoraux de nature. Son action est restreinte aux terrains soumis au régime forestier, mais ce statut concerne notamment toutes les dunes d'Aquitaine dont l'essentiel est propriété de l'État. Bien que l'Office soit un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) et qu'il n'ait pas pour vocation première la préservation des espaces de nature, il assure un rôle essentiel dans ce domaine. Outre les dunes d'Aquitaine dont il est le gestionnaire historique, l'ONF s'est vu confier la protection et l'entretien de nombreux sites littoraux publics entre 1975, date de la création du Conservatoire du Littoral, et le début des années quatre vingt, période à partir de laquelle les Conseils généraux se sont généralement investis dans la gestion de ces espaces. Ainsi, dans le Pas-de-Calais, les dunes d'Ecault à Saint-Etienne-au-Mont, les Garennes de Lornel à Camiers, les dunes de la Slack à Wimereux, ont été confiées à l'Office (Meur-Férec, 1995). Par son expérience en matière de gestion des dunes, l'ONF participe activement à la préservation de sites littoraux et diffuse largement ses connaissances auprès des autres gestionnaires. Par ailleurs, l'Office est responsable des Réserves Biologiques Domaniales dont l'objectif est clairement la protection des écosystèmes naturels au détriment des activités sylvicoles.

⁴⁴ Site internet : <http://www.conservatoire-du-littoral.fr> + communication orale de B. Gérard, Directeur adjoint du CELRL, avril 2006.

⁴⁵ Allocution du Président de la République à Rochefort (Charente-Maritime) le 18 juillet 2005.

Les collectivités territoriales

- La Région

Dans le transfert des compétences opéré par les lois de décentralisation, les régions n'ont pas de responsabilité spécifique en matière de protection des espaces naturels, hormis de participer au financement des Parcs Naturels Régionaux. Elles y contribuent cependant de façon plus ou moins engagée par leur politique environnementale régionale et leur inscription dans le contrat de Plan État-Région⁴⁶. Sur le littoral en particulier, les Conseils régionaux soutiennent dans l'ensemble activement le Conservatoire du Littoral et participent à son fonctionnement. Certaines régions se démarquent même par leur investissement dans la préservation des sites de nature comme le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et la Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ainsi, la région PACA a créé en 1979, en association avec les départements, l'Agence Régionale pour l'Environnement, syndicat mixte de collectivités territoriales dont une des nombreuses missions concerne la gestion des espaces naturels sensibles. Dans les trois départements littoraux de cette région - Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône - le Conseil Régional et le Conseil Général participent financièrement et à parts égales à l'aménagement et la gestion des sites du Conservatoire du Littoral. La région Nord-Pas-de-Calais a, quant à elle, une politique ancienne et particulièrement volontariste dans le domaine de la préservation des espaces de nature. Dès 1978, elle s'est dotée d'un outil pour gérer et mettre en valeur son patrimoine naturel : l'ENR (Espace Naturel Régional) qui fût pendant plus de 10 ans le gestionnaire privilégié des terrains du Conservatoire du Littoral. Depuis le début des années 1990, les conseils généraux ayant repris cette gestion à leur charge, l'ENR ne gère plus directement les sites littoraux mais reste, par son expérience, une référence en matière de gestion d'espaces naturels. En outre, le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais est à l'origine de la création, en 1991, de l'Observatoire de l'Environnement Littoral et Marin chargé de favoriser la mise en réseau des acteurs, d'assurer l'animation territoriale, la capitalisation et l'amélioration des connaissances sur le littoral régional. Depuis 2003, cette structure ainsi que l'ENR sont directement rattachés au Conseil régional.

Selon leur engagement et leur sensibilité "environnementale", les régions ont donc un rôle plus ou moins important en matière de préservation des espaces littoraux de nature.

- Les départements

Depuis les années soixante-dix, les départements peuvent devenir des acteurs essentiels pour la sauvegarde des espaces côtiers, s'ils décident de s'engager dans cette optique⁴⁷. Ils disposent en effet de moyens juridiques (droit de préemption) et financiers (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles : TDENS) pour mener, parallèlement et en concertation avec le Conservatoire du Littoral, une véritable politique de maîtrise foncière et de gestion de sites naturels. Le droit de préemption qu'ils peuvent instituer consiste à bénéficier d'une priorité d'achat en cas de vente de terrains dans une zone préalablement définie (zone de préemption) ; la TDENS est prélevée sur toute construction réalisée dans le "périmètre sensible", secteur que les Départements peuvent étendre à la totalité de leur

⁴⁶ Depuis le CIACT (Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires) du 6 mars 2006, les contrats de plan État-Région deviennent "Contrats de Projets État-Région".

⁴⁷ Lois n° 76-1285 du 31 décembre 1976 et n° 85-729 du 18 juillet 1985.

territoire depuis la loi du 18 juillet 1985. Cette taxe est légalement limitée à 2 % d'une assiette forfaitaire basée sur le coût de construction. Dans l'esprit de la décentralisation, une très grande liberté de choix est accordée aux Départements ; ils sont libres d'utiliser ou non ces moyens pour la protection des sites naturels. Bien que la moitié seulement des Départements français se soit dotée de cet outil de protection qu'est la TDENS, la quasi-totalité des Départements littoraux l'utilise et intervient très activement pour préserver le patrimoine côtier (Meur-Férec, 1997a⁴⁸). Les modalités d'application des politiques départementales d'espaces naturels sensibles sont très variables selon les départements (cf. partie 1.3).

- Les communes et les EPCI

Le rôle des communes ou groupements de communes (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : EPCI) en matière de préservation des espaces naturels sur le littoral se joue principalement à deux niveaux. D'une part, depuis les lois de décentralisation de 1983, chaque commune ou EPCI est responsable de l'élaboration et de la mise en compatibilité avec les lois et réglementations en vigueur de ses documents de planification de l'usage des sols (POS puis PLU et SCOT). Le zonage des espaces naturels à protéger est donc essentiel et fait l'objet de discussions et de négociations avec les services de l'État, particulièrement pour les *espaces remarquables* définis par la loi Littoral.

D'autre part, selon les départements côtiers, les communes ou les EPCI peuvent avoir la charge de la gestion des sites publics du littoral. Ils prennent ainsi parfois le relais du Conservatoire du Littoral ou du Département pour assurer au niveau local l'entretien des sites acquis, grâce à leurs propres ressources et aux aides qui leur sont éventuellement octroyées par les Départements (TDENS). Dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple, les politiques volontaristes des deux Départements soulagent les communes de ces tâches et de leurs charges financières.

La société civile : des groupes de pression

Sous cette appellation générique de "société civile", sont regroupés les initiatives privées émanant de tous les acteurs non institutionnels qui jouent un rôle important pour la préservation des espaces littoraux de nature.

- Les associations de protection de la nature

Le mouvement associatif de protection de la nature représente au niveau national un groupe d'acteurs non négligeable dont les plus importants sont régulièrement consultés pour les projets d'intervention en secteurs protégés ; la plupart travaillent en coopération avec les collectivités territoriales et les services de l'État et reçoivent des subventions publiques. Le mouvement associatif joue souvent les "sonnettes d'alarme", dénonçant les infractions, informant les services de l'État compétents et recourant parfois au tribunal administratif. Elles pallient ainsi certaines insuffisances des pouvoirs publics, en particulier grâce à des initiatives spontanées et rapides, à la connaissance pointue du terrain et du contexte socio-

⁴⁸ Article 6 du volume de publications : Meur-Férec C. (1997) *Les politiques départementales des espaces naturels sensibles sur le littoral français : un principe commun pour des applications contrastées. Cahiers Nantais* n°47 – 48, p. 387-394. .

économique local, au bénévolat. Elles exercent notamment des contre-pouvoirs, là où des pressions ou des intérêts privés trop puissants risqueraient d'influencer les décisions des autorités publiques.

Cependant, malgré le dynamisme et le nombre croissant de ces associations, leurs structures souffrent encore souvent de l'hétérogénéité de leurs compétences, de leurs tailles, de leurs motivations et de leurs ressources financières. Pour éviter cet éparpillement de leurs forces, certaines s'organisent en réseau en fédérant plusieurs associations. Ainsi, *Nord Nature*, fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement du Nord-Pas-de-Calais, créée en 1970, regroupe plus de cinquante structures, locales ou régionales et représente environ 3500 membres. La Fédération est, elle-même, affiliée à *France Nature Environnement*, la fédération française des sociétés de protection de la nature.

- Les autres "lobbies"

Suivant les régions et les contextes locaux, les principaux *lobbies* peuvent être des promoteurs immobiliers, des industriels, des conchyliculteurs, ou des groupes de propriétaires défendant leurs intérêts particuliers sur le littoral.

Le groupe de pression des chasseurs, par exemple, est particulièrement puissant dans le Nord-Pas-de-Calais, en particulier en ce qui concerne la chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Maritime (DPM) (chasse "à la hutte" ou "à la botte"). Alors qu'elle était auparavant libre et gratuite, cette chasse est réglementée depuis 1975 et est notamment soumise à la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et aux listes d'espèces protégées au niveau régional, national et européen (Chadenas, 2003). Dans le Nord-Pas-de-Calais, la chasse au gibier d'eau est pratiquée surtout comme loisir urbain de proximité ; elle suscite une polémique particulièrement vive entre amateurs et détracteurs. Elle paraît difficilement compatible, surtout en été, avec le développement du tourisme balnéaire et des loisirs côtiers (promenade, sports nautiques, découverte de la nature,...). D'autre part, les associations de protection de la nature et en particulier de l'avifaune accusent la trop forte pression cynégétique de faire fuir les oiseaux migrateurs et de compromettre l'hivernage et la reproduction. Les affrontements sont parfois violents entre écologistes et chasseurs. Certains observatoires à oiseaux, aménagés sur des sites du Conservatoire du Littoral ont même été détruits par les chasseurs (Oye-Plage). Ces derniers rejettent ces accusations en arguant du bon état des populations de gibier d'eau et revendiquent leur droit "traditionnel" de chasse, ce d'autant plus qu'ils paient les Services Maritimes pour le permis !

La position des gestionnaires des espaces naturels littoraux est souvent ambiguë au sujet de la chasse. L'ONF, qui touche les droits payés par les chasseurs, maintient en général cette activité dans les dunes domaniales qu'il gère sur le littoral. Sur les terrains du Conservatoire du Littoral, la chasse n'est pas systématiquement interdite. Il existe au niveau national une charte liant le Conservatoire et l'Office National de la Chasse (organisme sous tutelle du MEDD). En principe, la chasse est limitée sur les terrains du CELRL à la régulation des espèces, de façon à éviter la prolifération de certains nuisibles (comme les lapins parfois en trop grand nombre sur les dunes, par exemple). Au niveau local, les communes sont chargées de veiller à l'application des résolutions prises par le Conseil de Gestion Cynégétique. Dans le cas où les terrains acquis par le Conservatoire sont soumis à des baux de chasse en cours (généralement baux de 9 ans), les baux ne sont pas rompus mais ils ne sont pas renouvelés à leur date d'expiration. Sur les Espaces Naturels Sensibles des

Départements, la pratique de la chasse, et notamment celle aux oiseaux migrateurs, semble également difficilement compatible avec les principes d'accueil du public et de préservation des milieux naturels attachés à ces sites. Dans de nombreux cas des problèmes se posent, particulièrement dans les réserves naturelles (comme le Platier d'Oye ou la Baie de Canche) où la chasse est légalement interdite sur le DPM mais où les chasseurs exercent un puissant lobbying et font preuve d'une très forte résistance. Malgré les réglementations européennes, très strictes pour la protection des oiseaux, ce groupe de pression reste particulièrement puissant dans certaines régions françaises⁴⁹.

1.2.2 Les principaux volets de la préservation

La préservation des sites naturels se décompose, en pratique, en plusieurs étapes. On peut y distinguer cinq volets principaux.

Dans un premier temps, puis de façon itérative, la définition et les ajustements des *orientations stratégiques* de la préservation se fondent sur la concertation entre les différents niveaux de décision. Ces orientations sont le résultat d'une régulation sociale au sens défini par J.-D. Reynaud (1997), c'est-à-dire d'un accord sur des règles de préservation créées par un équilibre dynamique entre les forces en actions (opinion publique, pouvoir des différents acteurs institutionnels et des groupes de pression). Les élus locaux et les services de l'État veillent notamment à assurer la compatibilité de ces orientations avec les documents d'aménagement du territoire, de planification de l'urbanisation (PLU, SCOT, SMVM...) et les statuts de protection des sites (réserves naturelles, parcs naturels, régionaux ou nationaux, espaces naturels sensibles, propriété du Conservatoire...). Le Conservatoire du littoral et les Conseils généraux, en concertation avec les autres collectivités locales, décident des orientations stratégiques de préemption foncière.

Autre volet de l'action de préservation, *l'acquisition* constitue le plus souvent le moyen le plus efficace de soustraire définitivement des sites aux projets de développement. Dans une période de pression accrue sur les littoraux, les années 1970 et 1980 ont été marquées par une intense phase d'acquisition de terrains. Le contexte de fort développement urbain, industriel et touristique impliquait en effet des actions de première urgence visant la mise en défens de sites. Pour ce faire, une politique d'acquisition d'espaces naturels par des institutions publiques a été mise en place. Des acteurs spécialisés ont vu le jour, notamment le Conservatoire du Littoral. Puis, à la suite de la décentralisation, les politiques des espaces naturels sensibles des départements se sont généralisées sur le littoral. Aujourd'hui, le rythme des acquisitions, en nombre d'hectares, s'est ralenti car les plus grands sites ont été achetés. Cependant l'activité d'acquisition reste très importante par le nombre de transactions réalisées (actes notariés) pour acquérir de petites parcelles qui viennent compléter les ensembles déjà constitués.

⁴⁹ A titre d'exemple, la loi française n° 98-549 du 3 juillet 1998 *relative aux dates d'ouverture anticipée et de clôture de la chasse aux oiseaux migrateurs* ne respecte pas la directive européenne *Oiseaux* du 2 avril 1979. Elle prévoit en effet une période de chasse deux mois et demi plus longue que celle préconisée par la directive européenne. La France possède ainsi la plus longue période de chasse aux oiseaux migrateurs d'Europe. La nouvelle loi n°2003-698 du 30 juillet 2003 relative à la chasse ne semble pas avoir résolu le problème puisque chaque année la date d'ouverture de la chasse de ces oiseaux suscite polémiques et conflits entre écologistes et chasseurs (France Nature Environnement, LPO, communiqué de presse du 3 avril 2006).

Lorsque la maîtrise foncière est assurée, une troisième étape concerne les travaux *d'aménagement* permettant de réhabiliter les sites et de les ouvrir au public. Ils consistent en opérations souvent importantes et coûteuses, que l'on différencie des tâches d'entretien s'apparentant davantage à la gestion. A titre d'exemple, le Conservatoire y consacre environ 15 % de son budget annuel. Ainsi, après un bilan écologique, les aménagements consistent par exemple à supprimer des décharges, consolider des digues de marais salants, mettre en défens des zones de végétation dégradée. Ils peuvent consister aussi en travaux favorisant l'accueil de public comme l'ouverture de cheminements et d'accès à la plage, la mise en place d'aires de stationnement, de panneaux d'information, etc.

Le quatrième volet de la préservation est la *gestion* du patrimoine choisi, acquis et réhabilité. Depuis la fin des années 1980, la gestion constitue un thème de réflexion majeur pour la préservation des espaces et des espèces. Il s'agit d'entretenir et de mettre en valeur le patrimoine. Le terme très large de *gestion* englobe des notions et des actions multiples. Les plans de gestion élaborés dans la plupart des espaces naturels protégés du littoral s'appuient sur les bilans écologiques pour définir les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et les méthodes d'évaluation des résultats. Non seulement ils fixent les tâches d'entretien et de gardiennage, mais aussi les interventions visant l'optimisation de la biodiversité (par exemple le défrichement des zones colonisées par l'argousier - *Hippophae rhamnoides* - afin de favoriser des populations faunistiques et floristiques représentatives de milieux de pelouses rases dunaires).

Ces espaces soustraits aux pressions de la construction et du développement économique par une action publique constituent un patrimoine commun et un héritage à transmettre aux générations actuelles et futures. Leur *ouverture au public*, de façon plus ou moins réglementée, est donc un volet essentiel de leur préservation. Les visites sur les sites naturels peuvent être "libres" ou organisées sous forme d'animations et de sorties de groupe. L'offre de prestations dans ce domaine (le plus souvent gratuite) est rendue complexe par le foisonnement d'initiatives et la diversité des acteurs qui en découle (Baron et Meur-Férec, 1999). Les responsables de l'animation sur les sites appartiennent parfois à des cercles associatifs dispensant une pédagogie de l'environnement avec un réel sens militant. Sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais par exemple, ces associations naturalistes, comme le Groupe Ornithologique Nord sont les producteurs "historiques" des prestations d'encadrement et d'accompagnement des visiteurs. Dans d'autres cas, les animateurs dépendent d'institutions spécialisées comme, dans le Pas-de-Calais, le syndicat mixte de gestion des sites EDEN 62, qui se charge du contrôle des prestations proposées par les associations ainsi que de la production d'animations originales. Enfin, d'autres intervenants, parmi lesquels les offices de tourisme, mais aussi l'Office National des Forêts, proposent des prestations d'animation.

La notion d'accueil du public, indissociable des politiques du Conservatoire et des départements, constitue un facteur d'éducation à l'environnement essentiel pour permettre une véritable patrimonialisation des lieux. En outre, cette mise à disposition de la nature est un facteur de développement local potentiel par la requalification de l'image de certaines régions, comme le Nord-Pas-de-Calais par exemple. Dans cette région, les espaces littoraux préservés offrent une compensation face aux concentrations urbaines et industrielles. Ils tiennent une très large part dans l'iconographie des brochures touristiques

diffusées par les stations, les comités départementaux et le comité régional du tourisme. Ils sous-tendent la stratégie marketing de la Côte d'Opale, qui les présente comme un "cœur vert" préservé en bordure des secteurs très densément urbanisés de la métropole lilloise et des capitales européennes proches (Londres, Bruxelles).

Facteur d'éducation à l'environnement et de diffusion d'une image de qualité du territoire, l'ouverture au public des sites de nature pose bien sûr des questions de seuil, de capacité de charge, de respect des équilibres écologiques et paysagers qui impliquent des considérations à la fois techniques et éthiques (cf. partie 2).

Le croisement entre les acteurs et les actions de préservation des sites littoraux peut se présenter sous la forme d'une matrice (figure 12).

	Orientations stratégiques	Acquisitions	Aménagements	Gestion	Ouverture au public
État législateur	X				
Conservatoire	X	X	X		
ONF			X	X	X
Région	X				
Département	X	X	X	X	X
Communes				X	X
Associations nature				X	X

Figure 12 : matrice acteurs / actions pour la préservation des espaces littoraux de nature.

Il ressort de ce croisement acteurs/actions plusieurs tendances qui mettent en lumière des points forts et faibles de la préservation des sites naturels littoraux.

Au niveau des *acquisitions*, les résultats montrent une bonne maîtrise de cette étape par l'association de deux acteurs majeurs, le Conservatoire du Littoral et les Conseils généraux (ENS). Les *aménagements* de réhabilitation et d'accueil du public sont aussi dans l'ensemble assez bien pris en charge par ces deux acteurs.

En revanche, la *gestion* des sites apparaît comme le volet le plus problématique. Dans l'esprit du rapport Piquard (1973), elle devait être confiée aux collectivités locales. Se trouvant en effet proches du terrain, elles semblaient les mieux placées pour entretenir, surveiller, ouvrir au public et mettre en valeur le patrimoine naturel situé sur leur territoire. En fait, il s'est avéré que la gestion des sites par les communes n'était pas toujours possible. Il existe en France métropolitaine 36 551 communes de tailles et de ressources extrêmement variées. Si certaines assurent pleinement leur rôle de gestionnaires, dans beaucoup de cas elles en sont financièrement incapables ou marquent des réticences à grever leur propre budget pour la gestion de sites publics ne leur appartenant pas.

Bien que le problème soit soulevé depuis plus de 15 ans (Le Louarn, 1995), il n'existe pas de financement automatique de la gestion décentralisée des sites du Conservatoire et des départements. Ce problème de fiscalité écologique reste toujours entier et l'on doit reconnaître aux maires qui protègent et qui gèrent des espaces de nature le statut de

"héros"⁵⁰ car ils en supportent les charges sans en toucher les recettes, tout en se privant du bénéfice électoral d'ouvrir des terrains à la construction. Les arguments pour la décentralisation de la gestion, s'ils sont convaincants en théorie, ne résolvent pas ces problèmes pratiques. En 1991, le Monde titrait déjà "*Le littoral au péril de la décentralisation*". En 2006, dans un contexte de renforcement de la décentralisation, le péril existe toujours. Cependant les choses ont évolué positivement depuis le début des années 1990. D'une part, les conseils généraux se sont de plus en plus investis dans la gestion de ces terrains, soutenant les communes dont la taille, les moyens financiers et les compétences techniques étaient souvent trop réduits. D'autre part, les communes elles-mêmes ont progressivement intégré le principe d'une gestion locale des sites publics et l'intercommunalité leur permet d'intervenir à des échelles mieux adaptées. En effet, le regroupement de plusieurs communes permet non seulement de réaliser des économies d'échelle mais aussi d'homogénéiser les actions et de poursuivre des objectifs cohérents sur des sites de grande dimension (plans de gestion, par exemple).

La variété des gestionnaires des sites naturels publics face à l'homogénéité de leur mission et des problèmes rencontrés a favorisé la création, en 1990, d'une association : Rivages de France. Cette structure "*rassemble les acteurs impliqués dans la protection et le devenir des espaces naturels littoraux : Communes, Départements, Régions, Etablissements publics (Office national de la chasse, Office national des forêts) mais encore, les personnes physiques proches du terrain comme les gardes du littoral ou les agriculteurs*"⁵¹. En 2006, l'association compte 300 adhérents, dont 70 communes, 15 départements et le Conservatoire lui-même.

Enfin, *l'accueil du public* est probablement aujourd'hui le volet le plus porteur d'interrogations. Il tend à devenir un champ d'action spécifique auquel les gestionnaires accordent une place accrue. Ils déploient des stratégies d'accueil pour répondre à l'afflux croissant de visiteurs et à la diversité des usages sociaux que l'on peut rencontrer sur les sites. Sur le terrain, au cas par cas, en fonction de la sensibilité du milieu, de l'intensité de la fréquentation et des moyens disponibles, les interventions sont variées. On distingue d'un côté des missions d'accueil du public (mise en place de panneaux et édition de plaquettes d'information par exemple), et de l'autre de véritables fonctions d'animation et d'éducation environnementales réalisées sous forme de visites guidées (Baron-Yelles, Meur-Férec, 1999) (*cf.* partie 2.1.2.).

1.3 LA POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES : UN PRINCIPE COMMUN POUR DES APPLICATIONS CONTRASTÉES

La politique des départements en matière de préservation des espaces naturels est caractéristique des effets de la décentralisation. D'une part, elle renforce l'initiative et dynamise l'action, d'autre part, elle introduit de fortes hétérogénéités territoriales qui peuvent constituer les richesses ou les faiblesses du système.

⁵⁰ Allocution de B. Gérard, Directeur adjoint du Conservatoire du Littoral, Journées Nationales de l'ANEL, 27 - 28 avril 2006, Toreilles.

⁵¹ Site Internet : rivagesdefrance.org

Amorcée dans les années 60 et renforcée par la décentralisation des années 1980, la politique des *Espaces Naturels Sensibles* est laissée à l'initiative des départements et modulée selon leurs choix (extension du périmètre sensible, taux de la TDENS) (Meur-Férec, 1997a). Cette politique fondée sur l'acquisition foncière, la préservation et l'ouverture au public des sites dans le respect des équilibres écologiques est très proche de celle du Conservatoire du Littoral. A partir de ces principes communs, chaque Conseil général définit ses propres orientations stratégiques, ses acquisitions, ses aménagements, sa gestion et ses modalités d'accueil du public, créant autant de variantes que de départements investis. Sur le littoral métropolitain, à l'exception de la Seine-Maritime, tous les départements, conscients de la valeur des espaces naturels et des pressions qui s'y exercent, se sont engagés dans cette politique.

1.3.1 Politiques départementales et action du Conservatoire du Littoral

Sur le littoral, les actions du CELRL et du Département sont en règle générale liées, plus ou moins étroitement selon les volontés locales. Il est notamment prévu par les textes qu'une partie des recettes de la TDENS puisse être utilisée à titre de participation pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des terrains appartenant au Conservatoire. Ayant des objectifs semblables, ces deux acteurs publics sont logiquement amenés à coopérer pour mener à bien les acquisitions, les aménagements et la gestion des sites.

En ce qui concerne les *acquisitions* de sites à protéger, la loi prévoit que le Conservatoire puisse se substituer au Département, si celui-ci choisit de ne pas exercer son droit de préemption. Ce droit de substitution en faveur du Conservatoire est automatique et permanent ; il résulte de l'inaction du Département. Le CELRL ne peut cependant exercer ce droit que si les terrains à vendre relèvent de sa compétence territoriale, c'est-à-dire s'ils se situent dans une commune ou un canton littoral (définis par la loi Littoral)⁵². Le département et le Conservatoire établissent en général des programmes d'acquisitions coordonnées. Le plus souvent, ils se répartissent à l'amiable les sites à acheter et le département délègue au Conservatoire son droit de préemption pour certains sites le concernant. Les règles de partage des terrains à acquérir ne sont pas institutionnalisées ; elles sont très variables d'un département à l'autre et parfois même inexistantes. Actuellement, les départements ont souvent tendance à concentrer leurs efforts d'acquisition sur des sites non littoraux, situés hors de la compétence territoriale du Conservatoire et ne pouvant donc pas bénéficier de sa protection.

Les *aménagements* de réhabilitation et d'ouverture au public sont généralement pris en charge par chaque propriétaire, Conservatoire ou département. Cependant, dans plusieurs départements, une partie de la TDENS est consacrée à l'aménagement des terrains du Conservatoire. Dans certains cas, le Département assure un pourcentage fixe du coût des travaux (parfois même la totalité), mais le plus souvent sa participation reste ponctuelle.

On a vu les problèmes que pose la *gestion* des sites théoriquement confiée aux communes. L'intervention du département est donc devenue essentielle en la matière. Non seulement il

⁵² Dans le cas où le Conservatoire n'est pas territorialement compétent, la commune peut également se substituer au département, si celui-ci n'exerce pas son droit de préemption.

assure, grâce à la TDENS, l'entretien de ses propriétés mais très souvent il soutient aussi financièrement et techniquement la gestion des terrains du Conservatoire ou en assume lui-même directement la charge. Selon les départements, l'organisation de la gestion des sites naturels publics est donc très variable. Certains Conseils généraux tendent à se passer des communes pour faciliter et homogénéiser les procédures ; d'autres tiennent à les associer systématiquement dans le but de les responsabiliser et d'assurer ainsi une plus grande efficacité de la préservation. Par ailleurs, la participation des communes est souvent rendue nécessaire afin d'alléger les charges financières des départements. Lorsqu'une intercommunalité est impliquée dans la gestion des sites, les départements s'y associent généralement, soit par le biais de conventions de gestion (incluant aussi parfois le Conservatoire), soit par la création de syndicats mixtes.

1.3.2 Disparités départementales

L'application locale des textes réglementaires nationaux, volontairement souples, aboutit à des politiques départementales très contrastées. De nombreux facteurs - ressources financières et politiques foncières, liens plus ou moins étroits avec le Conservatoire du Littoral et les communes - expliquent cette grande diversité.

Premier élément décisif, les *ressources* émanant de la TDENS sont très variables d'un département à l'autre. Cette disparité de moyens financiers est liée à plusieurs facteurs. D'une part, des choix politiques déterminent le taux de la TDENS (0,8 à 2 %) et l'extension du Périmètre Sensible (totalité ou partie du département). D'autre part, le montant de la taxe étant soumis au nombre de permis de construire, le dynamisme économique et démographique du département et les possibilités de construction sont déterminants. Le sud et le sud-ouest de la France sont par exemple particulièrement attractifs au point de vue économique et en termes de qualité de vie. Par ailleurs, les secteurs de fortes densités humaines concentrent logiquement un plus grand nombre de constructions. Le Nord-Pas-de-Calais, par exemple, connaît une densité moyenne de 324 hab/km², alors que la moyenne nationale est de 108 hab/km² (RSG, 1999). Les ressources issues de la taxe les plus importantes concernent donc les départements cumulant plusieurs de ces facteurs, comme ceux de la côte méditerranéenne (Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Hérault). D'autres départements, par contre, présentant des caractéristiques inverses, disposent de ressources nettement moindres (Haute-Corse, Aude, Somme, Pyrénées-Atlantiques, Manche, Corse du Sud). Une enquête exhaustive auprès de tous les départements littoraux, menée en 1995, permet d'avoir un ordre de comparaison sur les montants de la TDENS. Ainsi, le produit recouvré variait de 25 MF (Alpes Maritimes) à 2,8 MF (Haute-Corse) (Meur-Férec, 1997a). Ces écarts considérables dans les disponibilités financières impliquent forcément d'importantes différences dans l'ampleur des politiques mises en oeuvre

Les politiques *d'acquisition foncière* diffèrent aussi sensiblement entre les départements, selon leurs moyens financiers, la précocité de leur engagement dans la politique des espaces naturels, leurs choix en matière d'affectation de la TDENS, mais aussi le prix et la disponibilité du foncier. Ainsi, les surfaces totales acquises dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles varient de quelques hectares dans la Somme et les Landes par exemple, à plus de 10 000 hectares dans les Bouches-du-Rhône.

C'est en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône) et en Bretagne (Morbihan, Finistère, Côtes-d'Armor) que les surfaces acquises sur le littoral par les départements sont les plus importantes. L'ancienneté de la politique des Périphéries Sensibles sur la côte méditerranéenne (1959) et la prise de conscience des départements bretons face à l'intensification de la pression touristique pesant sur leurs côtes expliquent pour une grande part ces faits.

En ce qui concerne les départements ayant peu investi pour l'acquisition de sites littoraux, les explications sont à rechercher dans deux directions principales. Souvent, d'autres organismes sont présents sur les sites ; c'est le cas de l'Office National des Forêts dans les Landes et en Gironde par exemple. Couramment aussi, le Conservatoire de l'Espace Littoral prend en charge les acquisitions, comme dans le Nord, la Somme, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Var, où les Conseils Généraux ont fait le choix de déléguer systématiquement leur droit de préemption au CELRL pour les terrains littoraux. L'autre explication tient à la rareté des sites littoraux encore "naturels" à acquérir dans certains départements dont la côte est très densément urbanisée, comme dans le Var et les Pyrénées-Atlantiques.

1.3.3 Une coopération plus ou moins étroite avec le Conservatoire du Littoral

Selon leurs moyens mais surtout selon leurs volontés politiques, les Conseils généraux soutiennent plus ou moins activement l'action du Conservatoire du Littoral. Plus de 60 % des départements littoraux participent financièrement à la *gestion* des sites de CELRL. Certains, comme le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, le Calvados, la Manche, l'Ille-et-Vilaine et la Gironde assurent même systématiquement la totalité du financement de ce volet.

Plusieurs départements prennent également en charge une partie des travaux *d'aménagement* réalisés sur les sites du Conservatoire (Ille-et-Vilaine, Morbihan, Gironde, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes). Le Conseil Général du Nord va plus loin en assurant tous les frais d'aménagement sur les terrains du CELRL.

Une des missions premières du Conservatoire étant la *maîtrise foncière* de sites, cet organisme reste souvent le principal acquéreur. La quasi-totalité des départements littoraux lui délèguent, systématiquement ou ponctuellement, leur droit de préemption. De plus, la Gironde et le Nord, particulièrement volontaristes, participent même aux acquisitions de terrains du Conservatoire. Le Conseil Général du Nord achète des terrains pour le CELRL qu'il lui rétrocède ensuite progressivement, en fonction des disponibilités financières annuelles de ce dernier ; cela revient donc à lui concéder une avance de trésorerie. En Gironde, le Département finance systématiquement 20 % des acquisitions réalisées par le Conservatoire.

1.3.4 Des relations variées avec les autres collectivités locales : communes et régions

Les communes et groupements de communes sont associés de façon très variable aux politiques des espaces naturels sensibles. Conformément au rapport Piquard (1973), de nombreux départements les considèrent comme les gestionnaires privilégiés de leurs terrains, comme de ceux du Conservatoire. Ils sollicitent alors leur contribution à des degrés très divers, allant du simple prêt de matériel et services occasionnels (Pas-de-Calais) à la prise en charge quasi-totale, technique et financière, des terrains départementaux (Morbihan, Charente-Maritime, Aude).

Dans la Somme, le Calvados, la Manche et le Pas-de-Calais, les communes sont associées à l'action départementale par le biais de syndicats mixtes de gestion. En Vendée et en Gironde, des conventions de gestion tripartites Département-communes-Conservatoire ont été mises en place. Dans ces deux types d'organisation, si les communes n'ont pas à supporter de lourdes charges financières pour la gestion, elles sont néanmoins associées aux actions du Département et du CELRL.

A l'opposé, certains Départements (Ille-et-Vilaine, Nord) ne sollicitent pas la contribution des communes et gèrent de façon centralisée leurs propres sites ainsi que ceux du Conservatoire. Bien que soulagées de toute charge financière, certaines communes leur reproche alors parfois de les "court-circuiter" en ne les associant pas à leur action.

Par ailleurs, la TDENS est parfois utilisée pour soutenir l'action des communes s'engageant dans la protection des sites d'intérêt local. Ainsi, les départements de la Somme, des Côtes-d'Armor, de la Vendée, des Bouches-du-Rhône encouragent financièrement les communes à acquérir des terrains. Dans le même esprit, le Conseil Général du Gard finance systématiquement 40 % des travaux engagés sur les sites naturels communaux. Parfois, les relations de certains départements avec les communes sont "atypiques" ; ainsi le Conseil Général des Alpes-Maritimes assure la gestion de sites naturels appartenant à des communes. Toutes sortes de combinaisons sont donc possibles, ce qui assure au système une grande adaptabilité aux contextes locaux.

Les contextes économiques et géographiques locaux, l'historique de l'engagement des départements, les relations avec les autres acteurs de la protection, sont autant de facteurs contribuant à diversifier les politiques départementales des espaces naturels sensibles. Il existe donc sur le littoral français autant d'organisations différentes que de départements.

Globalement, une tendance semble apparaître différenciant les départements littoraux du nord et du sud de la France. Alors que les départements situés dans la moitié septentrionale se sont en général investis plus tard dans la politique des espaces naturels sensibles, ils mènent souvent aujourd'hui des programmes complets et volontaristes de protection, en parallèle avec le Conservatoire. Les départements méridionaux, qui s'étaient quant à eux globalement engagés dans la politique des Périphéries Sensibles avant la création du CELRL (1975), s'organisent différemment. Pour des raisons souvent géographiques et historiques, ils travaillent davantage avec les autres acteurs de la protection comme l'ONF, les régions, les communes, les syndicats mixtes. Ils créent ensemble des organisations plus variées où le Département est l'un des partenaires et ne coordonne pas systématiquement l'ensemble de la politique.

Cette diversité dans les politiques est le reflet de la liberté conférée aux collectivités territoriales dans le respect de l'esprit de la décentralisation. Si cette liberté est source d'initiatives et de souplesse dans les modes d'application, elle ne garantit cependant pas un niveau de prise en charge homogène de tous les sites ni une égalité dans le degré de sollicitation des communes. Par ailleurs, selon le principe "pollueur payeur" (plus on construit dans un département, plus le montant de la TDENS est élevé), ce sont paradoxalement les départements les plus riches en espaces de nature qui sont les plus pauvres en ressource fiscale (comme la Corse par exemple) et inversement (comme les Alpes Maritimes ou le Nord). L'intervention du Conservatoire du Littoral, établissement public de l'État, reste donc primordiale pour rééquilibrer certaines situations.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

La préservation de la ressource rare que constituent les espaces littoraux de nature fait, en France, l'objet d'un système complexe d'acteurs et d'interventions. Les spécificités de l'organisation française, traditionnellement centralisée et fondée sur la maîtrise foncière, apparaissent d'autant plus nettement si on les compare avec le système britannique voisin (Meur, 1993a et 1993b ; Meur-Férec, 1997b⁵³).

La France et le Royaume-Uni n'ont en effet pas réagi au même moment, ni de la même façon, aux pressions industrielles, urbaines et touristiques qui se sont renforcées sur les littoraux européens dans la seconde moitié du vingtième siècle. La réaction britannique, typiquement "*bottom up*", se fonde sur l'initiative privée, amorcée dès la fin du dix-neuvième siècle par la création du *National Trust* et renforcée dans les années 1960 par *l'Entreprise Neptune*. L'État intervient néanmoins par la politique des *Heritage Coasts*, mais son action ne donne la priorité ni à l'acquisition foncière ni à des statuts de protection réglementaires forts. La politique de sauvegarde est essentiellement appliquée par des contrats négociés entre les propriétaires privés et les collectivités territoriales, par le biais de conventions de gestion.

La France a réagi plus tardivement, sur un mode "*top down*", par la mise en place d'une politique volontariste émanant de l'État et instituant le Conservatoire du Littoral en 1975. S'il est souvent reconnu que la France s'est inspirée du système britannique pour créer le CELRL, le statut de cet établissement public est néanmoins fondamentalement différent de celui du *National Trust*, fondation privée. Leurs objectifs sont cependant très proches, ainsi que leurs stratégies fondées sur la maîtrise foncière des sites, pierre angulaire de la politique publique française.

Ainsi, malgré des systèmes profondément différents dans leur conception, les objectifs de préservation des espaces littoraux, comme le *Tiers Sauvage* et la notion de patrimoine à léguer aux générations futures, ainsi que les méthodes de gestion des sites sont très semblables d'un pays à l'autre.

Ces principes consensuels de préservation de lieux de nature sont le fruit d'un "*compromis*" (Latour, 2001), au sens où "*chaque société construit ses états de nature qui assurent une partition, une distribution, un régime de relations légitimes (acceptées par le plus grand nombre) entre l'humain et le non humain*" (Levy et Lussault, 2003). En effet, la décision de préserver des espaces de nature sur les littoraux convoités par le développement économique est le résultat d'une *régulation sociale* (Reynaud, 1999) qui répond à un ensemble de valeurs et de normes en équilibre dynamique dans le système social. Cet équilibre dynamique est "*le produit de la rencontre des acteurs*". La régulation est fondée à la fois sur des décisions prises "en haut" (État, lois) et sur la volonté et l'initiative des acteurs locaux. Elle constitue "*un principe organisateur, un modèle qui oriente l'action*". En ce sens, elle "*construit un système de valeurs*" (De Terssac, 2003), dont les fondements sont ici à rechercher dans les relations homme - nature.

⁵³ Article 7 du volume de publications : Meur-Férec C. (1997) A comparative review of coastal conservation policies in France and England-Wales. *Journal of Coastal Conservation* n°3, p 121-132.

2- LES RELATIONS HOMME - NATURE LITTORALE

2.1 LE DÉSIR DE RIVAGES DE NATURE

Si le consensus actuel portant sur la nécessité de préserver des espaces côtiers de nature est le fruit d'une *régulation sociale*, la gestion de ces espaces doit faire face à un désir grandissant de nature, émanant de notre société urbaine contemporaine.

2.1.1 Evolution de la perception de la nature littorale

Aujourd'hui généralement admise, la vision des espaces de nature à préserver en tant que patrimoine commun est pourtant relativement récente. La mise en perspective historique permet de relativiser les conceptions de la nature et plus particulièrement du littoral qui ont fortement évolué dans le monde occidental, notamment depuis le dix-huitième siècle. Bien qu'elles aient fluctué différemment d'un groupe social à l'autre au cours des siècles, on peut, en schématisant, présenter ces relations homme - nature de façon chronologique, (Robic, 1992).

La nature ressourçante

On a vu que, jusqu'au dix-huitième siècle en Europe, la plupart des côtes sont peu occupées par l'homme et suscitent un sentiment de crainte et d'hostilité, mêlé de fascination devant l'immensité et la violence des éléments (Cabantou *et al.*, 2005 ; Corbin, 1988 et 2004). "*L'attribution de la laideur et de l'insalubrité est particulièrement remarquable avant la fin du dix-huitième siècle aux natures de montagne et de littoral considérées comme les paysages les plus affreux, les plus dangereux et où les risques de subir les maux les plus terribles est le plus grand*" (Luginbuhl, 1992). Les dunes d'Aquitaine notamment sont qualifiées de "*désert effrayant*" par l'ingénieur forestier N. Brémontier (1797).

Progressivement, de nouvelles façons d'apprécier la mer et ses rivages naturels vont se développer ; elles diffèrent selon les lieux et les époques, ou les classes sociales et les courants de pensée.

Aux dix-septième et dix-huitième siècles, les côtes font souvent l'objet d'une lecture pieuse du spectacle de la nature. "*La contemplation est à la mode. (...) On attend que la beauté de l'environnement dispose les cœurs aux larmes, au repentir et à la conversion. (...) La théologie naturelle œuvre avec succès à l'effacement des images répulsives évoquées d'entrée de jeu*" (Corbin, 1988).

La sensibilité des populations citadines évolue également et les plages deviennent des lieux de promenade. R. Knafou (2000) souligne l'émergence, dès le dix-septième siècle aux Pays-Bas, de "*nouveaux regards, de nouvelles pratiques sociales des lieux. (...) Il convient de rappeler qu'une grande partie de la fortune de cette société provenait de la mer, qu'il s'agisse de la pêche ou du commerce. (...) En venant surveiller l'arrivée de leurs marchandises, se*

montrer aux autres et peut-être déjà contempler un paysage, les citadins du Siècle d'Or ouvraient la voie à tout un cortège de nouvelles pratiques que, depuis, les sociétés successives n'ont cessé de multiplier et d'enrichir. (...) Les Hollandais ont inventé, dès avant la révolution industrielle, un nouveau rapport à la plage qui a pu être le déclencheur d'un nouveau regard porté sur son environnement par une société déjà en partie urbaine" (Knafou, 2000).

Ces prémices néerlandaises annoncent une nouvelle vision du littoral qui se répand en Europe parmi une classe dominante, à partir du milieu du dix-huitième siècle. La côte devient un lieu de nature ressourçante et revigorante. En effet, *"l'élite de la société craint ses désirs artificiels, ses langueurs, ses névroses (...) faute de pouvoir participer aux rythmes de la nature"* (Corbin, 1988). Or, l'océan figure la *nature irréfutable. (...) On attend désormais de la mer qu'elle calme les anxiétés de l'élite, qu'elle rétablisse l'harmonie du corps et de l'âme, qu'elle enrayer la perte de l'énergie vitale d'une classe sociale que se sent particulièrement menacée par ses enfants, ses filles, ses femmes, ses penseurs.* La pratique du bain froid, dit à la lame, consistant à porter les personnes mélancoliques dans les vagues déferlantes en plein hiver, est conseillée par les médecins. *"Le froid, le sel, le choc provoqué sur le diaphragme par l'immersion brutale, le spectacle d'un peuple sain, vigoureux, fertile et centenaire, la variété du paysage sauront guérir le malade chronique"* (Corbin, 1988). La nature, dans toute sa force et sa rudesse, est présentée comme un antidote à la langueur qui saisit les oisifs fortunés.

Au début du dix-neuvième siècle, les romantiques empruntent aux modèles antérieurs et confirment l'attrait des rivages de la mer, comme lieux de contemplation et de quête de soi. Percevant à nouveau la mer *"comme un recours contre la mélancolie et contre les nuisances de la ville malade, (...) les créateurs romantiques ont puissamment enrichi les modes de délectation de la plage et accentué le désir inspiré par cette indéfinie frontière. (...) Ils ouvrent de nouveaux itinéraires à la rêverie littorale. (...) L'individu n'y vient plus admirer les bornes imposées par Dieu à la puissance de l'océan ; en quête de lui-même, il espère s'y découvrir ou, mieux sans doute, s'y retrouver"* (Corbin, 1988).

Pour certaines classes aristocratiques et intellectuelles, la nature devient une oeuvre d'art à apprécier dans les règles, par un regard, une attitude esthétisante et contemplative (Kalaora, 1998). Cette perception de la nature et cette attitude sont étroitement liées à une volonté d'affirmer une position de supériorité au sein de la société. Au sujet de la fréquentation de la Forêt de Fontainebleau au dix-neuvième siècle, B. Kalaora (1998) souligne que l'amour de la nature apparaît *"non pas comme l'expression d'un besoin, d'un manque ou d'un désir, mais comme volonté culturelle et symbolique, comme affirmation de compétences valorisées et valorisantes, comme espèce de classement social"*.

Parallèlement, aux États-Unis l'idéologie de la nature développe au dix-neuvième siècle l'idée de *wilderness*, exprimant la grandeur de la nature sauvage, originelle, sans homme (Viard, 1990). Ce courant pose déjà les fondements de l'écologie profonde (*deep ecology*).

L'engouement pour la nature littorale n'a pas suscité immédiatement de constructions et d'installations spécifiques sur le bord de mer. *"L'aménagement délibéré des lieux se révèle de beaucoup postérieur à la prolifération du discours sur le pittoresque de la mer, à la quête du point de vue et à l'aveu du plaisir que procure le contact du sable, de l'eau et du*

rocher.(...) Il faut en effet attendre 1820 pour que se déploie l'architecture de bord de mer (digues, jetées, piers britanniques) (...), soit plus d'un demi siècle après la naissance de la mode des bains d'eau salée" (Corbin, 1988). Par la suite, l'arrivée du chemin de fer sur les côtes britanniques et françaises, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, entraîne une certaine "mixité sociale" par la fréquentation d'une population bourgeoise et commerçante, classe plutôt aisée mais laborieuse, souvent jugée vulgaire par l'aristocratie. A cette époque, les ouvriers et employés sont très peu présents et ils ne pourront profiter vraiment des plaisirs du bord de mer qu'après l'instauration des congés payés en 1936.

La nature productive

Au dix-neuvième siècle, un autre courant de pensée important au sujet de la nature est la volonté de sa "domestication" par l'homme, pour la maîtriser et si possible la rendre productive (Besse, 1992). M. Lussault (1997) analyse cette "idéologie moderniste prométhéenne occidentale". Plusieurs utopistes du dix-neuvième siècle ont des idées grandioses pour "améliorer" la nature, comme le philosophe C. Fourier et ses armées Harmoniennes : "*Il faudra au moins 100 ans d'effort de ces grandes armées, pour recouvrir de terre végétale et reboiser les montagnes des Alpes et des Pyrénées (...) J'estime que pour l'attaque du Sahara, il faudra entretenir une masse de 4 millions d'hommes pendant 40 ans (...). Cette armée s'occupera à boiser de proche en proche, afin de rétablir les sources, humecter et fixer peu à peu les sables, et améliorer graduellement les climatures*" (Fourier, 1841, in Rouvillois, 1998). Plus réaliste, la politique des "grands travaux" des Saint Simoniens (comme le canal de Suez) et leur culte du progrès technique comme moyen d'améliorer la condition humaine reflète aussi cette approche moderniste (Picon, 2003). Dans les Landes, à la fin du dix-neuvième siècle, les dunes furent l'objet de gigantesques travaux de calibrage par différentes techniques de reprofilage et de stabilisation, notamment des plantations de pins aussi exploités pour la production de bois et de résine (Favennec, 2002). Cette conception de la nature a permis des progrès indéniables, notamment de mise en valeur de territoires, mais elle a aussi favorisé une utilisation productiviste des espaces naturels, accompagnée d'une certaine déresponsabilisation sur les conséquences, notamment à long terme, de ces grands chantiers. L'"assainissement" par drainage ou la poldérisation des zones humides littorales, par exemple, est aujourd'hui reconnue comme destructrice de ressources écologiques précieuses et donc contraire à tout principe de gestion d'un patrimoine naturel commun à transmettre aux générations futures.

L'émergence de courants de protection de la nature

En France, la notion de protection de la nature (Parc, Réserve, etc.) apparaît simultanément avec celle de protection esthétique des paysages (Miossec, 1993). En effet, à la fin du dix-neuvième siècle, "*les scientifiques naturalistes devront dans un premier temps faire alliance avec les esthètes de la nature pour faire pression sur l'État : les premiers espaces protégés le sont pour leur caractère pittoresque alors que l'intérêt scientifique ne prend le pas sur l'esthétique que bien plus tard, vers 1914. (...) C'est seulement à ce moment là que la protection de la nature se voit reconnaître deux objectifs différents, l'un au nom de la sauvegarde des espèces de flore et de faune, l'autre au nom de la beauté, objectifs qui divergent depuis cette époque et n'ont pas encore trouvé de terrain d'entente*" (Robic, 1992).

Si cette dualité est restée présente au Royaume-Uni, les politiques des parcs naturels et surtout celles du Conservatoire du Littoral et des Départements, visant conjointement les deux objectifs, tendent à l'estomper en France.

Prenant le contre-pied d'une vision productiviste de la nature, les premières grandes associations de protection de la nature se développent au début du vingtième siècle, comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux, fondée en 1912.

Mais c'est surtout à la suite de l'intense littoralisation des activités et aux pressions induites par l'essor du tourisme balnéaire au milieu du vingtième siècle que se développe un véritable courant écologiste, se positionnant en contre-pouvoir et dénonçant cette exploitation de la nature par l'homme, sans vision durable (Yellès, 1997). Dans les années 1970, ce mouvement s'oppose au développement économique à tout prix et promeut des idées de patrimoine naturel, de bien commun de l'humanité, d'espèces en danger et de capital écologique (Aubertin et Vivien, 1998). Les notions de fragilité des milieux naturels et de responsabilité des hommes amorcent les principes d'éthique de l'écoumène (Berque, 1996) (cf. partie 2.2.4).

Parallèlement, pour certains "conservationnistes", l'homme devient un intrus face à la nature qu'il "perturbe" et détruit. Il représente le pouvoir et le profit face à une nature fragile, délicate et sans défense. La protection de la nature devient dans les pays occidentaux une cause très médiatisée et politiquement adoptée, voire utilisée. Le courant de pensée dominant, critiqué par Delbos et Jorion (1988), devient : *"la Nature n'est pas au service de l'Homme, ni pour ses besoins, ni pour ses plaisirs ; c'est l'Homme qui est au service de la Nature"*. Cette conception *biocentrée* s'est développée dans un contexte de crise de l'environnement aux conséquences dramatiques (Séveso, 1976 ; Bhopal, 1984 ; Tchernobyl, 1986, etc.) qui a marqué nos sociétés occidentales dans la seconde moitié du vingtième siècle (Kalaora, 1998). L'écologie politique s'appuie de plus en plus sur la science qui lui donne une assise et un sérieux grandissant ; des études approfondies et quantitatives de faune et de flore aboutissent à l'avènement de la biodiversité qui devient le maître mot de tout discours politique sur la gestion des espaces naturels, voire de la planète (cf. partie 2.1.3). Les excès de cette approche biocentrée (holisme écologique et intégrisme de l'écologie profonde) trouvent leur mesure dans les excès du développement qui les ont créés (cf. partie 2.2).

Le littoral rêvé de l'homme urbain contemporain

Aujourd'hui, comme à l'époque des romantiques, le littoral apparaît dans nos sociétés occidentales urbaines, comme un Eden préservé. *"Par opposition à la société du plein, le littoral incarne l'authenticité et la pureté et devient la source d'émois patrimoniaux nouveaux. Pensé et ressenti comme un territoire unique, il apparaît comme le territoire privilégié de fabrication identitaire et de l'expression de soi à travers des liens renoués"* (Kalaora, 1998). A la fin du dix-neuvième siècle, le géographe E. Reclus avait déjà analysé cette aspiration des hommes urbains au ressourcement dans la nature : *"While the countryman becomes more and more a citizen in thought and in mode of life, the citizen turns his face to the country and aspires to be a countryman. (...) Man must have the double advantage of access to the delights of the town (...) and with this, the liberty that lives in the liberty of nature and finds*

scope in the range of his ample horizon"⁵⁴ (Reclus, 1895 in Robic, 1992). Les enquêtes menées par B. Kalaora (1998) pour le Conservatoire du Littoral révèlent notamment "que la demande de protection est d'autant plus forte que la région d'origine de l'interviewé est non littorale (...) On retrouve bien l'opposition entre le monde d'où on vient et le monde vers où on va, qui reste magnifié et pensé comme un lieu idéal".

Cette conception idéalisée de la nature côtière s'accompagne généralement de la haine du promoteur, "perçu comme le principal responsable de la dégradation du littoral. (...) La construction est considérée comme l'infraction symbolique par excellence (...) elle est si violemment ressentie car le promoteur réintroduit sur le littoral les signes de l'urbanité. En d'autres termes, il brise nos rêves de paradis, d'insularité, d'Eden" (Kalaora, 1998).

Mais si l'authenticité de la nature sauvage des côtes est recherchée, elle doit cependant s'accompagner d'un minimum de confort "urbain". "La sauvagerie reste un symbole plus qu'une réalité : on en a nécessairement besoin pour satisfaire son inconscient, mais en réalité on recherche une nature agréable et confortable. On aspire à retrouver l'idée du paradis : on sera nu mais bien au chaud, on ne subira pas l'agression de la nature" (Kalaora, 1998).

F. Péron (2005) a aussi analysé cet engouement pour l'"authenticité" du littoral à travers le processus de patrimonialisation. Bien que son travail porte essentiellement sur le patrimoine maritime culturel, son analyse peut être étendue au patrimoine naturel du littoral. Selon son approche, la patrimonialisation est un "outil d'accompagnement des changements sociaux, un outil de refondation territoriale imposé par les nouvelles formes de mobilité, la révolution des moyens de communication, les nouvelles aspirations aux loisirs. (...) Le succès des démarches patrimoniales, ainsi qu'elles se sont exprimées en France continentale à partir des années 1960, et un peu plus tardivement sur les littoraux, s'explique par la réponse qu'elles apportent à une demande sociale généralisée de temps cyclique et d'ancrage territorial, de retour symbolique et périodique à quelques lieux forts et mythiques". L'engouement pour le patrimoine naturel littoral répond, lui aussi, à ces aspirations. La valeur accordée à la nature préservée présente une alternative aux valeurs d'une société de consommation mondialisée et à la frénésie des temps modernes. Le patrimoine est d'autant plus précieux qu'il est menacé et idéalisé. Dans le récent ouvrage collectif "Les Français, la terre et la mer", A. Cabantou (2005) considère en effet que "la relation contemporaine des Français à la mer inclut encore très fortement cette dimension métaphorique du rêve d'une "nature littorale" qui serait vierge, épargnée des actions des hommes alors que dans la réalité, et en décalage croissant avec l'idée qu'on s'en fait, le littoral est un espace fortement construit, aménagé, géré, surveillé".

Les îles subliment encore davantage cet imaginaire de sauvage et de liberté (Brigand, 2002). Selon F. Péron (2005), "dans le cas d'une petite île, il s'agit d'effectuer une intrusion dans un territoire où l'on imagine que les individus sont encore les héritiers d'un état primitif, en paix avec eux-mêmes et avec la nature".

⁵⁴ "Alors que l'homme des campagnes devient de plus en plus urbain, dans ses pensées et son mode de vie, l'homme des villes se tourne vers la campagne et aspire à être un campagnard. (...) L'homme doit avoir le double avantage de l'accès aux délices de la ville (...) et avec cela, celui de la liberté qui réside dans la nature et de la découverte d'un sens dans la gamme de son large horizon" (traduction C. Meur-Férec et A. Grive).

Les espaces de nature sur le littoral semblent donc doublement porteurs de sens et de valeur dans l'imaginaire collectif de nos sociétés urbaines contemporaines. D'une part, leur caractère littoral évoque l'authenticité de sociétés et de cultures originales et traditionnelles ; d'autre part, leur caractère naturel symbolise la pureté d'une nature préservée.

Bien sûr, il est difficile (ou trop facile) de réduire la diversité des avis sur la question à un "on" globalisant, censé représenter l'imaginaire collectif. Les enquêtes sur le terrain auprès des publics et des gestionnaires et la mise en place d'observatoires de fréquentation (Brigand *et al.* 2006.a et 2006.b) sont probablement les meilleurs moyens pour analyser l'état d'esprit de nos contemporains. La connaissance plus approfondie des publics qui fréquentent les lieux de nature permet ainsi de mieux cerner leurs profils et leurs aspirations.

2.1.2 Les publics des sites littoraux de nature

L'extraordinaire patrimoine soustrait à la pression foncière par les interventions du Conservatoire du Littoral et des Départements connaît un succès grandissant auprès du public (Braive *et al.*, 1996). La fréquentation des sites reste extrêmement difficile à estimer quantitativement car ces espaces ne sont généralement pas clos et les accès sont multiples. Le volume de fréquentation total des sites n'est donc pas connu avec exactitude et les chiffres peuvent varier fortement selon les sources. En ce qui concerne le Cap Blanc-Nez (62), par exemple, des chiffres sensiblement différents étaient avancés en 1999, l'un par le Conseil National du Tourisme (400 000 visiteurs /an), l'autre par le Conseil Régional du Tourisme (800 000 /an). Cependant les témoignages de gardes, des enquêtes qualitatives, des comptages ponctuels et des extrapolations laissent deviner une très forte augmentation du nombre de visiteurs sur l'ensemble du littoral français depuis une vingtaine d'années. Le Conservatoire du Littoral mène actuellement une vaste étude de fréquentation afin d'estimer l'ampleur du phénomène. On estime la fréquentation sur les sites métropolitains du Conservatoire à plus de 28 millions de visiteurs par an (Michel, 2005). Mais ce n'est pas tant le nombre de visiteurs qui permet de caractériser cette fréquentation que les pratiques et les aspirations variées des publics qui fréquentent les sites.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, de nombreux travaux ont été menés depuis une quinzaine d'années par l'Espace Naturel Régional (ENR) sur les origines géographiques et socio-économiques des individus fréquentant les sites naturels et sur l'éventail des activités pratiquées sur les sites. L'objectif de la collectivité régionale, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Boulonnais et le Conservatoire du littoral, est d'analyser une demande complexe et multiple, afin de structurer les différentes demandes sociales de nature. En fait, une véritable "culture de l'observation" des pratiques du littoral s'y est développée par l'utilisation d'une panoplie de moyens d'enquête : enquêtes par questionnaires, observation de comportements, comptages des voitures et relevés d'immatriculation sur les parkings et voies d'accès aux sites, reportages, vidéo et photos, suivi de visites guidées, cartographie des parcours des visiteurs, ou encore enregistrements sonores. De fait, ces approches s'inspirent fortement des techniques américaines et québécoises et tendent à mettre en place des typologies d'usagers.

On peut distinguer deux manières de fréquenter les espaces de nature : la fréquentation spontanée et les visites guidées.

La fréquentation spontanée

D'après des enquêtes réalisées sur plusieurs sites naturels de la Côte d'Opale, l'ENR a proposé une typologie permettant de distinguer trois principaux groupes de visiteurs aux motifs et aux comportements distincts (ENR, 1996). Les "*jouisseurs*", nettement majoritaires, caractérisent une population principalement intéressée par la promenade, les activités de plage, le pique-nique. Les "*utilitaristes*", quant à eux, fréquentent les sites pour pratiquer une activité comme la pêche à pied. Enfin, une fraction plus congrue revient aux "*découvreurs*", naturalistes qui se rendent généralement sur les sites avant ou après les heures de grande affluence du milieu de l'après-midi.

Ces investigations d'ENR ont été complétées plus récemment par des enquêtes menées en partenariat avec le Conseil général du Nord, demandeur d'une meilleure connaissance du public fréquentant les dunes dont il est gestionnaire (Meur-Férec C., Hoedt M. et Danes L., 2001⁵⁵). L'objectif de cette investigation est de cerner les profils types et les motivations des visiteurs, mais aussi d'évaluer l'offre d'accueil et d'information existante en fonction des attentes du public. Les deux sites étudiés, la réserve naturelle de la Dune Marchand et la Dune Fossile de Ghyvelde, situés à l'est de Dunkerque, présentent comme beaucoup de sites de la région, la particularité d'être des espaces de nature résiduels, enclavés et morcelés dans un environnement essentiellement urbain. Ces sites appartiennent tous les deux au Conservatoire du Littoral et sont gérés avec une grande attention et des moyens importants par le Conseil général du Nord qui, on l'a vu, mène une politique particulièrement volontariste pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Des enquêtes par interrogation directe sur les sites ont été menées en s'inspirant de la méthodologie de l'ENR (1996) et de celle utilisée par le Conservatoire du Littoral (1995). Les questionnaires ont été élaborés en concertation avec les gestionnaires et plus de 300 personnes ont été interrogées sur les deux sites. Les approches quantitatives s'étant avérées impossibles sur ces espaces aux accès multiples, les enquêtes sont exclusivement qualitatives. Les résultats obtenus pour ces deux études de cas ont été comparés aux enquêtes antérieures de l'ENR et du Conservatoire du Littoral. Ils sont dans l'ensemble représentatifs des autres sites littoraux étudiés et mettent en évidence plusieurs conclusions. Le public interrogé est principalement un public familial ou retraité, résidant à proximité des sites. En grande majorité, il pratique davantage des loisirs dans la nature que des loisirs de nature. En effet, les visiteurs sont très majoritairement des "*jouisseurs*" fréquentant les sites naturels principalement pour l'agrément des lieux et le plaisir d'être au grand air dans un beau paysage. Seulement une minorité rentre dans la catégorie des "*découvreurs*", ayant un but d'acquisition de connaissances naturalistes et d'observation du milieu.

Ce constat se retrouve dans l'enquête de satisfaction. Même si plus de 80 % des visiteurs sont globalement satisfaits de l'offre existante, certaines requêtes sont révélatrices d'un décalage entre la demande sociale et les objectifs naturalistes des gestionnaires. Ainsi, des demandes de plus d'équipements de confort (bancs, poubelles, toilettes, buvettes),

⁵⁵ Article 11 du volume de publications : Meur-Férec C., Hoedt M. et Danes L. (2001) Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de Dunkerque. *Hommes et Terres du Nord*, n°2-2001, p. 81-89.

reviennent régulièrement dans les questions ouvertes à la fin des enquêtes. Bien que peu nombreuses, elles traduisent une faible sensibilisation de ces publics à l'intérêt des sites pour leur valeur patrimoniale. Elle reflète aussi une demande de davantage d'espaces de loisirs dans des cadres paysagers de qualité et démontre que certains visiteurs fréquentent les sites naturels par défaut, à la recherche d'aménités rares dans un tissu urbain et industriel très dense.

Cette situation confirmerait les observations de B. Kalaora (1998) qui souligne que pour l'usager type, *"les significations du littoral sont essentiellement de type paysager, et se rapportent assez peu à la composante biologique du milieu"*. Ceci expliquerait en partie le paradoxe que souligne cet auteur: *"d'un côté l'exigence forte de services, d'accessibilité, d'une nature aménagée, mais d'un autre côté le souhait que cet aménagement n'évoque pas les signes de l'urbanité, et soit synonyme de liberté et de récréation."*

Visites guidées

Ce type de visite touche des publics beaucoup plus spécifiques, mieux connus quantitativement et qualitativement. Les sorties guidées sont généralement proposées par les gestionnaires, des associations ou les offices de tourisme. Des enquêtes réalisées lors de visites guidées dans le Nord-Pas-de-Calais et plus particulièrement dans les dunes de l'est dunkerquois (Meur-Férec C., Hoedt M. et Danes L., 2001 ; Baron-Yelles, Meur-Férec, 1999), permettent de "classer" ces publics selon leurs pratiques et leurs aspirations. Un premier ensemble majoritaire en nombre regroupe le *public familial*, souvent accompagné par des enfants. Généralement peu familiarisé à la culture naturaliste, il est avant tout demandeur d'encadrement et de pédagogie ludique. Un second groupe est caractérisé par un *public jeune et aventurier*. Amateur de découvertes et de surprises, il veut pratiquer des activités plus sportives comme la randonnée, tout en étant désireux d'apprendre "quelque chose" en cours de visite. De jeunes couples de citadins sont typiquement représentatifs de cette catégorie. Enfin, un *public spécialiste* constitue un troisième groupe. Il est composé de visiteurs nationaux ou internationaux ayant effectué un déplacement spécifiquement motivé par l'observation de milieux naturels. Ces visiteurs cultivent un intérêt particulier pour un domaine de l'écologie : avifaune, botanique, entomologie... Généralement d'âge mûr, appartenant fréquemment à des catégories socioprofessionnelles relativement aisées, ils sont souvent affiliés à une ou plusieurs sociétés de protection de la nature.

Si les résultats de ces enquêtes nous éclairent sur la connaissance des visiteurs, spontanés ou guidés, il serait cependant réducteur d'opposer deux types de public en considérant que les pratiques de loisirs de la *masse* relèveraient uniquement du corps (*jouisseurs*) alors que celle de l'élite émanerait de l'esprit et de la culture (*découvreurs*). La réalité des pratiques est bien plus complexe et on peut appliquer à la fréquentation des sites naturels ce que B. Lahire (2004) analyse pour la culture des individus : *"Du fait de la pluralité des influences socialisatrices qu'ils ont vécues et de la diversité des contextes dans lesquels ils sont amenés à agir, les individus composant les formations sociales ont une forte probabilité statistique d'être caractérisés par une pluralité de styles ou un mélange de styles, c'est-à-dire par une pluralité dispositionnelle."* Ainsi, le mélange entre représentations et pratiques de "la masse" et de "l'élite" est probablement présent, dans des proportions variées, chez chaque visiteur.

Par ailleurs, une fréquentation de simple agrément représente une potentialité de développement de l'éducation à l'environnement, une chance de toucher un public peu sensibilisé mais globalement demandeur.

Quoi qu'il en soit, les résultats des différentes enquêtes de fréquentation mettent en évidence une faible sensibilité naturaliste de la plupart des usagers et une utilisation majoritairement "ludique" de cette nature si chèrement préservée et "jardinée" dans un souci de biodiversité. Cette différence de conception suscite souvent des incompréhensions entre usagers et gestionnaires.

2.1.3 *Entre surfréquentation et sanctuarisation, la difficile gestion des sites littoraux de nature*

Aujourd'hui, après plusieurs décennies d'acquisition foncière sur le littoral, près de 1 250 kilomètres de sites côtiers sont propriété publique en métropole et la question de la gestion de ce patrimoine se pose avec acuité. Cet extraordinaire bien public, durablement soustrait à la pression foncière, connaît en effet un succès grandissant en terme de fréquentation. D'une part, l'idée de nature répond à des aspirations profondes de nos sociétés urbaines contemporaines. D'autre part, l'enthousiasme actuel pour la fréquentation des sites littoraux est largement encouragé par les collectivités locales attachées à valoriser leur territoire, par le secteur du tourisme balnéaire et de nature, par les promoteurs qui valorisent les images de nature sauvage, par les médias, les commerçants, mais aussi par l'Education Nationale dans le cadre de l'éducation à l'environnement, par le Conservatoire du Littoral dans sa mission d'accueil...

Cet engouement pour les sites naturels littoraux soulève des questions de fond liées au double objectif de conservation des écosystèmes et d'ouverture des sites au public (Barabé, 1990 ; Meur-Férec C., Favennec J., 2005⁵⁶). Dans quelles mesures ces deux orientations risquent-elles d'être antinomiques ? Le patrimoine commun que constituent ces écosystèmes n'est-il pas gravement menacé de "surfréquentation" par un public peu respectueux et consommateur d'une nature gratuite et facilement accessible ? D'un autre côté, existe-t-il un risque de "surconservation" d'une nature qu'on devrait préserver pour elle-même, au nom de valeurs "écologistes" dont les règles semblent avoir fait l'objet de peu de concertation ?

Face à l'affluence des publics, les gestionnaires des sites sont parfois inquiets, voire alarmistes. Comment préserver les écosystèmes dans ces conditions ? Pourquoi conserver des espèces rares ou recréer des biotopes qui seront piétinés par des familles en pique-nique, peu sensibles à l'intérêt de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) ou du Liparis (*Liparis loeselii*) ?

⁵⁶ Article 12 du volume de publications : 12) Meur-Férec C., Favennec J. (2005) The opening to the public of French "natural" sites of coastal dunes: the choice between "over-visiting" and "over-protection" of our shared natural heritage. In Herrier J.-L., Mees J., Salman A., Seys J., Van Nieuwenhuysse H., Dobbelaere I. (eds) Dunes and estuaries 2005, actes du colloque international, Koksijde (Belgique), 19 - 23 septembre 2005, p. 475-486.

Gestionnaires et grand public : des valeurs parfois divergentes

Le croisement des aspirations et des pratiques des publics avec les profils et les priorités des gestionnaires de site met en exergue certaines différences fondamentales sur la conception de la nature, sources d'incompréhensions et de tensions réciproques.

Biodiversité et protection des espèces : une priorité de gestion ?

Si l'on se penche sur les objectifs des plans de gestion des sites naturels littoraux et sur les profils de ceux qui y travaillent, il est facile de comprendre les préoccupations des gestionnaires.

Les plans de gestion sont des documents de base pour orienter la mission des gestionnaires de sites naturels. Généralement réalisés pour les terrains du Conservatoire et des Départements, ils sont remis à jour tous les 5 ans. Ils établissent, à la suite du bilan écologique de chaque site, les objectifs de sa gestion, les stratégies pour y parvenir, les moyens et modes d'interventions planifiés, le suivi et l'évaluation des résultats. Ces documents sont généralement réalisés par les chargés de missions de l'organisme gestionnaire (Conseil général par exemple) ou des bureaux d'études spécialisés en écologie. Les sites domaniaux gérés par l'ONF sont eux aussi dotés de "plans d'aménagement" établis selon les mêmes principes.

Les principaux objectifs énoncés dans ces plans de gestion sont le maintien ou l'augmentation de la biodiversité et la conservation des espèces protégées par les directives nationales et internationales. Toutes les interventions sont ensuite orientées de façon à atteindre ces objectifs qui semblent faire l'objet d'un large consensus au sein de la communauté des gestionnaires d'espaces naturels. L'accueil du public et la restriction des usages sont généralement planifiés en fonction de ces objectifs de conservation.

Outre les objectifs des plans de gestion, la sensibilité des gestionnaires à la conservation des écosystèmes est aussi liée à leur formation. La fréquentation de réseaux de gestionnaires comme Rivages de France ou de structures mêlant praticiens et universitaires comme l'EUCC (*European Union for Coast Conservation*) m'a amené à constater que la très grande majorité des chargés de mission a suivi des cursus de biologie, d'écologie, d'ingénieurs agronomes ou forestiers. Ces formations leur assurent de sérieuses connaissances en sciences de la nature, nécessaires au métier de gestionnaire de patrimoine naturel vivant. Elles orientent aussi leur sensibilité vers des questions d'espèces (plutôt que d'espaces) animales et végétales (plutôt qu'humaine). Rares sont les gestionnaires géographes, sociologues ou même philosophes de la nature, bien qu'ils soient aujourd'hui représentés dans le Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral. Cette orientation, souvent très naturaliste, des gestionnaires tend parfois à faire considérer l'homme, donc le public, comme "perturbateur" de la dynamique naturelle, destructeur des efforts accomplis en faveur de la conservation des espèces, ou, à tout le moins, peu conscient de leur valeur.

Les interrogations des publics :

D'un autre côté, les publics, bien que dans l'ensemble satisfaits des actions de préservation menées (Meur-Férec, Hoedt, Danes, 2001) ont, de par leurs profils très hétérogènes, des aspirations différentes.

Pour certains, les sites naturels appartiennent à tous et donc à personne. Ils les

consomment comme des espaces de jeux, moto tout terrain, *quad*, parking, rendez-vous, aires de pique-nique ou de camping et ne perçoivent pas la valeur communautaire liée à leur patrimoine naturel biologique et paysager. Cette catégorie d'usagers aura tendance à dégrader les sites par négligence ou volontairement, comme atteinte au bien d'une société qu'ils rejettent (ganivelles brûlées, panneaux tagués, etc.) (figure 13). Ils constituent bien sûr le public le plus difficile à contenir et à convaincre, le plus provocateur et sans doute le plus décourageant pour les gardes. Ces problèmes de vandalisme ne sont pas spécifiques aux sites naturels ; ils dépassent cette dimension pour concerner l'ensemble des biens publics.



Figure 13 : photographies d'exemples de dégradation volontaire de sites dunaires protégés (source : CG Nord).

Pour d'autres types de visiteurs, bien plus nombreux et plus respectueux, subsistent cependant quelques incompréhensions avec les gestionnaires. On a vu que les résultats de plusieurs enquêtes montrent un désir de confort de type urbain accru sur les sites naturels. L'ambiance de nature est recherchée mais le degré de "naturalité" accepté par les visiteurs reste parfois très faible. Cette ambiguïté dans les aspirations de nombreux visiteurs rend parfois perplexes les gestionnaires, passionnément investis dans leur mission de restauration des habitats naturels.

Enfin, certains visiteurs comprennent et acceptent mal l'artificialisation introduite par les gestionnaires eux-mêmes et les limites imposées à leur liberté personnelle. Ils admettent difficilement d'être canalisés dans des sentiers pour éviter le piétinement des espèces protégées ou de renoncer au VTT et au moto cross pour ne pas arracher l'humus, alors qu'on étrèpe plusieurs hectares pour "rajeunir" la végétation de la dune à fourrés (figure 14) et que l'on creuse des mares au bulldozer pour favoriser les tritons crêtés (*Triturus cristatus*) et les crapauds calamites (*Bufo calamita*). Comment comprendre l'interdiction de cueillette lorsque les gestionnaires fauchent les graminées (*Calamagrostis*), arrachent et brûlent les arbustes (*Hippophae rhamnoides*) et abattent des arbres (pins et érables) ? Et pourquoi observer les oiseaux en silence et empêcher les chiens d'approcher des nids quand les chasseurs tirent du gibier d'eau sur des sites protégés... ?



Figure 14 : photographies soulignant le contraste entre la demande de respect par le public du milieu dunaire et les actions menées par les gestionnaires pour accroître la biodiversité (dune du Perroquet, 59).

Bien sûr toutes ces situations ont en général des explications, plus ou moins convaincantes, liées aux contextes locaux ou aux choix de gestion, mais comment demander respect et compréhension du public face à des positions apparemment aussi contradictoires ? Un effort accru de pédagogie et de justification pourrait limiter ces incompréhensions. L'information délivrée doit être multiforme et continue ; les messages transmis par le garde-acteur-médiateur sont certainement les plus efficaces ; aucun panneau ne peut remplacer cette indispensable présence humaine.

L'ouverture des sites aux publics, facteur d'éducation à l'environnement et de patrimonialisation

Même si l'on peut être tenté de songer au repli, à la "mise en défens" de la nature face à la pression de la fréquentation et aux dégradations constatées sur le milieu naturel, l'accueil du public sur les sites est un puissant moyen de sensibilisation aux enjeux de la préservation de ce patrimoine commun. L'éducation à l'environnement, en ce sens qu'elle suscite une prise de conscience de la valeur du patrimoine écologique et paysager, contribue à en garantir une préservation durable ; elle est un des piliers de la préservation des sites naturels littoraux. En effet, le véritable enjeu de la préservation de la nature passe par le processus de "mise en patrimoine", c'est à dire d'appropriation par chacun de ce bien commun (Audredrie, 1997 ; Lazzarotti, 2000 ; Péron, 2002). N'est-ce pas la garantie d'une protection durable que de rendre chacun bénéficiaire de l'héritage ? Un patrimoine doit être gardé, sauvegardé mais il n'a de valeur que s'il est apprécié, c'est à dire partagé, montré, ouvert. On peut oser un parallèle entre un site naturel et un site historique emblématique. Il est difficile d'imaginer les châteaux de la Loire ou de Versailles fermés aux visiteurs pour mieux les protéger et les réserver aux générations futures⁵⁷. Le public connaît et respecte ce patrimoine parce qu'il se l'est approprié et n'aura probablement pas l'idée de pique-niquer

⁵⁷ Il est vrai pourtant que certains sites, soumis à des dégradations involontaires causées par les visiteurs (rejet de CO2 par la respiration), ont dû être fermés au public (Lascaux, pyramides d'Egypte, etc.). Mais des copies ont alors été créées restituant fidèlement les détails et l'ambiance du site originel.

dans la galerie des glaces ou de sauter sur les lits... Bien sûr la nature ne se gère pas comme les châteaux ; elle est dynamique et vivante ; les espaces sont vastes et non bornés et les gardes beaucoup moins nombreux. Cependant, le processus de patrimonialisation passe par celui de l'appropriation d'un bien commun et cela reste vrai pour la nature comme pour les constructions humaines (Audrerie, 1997).

Relativité des critères scientifiques "intangibles" justifiant la valeur naturelle et la priorité de la conservation de la biodiversité.

Si la patrimonialisation, en tant qu'appropriation par la société, constitue un moyen certain de préservation des espaces de nature, la défense du "patrimoine naturel" fait souvent appel à des critères "scientifiques" et à des positions dogmatiques qu'une vision plus anthropocentrée de géographe peut relativiser.

L'époque actuelle consacre l'avènement de la notion de biodiversité, adoptée par les politiques et largement diffusée sur le terrain par des gestionnaires convaincus. Mais si la "préservation de la biodiversité pour les générations futures" (slogan tant de fois asséné) est certainement un enjeu important pour l'avenir de notre planète, et donc de l'humanité, il n'est pas le seul et ne peut occulter tout le reste. Par ailleurs, la notion même de biodiversité mérite quelques précisions.

Depuis une vingtaine d'années, le terme *biodiversité* tend à remplacer progressivement la notion de *diversité des espèces* qui est un indicateur classique, très utilisé et clairement défini par les biologistes écologistes (Hamilton, 2005). La biodiversité est aujourd'hui mondialement reconnue comme garantie de la qualité et de la "durabilité" des écosystèmes de la planète (Aubertin et Vivien, 1998). Pourtant, la définition de ce terme n'est pas toujours très claire et on la trouve plus facilement dans les instances internationales de protection de la nature que dans les laboratoires scientifiques. En 1988⁵⁸, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en donne une définition officielle : "*La diversité biologique, ou biodiversité, est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs*". Pourtant, ce "terme dont le flou et l'ambiguïté n'ont d'égal que son usage immodéré dans toutes les sphères de la société" (Larrère et al., 2005) interroge (discrètement) de nombreux scientifiques. A.J. Hamilton (2005) résume ainsi la situation : "*Biodiversity is an unclear concept, and its value to the ecologist is questionable. Nonetheless, it is well entrenched in the world of environmental management and policy, and it may be that it is a useful tool from a sociological and political perspective, even if it does have substantial theoretical limitations. Ultimately, if biodiversity plays a key role in minimising anthropogenic impacts on nature, then it is indeed valuable as a word and concept*"⁵⁹. Le concept serait

⁵⁸ Dix-huitième Assemblée Générale de l'UICN, "The World Conservation Union", Costa Rica, 1988.

⁵⁹ "Le concept de la biodiversité n'est pas facile à appréhender et sa valeur pour les écologistes est discutable. Néanmoins, il est bien établi dans le domaine de la gestion de l'environnement et de la politique et il peut constituer un outil utile dans une perspective sociologique et politique, malgré ses limites théoriques importantes. Si la biodiversité joue un rôle clé en minimisant les impacts anthropiques sur la nature, alors la notion est véritablement valable, en tant que mot et en tant que concept" (traduction C. Meur-Férec et A Grive).

donc peu valable pour un usage strictement scientifique. Or le principe de la conservation de la biodiversité est souvent utilisé par les chercheurs en sciences sociales et économiques comme un postulat indubitable, s'appuyant sur la "scientificité" de l'écologie ! C'est là, peut-être, que le serpent se mord la queue... Quoi qu'il en soit et malgré les faiblesses du concept, on peut arguer, comme A.J. Hamilton, que son usage politique est utile et même nécessaire dans la mesure où il agit comme un frein à des entreprises humaines à terme dangereuses.

Déjà floue à l'origine dans le monde scientifique, la notion de biodiversité est malheureusement reprise sans modération par une classe politique soucieuse de son image, et son succès médiatique est immense. De plus en plus galvaudée, la biodiversité devient la panacée de la protection de la nature, son but suprême, l'avenir de l'humanité. Très largement relayés et amplifiés par les médias, les termes "*biodiversité*" et "*générations futures*" deviennent le *leitmotiv* de toute émission sur la nature, oubliant même souvent les générations actuelles (y compris l'humanité en souffrance ici et ailleurs) et les aspects paysagers.

Les résultats d'une enquête sur les risques d'érosion réalisée en mars 2004 auprès de plus de 400 promeneurs sur les plages et dans les dunes du Nord-Pas-de-Calais reflètent la très forte influence des médias et de ce courant de pensée dominant sur le grand public (Meur-Férec *et al.*, 2004). A la question "*selon vous, faut-il lutter contre l'érosion ?*", la quasi-totalité des personnes interrogées a choisi parmi les réponses proposées : "*oui, toujours*", pour "*protéger la nature*", "*pas à n'importe quel prix*", pour "*sauvegarder les habitations*". Faut-il comprendre qu'il faudrait construire des digues devant les réserves naturelles et laisser le trait de côte reculer au droit des villes côtières ? Cette interprétation trahirait sûrement la pensée des enquêtés qui n'ont sans doute retenu de la question que les mots "*protéger*" et "*nature*" et nous en avons tiré la conclusion que notre question était mal posée. Cependant ce résultat surprenant est révélateur du poids du courant de pensée dominant et du côté "politiquement correct" qu'il y a à associer automatiquement "nature" et "protection à tout prix", comme on se jetterait sur le *buzzer* d'un jeu télévisé sans avoir réfléchi à la question jusqu'au bout.

Cette volonté de protection reflète aussi une vision très conservatrice de la nature, en opposition avec la dynamique naturelle particulièrement active sur les côtes. Au-delà de ce paradoxe, la volonté de conservation exprime donc un attachement à la nature telle qu'elle est aujourd'hui, issue des dynamiques naturelles et anthropiques du passé. On a, par exemple, décidé de conserver artificiellement et à grands frais l'insularité du Mont-Saint-Michel en tant que patrimoine social et culturel. Les investissements consentis pour les travaux répondent à une volonté forte et consensuelle de "protéger", contre vents et marées, un site de fond de baie qui évolue naturellement vers le colmatage sédimentaire. On se posera sans doute un jour la question de maintenir en place l'arche de la falaise d'Etretat, paysage si typiquement identifié, décor d'histoire et d'inspiration artistique. C'est donc aussi, et peut-être surtout, l'investissement humain qui donne sa valeur à la nature et explique cette volonté de conservation.

Cet esprit conservateur s'applique aussi à la biodiversité, bien que l'évolution des espèces, comme celle des formes côtières, soit par nature éminemment dynamique.

Dans le même ordre d'idée, les *listes* d'espèces protégées (liste rouge de l'UICN, annexes des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats", arrêtés nationaux...) qui servent d'outils de conservation de la biodiversité, sont sujettes à interrogations. Les principaux critères de protection des espèces sont leur rareté, et (ou) le degré de menace qu'elles subissent en fonction de leur risque d'extinction, souvent lié à la destruction de leur habitat par l'homme (Bellan-Santini, 2002). Sans remettre en cause l'utilité de ces listes qui ont souvent fait leur preuve pour contrer des projets de développement urbain ou industriel, elles présentent certaines limites, d'ailleurs bien connues en sciences de la nature. Les statuts (espèces protégées au niveau national, international, espèces déterminantes, patrimoniales...) et les critères de qualification ne sont pas toujours clairement définis et argumentés. Ainsi "*est dite patrimoniale toute espèce qui fait l'objet d'une attention particulière, quelle que soit la nature de cette attention*" (Delavigne, 2000). Peut-on alors imaginer que si un scientifique se passionne pour une plante ou un insecte pour des raisons personnelles, cette espèce deviendra protégée, voire emblématique ? Par ailleurs, il est bien connu que la rareté d'une espèce est étroitement liée à l'espace et au temps de référence. Ainsi en limite d'aire d'extension, une espèce peut être rare (comme *Leymus arenarius* en France par exemple), alors qu'elle deviendra commune dans les régions de hautes latitudes. La rareté est dans ce cas relative à l'aire géographique de référence et il n'existe pas de menace de disparition de l'espèce en tant que telle. D'autre part, la rareté évolue dans le temps, à une vitesse parfois plus rapide que les listes qui, bien qu'évolutives, sont forcément marquées par une grande inertie. Enfin, et c'est probablement l'interrogation la plus problématique : le fait de découvrir qu'une espèce ou un espace, protégé pour sa rareté, n'est finalement pas si rare, en limite-t-il la valeur ? C'est la question soulevée par deux géographes physiciens, J.R. Harman et A.F. Arbogast (2004), lorsqu'ils ont démontré qu'une dune du Michigan était beaucoup moins ancienne que ce qu'on avait estimé précédemment, et de ce fait beaucoup moins rare. Leur découverte a suscité une levée de boucliers de la part des associations de protection de la nature car elle remettait en cause un argument clé de la protection de ce milieu...

Souvent utilisés avec confiance par les sciences sociales et économiques, le concept de *biodiversité* et les *listes* d'espèces protégées ne sont pas sans défaut et leur supposé haut degré de "scientificité" est très relatif (Hamilton, 2005). Le principal intérêt de ces "outils" serait finalement politique, ce qui est loin d'être négligeable puisqu'ils ont prouvé leur efficacité pour lutter contre la disparition ou la diminution de certaines espèces et donc pour conserver un patrimoine naturel le plus complet possible, ce qui constitue indubitablement un enjeu important pour l'humanité. Comme l'écrit A.J. Hamilton, s'il peut limiter les dégradations de notre environnement naturel, le concept de biodiversité est valable. C'est vrai probablement, mais on peut regretter que, pour cette grande cause, des arguments plus solides, relevant de l'éthique de l'écoumène, ne puissent être invoqués avec un tel succès.

À la recherche d'une éthique de l'écoumène

L'intensité de la demande sociale d'espaces de nature et les craintes induites de sur-fréquentation et de dégradation impliquent la recherche d'une "éthique de l'écoumène" au sens défini par A. Berque (1996). Cela implique un "*apprentissage de l'environnement comme valeur et éthique comportementale. (...) Il ne suffit pas d'être armé scientifiquement, il faut être aussi porteur d'une éthique de conviction et croire en la capacité de changement*

des mentalités. Il faut parier sur les innovations et les aptitudes des individus à se réformer, et cela, quels que soient les contextes culturels" (Kalaora et Charles, 2000). C'est sur ce pari que se fonde l'ouverture des sites de nature aux publics. Cet extraordinaire outil de préservation à long terme ne doit pas être hypothéqué par le seul objectif de la conservation de la biodiversité.

Ceci est d'autant plus vrai que certains écosystèmes côtiers, comme les milieux dunaires par exemple, ont une capacité de résilience qui autorise certains errements en terme de choix de gestion (Meur-Férec et Favennec, 2005). Par leur mobilité naturelle, les systèmes dunaires se caractérisent en effet par une grande rapidité de "cicatrisation". C'est un milieu malléable, pour peu qu'il ne soit pas totalement détruit par l'urbanisation ou l'industrie, qui peut se remettre de choix de gestion changeants et donc s'adapter à l'évolution des courants de pensée : maîtriser, fixer, boiser au dix-neuvième siècle, puis couper et brûler la végétation (figure 15), étreper, creuser, remobiliser ; chasser les lapins puis les réintroduire et les chasser à nouveau ; ouvrir, fermer, rouvrir au public...



Figure 15 : photographie des dunes de Sefton Coast (U.-K), 1998.

Pins plantés il y a plusieurs décennies pour stabiliser la dune, puis coupés dans les années 1990 pour accroître la biodiversité.

Finalement, la principale difficulté de gestion de ce patrimoine naturel n'est pas sa "fragilité" intrinsèque, mais la définition des enjeux et des objectifs de la préservation de ce qui nous reste de nature. Des questions fondamentales se posent alors : qui fixe les règles de ce qui est bon pour la nature ? La nature ne risque-t-elle pas de devenir un domaine de spécialistes, un sanctuaire pour scientifiques dont l'homme ordinaire serait presque exclu, puni pour ses excès, soupçonné d'intentions destructrices ou, à tout le moins, de dangereuse ignorance ? Les doctrines dans ce domaine sont-elles sujettes à discussion et concertation, ou sont-elles arbitrairement décrétées par des "*despotes éclairés*" (Thiébaud, 1988) ? A ce sujet, on peut appliquer à la gestion de la nature un principe que P. Arnould et A. Miossec (2000) évoquent en parlant de la géographie : "*Si la diversité est une richesse, la*

pensée unique ne saurait être une philosophie éternelle". Enfin, protéger la nature pour elle-même, au nom de ses propres "intérêts", a-t-il un sens ?

Les réponses à ces interrogations ne peuvent être apportées par une approche disciplinaire ou corporatiste ; elles sont à chercher dans la philosophie des relations homme - nature et dans le pluralisme des points de vue sur ce patrimoine commun de l'humanité que sont les espaces de nature.

2.2- LA QUESTION DU POSITIONNEMENT DE L'HOMME PAR RAPPORT A LA NATURE

J.-P. Corlay (1995) a déjà souligné que *"la relation homme – nature est au cœur de l'éco-sociosystème littoral"*. Plusieurs géographes, comme E. Dardel, G. Bertrand, J.-P. Marchand, A. Berque, M. Lussault ont approfondi cette question du positionnement de l'homme par rapport à la nature et ainsi fait progresser la "géographie de la nature". Outre les avancées des géographes, les approches des philosophes et des sociologues permettent de cerner les grands traits de cette question fondamentale qui apporte des éclairages précieux aux questions d'éthique de l'écoumène et de gestion des espaces de nature.

Deux grandes visions, dualisme et holisme, se distinguent classiquement dans ce domaine. Elles présentent toutes deux des risques de dérives éthiques et aboutissent à des visions très différentes des notions de responsabilité et de droit de la nature. Par le concept de *médiance*, A. Berque (1996) propose une position intermédiaire et intégratrice, évitant à la fois les écueils du scientisme et de l'animisme.

2.2.1- La vision dualiste et la modernité

On peut considérer en simplifiant que l'approche dualiste consiste à séparer radicalement le monde en deux sphères : les être humains et leur milieu de vie, l'homme et la nature. Socrate considérait déjà en 450 avant J.C. qu' *"il n'y a pas d'amitié possible entre l'homme et les choses inanimées"* (in Gaarder, 2002). A l'époque moderne, dans les années 1620, cette vision dualiste fut également adoptée par R. Descartes, séparant l'homme sensible et son milieu mais aussi l'esprit et le corps, la raison et l'émotion, la pensée et l'espace, créant une différence irréductible entre les idées et la matière réelle (Di Méo, 1998).

La conception de l'espace par E. Kant, philosophe et aussi géographe du dix-huitième siècle, fait partie de ce courant dualiste : *"L'espace géographique (matériel, concret qu'il étudie en tant que géographe physicien) n'est pas de même nature que l'espace mathématique (idéal, "forme pure de la conscience" qu'il étudie en tant que philosophe)* (Di Méo, 1998).

Au début du vingtième siècle, le sociologue allemand M. Weber voyait dans cette dualité moderne la marque d'une époque qui s'éloignait des conceptions religieuses pour se rapprocher des sciences et qu'il résumait par l'expression *"désenchantement du monde"*. Il y voyait un *"dédoubllement du cosmos entre une nature étrangère à l'homme et qui devient instrumentalisable, et l'homme conçu comme sujet libre de son histoire"* (Robic, 1992).

Le sociologue - anthropologue B. Latour (2001) critique vivement cette approche dualiste développée à l'époque moderne et reprise aujourd'hui par un courant "humaniste" de la sociologie : *"Un humain enfin distingué de tous les attachements qui lui donnent son humanité, voilà ce que recherchent pour défendre l'humanisme, les plus honnêtes d'entre*

nous, alors qu'il s'agirait là d'un cataclysme, dont la crise écologique n'est qu'un symptôme parmi beaucoup d'autres. (...) Je n'aurais pas travaillé en vain si j'avais convaincu ne fut ce qu'un seul de ces moralistes d'aller considérer d'un peu plus près ce monde des non-humains auquel ils pensaient qu'il fallait s'arracher pour vivre une vie pleinement humaine".

Pour le géographe A. Berque aussi, "cette dualité (homme - nature) est ce qui, fondamentalement, justifie que la modernité n'ait pas engendré une éthique envers les choses, donc envers l'environnement." L'approche dualiste risque en effet d'aboutir à une déresponsabilisation de l'être humain qui n'a pas d'état d'âme sur le monde inanimé, non humain. L'homme considère la nature productive à son service. Ce dualisme, en plaçant l'être humain fondamentalement à part, fait qu'il ne se sent pas directement concerné ni menacé par les risques de dégradation de l'environnement naturel, qu'il ne fixe pas de limite à ses expériences d'"apprenti sorcier". La mise au point et l'utilisation de la bombe atomique sont pour A. Berque le point ultime de cette distanciation entre l'homme et son environnement engendrée par la vision dualiste.

L'époque moderne en Occident (dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles) est aussi caractérisée par l'avènement des sciences. Elle marque la consécration de lois universelles, naturelles et intangibles (Galilée, Newton, Laplace, etc.). La conception de la nature change ; elle n'est plus mystérieuse et divine ; elle est réductible à des équations mathématiques. Ainsi, R. Descartes dans "*Le Traité du Monde*" estime qu'"il ne faut point concevoir la Nature comme "quelque déesse" ou "quelque puissance imaginaire", elle n'est que l'ensemble des choses matérielles, obéissant à des lois aussi simples qu'universelles" (in Burbage, 1998). En parlant de ces lois universelles, P.S. de Laplace écrit : "*Tout leur obéit dans la nature ; tout en dérive aussi nécessairement que le retour des saisons, et la courbe, décrite par l'atome léger que les vents semblent emporter au hasard, est réglée d'une manière aussi certaine que les orbites planétaires*" (in Burbage, 1998).

Les dérives de cette conception du monde peuvent mener au scientisme. Ces lois universelles tendraient en effet à démontrer qu'il existe "*dans la nature un ordre qui est partout le même, quels que soient les lieux et les temps*" (Burbage, 1998). Cette posture, diamétralement opposée à la notion de *mondéité* développée par A. Berque (cf. chapitre I), est critiquée par le philosophe F. Burbage (1998) : si "*nous avons besoin de concepts et de règles a priori pour conduire nos expériences : d'où les tenons nous, et quelles garanties avons nous qu'ils correspondent bien à la réalité des choses ? (...). Ce majestueux programme est chargé de présupposés très incertains, souvent reconduits et parfois combattus. (...) Cette conception creuse l'écart avec l'appréhension sensible du monde qui nous entoure : par l'utilisation constante des "abstractions" mathématiques, par le recours aux instruments d'observation et de mesure, jugés plus fiables que les organes dont nous disposons naturellement*".

D'autre part, comme le craint B. Kalaora (1998), dans le contexte actuel de crise de l'environnement, "*les amateurs de despotisme éclairé ne vont-ils pas se saisir de l'argument d'urgence pour imposer au nom de valeurs biologiques un ordre dominé par l'expertise et les sciences ?*".

Les questions d'environnement et particulièrement de gestion des espaces de nature ne peuvent se contenter de réponses "scientifiques" qui, seules, ne peuvent suffire à faire des

choix et à agir. Il est nécessaire d'intégrer dans les réflexions les contextes, les pressions, les intérêts, les cultures, les aspirations et les peurs collectives...

2.2.2- La vision holiste, la fusion homme - nature

Bombe atomique, catastrophes industrielles, pénurie de ressources naturelles, le vingtième siècle est marqué par une crise de l'environnement et de façon plus générale de la raison et de la modernité. *"Le monde qu'avaient construit trois siècles de modernité n'est plus viable : il a lui même nié ses propres fondements"* (Berque, 1996).

Prenant alors le contre-pied du dualisme scientifique qui tient la nature à distance, le holisme écologiste dissout totalement l'homme dans le milieu naturel. L'homme devient fusionnel avec la nature : ils ne font plus qu'un. Dans la lignée des romantiques, la nature devient le sujet au lieu d'être l'objet. L'homme s'identifie au milieu naturel auquel il appartient. Il nous faut *"penser comme une montagne"* selon la célèbre formule du philosophe américain, A. Leopold que beaucoup considèrent comme le père de l'écologie profonde (Ferry, 1992). Il n'est plus fait de différence de statut entre la nature et les hommes ; ils sont sur le même plan, dans l'état du *"Datong"*⁶⁰. Dans cette conception, vivement critiquée par A. Berque (1996), l'homme et la nature font indifféremment partie de la *biosphère* dont les intérêts sont supérieurs aux intérêts de la seule *humanité* qui sont eux même supérieurs aux intérêts des *individus*.

Cette conception se rapproche du *monisme* développé dès l'Antiquité par des philosophes comme Héraclite, Démocrite et Aristote. Le monde serait composé d'une substance unique à l'origine de tout et contenue dans tout (Di Méo, 1998).

Une autre variante du holisme écologique, refusant d'accorder un statut particulier au sujet humain et mêlant allégrement les genres, aboutit à la personnalisation de la nature qui accède elle-même au statut de sujet. C'est par exemple la conception de Gaïa, *"notre mère la terre"*, considérée comme une personne rendue malade par les excès des hommes et au chevet de laquelle nous devons nous pencher pour la soigner (Lovelock, 2001). Dans le même registre, A. Berque (1996) critique très sévèrement *"les métaphores échevelées de M. Serres"*, *"chamane en transe"* (2000) qui parlant de son rapport avec la Terre, c'est-à-dire à la nature, écrit : *"Communiant tout deux, en amour elle et moi, doublement désemparés, ensemble palpitant, réunis dans une aura."* et conclut son ouvrage par : *"la reconnaitrais-je pour ma mère, pour ma fille et mon amante ensemble ? Dois-je la laisser signer ?"* (Serres, 1992).

Le philosophe D. Bourg (1996) dénonce lui aussi cette confusion des genres et revendique une position anthropocentrique incontournable et inhérente au fait même que nous sommes humains : *"Les positions biocentriques détruisent purement et simplement la catégorie même de l'humanité"*. Pour le géographe M. Lussault (1997), *"l'humain, en tant que catégorie et forme d'existence, ne peut se constituer pleinement que par la distanciation du non humain ; ce faisant, la société construit cognitivement la nature à sa propre image, en raison de ses structures du moment, et la modèle"*. En ce sens, les positions holistes sont à la fois

⁶⁰ "Grande unité", en chinois, référence à un âge d'or tout d'harmonie, de paix, de sagesse et d'égalité dans l'utopie chinoise (I. Robinet, 1991 - Histoire du taoïsme, des origines au XIVe siècle, Éditions du Cerf).

immorales et rétrogrades pour A. Berque : *"Nous ne devons pas nous engager dans la spirale régressive qui, de culte du soleil en adoration de Gaïa, de réenchâtement du monde en génie du lieu, nous ramènerait tout bonnement avant la modernité."*

La vision holiste, dans sa confusion objet-sujet, est reprise dans les fondements de l'"écologie profonde".

2.2.3 L'écologie profonde : apologie de la nature et relégation de l'homme perturbateur

L'approche biocentrique développée par l'écologie profonde (*deep ecology*) *"inverse le rapport de subordination"* développé à l'époque moderne : *"l'homme ne doit plus être maître et possesseur de la nature, il se doit de respecter ses "droits" et ses principes"* (in Lévy et Lussault, 2003). L'écologie profonde tend à instaurer la nature comme ordre établi (Devall et Sessions, 1985). De nombreux philosophes, comme L. Ferry (1992) dénoncent cette conception : *"Comme si l'ordre du monde était bon en lui-même, toute corruption émanant alors de l'espèce humaine, polluante et vaniteuse"*. F. Burbage (1998) en souligne les dangers : *"On passe ainsi très rapidement, au nom de la "nature" ou du "naturel" - et parfois sans s'en apercevoir - de la description à la prescription, de l'observation à l'injonction"*. En 1896, le géomorphologue A. de Lapparent faisait déjà l'apologie de l'ordre naturel : *"à la vanité et aux caprices de l'humain s'oppose le déterminisme de la nature, modèle d'une soumission à la loi"* (in Robic, 1992).

Cette vénération de la nature comme ordre établi peut s'apparenter à une forme de "fascisme écologiste". *"L'investigation scientifique vient parfois s'associer à une inquiétante mythologie de la pureté et de l'équilibre, à une volonté de redressement et de mise au pas. (...) Cette situation tient à l'imbrication permanente des savoirs et des pouvoirs, des sciences et des croyances, et à la difficulté que nous éprouvons pour distinguer ce qui doit être de ce qui est. Il y a de l'ordre, il y a des normes naturelles, on peut tenir (provisoirement) ce fait comme acquis. Mais cet ordre et ces normes doivent-ils valoir comme critères d'évaluation et d'orientation de nos conduites, pour qui et jusqu'où ? C'est là une autre série de questions, dont il n'y a aucune raison qu'elle revienne seulement à l'écologie, fût-elle parvenue à la rigueur exigée par les sciences expérimentales"* (Burbage, 1998). Pour L. Ferry (1992) une leçon qu'on aurait intérêt à ne pas oublier est que, *"de Lénine à Hitler, la prétention à fonder la pratique dans l'objectivité d'une science de la nature ou de l'histoire s'est toujours soldée par des catastrophes humaines"*.

Comme classiquement dans les idéologies fascistes, la vénération de l'ordre naturel est associée au mythe d'une nature vierge et pure. Ce mythe oppose l'homme souilleur à la nature immaculée. *"Dès que notre activité se manifeste, un processus se déclenche qui annonce l'artifice, le cortège des anti-natures. Sénèque déjà était déchiré par la nostalgie des lieux que l'art n'avait pas violés, des rivières qu'aucun canal n'avait asservi"* (Baron-Yellès, 2005).

T. Adorno⁶¹ oppose à cette vision une approche plus humaniste : *"Le couple artificiel - authentique est une aporie. (...) l'artificiel est d'abord le contraire du naturel, ce qui fait le*

⁶¹ T. Adorno, philosophe, écrivain et compositeur allemand (1903 - 1969), a exercé une profonde influence sur la philosophie musicale et l'esthétique, appliquant les doctrines de Karl Marx et les techniques psycho-analytiques de Freud à l'analyse du fait musical.

propre de l'humanité, de sa compétence, de sa condition⁶² (...) Le rejet de l'artifice peut ainsi être vu moins comme une critique de l'inessentiel que comme une sorte de Selbsthass, de haine de soi" (in Baron-Yellès, 2005).

Pourtant, certains biologistes et écologues, et même des géographes physiciens, adoptent la posture de relégation de l'être humain au rang de "perturbateur" du milieu naturel. *"Le naturalisme affirme qu'il est possible et même souhaitable d'étudier la nature indépendamment de la prise en compte réelle de la société - tendance dominante des sciences de la nature, ainsi que de la géographie physique classique, qui n'utilisent, à l'occasion, que de façon métaphorique le vocabulaire des sciences sociales, et qui ne prennent en compte que marginalement l'homme, incorrigible gêneur, coupable d'influences néfastes" (Lussault, 1997).* De nombreux philosophes, sociologues et géographes, même physiciens (Veyret, 1999), s'élèvent contre cette posture misanthrope.

Mais cette vision de l'homme gêneur est aussi profondément ancrée dans notre société contemporaine et affleure dans un discours politiquement correct. Ainsi B. Kalaora (1998) la retrouve très présente lors des enquêtes de perception qu'il mène sur les sites naturels du littoral. *"Le mal vient du côté de l'homme (...) cet éden n'est pas fait pour l'homme et devrait être préservé de manière idyllique, au besoin même interdit. (...) Le plaisir du littoral est lié à la recherche d'authenticité, de pureté. Mais comme nul ne peut revenir à une espèce de sauvagerie, l'on vit de manière culpabilisante sa présence sur un site nature ; l'homme de la cité industrielle étant d'abord perçu comme un animal nuisible".*

Un autre mythe familier de l'écologie profonde est celui de la sagesse des anciens et, en version exotique, celui du bon sauvage vivant en harmonie avec la nature. Il se manifeste ainsi une sorte de nostalgie *"des activités traditionnelles où les hommes vivaient en parfaite symbiose avec le milieu"* (Le Bahy, 2006). Pourtant, *"il n'est pas sûr que la familiarité qu'on suppose perdue entre les hommes et la nature ait jamais vraiment existé"* (Burbage, 1998). Selon A. Berque (1996), cette vision relèverait davantage d'un *"fantasme régressif"*. Quoi qu'il en soit, la vie des agriculteurs et des pêcheurs des siècles passés (Hélias, 1975), et à plus forte raison celle des hommes du Néolithique, était sûrement extrêmement rude et c'est probablement le fait qu'ils ne disposaient pas des techniques et moyens actuels qui limitait leur impact sur le milieu, plutôt qu'une mythique "sagesse ancestrale".

Plutôt que de nostalgies régressives, pour résoudre l'actuelle crise de l'environnement, *"nous allons avoir besoin d'encore plus de civilisation et de culture et non pas comme le rêvent certains écologistes de revenir à l'état paléolithique. Autrement dit nous devons dépasser la modernité et non pas revenir à la pré-modernité"* (Berque, 1996).

Finalement, si le dualisme peut conduire à des dérives éthiques entraînant de graves dommages à notre patrimoine naturel et donc hypothéquant l'avenir de l'humanité, la conception holiste, et les fondements de l'écologie profonde peuvent engendrer des errements pernicious et des idéologies directement destructrices d'êtres humains. Les différentes positions sur les questions des responsabilités de l'homme et du droit de la nature découlent directement de ces divergences de vues.

⁶² Il rejoint ainsi la pensée de J.J. Rousseau : ce qui fait l'humanité de l'homme face aux autres êtres, c'est justement *"la faculté d'arrachement à la nature, de résistance aux intérêts et aux inclinaisons égoïstes"* (Ferry, 1992).

2.2.4- Le "principe responsabilité", l'idée de droit de la nature et le devoir écouménal

On a vu que le dualisme de l'époque moderne, en dissociant fondamentalement l'homme et la nature n'a pas engendré de principe de responsabilité envers le patrimoine naturel. C'est la crise de l'environnement du vingtième siècle qui a développé cette notion de responsabilité. *"La constitution de la nature, en objet de préoccupation, le questionnement sur les rapports que nous pouvons et devons entretenir avec elle, sont des effets, en tout cas des corrélats, de l'industrialisation"* (Burbage, 1998). Cette crise environnementale entraîne une prise de conscience de l'étroite imbrication et de l'interdépendance entre processus naturels et faits sociaux. *"Le face à face homme - nature qui avait prévalu s'efface au profit d'une prise de conscience de l'unité existant entre l'homme, les espaces et les espèces qui l'entourent. Cette situation inédite résultant de multiples facteurs fait de la nature ce qu'elle ne fut jamais auparavant pour l'éthique traditionnelle, un objet de responsabilité et de soucis. (...) D'une représentation de la nature comme ressource, on est passé à celle de la nature comme système. Milieu vivant, fragile et limité, on ne peut plus le consommer à souhait sous peine de perturber ses équilibres, l'idée de prudence et de réserve se substituant à celle d'abus et d'usages sans limite."* (Kalaora, 1998).

Le "principe responsabilité" du philosophe H. Jonas (1979) a grandement contribué à susciter cette prise de conscience. Révisant des approches qu'il juge "excessivement humanistes", H. Jonas défend la "vulnérabilité de la nature" qui n'avait jamais été invoquée avant qu'elle ne se soit manifestée à travers les dommages déjà causés. Dans les années 1970, la nature en tant qu'objet de la responsabilité humaine est une nouveauté pour la théorie éthique (Burbage, 1998).

Par ses travaux, H. Jonas va plus loin et introduit, ou plutôt réintroduit, la notion de "droit de la nature" qu'il défend sur le plan éthique, mais aussi juridique. La nature aurait des droits et des intérêts propres, comme les êtres humains.

Cette conception post-moderne d'un droit attribué à des êtres non humains n'est pas vraiment nouvelle ; elle a juste "sauté" trois siècles de modernité. En effet, le philosophe L. Ferry (1992) rapporte que, déjà au Moyen-Âge, certaines procédures très singulières en la matière caractérisaient un "rapport pré-moderne à la nature". Ainsi par exemple, en 1545, le juge épiscopal de Saint-Jean-de-Maurienne donnait tort à des paysans qui s'étaient plaints d'une colonie de charançons attaquant les vignes. Justice était même rendue aux insectes, créatures de Dieu, qui échappaient à l'excommunication requise par les paysans et se voyaient attribuer un lopin en pâture réservée. Les plaignants quant à eux étaient sommés de se repentir sincèrement de leurs péchés et d'invoquer la miséricorde divine.

La notion actuelle de "droit de la nature" est bien sûr défendue et récupérée par les tenants de l'écologie profonde et certains philosophes, comme M. Serres (1992) qui propose d'établir un véritable *contrat* entre l'homme et la nature.

A. Berque critique vivement cette notion de droit de la nature qu'il juge immorale. Les droits et les devoirs sont en effet pour lui indissociables, or la nature et les animaux n'ont pas de devoirs ; seuls les hommes en ont et c'est ce qui fait leur particularité. La vision holistique de l'écologie profonde, en ne dissociant pas l'homme du reste de la nature est absurde car elle détruit la raison même de l'éthique qui est le propre de l'homme. De la même façon

l'expression "éthique de l'environnement ou de la nature" est incohérente car "*les êtres non humains ignorent l'éthique*" (Berque, 1996).

Plusieurs philosophes vont également dans ce sens. Déjà E. Kant considérait que seules les personnes sont dignes d'être absolument respectées, sont "*hors de prix*" (in Burbage, 1998). La position de D. Bourg (1996) est claire à ce sujet : "*Dès que l'on passe du plan de la spéculation à celui de l'action, la centralité pratique de l'humanité reprend ses droits. J'en veux pour preuve, l'impossibilité où nous sommes d'édifier un système juridique qui ne soit pas anthropocentrique*". Au sujet de la volonté de certains théoriciens biocentristes d'étendre la statut de "sujet de droit" aux "objets naturels", il rétorque : "*Qu'advient-il si l'on prend au sérieux ces propositions ? Il reviendra aux hommes, et aux hommes seuls, sous la pression de certains d'entre eux, de conférer un tel statut au-delà des limites de l'humanité. (...) Nous serons obligés de faire comme si les animaux, les plantes, les rivières nous avaient demandé de bénéficier de tels droits*" (in Lussault, 1997).

Si ces arguments nous convainquent qu'il ne peut exister de "droit de la nature", ils ne remettent pas en question le principe fondamental de responsabilité et même de devoir de l'homme au sein de l'écosystème. Ce "*devoir écosystémique*" que définit A. Berque (1996) consiste à "*nous engager consciemment à respecter tous les étants (l'individu, la chose, le composant : la plante, l'animal, le sol, l'air) de l'écosystème, parce qu'ils sont la condition nécessaire (non suffisante, certes) de l'émergence de notre propre conscience et de notre liberté. (...) En tant qu'être humain nous avons le devoir de préserver une nature satisfaisante ; car celle-ci, au delà de l'existence biologique, est la condition de notre humanité même. (...) Cela veut dire que lorsque nous nuisons à la terre, nous ne sommes pas véritablement humains. Le devoir écosystémique, c'est celui de notre être même en tant que nous sommes humains*".

Dans son ouvrage "*Le jardin planétaire, réconcilier l'homme et la nature*", G. Clément (1999) propose lui aussi "*une relation homme - nature où l'acteur privilégié (le jardinier, citoyen planétaire) agit localement en nom et en conscience de la planète*."

Certains économistes, qui travaillent notamment sur la gestion communautaire des ressources naturelles dans les pays tropicaux, partagent cette éthique de l'écosystème, même si le vocabulaire qu'ils utilisent est différent. "*Il apparaît plus que nécessaire de penser les politiques environnementales pour les personnes et non pour la nature elle-même (...), de plaider pour un humanisme écologique qui remettrait l'homme comme but ultime de la préservation des ressources et qui en contrepartie viserait à développer une conscience de l'importance de l'environnement* (Ballet et al., 2005).

Comme D. Bourg et A. Berque, on peut donc s'opposer au biocentrisme de l'écologie profonde tout en défendant le "*principe responsabilité*" de H. Jonas et le "*devoir écosystémique*" mais sans invoquer un quelconque "*droit de la nature*", qui serait au mieux incohérent et au pire immoral.

2.2.5 - La médiance, une troisième voix "entre scientisme et animisme"

Le concept de *médiance* développé par A. Berque (1996, 2000) offre une alternative aux apories vers lesquelles mènent à la fois le dualisme moderne et le holisme écologiste. La

médiance est le sens de la relation d'une société à l'étendue terrestre (cf. chapitre I, partie 1.4.3). *"Penser la médiance exige un constant effort d'équilibrage entre les deux chimères du scientisme et de l'animisme"*.

Dans cette vision, l'homme est à la fois à part et au centre. *"Ce souci de la nature manifeste bel et bien, en lui-même, l'extériorisation indispensable de l'homme à la sphère naturelle et son placement au centre de l'agir constructif à la fois de l'humanité et de la naturalité"* (Lussault, 1997).

En dépit d'une expression parfois jugée excessivement complexe, notamment par les néologismes introduits, le travail d' A. Berque présente de nombreux avantages pour les géographes travaillant sur les espaces de nature.

D'une part, comme le souligne M. Lussault (1997), sa position est profondément cohérente sur les relations homme - nature qui sont au cœur de la réflexion de nombreux géographes. *"Ainsi, quoique distincts, nature et société sont totalement interpénétrés l'une et l'autre, par l'une et l'autre. Les artifices constituent les truchements qui permettent de passer sans cesse du nature au social, du social au naturel, ad libitum, et de composer ainsi le moindre objet sociétal comme une hybride subtil - et dynamique - de société et de nature, en même temps liées indissociablement et séparées. Ceci confère à tous les géographes la possibilité de sonder l'interaction systémique nature/société, le moindre objet spatial étant intégralement concerné par celle-ci"* (Lussault, 1997).

D'autre part, la vision d'A. Berque offre la possibilité d'une éthique de l'écoumène et permet de se positionner dans les multiples courants de "défense de l'environnement". Il écarte les dérives objectivistes : la nature est une réalité en soi, et les errements subjectivistes : la nature ne constitue qu'une illusion (Lussault, 1997). Il écarte aussi le dualisme qui mène à la perte de responsabilité, et donc d'éthique, et le holisme qui aboutit à une confusion totale des genres entre le sujet et l'objet. Il parvient à mêler nature et culture dans une complexité constructive.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Toutes ces considérations confirment l'idée que la nature est une construction sociale. *"La nature ne prend pour l'homme forme et existence que pour autant qu'il la pose comme objet d'intérêt humain"* (Delbos et Jorion, 1988). *"La nature est un résultat, un produit à la fois symbolique et matériel de l'activité humaine, et non une réalité physique accessible au travers de certaines médiations non sociales"* (Kalaora, 1998). *"Elle est le résultat de la traduction (au sens fort du mot traduction) et de l'incorporation sociétale de phénomènes physiques et biologiques"* (Levy et Lussault, 2003).

En outre, la nature n'est pas universelle mais varie dans l'espace et dans le temps. *"Les sociétés édifient les états de nature qui correspondent à leurs schèmes culturels et à leurs logiques sociales à un moment historique donné"* (Moscovici, 1968).

Cette conception d'une nature construite et relative dans l'espace et dans le temps s'inscrit pleinement dans le concept de *mondéité* développé par A. Berque (1996).

Si l'on comprend ainsi mieux ce qu'est la nature, sa gestion pose d'autres questions qui font appel à la politique et à l'éthique. "*La gestion environnementale n'est pas une question de rapport des hommes avec la nature mais une question de rapport entre les hommes à propos de la nature*" (Max Weber, 1919).

Au sujet de la nature et de sa place en politique, le sociologue B. Latour "désacralise la science" (1999) et critique vivement plusieurs disciplines : l'écologie d'une part qui fait de la nature une "*réalité intangible*", l'économie d'autre part et ses "*lois imprescriptibles du marché*", et enfin l'épistémologie "*qui entend faire la police de la pensée et par son action délimiter ce qui relève de la science de ce qui relève de la société*". Il propose comme alternative une philosophie politique de la nature qui se justifie par le fait que "*la nature n'est pas donnée, elle est produite, élaborée et doit donc relever de la politique, si celle-ci joue son rôle*" (in Bouleau et Foot, 2000).

On touche ici aux questions de choix de société pour la gestion de la nature. Les espaces dédiés à la nature peuvent être considérés comme une ressource au même titre que d'autres ressources. "*On peut traiter l'espace comme un bien, une production, un capital parmi d'autres et analyser sa formation et sa circulation, un bien à la fois spécifique et impensable sans les autres biens*" (Levy, 1997).

A ce titre, la gestion des espaces de côtières de nature doit répondre aux principes de devoir écouménal. Il s'agit, d'une part de les protéger contre la destruction par l'urbanisation ou la pollution, et d'autre part de les ouvrir au public afin de permettre leur appropriation par la société et donc leur patrimonialisation garante de leur préservation à long terme.

Le littoral de nature, est donc, comme tout espace géographique, un "*hybride subtil et dynamique de société et de nature*" (Lussault, 1997), un construit social qui implique des représentations et des choix.

Mais, outre leur caractère naturel patrimonial, les côtes sont animées par une dynamique très particulière, résultant de processus naturels qui leur confèrent une mobilité intrinsèque, parfois exacerbée par les actions humaines. Cette mobilité n'est pas un construit social ; elle existe objectivement en dehors de toute composante humaine (cf chapitre I, partie 2.2.1). Mais, c'est lorsqu'elle entre en résonance avec les enjeux des sociétés, qu'elle devient un élément essentiel à prendre en considération dans l'aménagement et la gestion des côtes ; on peut alors l'analyser en terme de contraintes et de risques (Veyret, 2004).

CHAPITRE III- LES RISQUES CÔTIERS

INTRODUCTION

La côte constitue un territoire très particulier en matière de risques. La variabilité des phénomènes naturels auxquels elle est soumise, la diversité et le nombre des activités et des équipements humains qui s'y développent lui confèrent une vulnérabilité d'un niveau et d'une nature spécifiques.

La terminologie retenue : aléas, enjeux, vulnérabilité

L'étude des risques relève de domaines très variés (sciences, pratiques, politiques, etc.) et fait classiquement appel à des notions telles que *l'aléa*, les *enjeux*, la *vulnérabilité*. Le sens de ces termes diffère parfois sensiblement d'une source à l'autre et évolue au fil des recherches.

Dans le cadre de ces travaux, *l'aléa* est considéré comme un "événement d'origine naturelle ou humaine potentiellement dangereux dont on essaie d'estimer l'intensité et la probabilité d'occurrence par l'étude des périodes de retour ou des prédispositions du site". Les *enjeux* représentent la "valeur humaine, économique ou environnementale des éléments exposés à *l'aléa*" (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement, 1997.a). Le risque résulte de la combinaison d'un (ou de plusieurs) aléa(s) avec les enjeux.

La définition de la vulnérabilité est plus complexe et nous reviendrons en détail sur cette variable-clé dans la partie 2 de ce chapitre. Dans son acception la plus simple, et toujours selon les définitions ministérielles, la vulnérabilité exprime la "capacité ou propension à favoriser l'endommagement (pour les biens et les activités) ou les préjudices (pour les personnes) des éléments exposés à *l'aléa*". À partir de travaux réalisés dans plusieurs pays en développement, les géographes R. D'Ercole et P. Pigeon (1999 et 2005) proposent une approche plus large et plus approfondie qui considère la vulnérabilité des sociétés à travers leur capacité de réponse à des crises potentielles. "Elle traduit la fragilité d'un système dans son ensemble, et de manière indirecte sa capacité à surmonter la crise provoquée par un aléa". Ainsi, plus un système est apte à se rétablir après une catastrophe et donc à faire preuve de "résilience", moins il est vulnérable. D'après R. D'Ercole (1994), le *risque* dépend de facteurs conjoncturels (*l'aléa*) mais aussi structurels (contexte socio-économique, culturel, fonctionnel ou institutionnel) qui influencent la capacité de réponse de la société à l'événement et en font ainsi varier les effets.

Les risques considérés : risques d'érosion et de submersion

Parmi les différents types de "risques côtiers" (pollutions, cyclones, inondations, etc.), l'objet de ce travail est ciblé sur les risques dits "naturels" liés à la mobilité du trait de côte (érosion, submersion).

L'expression "risques naturels" est très largement utilisée, notamment au niveau institutionnel et réglementaire, lorsque l'on se réfère à des aléas considérés comme étant

d'origine naturelle (séismes, tempêtes, glissements de terrain, etc.). Ce qualificatif "naturel" s'utilise notamment par opposition aux risques dits "technologiques". Cependant, si certains aléas sont indubitablement d'origine naturelle (volcans ou séismes), le risque, qui résulte de la présence d'enjeux et donc de la vulnérabilité des sociétés, ne peut être qualifié, à proprement parler, de "naturel". De plus, de nombreux aléas qui apparaissent *a priori* naturels, comme les glissements de terrain ou les inondations, sont, dans les milieux fortement anthropisés, sensiblement influencés par les aménagements humains. Ainsi, il est communément admis que la mobilité du trait de côte peut être accentuée par des phénomènes anthropiques (Paskoff, 1993 ; Pinot, 1998). R. D'Ercole et P. Pigeon (2000) voient même dans l'appellation "risques naturels", "*une lecture manichéiste et naïve du couple aléa et vulnérabilité (opposant nature d'une part et culture de l'autre), faisant implicitement référence à une sorte de paradis perdu, naturel*". Ils rappellent "*l'évidente anthropisation des aléas dits naturels*".

Les risques liés à la mobilité du trait de côte s'inscrivent dans une problématique particulièrement géographique car ils résultent de la combinaison de dynamiques géomorphologiques et de dynamiques sociales complexes. Par ailleurs, la mise au point de stratégies cohérentes et à long terme sur cette question constitue un des défis majeurs auquel devra faire face le développement des littoraux dans les prochaines décennies. La vulnérabilité à ce type de risque est un paramètre essentiel à intégrer dans la prospective pour la gestion intégrée de la zone côtière.

L'espace de référence : la frange côtière

Ces travaux sur les risques ne concernent pas l'ensemble de l'espace littoral mais l'espace spécifiquement côtier. Ils sont ciblés sur la *frange côtière* qui concentre les facteurs de vulnérabilité. C'est en effet sur cette bande proche du trait de côte et large d'environ 500 m côté terre (Robin et Verger, 1996) que se concentrent la plupart des enjeux et que se manifeste avec le plus d'acuité le caractère dynamique naturel du rivage (les fluctuations du trait de côte créant l'aléa).

1- SPÉCIFICITÉS DES RISQUES CÔTIERS ET DE LEUR GESTION

En passant du territoire du vide (Corbin, 1988) au territoire du plein, voire du trop plein (Paskoff, 2005), la côte est progressivement devenue un territoire à "*hauts risques*" (Forum National de Rivages de France, 2005).

1.1 LA CÔTE, TERRITOIRE À RISQUES

1.1.1 L'émergence du risque à la convergence des dynamiques naturelles et anthropiques

La frange côtière est caractérisée par une mobilité permanente et particulièrement rapide à l'échelle du temps géologique, mais aussi à l'échelle humaine (*cf.* chapitre I, partie 2.2). Parallèlement, depuis le dix-huitième siècle, des enjeux sans cesse grandissants se sont concentrés sur cet espace étroit et mouvant (*cf.* chapitre I, partie 2.3).

Recul du trait de côte vers la terre, glissement des installations humaines vers la mer, l'évolution naturelle et l'occupation humaine du rivage ont abouti au cours du siècle passé à un prévisible "télescopage". Ces dynamiques convergentes sont à l'origine de l'émergence, puis de la multiplication des risques liés à la mobilité du trait de côte, qui tendent à se généraliser sur la plupart des littoraux urbanisés du monde (figure 16) (Meur-Férec et Morel, 2004⁶³).

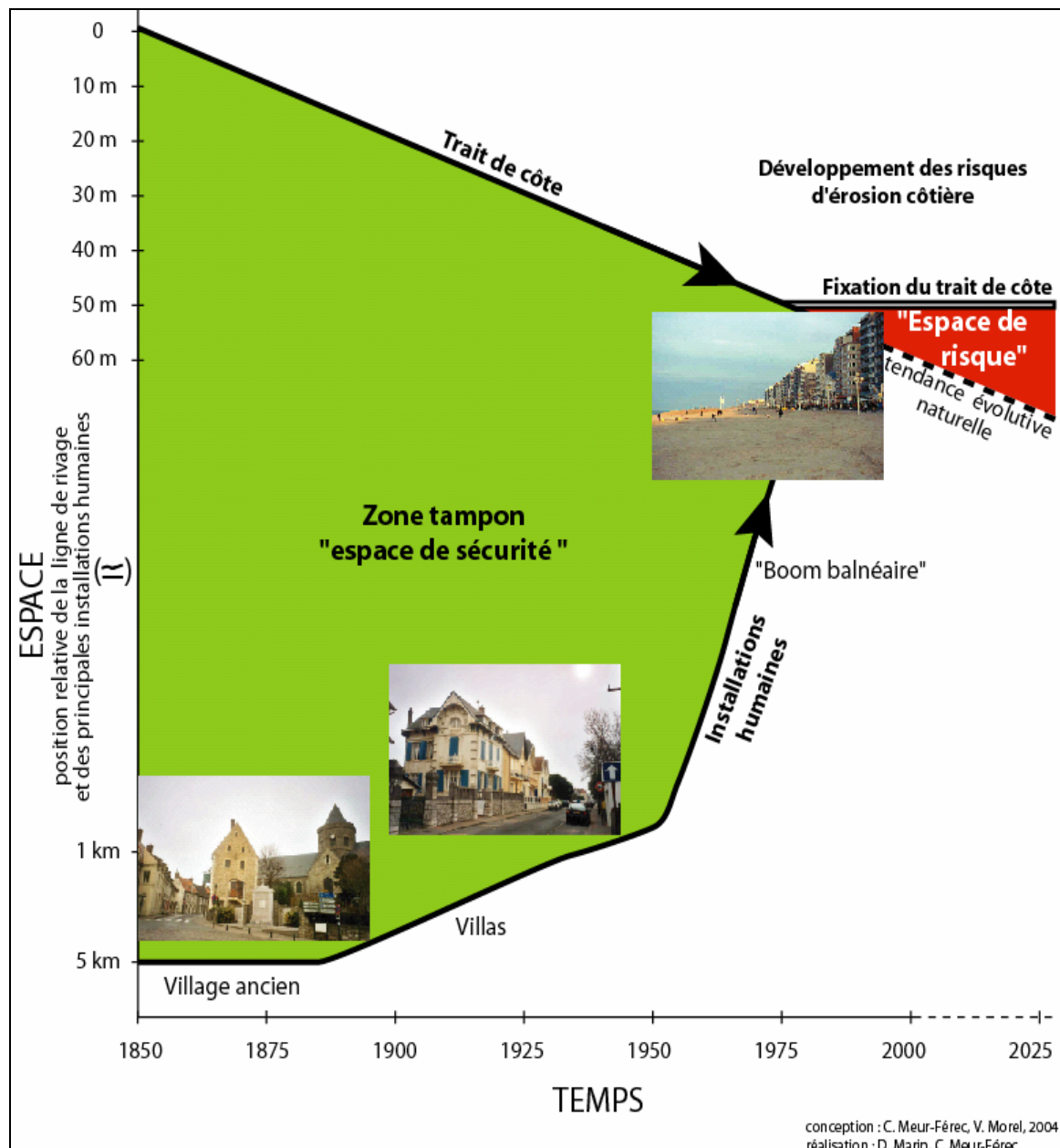


Figure 16 : L'émergence des risques côtiers : dynamiques convergentes du trait de côte et de l'occupation du rivage.

Cette émergence des risques est le fruit des dynamiques spatio-temporelles de l'éco-sociosystème côtier. Ainsi, "en fonctionnant, les composantes d'un système géographique se

⁶³ Article 14 du volume de publications : Meur-Férec C. et Morel V. (2004) L'érosion sur la frange côtière : un exemple de gestion des risques. *Nature Science et Société* 12, p. 263-273.

transforment et suscitent des phénomènes d'émergence" (Lussault, 1997). Dans les théories de la complexité (Dauphiné, 2003), "*l'émergence est assimilable à l'apparition de nouvelles propriétés dans un ensemble donné*". Dans le système complexe de l'espace côtier, l'émergence au dix-neuvième siècle, puis l'accroissement au vingtième siècle, des risques constituent bien une "nouveau". Toujours selon A. Dauphiné, "*Ce qui qualifie un phénomène émergent, c'est une propriété collective, mais absente dans chaque élément du système.*" L'élément "naturel" du système, d'une part, ne présente pas de caractère de risque puisque la mobilité du trait de côte ne pose de problème que lorsqu'il y a des enjeux. L'élément "humain", d'autre part ne présente pas en soi non plus un risque, puisque c'est sa position près de la côte qui le rend vulnérable. C'est donc bien le fonctionnement du système, combinant deux dynamiques convergentes, qui conditionne l'émergence de l'objet risque sur le territoire côtier. Ce sont les conditions de cette émergence que V. November (2002) appelle "la spatialité du risque". Les risques liés à la mobilité du trait de côte seraient ainsi des risques très fortement "territorialisés" puisque attachés et intrinsèquement liés à des particularités territoriales.

1.1.2 Les logiques du choix d'investir ce territoire à risques

Même si chacun n'en mesure pas l'ampleur, les risques côtiers, et les difficultés de gestion ainsi que les coûts financiers qui en découlent, sont connus depuis plus d'un siècle, au moins des propriétaires fonciers et des services de l'État. Les archives du Service Maritime des ports de Boulogne et Calais, entre autres, témoignent de la relativité de cette "nouveau". Ainsi, le rapport d'un ingénieur des travaux publics fait état de la situation critique soulevée dès 1884 par les propriétaires de dunes qui avaient perdu plus de 30 mètres de terrain en moins de 20 ans (figure 17).

Arrondissement maritime de Boulogne
Plage de Wimereux
Rapport de l'ingénieur ordinaire :

(...) "À la date du 20 octobre 1884, vingt huit propriétaires du village de Wimereux exposent à Monsieur le Ministre des travaux publics que la mer menace de plus en plus les propriétés riveraines de la plage de Wimereux et qu'elle a envahi une largeur de 30 m de terrain depuis la vente de ces terrains, faite par l'Etat en 1865" (...).

(...) "La seule cause de dégradation de la côte est l'envahissement naturel de la mer qui, de temps immémoriaux, tend à ronger toute la côte comprise entre la pointe de la Crèche et le cap Gris-nez." (...)

"Nous ne voyons dans l'intérêt engagé (...) que les intérêts privés des propriétaires qui voient diminuer leurs propriétés de jour en jour. Dans ces conditions, l'Etat n'entend pas contribuer de ses deniers à l'exécution des travaux de défense demandés." (...)

(...) "Mais nous devons appeler l'attention des propriétaires sur un point important, l'envahissement de la mer est continu, de sorte que, plus ils attendront pour exécuter les travaux de défense, plus ils perdront de terrain." (...)

Figure 17 : Copie d'extraits d'un rapport du 10 février 1885, archives SMBC.

On peut alors se poser la question : pourquoi la pression urbaine et touristique reste-t-elle aussi forte sur ce territoire à risques qu'est la frange côtière ? (Meur-Férec, 2002⁶⁴)

Une des raisons principales pour s'installer à proximité immédiate du trait de côte est certainement l'agrément que procure cette situation. La vue sur mer, l'accès direct à la plage constituent ce que les économistes appellent des *aménités*, très prisées dans nos sociétés urbaines contemporaines (Longuépée, 2003). Cet héliotropisme (Corlay, 1995) est exploité par les agences immobilières (figure 18) qui jouent sur cette attirance pour la mer en mettant en avant une "situation exceptionnelle face à l'océan", "les pieds dans l'eau", etc.



Figure 18 : publicité d'agence immobilière pour un programme en front de mer à Berck/Mer (62).
Source : Voix du Nord, 20 juin 2004.

Pourtant, la mer est un élément ambivalent dans le système des risques côtiers. Vecteur d'aménités, elle est aussi source de risques (Morel, Deboudt, Herbert, Longuépée., Meur-Férec, 2004⁶⁵). En effet, la mer est d'une part le moteur des aléas côtiers (submersion, érosion), mais d'autre part, ses ressources (pêche, ports) et les aménités procurées par sa proximité (vue, bain, ambiance) sont à l'origine de la multiplication des enjeux sur la frange côtière. Ainsi, c'est le caractère ambivalent de la mer qui génère à la fois les aléas et les enjeux dont la combinaison crée les risques côtiers. Si l'eau était seulement dangereuse, personne ne chercherait à s'installer à proximité et si elle était uniquement source d'agréments, il n'y aurait pas d'aléa et donc aucun risque⁶⁶.

Un autre argument de poids pour investir en bord de mer est l'intérêt économique évident, du moins à court terme. Un restaurant, un hôtel, un bar ou un logement aura beaucoup plus de valeur économique s'il donne directement sur le front de mer. À titre d'exemple, à Bray-Dune (59), le prix de vente dans un immeuble neuf bâti sur le digue est en moyenne de 1500 €/m²

⁶⁴ Article 13 du volume des publications : Meur-Férec C, (2002) L'occupation du littoral, ou le choix d'investir un territoire à risques. *Océanis*, n° 28, 1-2, p. 115-137.

⁶⁵ Article 16 du volume des publications : Morel V., Deboudt Ph., Herbert V., Longuépée J., Meur-Férec C. (2004) L'ambivalence de l'eau, vecteur d'aménités et de risques, sur les territoires côtiers. Acte du séminaire "Les territoires de l'eau", Université d'Artois, 26 mars 2004. Revue électronique *Développement Durable et Territoires*, p 142-155.

⁶⁶ Cette logique s'applique également sur le bord des cours d'eau, comme l'a démontré J. Longuépée dans sa thèse de doctorat en économie (2003).

avec vue "sur l'arrière" contre 2 300 €/m² côté mer. La vue sur mer entraîne donc ici, à elle seule, une plus value de l'ordre de 50 % (Agence des Dunes, Dunkerque, communication personnelle, 2003).

Mais l'échelle de temps à laquelle se fait ce calcul nuance le raisonnement. Si l'on se place dans une logique de court ou moyen terme (celui d'une vie humaine au maximum), les arguments pour l'occupation du rivage, qui sont surtout le fait des particuliers et des entreprises privées, l'emportent largement. En revanche, dans un raisonnement à long terme d'aménagement et de développement "durables", qui émane normalement des collectivités territoriales et surtout de l'État, le bilan pencherait plutôt vers les "contre".

Ceci nous amène à considérer qu'il est essentiel, pour comprendre, d'identifier les acteurs qui profitent de la prise de risques et ceux qui prennent les risques (November, 2004 ; Ziegler *et al.*, 1983). Ce ne sont souvent pas les mêmes. Ainsi par exemple, les promoteurs immobiliers bâtissent, puis vendent, les appartements à des particuliers qui assureront les frais d'entretien et se retourneront vers les pouvoirs public en cas de catastrophe "naturelle" (défense contre la mer financée essentiellement par des crédits publics, fonds d'indemnisation) (*cf.* partie 1.2.2). En cas de risque avéré, on assiste classiquement à un glissement de la sphère du privé (promoteur, exploitants, particuliers) vers celle du public.

En sus de l'attrait de la mer et des arguments économiques qui y sont liés, l'occupation du trait de côte reflète un certain déni des contraintes naturelles. Ainsi, la méconnaissance parfois, mais surtout la non prise en compte de la mobilité intrinsèque des côtes est un facteur de la croissance des risques côtiers. Les fortes contraintes environnementales de la frange côtière n'ont souvent pas été perçues dans toute leur importance, soit en raison d'une mémoire collective trop courte, soit à cause d'une confiance aveugle dans l'ingénierie ou l'interventionnisme des pouvoirs publics (Miossec, 1993). Ce déni des contraintes naturelles, qui se matérialise encore par des projets de nouvelles constructions dans des zones de fort aléa (Berck, 62), accroît considérablement les enjeux et donc la vulnérabilité.

Certaines réactions sont révélatrices de cette déresponsabilisation et de cette insouciance. Ainsi, les personnes concernées semblent souvent ne pas avoir pris conscience du risque avant l'événement catastrophique, d'où un sentiment de surprise ou de colère, voire un véritable traumatisme. Ainsi, dans La Voix du Nord du 27/09/2001 au sujet de l'érosion de la falaise de Wimereux (62), on décrit des "*propriétaires désireux de comprendre ce qui se passe et dont le moral, pour certains, semble s'effriter aussi vite que la falaise*". On parle aussi de "*coûts humains difficilement supportables*" comme le "*déracinement qu'il* (le risque d'érosion) *laisse présager pour de très vieilles familles locales, souvent issues de la pêche, et très attachées à leur quartier*" (La Gazette du Nord-Pas-de-Calais, 6-9 oct 2001). On peut s'étonner cependant que d'anciennes familles de pêcheurs n'aient aucune notion sur l'érosion des falaises côtières...

On touche là un autre type de raisonnement, l'appropriation du territoire, souvent présentée comme ancestrale, traditionnelle et identitaire. Ces arguments sont essentiellement avancés par des particuliers, des associations de propriétaires possédant des constructions en bord de mer ou des élus défendant leur électorat. On constate en effet que, même si les propriétés sont manifestement sujettes à l'érosion, inondables ou en voie d'ensablement, elles seront néanmoins, et peut être d'autant plus, défendues et investies. Cette réaction

fréquente peut être illustrée par le cas des Bas-champs de Cayeux (80) où *"la protection de 1600 hectares de terres agricoles, habitées par une dizaine de personnes, est estimée à 130 millions de francs pour les dix années à venir"* (Regrain, 1992). Cette position de défense acharnée relève à la fois d'un attachement à un patrimoine personnel, souvent transmis par héritage, mais aussi probablement d'une volonté de ne pas céder devant les forces de la nature. Ainsi par exemple, au sujet de maisons menacées d'effondrement en sommet de falaise, le maire de Wimereux défendait en 2001 les travaux de protection : *"Pas question de ne rien faire. La municipalité veut absolument préserver ce quartier urbanisé"* (*La Voix du Nord*, 14/09/2001). *"Sans ces constructions, nous laisserions faire la nature"* (*La Gazette Nord-Pas-de-Calais*, 6-9 oct. 2001). Cette position s'apparente à un réflexe de défense de la propriété, parfois en dehors de toutes considérations économiques et éthiques. Ainsi, même si les coûts de démolition et d'indemnisation (généralement supportés par la collectivité) sont bien inférieurs aux coûts de protection, les propriétaires essaient généralement, dans un premier temps du moins, de protéger ou de faire protéger leurs biens.

Les raisons sont donc multiples pour s'implanter et défendre ses positions sur la frange côtière. Pourtant, elles sont aussi nombreuses, surtout à long terme, pour ne pas le faire. Finalement, c'est l'équilibre dynamique de chaque situation, de chaque sous éco-socio-système côtier, qui détermine au cas par cas les décisions en matière de construction et de défense du bâti. La passion des débats reflète en tous cas la force de l'appropriation et de l'investissement du territoire côtier.

Dans ce contexte, de quelles façons les politiques publiques peuvent-elles contrôler, ou tout au moins réguler l'occupation de la côte et gérer l'accroissement de la vulnérabilité face aux risques naturels ? Comment peuvent-elles tenter d'inverser la tendance d'un bilan où les avantages à s'installer sur la frange côtière restent pour beaucoup (mais pas pour la collectivité) supérieurs aux inconvénients ?

1.2- LA GESTION DES RISQUES CÔTIERS

1.2.1 Les principaux acteurs de la gestion des risques côtiers en France

Comme pour la gestion des espaces de nature, la gestion des risques côtiers en France implique un grand nombre d'acteurs émanant de domaines différents (figure 19).

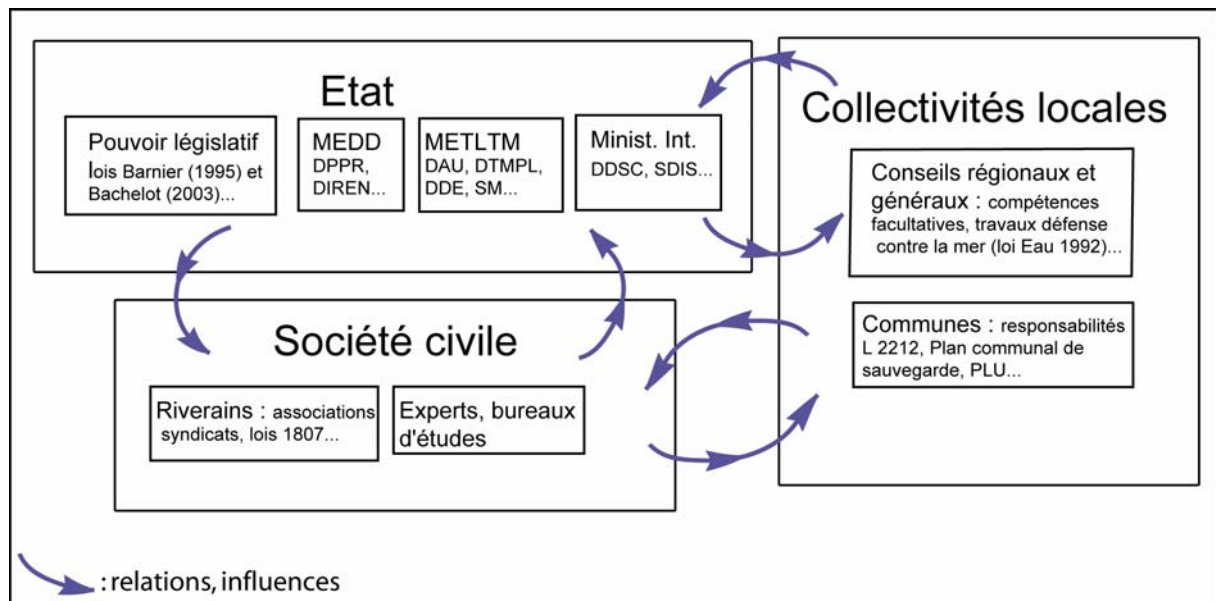


Figure 19 : schéma des principaux acteurs de la gestion des risques d'érosion côtière.
 DPPR : Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques ; DDSC : Direction de la Défense et de la Sécurité Civile ; SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

L'État

En France, l'État est le principal acteur en matière de gestion des risques d'érosion côtière. Son rôle consiste à garantir une politique coordonnée sur le long terme alliant protection des lieux habités (travaux de défense contre la mer) et prévention (Bourrelier, 1997 ; Direction des Transports maritimes, des Ports et du Littoral (DTMPL), 2002 ; Dubois-Maury, 2001 ; Miossec, 1993).

La loi de 1807, relative *"au dessèchement des marais, aux travaux de navigation, aux routes, aux ponts, aux rues, places et quais dans les villes, aux digues et aux travaux de salubrité dans les communes"* constitue le texte de base en la matière. Elle donne au riverain la responsabilité de se protéger, et à l'État, la possibilité d'intervenir financièrement. L'État intervient donc pour autoriser les travaux et éventuellement pour les subventionner s'il l'estime *"utile et juste"*.

Un décret⁶⁷ entré en vigueur en 2000 accorde dorénavant aux préfets une importante latitude quant à la détermination des taux de subventions. Il leur est demandé de privilégier (par un taux de subvention pouvant atteindre 80% d'aide publique cumulée) les opérations "exemplaires" et d'éviter ainsi tout saupoudrage. Ces opérations exemplaires doivent s'inscrire dans une logique globale et faire l'objet d'une évaluation coût-avantage permettant de démontrer la pertinence des orientations. La participation financière de l'État est donc importante (près de 60 M€ de 2002 à 2006), mais reste ciblée.

Par ailleurs, le rôle de l'État reste également important sur le plan technique : les Services Maritimes de l'Équipement peuvent être maîtres d'œuvre ou apporter un conseil technique ; ces services peuvent solliciter l'avis du CETMEF (Centre d'Études Techniques Maritimes et Fluviales) et du CETE (Centre d'Études Techniques de l'Équipement).

⁶⁷ Le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, abrogeant le décret n°72-196 du 10 mars 1972.

Outre la protection, l'État mène une politique de prévention s'appuyant sur la loi du 2 février 1995 *relative au renforcement de la protection de l'environnement* (dite loi Barnier) et sur la loi du 30 juillet 2003 *relative "à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages"* (dite loi Bachelot). La prescription des *Plans de Prévention des Risques* (PPR) relève de l'initiative du Préfet qui est aussi garant de l'avancement de la procédure. La réalisation des PPR incombe aux services de l'État (DRE, DDE, Services Maritimes...), qui peuvent en outre avoir recours à des bureaux d'études ou des experts privés.

Les collectivités territoriales

La loi sur l'eau de 1992 donne des possibilités étendues aux collectivités territoriales pour intervenir en matière de défense contre la mer (DTMPL, 2002). L'article L211-7 du code de l'environnement précise que les collectivités locales et les syndicats mixtes sont habilités à entreprendre certaines opérations dans le domaine de l'eau, dont les travaux de défense contre les inondations et contre la mer, qui ont un caractère d'intérêt général ou d'urgence. La collectivité maître d'ouvrage peut répercuter la charge sur les propriétaires intéressés. Ce texte permet donc aux collectivités de procéder à des opérations de défense contre la mer, et pour ce faire d'intervenir sur le terrain des riverains de la mer (mais pas sur le Domaine Public Maritime), voire de recourir à l'expropriation des biens (DTMPL, 2002).

Par ailleurs, les communes jouent un rôle important dans les mesures de prévention et de secours. D'une part, les projets de PPR, sont soumis à la consultation des conseils municipaux pour discussions, voire négociations en cas de désaccords avec les services de l'État. Le Préfet garde cependant, en cas de litige grave et de situation d'urgence, le pouvoir de trancher dans un but d'intérêt collectif. Une fois le PPR approuvé, la commune est chargée de l'annexer aux documents d'urbanisme et de le diffuser.

D'autre part, en matière de police municipale, le maire est le premier responsable, avant la mise en place des plans de secours par l'État. L'article L 2212 du code général des collectivités locales précise ses lourdes responsabilités : "*La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : (...) Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure...*". Dans les faits, les communes sont donc les collectivités territoriales les plus directement concernées par les risques côtiers. Elles sont en première ligne lors d'événements catastrophiques et doivent réagir au plus vite pour demander les secours. Si des personnes sont en danger, il revient au maire de prendre des arrêtés de péril et parfois de reloger provisoirement les habitants, pour "faire cesser" le risque.

C'est à nouveau les communes qui doivent demander les arrêtés de catastrophe naturelle, afin que les assurances prennent en compte les dégâts. Enfin, ce sont elles qui élaborent les PLU et délivrent (ou non) les permis de construire. Elles sont donc directement impliquées

dans l'aménagement de la côte et leurs responsabilités sont importantes en matière de risques

La société civile

En principe, et au titre de la loi de 1807, les propriétaires riverains sont appelés à supporter la dépense des travaux de défense contre la mer, au *pro rata* de leur intérêt aux travaux. L'article 33 de la loi précise : "*Lorsqu'il s'agira de construire des digues à la mer, ou contre les fleuves, rivières et torrents navigables ou non navigables, la nécessité en sera constatée par le gouvernement, et la dépense supportée par les propriétés protégées dans la proportion de leur intérêt aux travaux ; sauf les cas où le gouvernement croirait utile et juste d'accorder des secours sur les fonds publics*". Pour ce faire, les propriétaires en question peuvent se regrouper en associations syndicales (loi du 21 juin 1865). Le législateur a clairement désigné le propriétaire riverain comme le "consommateur final" à qui profite la réalisation des travaux. "*La protection contre la mer étant à la charge des riverains, il est dans tous les cas préférable que les ouvrages de défense soient bâtis chez ces derniers, et non sur le DPM*" (DTMPL, 2002).

Dans la pratique pourtant, force est de constater que le financement et la localisation des ouvrages respectent rarement ces principes...

1.2.2 Les principaux outils de gestion des risques côtiers en France

Les PPR

Depuis la loi Barnier de 1995, le *Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles* est le principal outil de gestion des risques liés à la mobilité du trait de côte. Le but des PPR est d'améliorer la sécurité des personnes, d'arrêter la croissance de la vulnérabilité des biens et des activités dans les zones exposées et si possible la réduire afin de limiter les indemnités en cas de sinistre qui sont largement supportées par la collectivité nationale. Le PPR, synthétise et remplace les documents existants précédemment⁶⁸. "*C'est un instrument de rationalisation, de cohérence et donc de clarification*" (MATE, 1997).

La réglementation des PPR interdit d'aménager des terrains et de construire dans les zones d'aléas les plus forts (zones rouges). Cette réglementation est très stricte si la sécurité des personnes est en jeu. Lorsque le PPR est annexé au PLU, la servitude du PPR devient opposable aux demandes de permis de construire et autres autorisations d'occupation du sol régies par le code de l'urbanisme. En cas de contradiction, les dispositions du PPR prévalent sur celles du PLU.

Au 31 décembre 2004, 4 444 communes étaient dotées d'un plan de prévention des risques naturels approuvé et 6 349 communes avaient un PPR prescrit (Base de données Corinte, MEED). Les zones prioritaires étant celles où la vie des personnes peut être menacée, l'accent a jusqu'à présent surtout été mis sur le risque inondation qui représente à lui seul les

⁶⁸ Les PER (loi 86-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles), PSS (Plans de Surfaces Submersibles créés en 1935), PZSIF (Plans Zones Sensibles aux Incendies de Forêts, loi 3 janv. 1991), R111-3 (Code Urbanisme, Périmètre de Risque créé en 1955) valent PPR depuis décret du 5 oct. 1995.

trois quarts des risques analysés dans les PPR (certains PPR étant multirisques). La procédure est dans l'ensemble peu avancée sur le littoral. Dans le Nord-Pas-de-Calais par exemple, aucun PPR littoral n'est encore approuvé en mai 2006. Dans le Pas-de-Calais cependant, le "PPR falaise", prescrit en 1999, est quasiment achevé et le PPR "zones basses littorales", prescrit en 2001, est en cours de réalisation. Aucun PPR spécifiquement littoral n'est encore prescrit dans le Nord.

L'expropriation

Outre la mise en place des PPR, la loi Barnier de 1995 offre la possibilité de recourir à "*l'expropriation pour cause d'utilité publique des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant la vie humaine*". Cette procédure concerne uniquement les risques "prévisibles" dans les cas où il existe une menace grave et où les coûts de sauvegarde et de protection de la population sont supérieurs aux indemnités d'expropriation et aux coûts de démolition des constructions menacées. Il s'agit d'une disposition qui reste exceptionnelle, lourde à appliquer (enquête publique et déclaration d'utilité publique) et jusqu'à récemment relevant uniquement de l'État. Cependant, la procédure a été assouplie et décentralisée par la loi Bachelot de 2003⁶⁹. Les communes et leurs groupements peuvent désormais prendre l'initiative et être bénéficiaires de l'expropriation, ou de l'acquisition à l'amiable. Par ailleurs, de nouveaux acteurs, "*autres que l'État*" (communes, EPCI, propriétaires, gérant des terrains, etc.), peuvent désormais devenir bénéficiaires, dans le cadre de cette procédure, du Fonds de Prévention des Risques Naturels (dit fonds Barnier) ; le décret du 12 janvier 2005⁷⁰ fixe les taux de "subvention" qu'ils peuvent demander.

Il existe actuellement une quarantaine de dossiers de ce type en France, mais un seul, pour le moment, concerne le littoral, celui de la falaise de Criel-sur-Mer. Après 10 ans de procédure, onze maisons situées sur le bord de la falaise viennent d'être détruites au début de l'année 2006.

L'État souhaite développer cette option qui consiste, lorsque cela est possible, à écarter le risque par la destruction des enjeux. "*Dans certaines zones présentant un risque pour les personnes (falaises côtières par exemple), la procédure d'expropriation liée à la prévention des risques naturels doit impérativement être envisagée, voire privilégiée car, dans ces zones, aucuns travaux ne permettent d'apporter une garantie absolue de sécurité pour les habitants*" (DTMPL, 2002).

Cependant, dans la pratique, les réticences sont encore tenaces et l'expropriation reste très exceptionnelle sur le littoral. D'ailleurs, le fonds "Barnier", qui finance cette procédure et les frais qui y sont associés ainsi que la moitié des PPR, est sans doute l'un des rares fonds qui présente un solde de trésorerie toujours positif (figure 20). Institué par la loi de 1995, il est

⁶⁹ Dans son article 60, cette loi du 30 juillet 2003 modifie l'article L. 561-1 du code de l'environnement dans lequel la phrase : "les biens exposés à ce risque peuvent être expropriés par l'État" est remplacée par la phrase : "*l'État peut déclarer d'utilité publique l'expropriation par lui-même, les communes ou leurs groupements, des biens exposés à ce risque*".

⁷⁰ Décret n° 2005-29 du 12 janvier 2005 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines, ainsi qu'au fonds de prévention des risques naturels.

principalement financé par un prélèvement sur les primes d'assurance "catastrophes naturelles" (Catnat)⁷¹.

DÉPENSES	1995/1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
Expropriation	-	10,26	5,33	1,02	6,01	2,60	1,10	3,05	1,71	31,08
Cofinancement des PPR	-	-	-	-	3,95	8,98	8,88	8,39	3,47	33,67
Evacuations et relogement	-	-	-	-	-	-	-	0,01	0,04	0,05
Mesures exceptionnelles	-	-	10,80	10,33	-	-	-	5,60	-	26,73
Total dépenses	0,00	10,26	16,16	11,35	9,96	11,58	9,98	17,05	5,22	91,56
Recettes	31,20	19,19	20,50	22,70	22,80	22,70	26,80	27,00	27,30	220,19
Solde de trésorerie	29,90	37,98	41,30	51,53	62,47	72,50	88,87	97,79	118,70	-

Figure 20 : tableau de l'évolution de trésorerie 1995-2004 du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Source : projet de loi de finance 2006, écologie et développement durable.

Ce solde positif reflète une sous-utilisation du fonds révélatrice de la faible dynamique de prévention des risques naturels. La logique de l'indemnisation post-catastrophe reste encore très majoritaire chez les propriétaires et les élus locaux.

La sanction financière des assurés

C'est notamment en raison de la faible sensibilisation des propriétaires aux mesures de prévention que l'État a décidé en 2000 un renforcement du lien entre l'indemnisation et la prévention, incitant à l'accélération de la mise en oeuvre des PPR sur les communes les plus exposées. Le dispositif, entré en vigueur en 2002 et modifié en 2003, prévoit notamment une modulation de la franchise de base des assurances dans les communes sur lesquelles un PPR n'a pas été prescrit, ou dans les communes sur lesquelles un PPR n'a pas fait l'objet d'une approbation dans le délai de 4 ans suivant sa date de prescription.

Les franchises, payées par les particuliers, sont multipliées par deux, trois ou quatre, en fonction du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles dont la commune a déjà fait l'objet depuis le 2 février 1995 (loi Barnier), pour une même nature de péril. Cette responsabilisation des particuliers, et donc des élus locaux, a entraîné une très nette augmentation du nombre de PPR en cours d'élaboration depuis 2000.

La loi Littoral

Indirectement, la loi Littoral du 3 janvier 1986 constitue aussi un moyen de limitation des risques côtiers. Elle contribue en effet à diminuer la vulnérabilité en interdisant ou en limitant les constructions proches de la mer, notamment dans la bande côtière des 100 mètres et sur les "espaces proches du rivage". Elle impose, de plus, la délimitation dans les PLU des "espaces naturels remarquables" strictement protégés de toute urbanisation. La loi Littoral apporte donc des outils indirects pour la prévention des risques.

⁷¹ Article L. 125-2 du code des assurances. Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, le taux de ce prélèvement est fixé dans la limite de 4 % par arrêté conjoint des ministres chargés de la prévention des risques et de l'économie.

L'information des citoyens

L'information sur les risques est un autre outil de sensibilisation et de responsabilisation. Elle est régie par la loi du 22 juillet 1987 "*relative à l'organisation de la prévention des risques majeurs*". Le citoyen a le droit à l'information, notamment au cours de l'élaboration des PPR. Il existe trois types de documents d'information officiels sur les risques :

- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui regroupe toutes les informations sur les risques naturels et technologiques et recense ceux auxquels sont soumises les communes du département. Ce document est financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et est réalisé sous l'autorité du préfet.
- Le Dossier Communal Synthétique (DCS) qui recense les zones à risques de la commune et informe sur les actions de prévention. Il est réalisé sous l'autorité du préfet à partir du DDRM et financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.
- Le Document d'Information Communal sur le Risque Majeur (DICRIM) qui est établi par le maire. Il synthétise les deux autres documents et est complété par les mesures de prévention spécifiques prises par la commune.

La gestion des risques côtiers liés à la mobilité du trait de côte implique donc un nombre d'acteurs et d'outils très importants, intégrés dans un système complexe. Malgré ces dispositifs, la situation actuelle présage de la nécessité de faire rapidement des choix stratégiques.

1.2.3 Situation actuelle et options pour l'avenir

La situation actuelle concentrant de nombreux enjeux sur la frange côtière est le résultat d'une évolution principalement spontanée, qui s'est faite le plus souvent sur des critères d'intérêts particuliers, sans vision à long terme, ni choix clair en matière de politique publique. Au regard des aménités apportées par la proximité immédiate de la mer, et des revenus qui en sont tirés, les fortes contraintes naturelles de la côte ont souvent été ignorées ou minimisées.

Or le point de rupture est atteint sur plusieurs sites où des biens ont été détruits en raison des risques engendrés par l'érosion côtière. Ainsi, à Wimereux (62) par exemple, au cours de l'hiver 2000, la terrasse d'une maison s'est effondrée et son pignon s'est fissuré. Après avoir pris un arrêté de péril interdisant l'accès à la maison, le Maire a dû prendre un arrêté de démolition en mai 2001. Aujourd'hui, le recul de la falaise se poursuit et plusieurs maisons et équipements (route et réseaux) restent directement menacés (figure 21).



Figure 21 : photographies de la maison détruite sur la falaise nord de Wimereux.

Comme on l'a vu, à Criel-sur-Mer (76), on a paré au pire en détruisant en mars 2006 onze maisons menaçant de s'effondrer du haut de la falaise (figure 22).



Figure 22 : photographies d'une des maisons détruites à Criel-sur-Mer.

Source : Jean Mauger, maire de Criel-sur-Mer.

De tels cas, bien qu'encore exceptionnels sur le littoral français, sont appelés à se multiplier puisque la densification des installations en bord de côte n'a pas pu être arrêtée (Robin et Verger, 1996). Ces situations pionnières sont caractéristiques des problèmes qui se poseront dans les prochaines décennies sur de nombreux littoraux urbanisés. Il y a urgence aujourd'hui, non pas tant à empêcher des habitations de s'effondrer sur la plage, accidents encore isolés, mais surtout à réfléchir à une stratégie à long terme. Plusieurs options sont envisageables selon les caractéristiques des espaces côtiers.

Protéger à tout prix, quand les enjeux collectifs et la sécurité le nécessitent...

S'opposer massivement aux forces naturelles peut être une option envisageable dans certains cas, comme la protection de villes situées sous le niveau de la mer ou en bord de falaise ou la défense de centrales nucléaires par exemple. La construction d'ouvrages de défense efficaces contre la mer, comme les digues et les barrages, est techniquement possible, et les Néerlandais en donnent un exemple mondialement célèbre avec le Plan Delta (Ministère des Transports et des Travaux publics des Pays-Bas, 1990 ; Miossec, 1998.a). De nombreux ouvrages traitent des techniques mobilisables et l'expérience des corps d'ingénieurs de nombreux pays contribue à la connaissance dans ce domaine. Mais le problème majeur n'est pas tant la maîtrise technique des ouvrages que les coûts d'investissement et d'entretien qu'ils occasionnent et donc les choix de société qu'ils impliquent. La plupart de ces grands travaux sont en effet très majoritairement financés par des crédits publics. A titre d'exemple, les travaux réalisés au début des années 1990 pour protéger la falaise des Basques à Biarritz ont coûté près de 3 M€, avec un financement émanant à 50 % de la communauté d'agglomération et de la ville de Biarritz aidées par le FEDER, à 30 % de l'État, à 15 % du Conseil général et à 5 % du Conseil régional (A. Larrousset, communication aux journées de l'ANEL 2006 ; Albinet, 1995).

Un des effets indirects de ces ouvrages de défense "en dur" est qu'ils incitent souvent à continuer à construire près de la côte en densifiant les équipements existants comme à Berck-sur-Mer (62) ou à Larmor-Plage (56) (Ministère de l'Équipement, 1992), ou en développant et modernisant les stations de certaines régions (mission interministérielle d'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon décidée par le CIADT du 9/07/2001). Cette option ne diminue donc pas les enjeux, au contraire, et les ouvrages devront faire continuellement l'objet de contrôles et d'entretiens coûteux.

Adopter des méthodes flexibles, quand les enjeux le justifient...

Dans le cas de stations balnéaires, où la plage et le maintien de la position du trait de côte constituent des enjeux économiques majeurs, une alternative aux barrages de béton peut être l'emploi de méthodes dites "souples". Leur principe se fonde sur un rééquilibrage artificiel du bilan sédimentaire et (ou) l'utilisation de processus dynamiques naturels. On peut regrouper dans cette catégorie toutes les techniques de rechargement (par camions, refoulement hydraulique, *by-pass*, etc.), ainsi que les techniques de drainage des plages (de type "éco-plage") (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1998).

En France, ces techniques tardent à se généraliser alors qu'elles sont couramment utilisées depuis plus d'une vingtaine d'années aux Pays-Bas, en Belgique, aux États-Unis, etc. La plage de Châtelailon, en Charente-Maritime, est un des exemples qui a connu le plus de succès en France. Au début des années 1980, la plage bordée d'une digue promenade avait quasiment disparu, et la fréquentation touristique, après avoir connu des heures de gloire à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle, avait chuté à environ 4 000 visiteurs par an. Les travaux de rechargement, décidés par la municipalité en 1989, se sont déroulés en plusieurs étapes de 1989 à 2004. Au total environ 500 000 m³ ont été apportés des fonds

sous-marins proches et répartis sur 1 800 m de long, pour un coût de près de 5 M€, soit environ 2700 € du mètre linéaire en moyenne, plus un entretien annuel de l'ordre de 50 000 € (pour ramener le sable par camion en amont de la dérive littorale) (Paskoff, 2005 ; Pupier-Dauchez, 2002). Cette méthode techniquement "douce" ne l'est donc pas financièrement. Les travaux ont été financés par la mairie, le conseil général et des fonds européens FEDER. L'opération a permis de redynamiser de manière exemplaire l'économie locale, faisant remonter le chiffre de fréquentation touristique à 44 000 visiteurs en 2000 (figure 23).



Figure 23 : photographie de la plage de Châtelailon après les opérations de rechargement, 2004.

Un choix identique a été fait à La Baule en 2004. Les travaux qui s'élevaient à 5 M€ ont été financés à 20 % par la ville, le reste étant pris en charge par l'État, le Conseil régional et le Conseil général.

Une autre variante de rechargement est le système de transfert hydraulique de sable de part et d'autre d'un obstacle, dit *by-pass*. Cette technique a été choisie pour Cap Breton dans les Landes. Le bilan sédimentaire négatif de la plage située à l'aval-dérive de la jetée du port sera prochainement rééquilibré par le pompage et la réinjection de sable bloqué en amont.

Dans ces différents cas, l'importance des enjeux touristiques et immobiliers justifie l'investissement. Beaucoup d'élus restent cependant réticents face à ces méthodes coûteuses et semble-t-il un peu hasardeuses. Elles nécessitent en effet un entretien régulier car le sable, mobile, tend à repartir à une vitesse généralement inconnue. Aux États-Unis, où la pratique des rechargements est courante, l'État fédéral reconnaît les travaux de réensablement au même titre que des ouvrages d'ingénierie de défense contre la mer (digues, pérées, etc.) et peut assurer jusqu'à 65 % de l'entretien lié aux pertes de sable (Nordstrom *et al.*, 2002).

Accompagner le recul, quand les enjeux et la sensibilité des populations le permettent...

En offrant la possibilité d'une alternative à la défense du trait de côte, la loi Barnier de 1995 marque un tournant notable dans les politiques publiques de gestion des risques côtiers. Elle introduit en effet la possibilité de revenir en arrière sur l'occupation de la côte. Il ne s'agit plus seulement de limiter la croissance de la vulnérabilité en empêchant le développement d'enjeux en zone de forts aléas (PPR), mais aussi de réduire la vulnérabilité en détruisant certains enjeux. Cette nouvelle option, celle du "retrait", permet donc de sortir de la logique des "coups partis". De plus, par ses retombées médiatiques, elle devrait avoir une action dissuasive et pédagogique. Les coûts étant supportés par la collectivité, on peut même espérer une progressive prise de conscience qui limiterait le désir de construire à proximité immédiate de la côte.

Par ailleurs, dans les espaces de nature, laisser jouer les processus naturels d'érosion ou de sédimentation semble une évidence. À partir du postulat que le risque est soumis à l'existence d'enjeux, le recul du trait de côte dans un secteur préservé au titre des espaces naturels ne constitue pas un risque en soi. Cependant certains écologistes soutiennent, au nom de la défense de la biodiversité, que le milieu naturel et les espèces qu'il abrite à un moment donné constituent un enjeu à défendre contre l'érosion. Cette position, souvent médiatisée, est parfois réutilisée par des élus locaux à la recherche d'arguments pour la construction de digues. Cependant, cette position "fixiste" se fonde sur des hypothèses difficilement démontrables. Comment affirmer que ce qui serait "perdu" ou plutôt transformé, par une invasion marine par exemple, serait plus précieux que ce qui résulterait de ce changement ? La mobilité du rivage peut au contraire entraîner une redynamisation du milieu, voire une augmentation de la biodiversité (passage de milieux doux à saumâtres, "rajeunissement" de la végétation des dunes à fourrés, etc.).

D'autre part, l'érosion elle-même, en tant que processus dynamique naturel, ainsi que les "paysages d'érosion" qu'elle génère (Mottier, 2003) pourrait avoir autant, voire plus, de valeur écologique, scientifique et même culturelle qu'une côte stabilisée. Le spectacle de l'assaut d'une côte "sauvage" par la mer en tempête peut être considéré comme une aménité. *"Je n'avais pas de plus grand désir que de voir une tempête sur la mer, moins comme un beau spectacle que comme un moment dévoilé de la vie réelle de la nature... Je voulais aussi pour que la tempête fût absolument vraie, que le rivage lui-même fût un rivage naturel, non une digue récemment créée par une municipalité"* (M. Proust, *Du côté de chez Swann*, 1913 in Bousquet et Miossec, 1991).

Ces considérations sur la "libre érosion" du rivage n'ont bien sûr de sens que s'il n'existe pas, en arrière, d'enjeux indirectement menacés, comme par exemple des zones inondables habitées ou exploitées, ou même des espèces gravement menacées de totale disparition.

Le Conservatoire du Littoral est directement confronté à cette problématique puisqu'une partie des terrains qu'il achète "tombe" régulièrement à la mer. Cela ne signifie pas que le Conservatoire "jette l'argent public à la mer" comme cela peut lui être parfois reproché, mais qu'au contraire il investit pour défendre la dynamique naturelle. Sa position à ce sujet a été clairement exposée lors du séminaire *"Chaud et froid sur le littoral"* (Paris, 5 avril 2005), où a été présentée la récente étude commandée par le Conservatoire et réalisée par C. Clus-Auby C., R. Paskoff R. et F. Verger (2005) : *Impact du changement climatique sur le*

patrimoine du Conservatoire du Littoral. La question de l'érosion, et notamment de sa gestion sur les sites de nature, a également fait l'objet du Forum National de Rivages de France en 2005 (Montpellier, 6 octobre 2005).

1.2.4 Les freins à une politique de gestion durable

Malgré tout un dispositif d'acteurs et d'outils et une doctrine générale assez clairement établie, la gestion des risques côtiers pose de très nombreux problèmes sur le terrain. On constate que, dans la pratique, des freins, des biais, voire des blocages nuisent à une gestion durable du rivage.

Difficultés d'application du principe économique coût - bénéfice

La loi Barnier de 1995 prévoit la possibilité d'exproprier et donc d'opter pour le retrait et la destruction des enjeux si "*les coûts de sauvegarde et de protection de la population sont supérieurs aux indemnités d'expropriation et aux coûts de démolition des constructions menacées*". Le principe est clair et théoriquement convaincant. Mais ce modèle comporte plusieurs éléments inconnus qui compliquent considérablement le calcul. D'une part, il est nécessaire de déterminer le pas de temps de référence pour estimer quelles sont les constructions menacées. A ce sujet, les choses peuvent être assez facilement réglées en se calant sur les PPR, dont le temps de référence est 100 ans. Il s'agit alors d'estimer combien d'habitations seront menacées d'ici à un siècle. Mais à ce stade, une autre inconnue essentielle est la vitesse de recul de la côte. Les analyses de l'évolution passée, à partir de cartes anciennes et de photographies aériennes, comme celles réalisées par les CETE pour le PPR, fournissent des indications précieuses. Cependant, on sait que le prolongement des courbes de tendances dans l'avenir est toujours hasardeux. Or, dans le cas du modèle coût - bénéfices, cette vitesse de recul détermine une des variables clé de l'équation, à savoir les constructions menacées.

Le cas du PPR de Wimereux (62) illustre bien les dilemmes que ce modèle peut engendrer. Prescrit par le préfet du Pas-de-Calais en 1999 et préparé par le CETE et les services maritimes, le "PPR Falaises" de Wimereux a été soumis en 2001 à l'avis des élus municipaux. D'après les calculs du CETE, calés sur le rythme du recul depuis une cinquantaine d'années, une dizaine de maisons seraient menacées d'ici un siècle. Or le Conseil municipal a émis à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet, estimant que le recul y était sous-évalué. Ce type d'objection est plutôt rare car, en règle générale, les élus locaux considèrent que les services de l'État tendent à exagérer les aléas pour se "couvrir" en cas de catastrophe⁷². Mais à Wimereux, les élus espéraient la construction d'une digue et un confortement de falaise pour protéger le quartier menacé. Dans cette perspective, ils considéraient que la "zone rouge" proposée par l'État était, soit trop étroite si on ne faisait pas de travaux de protection de la falaise, soit trop large si on la protégeait. Or, une autre "expertise", commandée à un bureau d'études par la commune et cofinancée par les fonds européens *Interreg II*, estime qu'en l'absence d'ouvrage, plus de 100 maisons seraient

⁷² A titre d'exemple, lors de présentation du projet de PPR de Chamonix, les élus ont manifesté leur désaccord devant l'ampleur de la zone rouge, qui bloquait les possibilités de construction sur la plupart du territoire communal : "*Ce n'est plus un parapluie, c'est un parasol que l'État a ouvert !*" Environnement, JdP n° 43 - fév.-mars 2002 - p. 4.

menacées d'ici un siècle (Gress, 2000). Le désaccord entre services de l'État et municipalité sur le nombre de maisons menacées rend difficile le calcul du bilan coût de la protection - coût du retrait. D'après les estimations de la municipalité, le coût de travaux de protection (estimé à 6 M €, dont 80 % demandés en subventions à l'État et aux collectivités territoriales) serait nettement inférieur au coût d'expropriation (estimé à 38 M € pour 170 maisons).

Le rythme précis de recul futur étant inconnu de tous, une analyse économique purement quantitative s'avère difficile et, si elle peut l'éclairer, elle ne peut, en aucun cas, remplacer une prise de décision politique. A l'heure actuelle, le PPR de Wimereux n'est toujours pas approuvé, mais l'estimation des services de l'État a été confirmée et le dossier porté à l'enquête publique par décision du préfet. Le maire n'a pas obtenu les subventions pour les travaux prévus, car l'utilité publique ne semble pas clairement démontrée pour les services de l'État. Pendant ce temps, le recul de la falaise se poursuit. Les riverains, regroupés en association, dénoncent l'immobilisme des pouvoirs publics et même de la mairie face à l'urgence de la situation. Un article de la *Voix du Nord* titrait déjà le 24 janvier 2001 : "*La falaise recule, que le dossier avance !*". Dans ce contexte de fort aléa et en l'absence de mesures de prévention, la vulnérabilité s'accroît...

Divergences d'échelles spatio-temporelles

Une autre cause profonde de blocage dans la mise en place des mesures de prévention des risques au niveau local est le fait que l'intérêt général, dont est théoriquement garant l'État, ne se situe pas à la même échelle spatiale et temporelle que les intérêts collectifs défendus par les élus locaux.

Ainsi, le maire qui cherche à défendre les riverains face à l'érosion côtière, raisonne à l'échelle de sa commune et à une échelle de temps relativement courte (son mandat, voire sa vie). Pour tenter de faire participer financièrement la collectivité publique à la défense du rivage contre l'érosion (construction de digues, enrochements...), il mobilisera souvent beaucoup d'énergie et de bonne foi. Sa position répond à sa mission de représentation et de défense de ses administrés. Adopter une politique de retrait du territoire menacé, sans même avoir essayé de le défendre, apparaîtrait comme un renoncement de sa part, voire une défaillance. Cet extrait de la *Voix du Nord* du 27/09/2001 concernant l'érosion de la falaise urbanisée de Wimereux (62) est révélateur : "*Ce qui les intéresse (les résidents) c'est que les élus prennent une fois pour toutes, et définitivement, leurs responsabilités. Autant dire qu'ils ont les yeux fixés sur la mairie.*" Les responsabilités des élus locaux, souvent perçues comme écrasantes, associées aux pressions exercées par les électeurs pour défendre leurs biens contre la mer et/ou rendre leurs terrains constructibles, les placent en situation délicate lorsqu'il s'agit de gérer des problèmes d'érosion côtière. On retrouve cette difficile position des élus dans les problèmes de construction en zone inondable. "*La gestion globale de l'eau est souvent vécue comme une nouvelle contrainte par les usagers, en terme d'urbanisme par exemple. Les élus doivent prendre leurs responsabilités pour refuser ou ne pas accorder leur soutien à la délivrance d'un permis de construire ou un certificat d'urbanisme dans des zones inondables ou susceptibles de l'être. (...) La gestion des problèmes liés à l'eau ne peut pas être payante sur le plan électoral.*" (Scarwell et Lagagnier, 2002).

Sur la côte, la construction d'ouvrages de protection coûteux tente naturellement les élus puisque ces travaux réduisent la vulnérabilité, tout en préservant et même en accroissant les enjeux (la valeur d'un bien solidement protégé et bénéficiant de la proximité immédiate de la mer est évidemment majorée). D'un autre côté, celui de l'État et de ses services, s'acharner à protéger quelques constructions privées par des travaux pharaoniques, financés sur des fonds publics, s'oppose au principe de défense de l'intérêt général et de développement durable dont ils sont garants. Ces différences de logique, selon le niveau de décision auquel se fait le raisonnement, expliquent de nombreux blocages et donc des retards dans l'application des textes et particulièrement des PPR.

Si certaines contraintes locales retardent, voire entravent parfois dangereusement, l'application des textes et des principes, elles sont aussi la conséquence de la participation, certainement positive, des différents niveaux d'acteurs à la prise de décision, et le reflet d'une politique de concertation et de consensus. On touche peut-être là le revers de la médaille de la gouvernance (cf. chapitre IV, partie 1.3.1). *"Il ne suffit pas de choisir une solution acceptable et efficace ; il faut aussi qu'elle soit mise en œuvre au bon moment. C'est peut-être ce risque d'inanité, d'inutilité de décisions trop tardives, qui constitue la critique la plus forte et la plus radicale contre une certaine forme trop laxiste de la gouvernance"* (They, 2002b).

Cependant, il est permis d'être optimiste sur l'évolution de la perception des risques côtiers par les élus locaux français. Sous l'impulsion de R. Paskoff et à la demande de B. Robert⁷³, les journées 2006 de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) ont été organisées cette année en partenariat avec la branche française de l'EUCC (European Union for Coast Conservation). Le titre des journées *" De la défense contre la mer à la gestion durable du système côtier"* est révélateur de profonds changements dans la compréhension et la perception des risques côtiers par certains élus locaux.

Enfin, un regard sur les politiques de gestion de l'érosion au niveau européen et international apporte des éclairages intéressants sur ce risque qui dépasse les frontières pour concerner tous les littoraux maritimes urbanisés.

1.2.4 Orientations européennes et éléments de comparaison avec le système britannique

Recommandations européennes en matière de gestion de l'érosion

À la suite d'une initiative du Parlement Européen, la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne s'est penchée sur la question de l'érosion côtière. Elle a lancé en 2001 le projet *EuroSION*, dans le but d'évaluer les incidences sociales, économiques et écologiques de l'érosion des côtes européennes et d'étudier des moyens d'action pour sa gestion. Le projet a débuté en 2002, s'est achevé en 2004 et a coûté 5 millions d'euros. Il a été mis en œuvre par un consortium européen conduit par l'Institut Néerlandais de Gestion du Littoral et de la Mer (*Rijksinstituut voor Kust en Zee*). L'étude a couvert tous les pays membres de l'Union Européenne dotés d'un littoral, y compris les nouveaux États membres. Une partie

⁷³ Ancien délégué général de l'ANEL, remplacé en 2006 par C. Lair.

des littoraux de la Roumanie, de la Bulgarie et des territoires d'outre-mer des États membres ont aussi été étudiés.

Les principales conclusions de cette étude sont synthétisées dans le rapport "*Vivre avec l'érosion côtière en Europe : Espaces et Sédiments pour un Développement Durable*" (Commission Européenne, 2004). Quatre recommandations principales sont émises :

- *Prendre en compte le coût de l'érosion côtière dans les décisions d'aménagement et d'investissement.*

Il s'agit de limiter la responsabilité publique pour les risques et la réparation des dommages éventuels et de la transférer en partie sur les bénéficiaires directs et les investisseurs. En outre, il convient d'identifier les risques et de les prendre en compte lors de la définition des politiques en matière d'aménagement et d'investissement. Les lois françaises de 1995 et 2003 répondent à ces principes, notamment par la mise en place des PPR et les possibilités d'expropriation.

- *Anticiper l'érosion côtière et planifier des solutions à long terme pour y remédier.*

Une telle approche reposerait sur des plans régionaux de gestion qui devraient comporter une évaluation approfondie des enjeux et des coûts et conséquences des différentes actions envisageables (protéger, s'abstenir d'agir, abandonner la zone).

En France, les PPR répondent partiellement à cette recommandation de planification, mais ils ne vont pas jusqu'à se prononcer sur les options "les plus raisonnables" à long terme.

- *Renforcer la résistance côtière en rééquilibrant le bilan sédimentaire.*

Cette option, s'appuierait sur des plans de gestion des sédiments côtiers en vue de rétablir la résistance du littoral. En effet, ce principe, que R. Paskoff (2005) appelle "*l'assistance sédimentaire aux plages*", requiert de répertorier des "*réserves stratégiques de sédiments*" dans des secteurs où les prélèvements ne compromettent pas le bilan sédimentaire du système côtier. Ces plans de gestion des sédiments font pour l'instant défaut en France, bien que certaines initiatives locales aillent dans ce sens. Ainsi, à la suite de l'expérience de Châtelailon, le Conseil général de Charente-Maritime organise la gestion des ressources en sable à une échelle départementale (Pupier-Dauchez 2002). De son côté, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale et le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (2003) ont développé un Plan Local d'Action pour la Gestion de l'Erosion (PLAGE).

- *Consolider la base des connaissances en matière de gestion et de planification de l'érosion côtière pour garantir l'adoption de décisions avisées et l'application des meilleures pratiques.*

Le récent partenariat entre l'EUCC et l'ANEL pour les journées de l'ANEL, ainsi que le guide national de gestion de l'érosion côtière préparé par le CETMEF à la demande du gouvernement marquent des pas vers cette intégration de la science et de la politique, des principes et des pratiques.

Ces recommandations européennes sont finalement très proches de la doctrine française de gestion des risques côtiers. Comme bien souvent, ce ne sont pas les orientations générales qui suscitent des discussions, mais l'articulation des principes et des pratiques. L'apport majeur de l'étude *Eurosion* est probablement la généralisation et la diffusion du message que tout ne pourra pas être protégé et qu'il faudra faire des choix stratégiques à long terme.

Côté pratique, l'étude apporte une vision originale sur la prospection et la gestion des sédiments en tant que ressource à mobiliser, là où la décision de protéger l'emportera sur celle du retrait. Ces décisions restent ensuite éminemment politiques et un guide de bonne conduite européen ne fournira pas de solution automatique pour chaque cas.

Eléments de comparaisons entre les systèmes britanniques et français

Que ce soit en matière de gestion des espaces de nature ou de risques côtiers, des éléments de comparaison avec un système étranger voisin, en l'occurrence britannique, apportent des éclairages sur le fonctionnement et les particularités de l'approche française (Morel et Meur-Férec, 2006)⁷⁴.

Alors que le premier réflexe des Français face à l'érosion côtière semble être la défense acharnée de la propriété privée, même si les enjeux sont limités, l'option du retrait est souvent présentée comme plus facilement envisagée en Royaume-Uni (English Nature, 1992 ; MAFF, 1993). En effet, la politique de "retrait géré" (*managed retreat*) face à l'érosion du rivage est pratiquée depuis une vingtaine d'années et semble provoquer moins de heurts parmi la population, peut-être en raison du statut particulier du foncier Outre-Manche (la propriété privée du sol, telle que définie dans le droit Français, n'existant pas au Royaume-Uni).

En Angleterre et au Pays de Galles, la défense traditionnelle du rivage, consistant à tenir partout la position de la ligne de rivage (*hold the line*), est désormais officiellement reconnue comme non réaliste (Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), 2001). La position du Ministère de l'Équipement français est proche de cette conception, mais elle est probablement plus récente et moins clairement diffusée.

Le Ministère de l'Environnement britannique (DEFRA) a reconnu la nécessité d'une approche plus stratégique de la défense contre l'érosion et la submersion. Il préconise, lorsque cela est possible, la politique du retrait, par des interventions limitées (*limited interventions*) ou par le réaligement géré (*managed realignment*). Le réaligement géré peut être défini comme le processus volontaire de retrait par rapport aux lignes de défenses côtières actuelles (Ledoux *et al.*, 2005). Il consiste en général à détruire la première ligne de défense (digue par exemple), et à reconstruire si nécessaire (zones basses) un ouvrage de protection plus en retrait. On crée ainsi une zone tampon entre la mer et la ligne à défendre qui permet d'obtenir une marge de sécurité et une réponse morpho-sédimentaire plus souple aux événements tempétueux. Cette option répond notamment à la situation très vulnérable de beaucoup de côtes basses de l'est et du sud de l'Angleterre, traditionnellement défendues par des digues contre les inondations marines et généralement exploitées par l'agriculture. Les principaux objectifs de cette politique sont à la fois de réduire les coûts en limitant la longueur et la hauteur des ouvrages de défense, et d'augmenter la résistance des côtes à l'érosion et la submersion en utilisant les zones tampons situées en première ligne pour amortir les vagues de tempête. En outre, ces marges de sécurité constituent souvent des

⁷⁴ Article 18 du volume des publications : Morel V., Meur-Férec C. (2006 à paraître) Les risques d'érosion sur les côtes du détroit du Nord-Pas-de-Calais : prise en compte de la vulnérabilité. Séminaire de Recherche "Détroit", Dunkerque, 20 janv. 2006. Publications du Pôle Universitaire Européen de Lille (PUEL).

habitats de haute valeur écologique (marais maritimes, estuaires, dunes, *etc.*), ce qui génère des bénéfices environnementaux de plus en plus reconnus.

Cette stratégie britannique, cohérente et convaincante dans son discours, rencontre, comme en France, des difficultés d'application. D'une part, seulement 3% des 1 100 "unités côtières" (*coastal units*) définies dans les "Plans de gestion du trait de côte" (*Shorelines Management Plans*) en Angleterre et au Pays de Galles, ont été identifiés comme sites potentiels de réaligement. D'autre part, moins de la moitié des sites proposés a finalement été retenue pour une opération de réaligement. Au total, et en ajoutant les sites qui n'avaient pas été identifiés dans les plans de gestion, seulement 13 sites ont fait l'objet d'un réaligement en Angleterre et au Pays de Galles et 20 sont en cours de réalisation (Halcrow *et al.*, 2002).

Une des principales difficultés rencontrées dans la réalisation des opérations de réaligement était jusqu'à présent l'interprétation très stricte par le droit britannique des règles de la Directive européenne Habitat. Tout habitat déplacé devait être compensé par la création d'un habitat équivalent sur le site ou ailleurs, même si l'intervention générerait un autre type d'habitat. Par exemple, si le réaligement aboutissait à la transformation d'un polder en marais maritime (ce qui *a priori* est plutôt favorable à la biodiversité), l'habitat perdu qui existait dans le polder devait être récréé. Cette conception très conservatrice et même fixiste de la nature allait à l'encontre de la dynamique des côtes. Très consommatrice de temps et d'argent, elle a constitué un véritable frein à la réalisation de projets de réaligement. La situation s'assouplit actuellement, à la suite notamment des suggestions d'*English Nature* (2003) pour une interprétation plus flexible des textes européens. Ainsi, les autorités britanniques ont autorisé en 2004 un projet de réaligement conduisant à la disparition d'un marais d'eau douce et à son remplacement par un nouvel écosystème saumâtre (Ledoux, 2005).

Une autre difficulté essentielle des programmes de réaligement est le mode de compensation des propriétaires dont les terrains sont "rendus" à la mer. Comme en France (loi de 1807), les propriétaires britanniques qui perdent des terrains à la mer ne sont pas en droit d'exiger des compensations. Cependant, si la perte de leur bien entraîne un gain pour la protection de la côte, comme dans le principe du réaligement, ou une compensation d'habitat naturel, ils peuvent être indemnisés. Les financements restent cependant très limités dans ce domaine et une solution consisterait à se tourner vers de nouvelles sources liées par exemple au gain environnemental obtenu par la création de nouveaux habitats à forte valeur écologique ou le gain sociétal découlant du nouveau système de défense contre la mer (Ledoux *et al.*, 2005). En France le financement des indemnités en cas d'expropriation pour risque, n'est pas *a priori* le problème majeur puisque le fonds Barnier présente un solde très nettement positif.

Enfin un autre défi soulevé par l'option du retrait consiste à convaincre une opinion publique souvent réticente. En effet, au Royaume-Uni, comme en France, céder la première ligne de défense à la mer revient en effet pour certains riverains à une quasi-capitulation militaire. La pédagogie est alors essentielle pour démontrer que la nouvelle position du trait de côte sera plus avantageuse à long terme, en termes environnementaux, économiques et sociaux. Le système britannique accorde une importance particulière à l'association d'un maximum d'acteurs locaux à la discussion (comités de pilotage), mais aussi à la consultation des

habitants, dès le début du projet, par la création de forums locaux de discussion. La France marque probablement un certain retard dans ces pratiques.

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de réaligement, l'option du retrait a déjà été choisie sur quelques sites français. Dans un premier temps, les opérations répondaient à une logique écologique, comme par exemple à l'aber de Crozon (29) où une digue a été détruite dès 1981 par le Conservatoire du Littoral pour "réestuariser" le site (Verger et Ghirardy, 2005). Dans les zones habitées, les expériences sont plus rares et plus récentes. Ce sont les côtes à falaises, où les vies humaines peuvent être menacées (loi Barnier), qui focalisent aujourd'hui les réflexions sur cette possibilité de retrait, comme à Criel-sur-Mer (76), ou peut-être prochainement à Wimereux (62). Le guide national de gestion de l'érosion côtière préparé par le CETMEF mettra notamment l'accent sur les possibles avantages de cette option. Par ailleurs, les discours tenus lors des journées 2006 de l'ANEL, en particulier par J. Mauger, maire de Criel-sur-Mer qui promeut avec enthousiasme la solution adoptée sur son territoire, reflètent une progressive acceptation de cette perspective par les élus locaux.

Malgré des différences juridiques et culturelles et certains décalages dans le temps, les conceptions de la gestion des risques liés à la mobilité du trait de côte sont proches en France et au Royaume-Uni. Elles s'orientent toutes deux, chacune avec ses propres inerties, vers le modèle prôné par la Commission Européenne.

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Bien que les freins soient puissants et que certaines pratiques non durables restent tenaces, il semble que des avancées majeures soient en cours dans la perception et la gestion des risques côtiers.

D'une part, même si cette vision ne fait pas encore l'unanimité, la côte tend à être reconnue comme territoire à risques. Cette reconnaissance du risque comme un des caractères intrinsèques de la côte est un point essentiel à toute politique de prévention. Certes, cette identification reste encore trop cantonnée aux milieux spécialisés dans la gestion du littoral, mais le renforcement des liens entre scientifiques et praticiens, ainsi que la médiatisation de manifestations comme les Forum de Rivages de France ou les Journées de l'ANEL (qui ont tous les deux traité de l'érosion en 2006), contribuent à diffuser le discours (articles dans *Le Marin*, 12 mai 2006).

D'autre part, seconde avancée majeure, l'option du retrait devient envisageable et de plus en plus "politiquement correcte". Il devient désormais possible de parler de cette possibilité devant un public d'élus locaux sans systématiquement provoquer un tollé⁷⁵. Cette évolution, au moins dans le discours, semble un signe extrêmement révélateur d'une évolution qui va dans le sens d'une gestion raisonnée des risques côtiers.

A court et moyen terme, dans les prochaines décennies, la solution de défense contre la mer sera probablement encore souvent choisie car les forces économiques et culturelles d'appropriation du territoire côtier pèsent lourdement sur les décisions. Là où les enjeux économiques, sociaux, patrimoniaux seront jugés forts, l'État participera au financement au nom de la défense de l'intérêt général. Le développement du recours à la solution du retrait demandera une évolution de la société qui ne semble pas encore vraiment prête, malgré des avancées certaines, à accepter cette issue. Dans tous les cas de figure, il faut s'attendre dans les prochaines décennies à une augmentation des coûts supportés par la collectivité en matière de gestion du trait de côte.

Dans ce contexte et dans l'optique d'un développement durable, la nécessité de faire des choix apparaît cruciale aujourd'hui. Il est pour cela essentiel d'approfondir la notion de vulnérabilité, variable-clé dans l'élaboration de stratégies de gestion à long terme de la côte.

⁷⁵ Ce n'est pas encore toujours le cas. Ne serait-ce que soulever la possibilité de réfléchir à l'option du retrait, lors d'un comité de pilotage et de suivi du site d'Oye-Plage (62) en 2005, a suscité des réactions outragées de la part des élus et aucun soutien des services de l'État présents.

2- LA VULNÉRABILITÉ, UNE VARIABLE-CLÉ

2.1 UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE DU RISQUE

L'étude du risque par l'approche de la vulnérabilité permet d'estimer *"la fragilité d'un système dans son ensemble"* (D'Ercole et Pigeon, 1999). La vulnérabilité caractérise une société (ou un individu) soumis à un risque, en fonction de facteurs conjoncturels (*aléa*) mais aussi des facteurs structurels, déterminés par le contexte socio-économique, culturel, fonctionnel et institutionnel d'un lieu et d'une époque. La variabilité spatio-temporelle de ces facteurs inscrit, par excellence, la vulnérabilité dans le concept de *mondéité* développé par A. Berque et dans l'approche phénoménologique (cf. chapitre I, partie 1.4.3). La vulnérabilité implique en effet des notions de relativité et de contingence, à la fois dans son processus de construction et dans la façon dont elle est perçue. *"Il ne s'agit plus d'étudier un monde-objet (aléas, processus naturels) en interaction avec des sujets (société, individus), mais de concevoir le monde comme rapport entre sujet et objet"* (Debarbieux, 1997).

Les sociétés modernes, industrielles, sont qualifiées par les sociologues de *"sociétés du risque"*, car en leur sein, *"la production sociale de richesses est systématiquement corrélée à la production sociale de risques"* (Beck, 2001). Ces sociétés *"manufactures de risques"* se caractérisent à la fois par la multiplication d'aléas d'origines anthropiques et par un seuil de tolérance aux risques de plus en plus bas (Giddens, 1994 ; Perreti-Wattel, 2000 et 2001).

Face à cet état de fait, l'espoir d'éliminer les risques grâce aux avancées technologiques a été entretenu dans un premier temps. Les années 1980 marquent l'heure de gloire de l'étude des risques où l'approche uniquement "scientifique" prédomine (ingénierie, calculs de probabilités de retours de crue, modèles probabilistes, etc.). Mais devant l'immensité des incertitudes, les sciences dites "dures" se heurtent, à la fin des années 1980, à leur propres limites (accident de Tchernobyl, explosion de la navette Challenger, etc.). *"A une conception du risque comme danger à éliminer grâce au développement scientifique et à l'action normative aurait succédé une conception du risque comme aléa à gérer"* (Lascoume, 1991). *"Le projet quelque peu utopique de conquête de la sécurité, via l'éradication du risque, se trouve dans une impasse et laisse la place à une gestion pragmatique"* (Peretti-Wattel, 2000). Il faut désormais se résoudre à accepter l'évidence : *"le risque zéro n'existe pas"*. La nécessaire participation des sciences sociales est alors reconnue et les risques sont intégrés dans les politiques d'aménagement (Theys, 1992). Réfléchir aux moyens de limiter la vulnérabilité semble le seul objectif réaliste. Cette nouvelle approche implique une analyse multidimensionnelle, intégrant les acteurs et les enjeux, le fonctionnement et l'histoire du sociosystème, la dynamique des écosystèmes, les degrés d'acceptabilité du risque...

Cette évolution dans l'approche des risques, passant d'une quasi-exclusivité des sciences de l'ingénieur à l'intégration des sciences sociales et aux préoccupations de gestion se retrouve nettement dans les travaux des géographes.

2.1.1 Histoire de l'étude des risques en géographie

Si l'on porte un regard rétrospectif sur les approches géographiques du risque, à partir de publications universitaires des 25 dernières années, plusieurs "générations" de recherches peuvent être distinguées. Un tel découpage constitue bien sûr un exercice périlleux car comme le souligne P. Gould (2003) : "*Il est aussi dangereux de fixer des bornes précises aux périodes que de délimiter des régions sur une carte*". Les "générations" définies ne sont donc pas strictement chronologiques et thématiquement cloisonnées. Elles reflètent cependant trois étapes assez nettes, repérées par la consultation attentive de plus de 400 références bibliographiques (Morel, Deboudt, Hellequin, Herbert, Meur-Férec, 2006⁷⁶).

L'étude des aléas : une approche préliminaire des risques menée par la géographie physique.

Au début des années 1980, les publications concernant les risques montrent une nette prédominance de l'intérêt des géographes pour l'étude des aléas naturels et des catastrophes, en particulier à partir d'approches géomorphologiques, hydrologiques ou climatologiques (glissements de terrain, inondations, séismes, volcans, cyclones, avalanches, érosion côtière, etc.). Ces recherches sont majoritairement menées par des géographes "physiciens". L'approche se caractérise par des postures essentiellement monographiques bâties sur la compréhension des aléas par l'étude des processus. Des phénomènes, sans conséquences graves sur les sociétés, ou situés hors de secteurs fortement anthropisés, sont étudiés dans le cadre de recherches fondamentales, en géomorphologie notamment. Alors que les méthodologies développées pour l'étude des aléas se perfectionnent (approches quantitatives, modélisations, cartographies), la place des sociétés humaines dans l'évènement catastrophique n'est pas révélée. On constate encore une dichotomie homme-nature qui se rapporte à une approche naturaliste dans laquelle l'homme est soumis aux aléas de la nature (Pigeon, 2002).

Dans cette première génération de publications, le terme "risque" est rarement utilisé et l'aléa reste l'objet central des recherches. Certaines publications en géographie physique privilégient encore aujourd'hui cette approche, nécessaire à la compréhension fine des processus.

Le risque construction sociale : un nouvel objet géographique

Au milieu des années 1980, alors que les travaux sur la connaissance des aléas se développent, notamment à travers l'étude des catastrophes, la géographie purement "physique" est remise en question. Quelques géographes, notamment G. Bertrand, essaient de recentrer le discours sur les relations nature-société et ouvrent le champ de la géographie environnementale. Ces nouvelles préoccupations conduisent les géographes à construire une réflexion sur les processus d'émergence des risques. Moins perçu comme un fait exogène, le risque est progressivement reconnu comme une construction sociale.

⁷⁶ Article 17 du volume de publications : Morel V., Deboudt Ph., Hellequin P., Herbert V., Meur-Férec C. (2006) Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004). *L'Information Géographique* p 6-24.

Cette nouvelle approche de la relation homme-nature s'éloigne progressivement de l'approche naturaliste, en l'excluant même parfois. Les publications rendent compte de l'homme acteur du risque. La *vulnérabilité* devient alors l'élément fondamental et déterminant des risques (Clarke *et al.*, 1989 ; Cutter, 1993). Les géographes "humains" vont peu à peu investir cette thématique. Ainsi, si l'étude des aléas reste présente dans les publications, elle s'enrichit d'une prise en compte de leurs conséquences pour les sociétés et de l'influence anthropique sur les aléas.

En relation avec cette nouvelle approche des risques, la notion d'*aménagement* est abordée dès le début des années 1980. Dans un premier temps, il s'agit surtout d'étudier l'influence des processus naturels sur les équipements. Il faut attendre les années 1990 pour assister au développement des analyses de jeu des acteurs.

Par ailleurs, dans un contexte de catastrophes internationales (Bhopal, 1984 ; Tchernobyl, 1986 ; Exxon Valdez, 1989), la notion de risque chez les géographes s'ouvre progressivement aux risques industriels. J. Donze (1996) écrit, à ce propos "*Les géographes s'intéressent depuis longtemps aux risques naturels dont les effets sont parfois amplifiés par la présence de grandes concentrations humaines et d'une urbanisation mal contrôlée. (...) Rares sont cependant les géographes qui se sont penchés jusqu'à présent sur les problèmes de risques technologiques, de diffusion de l'air et de dispersion des gaz dans l'atmosphère*".

Autre caractéristique de cette période, à partir des années 1990, les outils d'analyse spatiale, et en particulier la géomatique (Systèmes Information Géographique (SIG), télédétection, Modèle Numérique de Terrain (MNT)...) sont de plus en plus utilisés pour étudier les risques (Robin, 2002). Ces outils sont devenus très rapidement des outils d'expertise et d'aide à la décision (PPR).

Enfin, la perception du public et l'éducation aux risques acquièrent à cette époque une place incontournable dans la prévention des risques.

Cette "seconde génération" se caractérise donc par l'ouverture des études de l'aléa vers la vulnérabilité, du risque naturel vers le risque industriel, des milieux naturels vers les territoires et par le développement des outils de la géomatique, intégrant à la fois les sociétés et le milieu naturel. Ce sont les risques et les territoires qui sont étudiés et non plus seulement l'aléa ou la dynamique des milieux. "*Le risque n'est plus seulement l'aléa ; il intègre également la notion de vulnérabilité, représentée par les sociétés*" (Faugères et Noyelle, 1992) . Ce glissement conceptuel correspond aussi à l'émergence de la notion de *territoire* et notamment à l'identification de territoires à risques, comme les littoraux, les villes, les montagnes, les fonds de vallées, *etc.*

Les risques sous le prisme de la pluridisciplinarité

Le développement des recherches sur la vulnérabilité des sociétés et la nécessité de gérer les risques ont imposé une approche pluridisciplinaire de la réflexion permettant un regard croisé sur la compréhension des risques. Cette ouverture interdisciplinaire vise à regrouper les théories et les méthodologies tant au sein des différents courants de la géographie que de l'ensemble des sciences humaines et sociales (sociologie, économie, droit, histoire, géographie), voire des sciences de la terre, de la physique et de la chimie. De cette volonté

d'un savoir partagé, une troisième génération de publications caractérisée par des analyses multicritères se développe.

Cette orientation pluridisciplinaire concerne principalement deux axes de recherche : la conception de cadres théoriques et méthodologiques d'analyse des risques et l'élaboration de politiques de gestion (Affeltranger B., Meschinet de Richemond N., 2003 ; Laganier et Scarwell, 2004 ; Meur-Férec *et al.*, 2004). L'enjeu de la réflexion pluridisciplinaire est donc à la fois théorique et opérationnel.

Par ailleurs, au sein même de la communauté des géographes français, les recherches sur les risques se sont récemment structurées. En 2001, Y. Veyret et N. Meschinet de Richemond créent la commission "*géographie physique, environnement et risques*" au Comité National Français de Géographie. En outre, l'inscription de la question des risques aux programmes des concours de l'enseignement secondaire d'histoire-géographie (CAPES, Agrégation) en 2004-2006 reflète la reconnaissance du risque comme objet d'études en géographie (Moriniaux (coord.), 2003 ; Veyret, *et al.*, 2001, 2003, 2004.a.b.c.).

Ces orientations récentes attestent l'intérêt croissant des géographes français pour le thème des risques, selon une conception élargie, offrant une place centrale à la vulnérabilité dans toutes ses composantes, naturelles et sociales.

2.1.2 La perception du risque, composante fondamentale de la vulnérabilité

L'étude de la perception des risques, composante essentielle de la vulnérabilité, est probablement la plus novatrice en géographie, et aussi la plus demandée par les praticiens et les décideurs chargés de la gestion des risques (Flanquart, Hellequin, Deldrève, Deboudt, 2006)⁷⁷. L'utilisation des avancées issues de la sociologie, de la philosophie et de l'histoire, ainsi que l'usage d'outils spécifiques aux sciences sociales (consultation d'archives, réalisation d'entretiens ou d'enquêtes, recherches de témoignages, réalisation de cartes mentales, *etc.*) ont permis de faire progresser l'étude de la perception du risque en géographie (Rossi, 1991 ; D'Ercole et Rancon, 1994). Les travaux sur la perception du risque permettent ainsi de compléter des approches qui ont longtemps privilégié l'étude des aléas, des enjeux et des politiques de gestion.

Selon l'approche des sociologues (Beck, 2001 ; Douglas, 1981 ; Douglas et Wildavsky, 1982 ; Peretti-Wattel, 2000, *etc.*), les perceptions du risque sont des représentations sociales, culturellement déterminées, variables selon les sociétés et la place de chacun au sein de celle-ci. Non passives, elles sont "*domestication symbolique du risque*", ce "*qui suppose également que nous soyons capables de le nier, de le mettre à distance, de trouver de "bonnes raisons" qui nous permettent de continuer à vivre, avec et malgré lui*" (Peretti-Wattel, 2000). Ainsi les perceptions des risques sont-elles fonction des pratiques, du degré de proximité et d'exposition au risque qu'elles induisent, des types de connaissance qu'elles mobilisent. Elles sont constitutives d'un rapport spécifique à l'environnement naturel

⁷⁷ Flanquart H., Hellequin P., Deldrève V. et Deboudt Ph. : *Identité sociale et perception du risque côtier*. Communication au colloque international "*Interactions Nature-Société, analyse et modèle*". UMR6554 LETG, La Baule 3-5 mai 2006 (texte soumis).

(inhérents aux usages résidentiels, récréatifs ou/et professionnels, telle l'exploitation de ses ressources), et renseignent sur les relations internes des sociétés au niveau local (coopération, conflits d'usage...) et global (statut et rôles des usagers dans la société, légitimité des pratiques...) (d'après V. Deldrève, 2006, notes inédites).

Les apports de la philosophie ont également enrichi l'approche géographique dans ce domaine, notamment par les références à la phénoménologie. P. Pigeon (2000) adopte ainsi une démarche relativiste qui se fonde sur les interactions entre dommages déclarés et vulnérabilité. Son approche repose sur l'étude des témoignages de dommages qui intègre de fait l'importance des filtres culturels et le poids des conditionnements sociaux. R. D'Ercole et P. Pigeon (2000) ont notamment travaillé sur l'évaluation des risques à l'échelle internationale dans des pays en développement (Bangladesh et Philippines) et constaté des déclarations des dommages très variables pour des aléas similaires, révélant des seuils de tolérance sociale aux risques très contrastés selon les sociétés. *"A aléa de caractère comparable, les sociétés humaines peuvent subir des dommages différents selon leur manière d'occuper le territoire, et réagir de manière très différente en fonction de leur perception de l'aléa"* (Pigeon, 2002).

Cette variabilité sociale de la perception du risque a également été analysée par des sociologues. Toute perception du risque dépend de l'organisation sociale (Douglas, 1981). Par exemple, *"notre rapport au risque dépend de notre horizon temporel. La pauvreté raccourcit cet horizon, installant les plus démunis dans une précarité qui les ancre dans le présent et leur interdit de se projeter dans l'avenir"* (Peretti-Watel, 2000). Il n'est donc pas étonnant que nos sociétés occidentales bénéficiant de *"progrès médicaux et sanitaires spectaculaires, d'une forte augmentation du niveau de vie et de l'espérance de vie se caractérise par une aversion toujours plus forte à l'égard des risques résiduels"* (Peretti-Watel, 2000 ; Beck, 2001).

L'étude de la perception des risques renseigne en outre sur la capacité de *résilience* d'une société (Douglas, 1981 ; Dauphiné, 2004 ; Klein *et al.*, 2004). Ce concept de résilience a des utilisations très variées selon les disciplines. Il trouve son origine dans les sciences physiques où la résilience caractérise la résistance au choc ; elle traduit l'aptitude d'un corps à résister aux pressions et à reprendre sa structure initiale. En psychologie, le concept est utilisé pour caractériser le processus d'évolution qui permet à un individu de surmonter une crise et de se reconstruire suite à un traumatisme ; il s'appuie sur les idées d'élasticité, de ressort et de ressource (Cyrulnik, 2001). La résilience est aussi utilisée en écologie où elle désigne le retour à l'état initial à l'issue d'une perturbation ; elle exprime la capacité de récupération et de régénération d'un milieu. Dans ce sens, sa valeur est parfois contestée car elle se fonde sur une approche conservatrice et normative où l'état antérieur est systématiquement valorisé et privilégié sur l'état nouveau.

Dans le domaine des risques en géographie, la résilience est utilisée pour exprimer la capacité d'une société à surmonter une catastrophe et à se reconstruire (pas forcément à l'identique) après l'événement (D'Ercole, et Pigeon, 1999). Globalement un système socio-naturel résilient permet de mieux répondre aux aléas qui génèrent des catastrophes (Dauphiné, 2004). Cette capacité de résilience, étroitement liée à la perception du risque, est un facteur important de minoration de la vulnérabilité.

L'histoire apporte également un éclairage essentiel à la perception des risques en révélant sa variabilité temporelle. La perception des risques est en effet étroitement liée à ce qu'A. Berque (1996) appelle *l'époqualité*, dimension temporelle de la *mondéité*. En ce qui concerne les risques naturels par exemple, nos sociétés occidentales sont passées de l'usage du qualificatif "*inélucltable*" (volonté divine, couramment invoquée avant le dix-huitième siècle) à "*imprévisible*" (connaissances limitées par l'insuffisance des techniques de prévision, jusqu'au dix-neuvième siècle) puis à "*remédiable*" (positivisme et avancées techniques du dix-neuvième et vingtième siècle) et aujourd'hui à "*gérable*" (objectif de réduction de la vulnérabilité) (Villevieille, 1997 ; Chardon, 1996).

La perception de l'érosion côtière au fil des siècles reflète cette variabilité temporelle. Jusqu'au dix-huitième siècle en occident, l'attaque de la côte par la mer ne constitue théoriquement pas un problème pour tout bon croyant. En effet, Dieu est censé veiller au respect des limites qu'il a imposé à ses créations. A. Corbin (1988) cite à ce sujet le prophète Jérémie qui fait dire au Créateur, exaltant son pouvoir : "*Moi qui ai mis le sable pour la borne de la mer, par une ordonnance perpétuelle, et qu'elle ne passera point : ses vagues s'émeuvent mais elles ne seront pas les plus fortes (...)*". On trouve aussi des propos rassurants dans le livre de Job : "*Vous viendrez jusqu'ici, ordonne aux vagues le Créateur, vous n'irez pas plus avant*" (in Corbin, 1988). Les vers de P. A. Dulard,⁷⁸ également cités par A. Corbin, illustrent l'absolue confiance qui doit être faite au Tout-puissant face aux risques d'érosion côtière :

*"Non, ne le craignons point. Un frein impérieux
Enchaîne, ô fière mer, tes flots séditieux.
Le doigt du Tout-Puissant a tracé sur le sable
Un ordre redouté, barrière impénétrable.
Ton onde audacieuse, à cet auguste aspect,
Tombe, et pleine d'effroi, recule avec respect."*

Au dix-neuvième et vingtième siècle, après la croyance dans la toute puissance de Dieu, c'est la confiance dans la défense de la propriété privée qui minore la perception du risque d'érosion. Les contraintes naturelles sont minimisées, voire niées par le système social qui s'appuie sur le droit et l'ingénierie. Cette perception d'une nature maîtrisée et institutionnalisée a encouragé le développement massif des constructions à proximité du trait de côte dans la seconde moitié du vingtième siècle, et ces constructions ont elles-mêmes exacerbé les réflexes de défense de patrimoine bâti. "*Le trait de côte est considéré comme une limite d'oekoumène légale, où le respect du droit de propriété privée, comme publique, l'emporte sur toutes les autres considérations, en particulier celle de la mobilité mal perçue du trait de côte.*" (Bousquet et Miossec, 1991). Cette position, fondée sur le droit de propriété, est encore parfois défendue de nos jours, notamment par certains parlementaires (Le Guen, 2004) : (...) "*Or, il faut bien constater que certaines dispositions de la loi littoral conduisent parfois à remettre en cause le droit de propriété, consacré à la fois par la Constitution française et par l'article 1 du Protocole additionnel n° 1 à la Convention européenne des droits de l'homme. En effet, il arrive par exemple que le domaine public*

⁷⁸ Pierre Alexandre Dulard, poète français du dix-huitième siècle. Extrait tiré du poème "Des grandeurs de Dieu" dans "Les merveilles de la nature", 1749.

maritime soit étendu au détriment des propriétés privées, en y incluant les lais et relais futurs, conduisant ainsi à faire perdre le droit de propriété de l'habitant, sans indemnité, ce qui peut être considéré comme étant, en partie, contraire au droit de propriété". C'est pourtant bien ce que préconise la loi de 1807...

La multiplication des enjeux sur la frange côtière au siècle dernier a profondément modifié la vision de la dynamique naturelle de la côte et la perception du risque. Ainsi par exemple, *"entre le début et la fin du vingtième siècle, la vision culturelle de la tempête s'est transformée du tout au tout. Phénomène de nature, elle est devenue évènement d'une société vulnérable"* (Bousquet et Miossec, 1991).

La vulnérabilité est donc une résultante, constituée de plusieurs composantes en interactions. Cette résultante s'applique à une société, à un groupe d'individus ou à un individu en fonction des paramètres d'exposition à l'aléa, des enjeux, des mesures de gestion et de la perception du risque.

Il semble cependant que pour plusieurs auteurs (Pigeon, 2002 ; Tobin et Montz, 1997), les aléas soient parfois distingués et "externalisés" de la vulnérabilité. Ainsi, pour P. Pigeon (2002), le risque serait *"la probabilité d'occurrence de dommages compte tenu des interactions entre processus physiques d'endommagement (aléas) et facteurs de peuplement (vulnérabilité)."* Ainsi, les éléments de la vulnérabilité relèveraient uniquement de la société, même si l'auteur précise qu'en raison des interactions nature-société, ils transforment les aléas et qu'en retour, les aléas les influencent.

Dans l'approche pluridisciplinaire "vulnérabilité côtière" développée dans le cadre du PNEC (Programme National d'Environnement Côtier, cf. partie 2.2), les aléas entrent pleinement comme élément constitutif de la vulnérabilité. Déterminant l'exposition aux risques et les prédispositions du site, ils influent en effet directement sur le degré global de vulnérabilité.

Ainsi, selon nous, la vulnérabilité aurait quatre composantes principales : les *aléas*, traditionnellement étudiés par les géographes "physiciens" lorsqu'ils sont dits "naturels" ; les *enjeux* généralement estimés par les économistes ou les géographes "économistes" ; la *gestion* à travers l'étude des politiques d'aménagement ; et la *perception*, domaine de la sociologie et de la géographie "sociale". Ces quatre composantes interdépendantes se combinent pour créer un niveau de vulnérabilité global (figure 24)

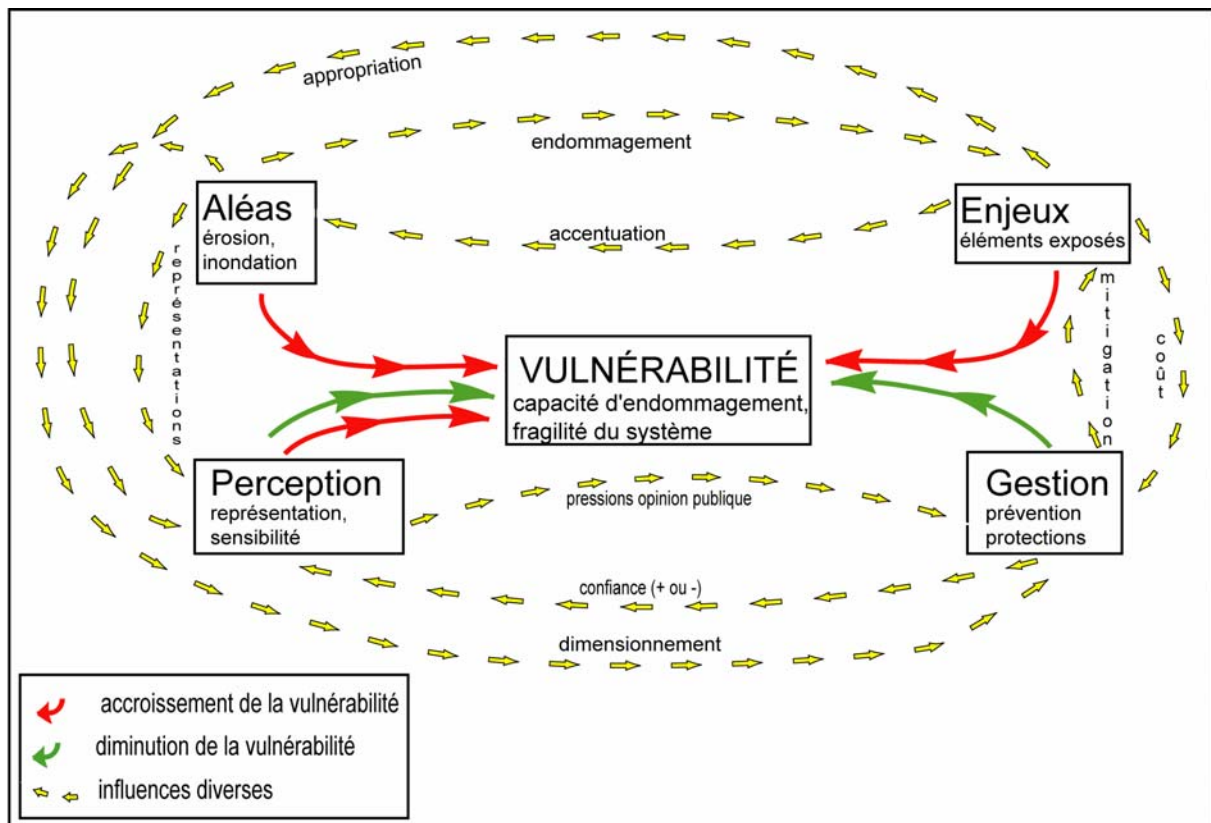


Figure 24 : schéma du "système vulnérabilité".

A partir de cette conception multidimensionnelle de la vulnérabilité, une méthode d'évaluation de la vulnérabilité aux risques liés à la mobilité du trait de côte a été mise au point.

2.2 UNE MÉTHODE D'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ

Un groupe de recherche pluridisciplinaire, constitué de neuf chercheurs géographes, économistes et sociologues de trois universités du Nord-Pas-de-Calais (Université du Littoral Côte d'Opale, Université des Sciences et Technologies de Lille, Université d'Artois) s'est constitué en 2003 pour répondre à un appel à projet dans l'axe de recherche thématique "Gouvernance environnementale et patrimoine côtier" du Programme National d'Environnement Côtier (PNEC). La thématique retenue a été celle de la vulnérabilité des territoires côtiers aux risques liés à la mobilité du trait de côte (érosion- submersion) et aux risques de pollution maritime par hydrocarbure⁷⁹ (Meur-Férec, Debout, Deldrève, Flanquart, Hellequin, Herbert, Longuepée, Morel, 2003 et 2004).

⁷⁹ Seule la méthode concernant les risques liés à la mobilité du trait de côte est présentée ici.

La méthode d'évaluation de la vulnérabilité proposée vise à éclairer des choix stratégiques pour la gestion à long terme des côtes en érosion. Vers quelle défense face à la mer ? Vers quel repli stratégique ? Les réponses sont bien sûr multiples et les choix ne reviennent pas aux scientifiques. Il peut cependant être utile aux décideurs de distinguer plusieurs situations selon les paramètres constitutifs de la vulnérabilité. La recherche d'indicateurs pertinents et opérationnels pour établir un *diagnostic de vulnérabilité* est en effet une première étape vers une démarche systémique de gestion durable des risques sur le littoral (Meur-Férec, Debout, Morel, Longuépée, 2006)⁸⁰.

La pluridisciplinarité du groupe a d'emblée imposé une démarche abordant toutes les composantes de la vulnérabilité face aux risques côtiers : aléa, enjeux, gestion et perception. La méthode retenue se fonde sur l'élaboration de grilles d'analyse et d'évaluation qualitative de cette vulnérabilité (Bodéré *et al.*, 1994⁸¹). Chacune des quatre composantes de la vulnérabilité fait l'objet d'une grille distincte. Chaque grille est constituée de plusieurs séries de descripteurs qui permettent d'obtenir des indices de vulnérabilité. Les quatre grilles obéissent à une architecture et à une logique commune ; elles se présentent sous la forme de trois colonnes représentant trois niveaux d'analyse à renseigner en plusieurs étapes (figure 25).

Descripteurs	Evaluation par rubrique	Indice synthétique de vulnérabilité
RUBRIQUE A	Vulnérabilité faible 0-1-2-3-4-5 forte	faible 0-1-2-3-4-5 fort (moyenne de toutes les cotes) écart-type
descripteur 1 :		
descripteur 2 :		
descripteur 3 :		
descripteur 4 :		
RUBRIQUE B	Vulnérabilité faible 0-1-2-3-4-5 forte	
descripteur 1 :		
descripteur 2 :		
descripteur 3 :		

Figure 25 : Grille d'analyse type.

Description

La première colonne à gauche constitue l'entrée de la grille. Elle regroupe une liste de paramètres (*descripteurs*) dont l'objectif est la description la plus précise et la plus objective possible de la situation (figure 26). Ces descripteurs sont regroupés en *rubriques* (caractéristiques naturelles de la côte, enjeux économiques directs, etc.).

La première étape consiste à attribuer à chaque descripteur une valeur quantitative ou qualitative (nature de la roche, densité de population, nombre de campings, etc.). Les valeurs

⁸⁰ Article 15 du volume de publication : Meur-Férec C., Debout Ph., Morel V, Longuépée J. (à paraître 2006) La vulnérabilité des territoires côtiers à l'érosion : vers une prise en compte des risques dans la gestion intégrée des zones côtières. Actes du colloque " Prospective du littoral – Prospective pour le littoral", Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 1 - 2 mars 2005, Paris.

⁸¹ Article 1 du volume de publication : Bodéré J.C., Cribb R., Curr R., Davies P., Hallégouët B., Meur C., Piriou P., Williams A.T., Yoni C. (1994) Vulnérabilité des dunes littorales : mise au point d'une méthode d'évaluation, études de cas dans le sud du Pays de Galles et l'ouest de la Bretagne. Cahiers Nantais, n° 41-42, p. 197-203

ne sont pas exprimées dans des unités homogènes et ne peuvent donc pas faire l'objet de calculs. A ce stade, il n'y a pas d'évaluation mais uniquement des descriptions de l'état existant ou des évènements passés.

Evaluation

Dans un second temps (deuxième colonne de la grille), chaque rubrique reçoit une cote de 0 (pas vulnérable) à 5 (très vulnérable)⁸². Cette cotation constitue la phase la plus délicate de la méthode car la plus subjective. De plus, elle nécessite une bonne connaissance du terrain et des dynamiques naturelles et sociales qui s'y exercent.

Bien que les cotes soient chiffrées, cette approche reste strictement qualitative. Il s'agit de fournir une appréciation, telle une note attribuée à une copie ; la cote ne peut pas être obtenue par un calcul automatisé. Certains descripteurs peuvent ne pas exercer d'influence nette sur la vulnérabilité ou ne pas correspondre au contexte local ; il suffit dans ce cas de ne pas les coter, mais de considérer seulement leur valeur informative.

Synthèse

La troisième colonne synthétise toutes les rubriques de chaque grille. Elle est renseignée par la simple moyenne arithmétique des cotes obtenues pour les différentes rubriques, complétée par l'écart type comme indicateur de dispersion. On obtient ainsi pour chaque grille un *indice synthétique de vulnérabilité*, échelonné de 0 à 5 pour le thème de la grille.

Cette méthode étant destinée à être utilisée par d'autres usagers que ses concepteurs, chaque grille est accompagnée d'une notice détaillée qui donne des indications précises sur la façon de la remplir, justifie les seuils retenus pour le référentiel commun de cotation et explique le sens dans lequel chaque descripteur influe sur la vulnérabilité globale.

⁸² La cote 0 peut être exceptionnellement attribuée en l'absence de vulnérabilité, si le trait de côte est fixé par une digue suffisamment haute et régulièrement entretenue par exemple.

ALEA
A - Caractéristiques naturelles de la côte
A1- lithologie et tectonique
1-nature de la roche
2-état de la roche
3-tectonique
4-stratigraphie, conditions de drainage
A2 - morphologie
4-altitude
5-largeur du cordon littoral
6-profil
7-morphologie de l'estran
8-Affleurement de la nappe phréatique sur l'estran
9-bathymétrie de l'avant-côte
10- morphologie de l'arrière côte
11-variation du niveau marin relatif
12-couverture végétale
A3 - facteurs morphodynamiques
13-exposition de la côte aux houles
14-fetch
15-dérive littorale
16-courants de marées
17-surcotes
18-tempêtes
19-courants de retour
20-exposition de la côte aux vents dominants
21-crise pluviométrique
22-nappe phréatique
23-nombre de jours de gel par an
A4- caractéristiques d'évolution
24-vitesse d'évolution de la côte
25-mode d'évolution
26-bilan sédimentaire
B - Aménagements de protection structurels
1-ouvrages de défense statiques contre la mer
2-ouvrages de défense sur la falaise
3-anciennes digues en arrière du trait de côte
4-réseau de drainage
5-brise-vent
6-rechargement en sable
C - Activités favorisant l'érosion
1-activités...
D – Aléas indirects
1- présence d'activités dangereuses
E - Occurrence de l'aléa
1-dates des événements
2-conditions météo-océaniques
3-nature de l'évènement
4-amplitude de l'évènement
5-arrêts de catastrophes naturelles
F - L'évènement majeur
1-date
2-durée
3-conditions météo-océaniques
4-nature de l'évènement
5-amplitude de l'évènement
6-arrêt de catastrophe naturelle
7-amplitude des dégâts
8-évaluation économique des pertes

ENJEUX
A-enjeux économiques directs
A1-usages économiques de la frange côtière
1-agriculture
2-camping
3-réseaux et infrastructures publiques
4-commerces/industrie
5-habitations
A2-pression immobilière
1-emprise du bâti sur la frange côtière sur 400 m
2-tendance évolutive des prix
3-nombre de permis de construire délivrés
A3-usages économiques menacés à l'arrière
1-agriculture
2-camping
3-réseaux et infrastructures publiques
4-commerces/industrie
5-habitations
B-usages récréatifs et/ou passifs liés à la présence d'aménités
B1-fréquentation et usages
1-des milieux naturels soumis à l'aléa érosion et ouverts au public
2-du front de mer aménagé
3-des circuits côtiers
4-de la plage au pied de la falaise
5-présence de faune-flore inféodée aux milieux types
B2-valeurs patrimoniales
1-patrimoine architectural, historique, archéologique et paysager
2-valeurs scientifiques (liées aux formes, sites, à la flore et à la faune)
C-sécurité des populations
1-fréquentation du sentier côtier et "bord de sites"
2-secteurs de plage au pied de la falaise
3-population menacée par l'occurrence d'un aléa indirect

GESTION	PERCEPTION
A-Aménagements de protection structurels	A-Caractéristiques de la population
1-ouvrages de défense statiques contre la mer	A1-caractéristiques démographiques
2-ouvrages de défense sur la falaise	1-effectif
3-anciennes digues en arrière du trait de côte actuel	2-distribution
4-réseau de drainage	3-densité
5-brise-vent	4-sexe
6-rechargements en sable	5-âge
B-Existence de documents de gestion des risques autres que le PPR	A2-caractéristiques sociales
1-documents antérieurs au PPR	1-profession
2-existence d'un POS/PLU limitant l'urbanisation sur la côte	2-niveau d'étude
C-PPR	A3- habitat
1-état d'avancement	1-type et statut de la résidence
2-organisation	2-ancienneté de la résidence
D-Documents d'information institutionnels	A4-Engagement
1-Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)	1-tendance politique
2-Dossier Communal Synthétique (DCS)	2-appartenance à une association de défense de l'environnement, du cadre de vie
3-Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	B-Usages et lieux associés au sein de la commune
E-Initiatives locales	B1-résidence
1-information du public	B2-usages professionnels
2-suivis, monitoring du secteur à risques	B3-activités de loisirs
3-Plans de Secours Communaux	B4-mobilité intra et intergénérationnelle du logement et de la commune
4-plan local de gestion des risques	C-Représentations
F-Archivage de la crise	C1-connaissance des risques littoraux, acceptabilité et place dans la hiérarchie des risques perçus
1-iconographie	C2-caractérisation des risques
2-presses	C3-mode de connaissance des risques
3-reportages	1-perception directe
4-archives, statistiques officielles	2-perception indirecte
5-documents "juridiques"	C4-connaissance et appréciation des modes de gestion des risques
6-archives et traces locales	1-degré d'acquisition
7-témoins vivants	2-mode d'acquisition
8-travaux universitaires	3-appréciation de l'efficacité
9-traces morphologiques	D-Pratiques face aux risques
	D1- pratiques de gestion des risques individuelles ou collectives
	D2- pratiques d'aggravation du risque
	D3- logiques sous-jacentes aux pratiques

Figure 26 : tableau synthétique des descripteurs des 4 grilles d'évaluation de la vulnérabilité.
Source : Meur-Férec, Debout, Deldrève, Flanquart, Hellequin, Herbert, Longuepée, Morel (2003 et 2004).

L'observation des quatre *indices synthétiques de vulnérabilité* permet de cerner rapidement le type et le degré de vulnérabilité d'un site. Mais les grilles offrent plusieurs niveaux de lecture. Une étude plus approfondie des colonnes de gauche (évaluation par rubrique et descripteurs) fournit des informations plus fines et plus complètes. L'ensemble des grilles constitue donc une base de données utile à l'analyse des résultats.

A partir des quatre indices synthétiques obtenus, un *graphique en radar* présente un profil type de vulnérabilité pour chaque site. Chaque radar comporte quatre branches correspondant aux quatre grilles d'analyse et aux quatre composantes de la vulnérabilité (figure 27). Chaque branche est graduée de 0 (non vulnérable) à 5 (très vulnérable). L'aire et la forme de chaque radar reflètent les caractéristiques de vulnérabilité pour le site. Plus les valeurs se rapprochent de la périphérie du radar, plus la vulnérabilité est grande ; plus le graphique est ramassé près du centre, plus la vulnérabilité est faible. Aucun critère n'est à lui seul décisif dans l'évaluation de la vulnérabilité. Cependant l'absence d'aléas ou d'enjeux invaliderait tout le reste de l'évaluation. C'est la combinaison de l'ensemble des composantes qui permet d'évaluer la vulnérabilité.

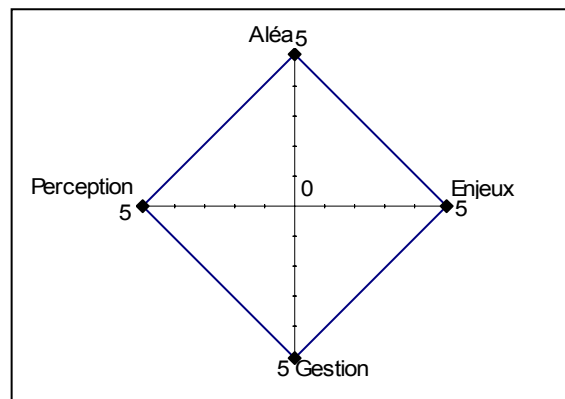


Figure 27 : Graphique en radar type reflétant le profil de vulnérabilité pour un site.

La plupart des grilles peuvent être complétées par des données disponibles dans les sources bibliographiques, les différentes études et rapports techniques, ainsi que la connaissance du terrain. La grille perception a cependant la particularité de ne pouvoir être renseignée par des données préexistantes. Elle nécessite une méthodologie spécifique de création de données par entretiens, puis enquêtes. Dans un premier temps une série d'entretiens a donc été effectuée afin de bâtir le questionnaire d'enquête. Une quarantaine de personnes concernées par les risques côtiers, politiques, techniciens et usagers, ont été interrogées (prises de rendez-vous). Après retranscription, ces entretiens ont été analysés et ont permis de construire le questionnaire de l'enquête de perception. Ce questionnaire (le même pour tous les sites) doit ensuite être "passé" auprès d'une centaine de personnes par site étudié. Les personnes interrogées sont des usagers, interrogés sur le terrain sans rendez-vous.

Bien que les limites administratives reflètent mal les unités géographiques fonctionnelles, *l'échelle communale* a été choisie comme échelle spatiale de référence pour déterminer les territoires évalués. Le découpage communal présente en effet de nombreux intérêts pour la

collecte des données socio-économiques et correspond fréquemment à l'échelle d'application des mesures de gestion (PLU, arrêtés de périls, de catastrophe naturelle, etc.). Cependant cette échelle peut être modifiée en fonction des besoins de l'analyse. Elle peut être agrandie à un niveau infra-communal pour certains descripteurs naturels comme la lithologie par exemple, ou réduite à un niveau supra-communal pour des outils réglementaires comme les Plans de Prévention des Risques (PPR).

La méthode proposée permet donc de traiter, dans un même système, l'ensemble des critères nécessaires à l'évaluation de la vulnérabilité, sur un territoire côtier, à un moment donné.

2.3 APPLICATION A CINQ COMMUNES SUR DEUX FAÇADES MARITIMES

La méthode d'évaluation de la vulnérabilité côtière a jusqu'à présent été appliquée à cinq communes sur deux façades maritimes, Manche-Mer-du-Nord et Méditerranée. Dans un premier temps (2004), la démarche a été expérimentée sur trois communes de la Côte d'Opale, (Wimereux, Oye-Plage et Bray-Dunes) (figure 28). Puis, afin de valider la "transposabilité" de cet outil conçu pour être appliqué à différents types d'espaces côtiers, il a ensuite (2006) été appliqué à deux autres communes, l'une de la Côte d'Opale (Wissant) et l'autre de la côte Languedocienne (Frontignan La Peyrade)⁸³ (figure 29).

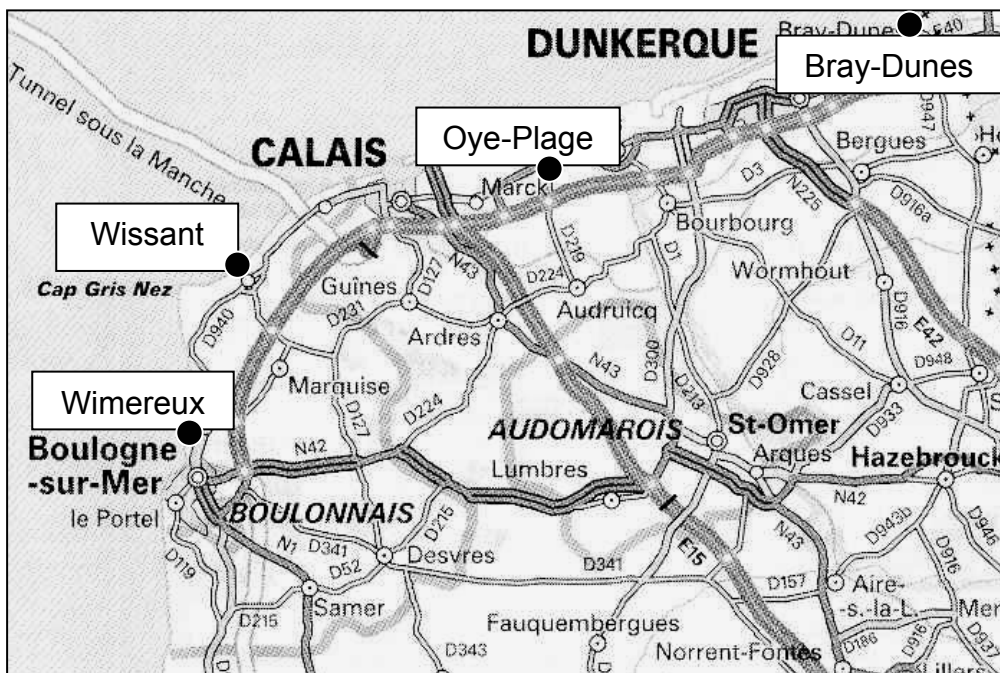


Figure 28 : Localisation des quatre communes tests de la Côte d'Opale

Fond de carte IGN, n°909, 1995, 1/1 000 000.

⁸³ Meur-Férec, Deboudt, Flanquart, Heurteufeu, Morel, Roussel, Lequint. - *Vers des stratégies de gestion de l'érosion des côtes : l'évaluation de la vulnérabilité comme outil d'aide à la gestion des risques*. Communication au colloque international "Interactions Nature-Société, analyse et modèle". UMR6554 LETG, La Baule 3-5 mai 2006 (texte soumis).

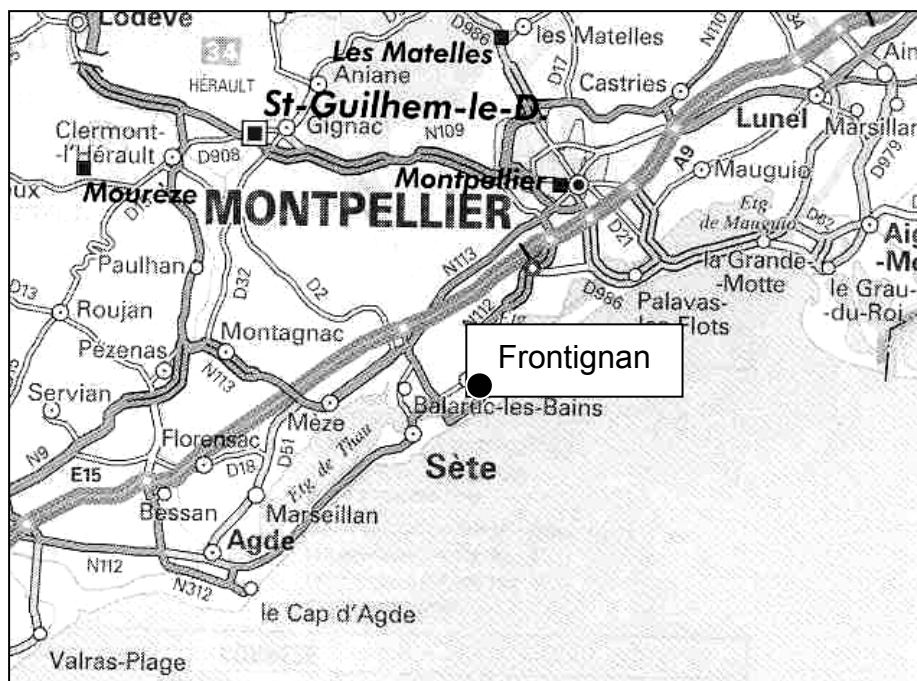


Figure 29 : localisation de la commune test de Méditerranée.
Fond de carte IGN, n°909, 1995, 1/1 000 000.

Le littoral du Languedoc et celui de la Côte d'Opale présentent le point commun de constituer, avec l'Aquitaine, deux des trois grands chantiers identifiés par l'État pour la gestion intégrée des zones côtières (CIADT, 2004). Les quatre communes de la Côte d'Opale présentent des caractéristiques proches par leur situation sur une côte urbanisée et industrialisée du détroit du pas de Calais, mais elles se singularisent par la nature de leur côte, leurs activités, leurs enjeux, leurs circonscriptions administratives, etc. Le secteur de Frontignan est très différent du littoral du Nord-Pas-de-Calais par son contexte géographique, morphologique et socio-économique et concentre sur un lido bas et étroit de très forts enjeux, notamment touristiques. Quelques éléments de présentation nécessaires à la compréhension de ces territoires sont synthétisés dans les figures suivantes.

Wimereux (62)



Extrait de carte postale Floriscope.

Créée au début XIX^{ème} siècle, Wimereux est aujourd'hui une station balnéaire, située à 4 km au nord de Boulogne-sur-Mer. La commune compte 7 587 habitants (RGP 1999) et s'étend sur 771 ha ; sa densité de population est de 984 hab./km², soit près de 4 fois la moyenne nationale des communes côtières. Environ 600 nouvelles habitations ont été construites entre 1990 et 1999. Outre son profil touristique marqué, Wimereux a également une fonction résidentielle pour de nombreux actifs travaillant à Boulogne-sur-Mer.

Le linéaire côtier se partage entre des falaises vives au nord et au sud et un ancien massif dunaire aujourd'hui urbanisé au centre. Un petit fleuve côtier, le Wimereux, sépare le centre densément urbanisé et stabilisé par une digue-promenade et le secteur nord où plusieurs habitations sont situées à proximité immédiate du trait de côte, au sommet de la falaise marno-argileuse tendre et localement meuble qui recule progressivement, exposant à des risques imminents une dizaine d'habitations.

Figure 30 : éléments de présentation de Wimereux.

Oye-Plage (62)



photo SMBC in Deboudt, 1997

Oye-Plage est une commune résidentielle et agricole de 6 200 habitants (RGP 1999) située entre Calais et Gravelines, le long de l'autoroute A16. Situé dans la plaine maritime flamande, à l'ouest du fleuve côtier Aa, le territoire communal s'étend sur 11 km de côte dunaire et 3 386 ha. La densité de population y est relativement faible avec 174 hab./km². La population s'accroît d'environ 3 000 personnes durant la saison estivale. A l'image de nombreuses communes littorales, Oye-Plage a connu à partir des années 1970 une forte croissance démographique.

Des aménagements (digues, renclôtures, fascinage, drainage) ont progressivement transformé et partiellement asséché ce rivage bas et sablo-vaseux, qui était encore majoritairement constitué de marais maritimes au Moyen-Age. Une partie du rivage, le Platier d'Oye, a été poldérisée en 1925. La richesse écologique (particulièrement l'avifaune) et la variété de ce milieu (plage, dunes, marais maritime, prairies humides et mares d'eau douce) ont permis, en 1987, la création d'une réserve naturelle bordée sur 4 km par la mer.

Oye-Plage est composée de neuf hameaux dispersés, dont l'un, les Escardines, créé dans les années 1970 à l'intérieur du Platier d'Oye, est situé à proximité du trait de côte, dans une zone basse en arrière d'un étroit cordon dunaire (photo).

Figure 31 : éléments de présentation de Oye-Plage.

Bray-Dunes (59)



Photo C. Meur-Férec, 2005

Bray-Dunes, commune frontalière avec la Belgique, s'étend sur 10 km de côte, compte 4 628 habitants (RGP 1999) et accueille 100 000 visiteurs chaque été. C'est une commune balnéaire relativement récente (1925), caractérisée par un parc de résidences secondaires important (1205 en 1999) et qui concentre une urbanisation dense et verticale (immeubles) sur le front de mer, le long d'une digue promenade. Sa densité de population est de 555 hab./km², soit le double de la moyenne nationale des communes côtières.

Sa proximité avec la Belgique, et notamment à la station balnéaire de La Panne (située à 10 km), lui assure une fréquentation touristique intense, notamment sur les sites naturels. En effet, au nord-est et au sud-ouest de la digue, le rivage est constitué de dunes protégées, propriétés du Conservatoire du Littoral. La Dune Marchand située au sud-ouest est en grande partie classée réserve naturelle et la Dune du Perroquet située au nord-est est un site classé.

Située dans la plaine maritime flamande, l'altitude de la commune est globalement basse (quelques mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers de vives eaux) et un système de canaux (les *wateringues*) permet de drainer les terres agricoles, autrefois marécageuses. Les massifs dunaires protègent cette zone de polders agricoles de la mer.

Figure 32 : éléments de présentation de Bray-Dunes.

Wissant (62)



Photo R. Lequint, 2006.

Wissant s'étend sur 6 km de côte, compte 1 187 habitants (RGP 1999) et accueille 4 000 visiteurs chaque été. C'est une commune balnéaire depuis la création de la Société Immobilière de Wissant en 1903, caractérisée par un parc de résidences secondaires important (60 % des logements) et qui concentre une urbanisation dense et verticale (immeubles) sur le front de mer, le long d'une digue promenade. Sa densité de population est de 627 hab./km², soit plus du double de la moyenne nationale des communes côtières.

Localisée au cœur du site des Deux Caps, la commune de Wissant est le point de convergence de nombreux flux de visiteurs et touristes qui fréquentent notamment la digue et les sites naturels.

Au nord-est et au sud-ouest de la digue, le rivage est constitué de dunes : la Dune d'Aval située au sud-ouest et la Dune d'Amont située au nord-est. La dune d'Aval appartient au Conservatoire du littoral depuis 1992 et sa dynamique est marquée par un recul important.

Située dans la plaine maritime flamande, l'altitude de la commune est globalement basse (quelques mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers de vives eaux). Les massifs dunaires isolent de la mer des marais comme celui de Tardinghen.

La commune de Wissant a été identifiée par le CIADT du 14 septembre 2004 comme particulièrement problématique face au risque d'érosion et des crédits spécifiques lui ont été attribués par l'État pour étudier des solutions.

Figure 33 : éléments de présentation de Wissant.

Frontignan La Peyrade (34)



Photo EID, 2004.

Frontignan La Peyrade est une commune du littoral de la Région Languedoc-Roussillon caractérisée par un linéaire côtier en lido et un chapelet de lagunes. La commune est située entre les agglomérations de Montpellier (à l'Est), et de Sète (à l'Ouest) dont la jonction s'effectue par le biais d'un ensemble industrialo-portuaire. Elle s'étend sur 3 940 ha et se compose d'une zone en retrait de la mer ainsi que d'une zone en front de mer (Frontignan – plage) et d'une extension à l'Est non urbanisée jusqu'au Bois des Aresquiers en direction de Vic-la-Gardiole. L'étang d'Ingril (constitué d'une partie nord et d'une partie sud segmentées par le canal de Rhône à Sète) et l'étang des Mouettes séparent ces deux zones de la commune..

La population totale est de 19 130 habitants dont 17 895 habitants pour la partie "ville" et 1 235 habitants pour la partie "plage" ; la population saisonnière est très importante et s'élève à environ 20 000 habitants l'été pour la seule zone de Frontignan – plage. L'accueil de la population saisonnière s'effectue par le biais de résidences secondaires, d'hôtels, et de campings très présents sur le secteur. La densité de population est de 603,6 hab/km² (RGP, 1999) soit 3 fois la moyenne nationale des communes côtière.

Du point de vue des activités, Frontignan illustre de manière significative la coexistence d'activités traditionnelles comme la viticulture au Nord de l'étang d'Ingril, principalement pour la production de Muscat, la pêche en étang et en mer, et des activités de loisirs (chasse, pêche amateur) et touristiques (plaisance, nautisme, sports de glisse). La fréquentation estivale de la plage peut être estimée à environ 40 000 personnes par jour. Par ailleurs, la qualité naturelle de ce littoral est reconnu par des sites classés et inscrits ainsi que par des propriétés du Conservatoire du Littoral.

Figure 34 : éléments de présentation de Frontignan.

Le renseignement des grilles et l'évaluation des cotes de vulnérabilité permettent d'obtenir quatre indices synthétiques de vulnérabilité pour chaque commune. Ces résultats sont présentés dans la figure 35. Ces indices fournissent des éléments de hiérarchisation et de typologie de la vulnérabilité, selon les aléas, les enjeux, la gestion et la perception des risques.

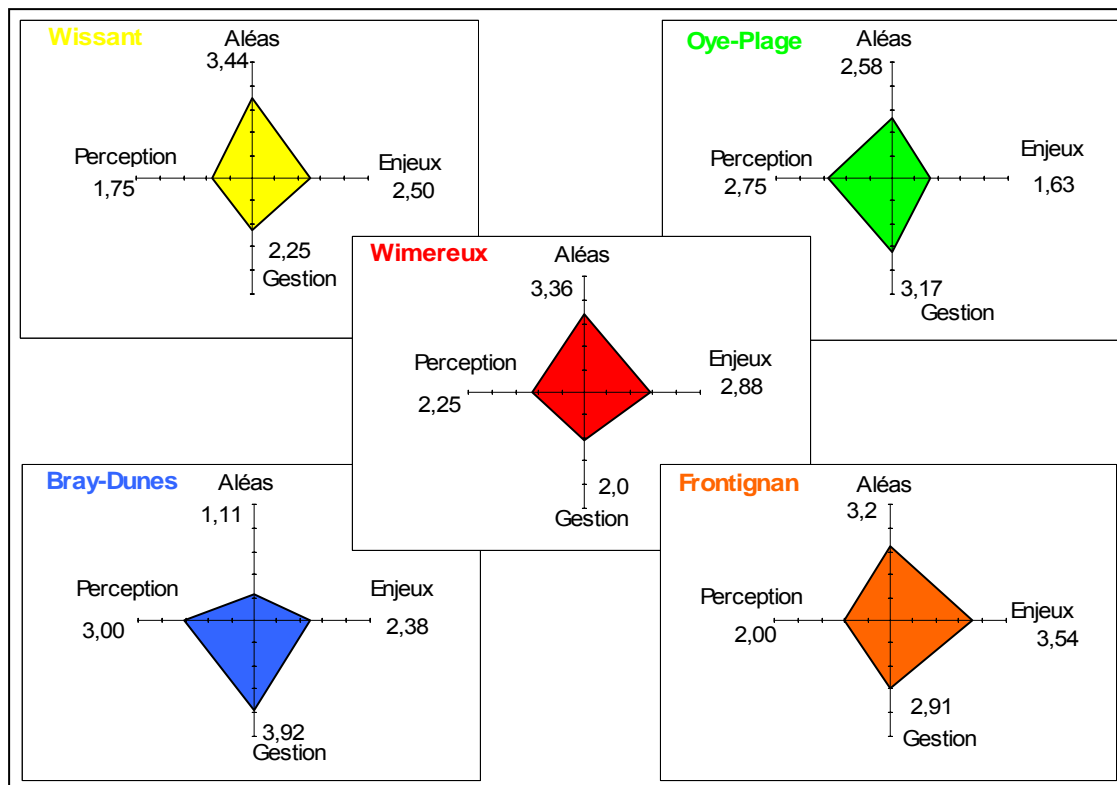


Figure 35 : indices synthétiques de vulnérabilité pour les 5 communes étudiées.

Les aléas

Concernant les aléas, les trois communes de Wissant, Wimereux et Frontignan obtiennent les cotes de vulnérabilité les plus fortes.

Wissant (3,44) connaît en effet des phénomènes d'érosion chronique depuis au moins une vingtaine d'années. La plage fortement abaissée n'assure plus l'amortissement des vagues qui attaquent directement les dunes et la digue devant la station balnéaire. A la suite de la dégradation très importante de la digue, des travaux de réfection ont dû être entrepris en 1999 et 2000. En outre, la présence de zones basses, marécageuses en arrière du cordon dunaire accroît la vulnérabilité (Paxion et Cohen, 2002).

Le linéaire côtier de Wimereux (3,36) présente la particularité d'être constitué de plusieurs entités géomorphologiques. D'une part, les secteurs de falaise au nord et au sud de la digue sont particulièrement sensibles à l'érosion en raison de la nature marno-argileuse des roches et de la dynamique des versants (glissements, coulées). Comme on l'a vu, dans le secteur de falaise nord, une maison, risquant de s'effondrer sur l'estran, a dû être détruite en 2001 et plusieurs autres constructions restent menacées à moyen terme. Cet événement majeur accroît fortement la cote de vulnérabilité. D'autre part, la section de côte basse et dunaire située au centre de la commune est stabilisée par un digue-promenade, régulièrement entretenue, où l'aléa est considéré comme quasiment nul, en raison de l'entretien régulier de l'ouvrage. Certaines rubriques de la grille aléa ont donc été divisées en deux parties et leur cote se trouve lissée par la moyenne de ces deux secteurs.

La morphologie basse et étroite du lido de Frontignan (3,21) est un facteur qui majore fortement la cote de vulnérabilité, bien que les vitesses de recul du rivage soient modérées (BCEOM, 2004 ; BRL, EID, SMNLR, 2003).

L'indice d'aléa de Oye-Plage présente une valeur moyenne (2,58) en raison d'un rythme d'érosion modéré sur ce secteur de côte. Cependant, la morphologie étroite du cordon dunaire, surtout au centre de la commune, et la faible altitude des secteurs arrière-dunaires majore la vulnérabilité. L'événement majeur, la tempête de 1953 (qui a fait des milliers de morts sur les côtes de la Mer du Nord) a provoqué une surcote marine de près de 2 mètres et inondé toute le secteur du Platier d'Oye. Mais, cet espace étant inoccupé à l'époque, cet événement n'a pas fait de dégâts, et il ne majore donc pas de façon significative la cote de vulnérabilité. Cependant, ce secteur dunaire bas abrite aujourd'hui un lotissement de plus de 100 maisons (Les Escardines) et les dégâts seraient considérables si un tel événement se reproduisait.

Enfin, Bray-Dunes obtient une cote faible (1,11) car ce secteur côtier dunaire ne présente pas actuellement de signe d'érosion majeure ; depuis une vingtaine d'années le bilan sédimentaire de la plage semble être équilibré, voire même légèrement positif (Battiau-Queney, 2003).

Les enjeux

En matière d'enjeux, les cotes les plus fortes sont obtenues pour Frontignan et Wimereux. La cote relativement forte de Frontignan (3,54) est liée à l'importance de la pression urbaine qui s'exerce sur cette station balnéaire méditerranéenne, située à proximité de Sète et de Montpellier. Les habitations et les campings y sont nombreux, la fréquentation estivale multiple par seize la population de Frontignan-Plage.

La pression urbaine exercée par la proximité de Boulogne-sur-Mer ainsi que les fonctions et le patrimoine balnéaires de Wimereux lui confère aussi une cote relativement forte (2,88).

Les cotes obtenues pour Wissant (2,50) et Bray-Dunes (2,38) sont plus faibles. La station balnéaire de Wissant est plus petite, plus récente et plus isolée que celle de Wimereux, mais elle connaît également une forte fréquentation estivale et le bâti est relativement dense à proximité du trait de côte. Bray-Dunes possède également des constructions denses sur le front de mer et un très grand camping dans le massif dunaire du Perroquet.

Enfin, la cote d'Oye-Plage (1,63) est relativement faible car la commune est plus rurale que les quatre autres ; elle ne possède pas de digue-promenade concentrant un bâti dense sur le rivage et la majeure partie des dunes est classée réserve naturelle. Cependant, et bien que la cote ne le reflète pas, les enjeux y sont ponctuellement forts, en raison de la centaine de maisons du lotissement des Escardines dangereusement exposées.

La gestion

En ce qui concerne les mesures de gestion, Bray-Dunes présente la cote de vulnérabilité la plus forte (3,92). Ce résultat est lié à la faiblesse de la gestion de l'érosion sur cette commune (pas de PPR littoral prescrit, ni d'association de riverains, etc.) mais elle est à nuancer au regard de la faiblesse des aléas. Si l'érosion n'affecte pas sensiblement la côte, le fait de ne pas la gérer ne constitue pas, à court ni moyen terme, un danger.

La cote de Oye-Plage (3,17) par contre est plus préoccupante et reflète l'absence de politique de prévention à long terme, alors que les aléas sont moyens et que les enjeux, bien que limités, soient très exposés.

La cote de Frontignan (2,91) est aussi assez mauvaise, au regard de la configuration du rivage et la concentration des enjeux. Bien que les ouvrages de protection de type épis soient nombreux, ce secteur côtier mériterait des interventions plus adaptées comme des rechargements en sable et surtout une politique de gestion à long terme plus avancée (pas de PPR traitant spécifiquement des questions d'érosion - submersion côtière).

Wissant (2,25) et Wimereux (2,08) obtiennent des cotes plus satisfaisantes. Pour Wissant, ces résultats sont liés aux nombreux travaux récemment entrepris sur la digue et aux études actuellement menées pour trouver une solution à long terme à l'érosion (projet de rechargement encouragé par le CIADT de 2004). De plus, le PPR littoral "zone basse" est en cours de réalisation.

L'indice de vulnérabilité pour Wimereux est encore meilleur car les événements récents (2001) ont fortement médiatisé le problème de la falaise. Plusieurs associations de propriétaires ont vu le jour à la suite de cet événement et entretiennent la "mémoire du risque". Face au risque avéré, des solutions sont activement recherchées par les collectivités locales et les services de l'État. En matière de prévention par la maîtrise de l'urbanisation, le PPR falaise est quasiment achevé, même si les solutions pour la dizaine de maisons menacées n'a pas encore été trouvée. En ce qui concerne la digue-promenade, l'entretien est régulièrement assuré par les services maritimes.

La perception

Les plus fortes cotes de vulnérabilité liées à la perception des risques concernent Bray-Dunes (3,00) et Oye-Plage (2,75).

Dans le deux cas, elle traduit une faiblesse de la conscience du risque, dont on doit nuancer l'importance à Bray-Dunes en raison de la faiblesse des aléas actuels, mais qui est plus déterminante à Oye-Plage. Une faible vision à long terme et une confiance très limitée dans les institutions et les connaissances scientifiques caractérisent aussi les usagers interrogés sur les côtes de ces deux communes.

La cote de vulnérabilité plus faible obtenue à Wimereux (2,25) résulte de la prise de conscience engendrée par les événements de 2001, par une meilleure connaissance des processus, une projection à plus long terme et une confiance plus grande dans les institutions

Pour Frontignan (2), la sensibilité des personnes interrogées et leur assez bonne connaissance de l'aléa, ainsi que des comportements projetés "progressistes" (54 % accepteraient théoriquement une politique de retrait), couplés à une bonne confiance dans les mesures de gestion réduisent la cote de vulnérabilité.

Enfin, Wissant obtient la cote la plus faible (1,75), liée à forte sensibilisation et une bonne connaissance de la population interrogée. Cet état de fait est à mettre en parallèle avec l'actualité du CIADT de 2004 qui a mis Wissant sur le devant de la scène nationale en matière d'érosion.

La superposition des radars de vulnérabilité des cinq communes étudiées permet de différencier deux groupes distincts, selon leur aire, leur forme et leur position sur le graphique, (figure 36).

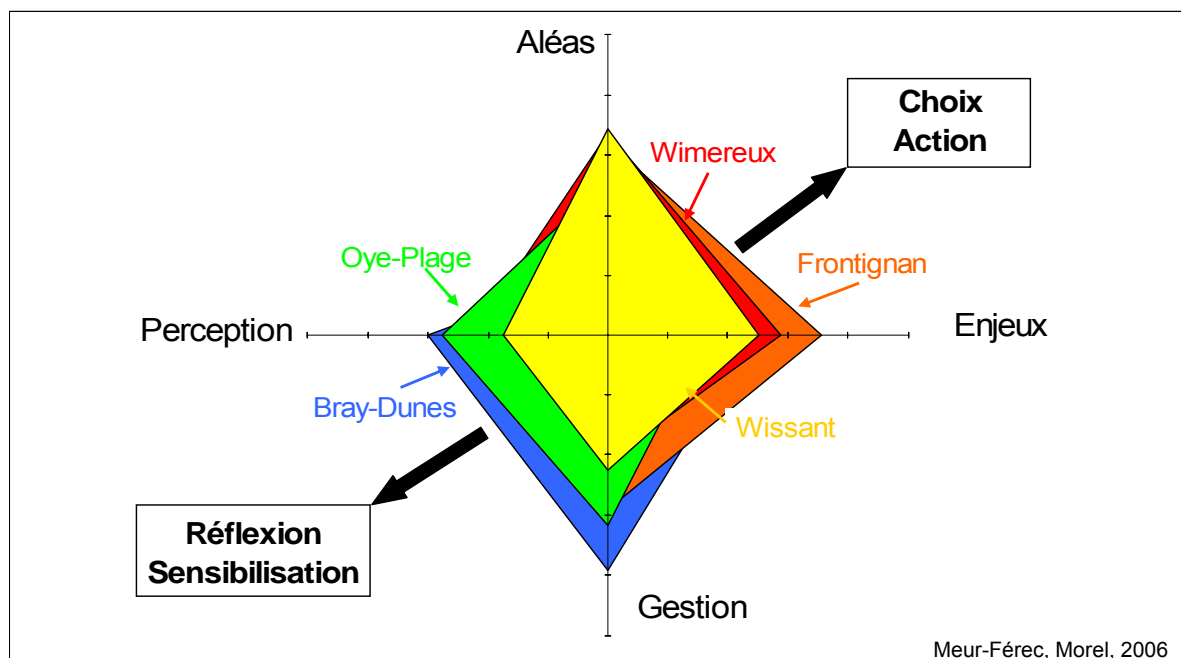


Figure 36 : superposition des radars de vulnérabilité des cinq communes étudiées.

Les communes dont le radar "penche" vers le haut et la droite du graphique (Frontignan, Wimereux et Wissant) se caractérisent par des aléas et des enjeux relativement forts et une sensibilisation aux risques déjà bien avancée. La priorité dans ce cas est de faire rapidement des choix et d'agir, soit pour défendre la côte contre la mer, soit pour préparer le retrait. Les communes dont le radar "s'étire" vers le bas et la gauche du graphique (Bray-Dunes et Oye-Plage) ont davantage des profils qui requièrent une réflexion de fond en amont des choix stratégiques et une sensibilisation des usagers.

À terme, la multiplication des sites évalués doit permettre d'affiner cette typologie en établissant des "profils-types" de vulnérabilité, qui pourront éclairer les prises de décisions et les priorités de gestion à long terme des risques.

Critique de la méthode et retour d'expérience

Ces premières utilisations des grilles de cotation de la vulnérabilité ont permis de dégager les points forts et les limites de la méthode.

Parmi les limites inhérentes à cet outil, le temps et l'accessibilité à l'information constituent une contrainte non négligeable. Le renseignement des quelque cent rubriques des quatre grilles requiert un travail de synthèse important pour chaque commune. Néanmoins une fois renseignées, les grilles constituent des bases de données utiles pour la gestion des risques. Elles peuvent être réactualisées et constituer, au-delà d'un moyen de cotation de la vulnérabilité, une référence utile à la commune et aux gestionnaires des risques.

Une autre difficulté réside dans les compétences nécessaires pour coter les différentes rubriques. Il faut, par exemple, disposer de connaissances en géomorphologie littorale pour connaître les conséquences de la lithologie et de la structure géologique sur la vulnérabilité. De la même manière, des compétences en économie et en sociologie sont nécessaires pour

évaluer certaines rubriques relatives aux enjeux et à la perception. Les notices détaillées par descripteur tendent à réduire cet inconvénient.

Par ailleurs, la subjectivité influence indubitablement la cotation effectuée par chaque personne, selon sa formation, sa fonction, sa sensibilité, son engagement. Afin de réduire ce biais, les cotes sont attribuées par plusieurs membres de l'équipe, puis comparées. En cas d'écart trop marqué, l'évaluation est discutée et argumentée. Au final, la cote attribuée résulte d'un consensus. Par ailleurs, les notices aident également à coter car elles établissent, lorsque cela est possible, un référentiel national permettant de calibrer les situations maximales (5) ou minimales (0) pour la France métropolitaine. Les nouvelles cotations doivent toujours se faire en référence aux communes précédemment étudiées.

Enfin, l'interprétation des résultats nécessite une lecture approfondie des grilles et non un simple commentaire des indices synthétiques. De ce point de vue, la lecture des graphiques en radar permet un diagnostic rapide de la situation mais n'apporte pas tous les éléments indispensables à l'évaluation de la vulnérabilité. Il est pour cela nécessaire de reprendre la lecture de la colonne des descripteurs où l'on dispose d'informations plus fines.

Un des points forts de cette méthode est qu'elle a intégré, dès sa conception et tout au long de sa réalisation et de son application, un maximum de "praticiens" des risques, répondant au principe d'intégration prôné dans la GIZC. La méthode a en effet été soumise et validée par un comité de pilotage constitué de praticiens concernés par la gestion des risques d'érosion côtière (DDE, Services maritimes, DIREN, Conseil régional, Conseil général, Conservatoire du Littoral, élus des communes concernées...). Dans un second temps, les premiers résultats leurs ont été présentés et ont fait l'objet d'une discussion.

Autre avantage, cet outil est évolutif : les cotes de vulnérabilité peuvent être modifiées en fonction d'un référentiel qui s'enrichit au fur et à mesure des applications à d'autres communes. Les descripteurs peuvent être également mis à jour en fonction d'éléments conjoncturels.

Au final, la méthode permet d'établir des diagnostics de vulnérabilité en vue de constituer une aide à la décision en matière de choix et de priorités d'interventions. En prenant en compte toutes les dimensions de la vulnérabilité à l'érosion côtière, elle constitue une étape préalable à l'élaboration d'une stratégie à long terme de gestion intégrée des zones côtières...

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Outre les éléments de diagnostic et de typologie des territoires qu'elle apporte, la méthode d'évaluation de la vulnérabilité proposée permet de faire un double constat. D'une part, bien qu'il soit consubstantiel au risque, l'aléa n'est pas le principal facteur de vulnérabilité. "*La prévision des différents types de risques naturels n'a de sens qu'en fonction des hommes qui se trouvent dans les territoires susceptibles de subir à plus ou moins brève échéance les effets de séismes, d'éruptions volcaniques, de cyclones, d'inondations ou de phases d'accentuation de la sécheresse : un terrible tremblement de terre dans l'Antarctique n'a guère d'importance* (Lacoste, 1982 in Robic, 1992). D'autre part, les choix politiques de localisation des enjeux et de gestion des risques ainsi que leurs représentations sociales jouent un rôle essentiel dans la production de territoires côtiers à risques.

Ainsi, l'étude des risques par l'approche de la vulnérabilité, consacre par excellence la géographie comme *mésologie*, science du milieu. Les risques ouvrent en effet la voie d'une géographie globale en rétablissant, à l'interface homme-nature, le lien entre la géographie physique et humaine (Baillly, 1996). L'étude de la vulnérabilité permet de dépasser la dichotomie nature/société ou aléa/enjeux en inscrivant le risque au sein de l'écoumène. Elle répond ainsi au questionnement fondamental de l'unité de la géographie, science naturelle et (ou) science humaine (Morel, Deboudt, Hellequin, Herbert, Meur-Férec, 2006).

Comme les espaces de nature, les risques d'érosion sont des construits sociaux. Sur la côte, ils sont les résultats de la combinaison de dynamiques sociétales et naturelles très spécifiques. Leur gestion, à tous deux, implique donc une essentielle dimension politique et constitue, parmi d'autres, un des enjeux fondamentaux de la Gestion Intégrée des Zones Côtières...

CHAPITRE IV- GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES

Les deux thématiques précédentes, espaces de nature et gestion des risques côtiers, s'inscrivent dans la problématique plus large de la gestion intégrée des zones côtières. Cette dernière partie analyse, selon une approche géographique, la construction actuelle d'une politique intégrée du littoral en France.

INTRODUCTION

Si l'on reprend la définition la plus couramment diffusée, *"la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC) (Integrated Coastal Zone Management) est un processus dynamique qui réunit gouvernement et société, science et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières. Ce processus vise à maximiser les choix à long terme privilégiant les ressources et leur usage raisonné et raisonnable. La gestion intégrée des zones côtières apparaît ainsi comme l'instrument privilégié du développement durable de cet "éco-socio-système" complexe, en réconciliant développement et équilibre biologique des ressources sur le long terme, et en liant définitivement les questions environnementales et sociales"* (Cicin-Sain, Knecht, 1998).

Ce concept flou et presque doctrinaire suscite parfois la même méfiance et les mêmes réserves que celui du développement durable dont il est issu (Miossec *et al.*, 2004.b). La GIZC est-elle, comme le développement durable, *"plus un mythe pacificateur qu'une réalité"* (Lascoume *in* Callon *et al.*, 2001), une *"croyance"* (Roland, 2005), une abstraction à usage strictement politique, ou peut-elle avoir une réalité, une efficacité sur le terrain ?

Pour tenter de répondre à cette problématique, l'approche de sociologues travaillant sur les phénomènes de régulation (Thoenig, 1998) semble appropriée : il s'agit de partir d'une position agnostique et d'étudier de façon empirique ce qui se passe sur le terrain. On entre dans la recherche, non plus par un modèle théorique (ici les principes de la GIZC), mais par l'action, le résultat (qu'en est-il de la pratique effective de la GIZC sur le terrain ?). L'analyse de 49 dossiers GIZC déposés en été 2005, à la suite d'un appel à projet national lancé par la DATAR⁸⁴ et le Secrétariat Général (SG) de la Mer⁸⁵, permet d'amorcer cette approche. Il ne s'agit pas tant encore d'estimer les réalisations matérielles sur le terrain mais de considérer la concrétisation du concept dans l'esprit des acteurs locaux et la constitution des équipes et des territoires de projets.

Les enjeux européens placent aujourd'hui la GIZC dans un contexte particulier. Elle est en effet d'une grande actualité puisque la recommandation du Parlement et du Conseil de

⁸⁴ La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) a été renommée Délégation Interministérielle pour l'Aménagement et la Compétitivité des Territoires (DIACT), en janvier 2006.

⁸⁵ Appel à projets pour un développement équilibré des territoires littoraux par une gestion intégrée des zones côtières, janvier 2005. www.territoires-littoraux.com

l'Europe du 30 mai 2002 demande à chaque État membre d'établir sa stratégie nationale dans les 5 ans. La France vient de rendre son rapport le 2 mai 2006 : *Zones côtières : un bilan de la mise en œuvre de la stratégie française de gestion intégrée* (Bresson coord., 2006).

Après une brève présentation des origines et des grands principes de la GIZC, l'analyse des 49 dossiers de réponse à l'appel à projets permet de rentrer dans la "fabrication concrète" de la GIZC et d'en dessiner les caractéristiques, les freins et les pistes d'avancées.

1- PRINCIPES DE LA GIZC

Les publications sur la GIZC sont abondantes, de natures très variées, politiques ou scientifiques, nationales ou internationales, émanant de nombreuses disciplines. Il ne s'agit pas ici d'en faire une synthèse exhaustive, d'autant plus qu'un important travail bibliographique a été récemment mené avec rigueur par Guillemette Roland, à la demande de Rivages de France (Roland, 2005)⁸⁶. Cette présentation vise simplement à exposer les éléments essentiels de la GIZC afin de fournir des clés de lecture utiles pour la partie suivante. Elle pose aussi des regards et des concepts de géographes sur ce singulier objet de recherche qu'est la GIZC.

1.1- ORIGINE ET INSTITUTIONALISATION

"La GIZC semble relever du phénomène que des historiens du futur pourront peut-être analyser comme une croyance de la fin du vingtième siècle" (Roland, 2005). En introduisant ainsi son travail, G. Roland souligne le caractère insaisissable voire utopique souvent attribué à la GIZC. C'est probablement son origine, que l'on trouve dans les grandes institutions (ONU) et les programmes de recherche internationaux, qui lui confère cette dimension mondiale, très "globale", théorique et politique. Issue du concept de développement durable (Brudtland, 1985), l'expression "gestion intégrée" appliquée aux littoraux est diffusée en 1987 par l'OCDE (Lozachmeur, 2005 ; Kalaora, 1999). La GIZC est ensuite consacrée par la communauté internationale lors du premier Sommet de la Terre à Rio en 1992, où elle est inscrite dans l'Agenda 21 (chapitre 17) (OCDE, 1993). Par la suite, le concept a connu une *"fortune remarquable"* (Prieur et Ghezali, 2000) auprès des organisations internationales, des agences des Nations Unies, de l'Union Européenne et de nombreux États (Lozachmeur, 2005). Il semble en effet faire l'objet d'un large consensus théorique (Billé, 2004).

Malgré l'identification des principes *"d'aménagement intégré du littoral"* par la Commission Européenne (1980) dès les années 1970, la mise en place de la GIZC n'a été vraiment lancée par l'Union Européenne qu'au milieu des années 1990 (Lozachmeur, 2005). Entre 1996 et 1999, la Commission a mené un "Programme de Démonstration" autour d'une série

⁸⁶ On trouve dans cet ouvrage disponible sur le site de Rivages de France, toutes les références juridiques des textes réglementaires qui ne sont pas intégralement reprises ici, ainsi que de nombreux textes officiels en annexe.

de 35 zones de démonstrations en Europe. Le but de ce programme était à la fois d'apporter une information concrète sur la GIZC mais aussi de stimuler un large débat parmi les nombreux acteurs du processus, en vue de l'obtention d'une approche consensuelle. A partir des enseignements de ce programme (Commission Européenne, 1999), la Commission a adopté en 2000, deux documents fondamentaux :

- Un rapport adressé au Conseil de l'Europe et au Parlement Européen : "*ICZM: a strategy for Europe*"⁸⁷.
- Une proposition de recommandation au Parlement et au Conseil de l'Europe concernant la mise en place de la GIZC en Europe⁸⁸, qui est adoptée le 30 mai 2002.

L'Europe a finalement adopté le principe de GIZC sans créer, comme espéré par la Commission, de directive spécifique, ni de modèle de loi adaptable à chaque État membre (Ghezali, 2001 ; Roland, 2005). Elle lance en revanche de très nombreux programmes et soutient des réseaux concernant plus ou moins directement la GIZC. On peut citer, parmi les plus récents, les programmes Eurosion, Beachmed, DEDUCE sur les indicateurs du développement durable des côtes européennes, les réseaux Coastwatch, CoPraNet, etc⁸⁹.

Si pour R. Billé (2004), la France marque "un retard historique en matière de gestion intégrée du littoral" et est "un pays connu pour se tenir à l'écart de la configuration gilienne"⁹⁰, pour A. Miossec (1999) par contre, "la France a été parmi les premières nations au monde à poser le problème de l'aménagement de ses côtes et de la mer". Elle est en tout cas plutôt en avance sur ses partenaires européens pour l'élaboration de sa stratégie nationale de GIZC car en mai 2006, elle était la seule avec Chypre à avoir rendu son rapport à la Commission Européenne. Alors, la France est-elle en avance ou en retard en matière de GIZC ? Il ne semble pas y avoir de consensus à ce sujet. Mais, comme le souligne A. Miossec (1999) "*La voie française est particulière, souvent rétive à la pression internationale et singulièrement anglo-saxonne : elle exprime une culture qui est forcément celle de l'État et d'un État centralisé de longue date*". Cette particularité engendre à la fois une certaine faiblesse en matière d'intégration et de gouvernance, qui fait aujourd'hui l'objet d'une prise de conscience, mais elle est aussi à l'origine d'une réflexion précoce sur les enjeux d'une gestion globale et "durable" du littoral (Piquard, 1973).

À la suite du cadrage européen de 2000, la France a commencé à élaborer une stratégie nationale et plusieurs avancées ont déjà marqué son engagement dans la GIZC. La mise en œuvre de la GIZC a été officiellement décidée par le CIADT du 9 juillet 2001 à Limoges. Les fondements de la stratégie française sont exposés, à partir de cinq études de cas sur la façade atlantique, dans un document émanant de la Commission Environnement Littoral⁹¹ (2002) : "*Pour une approche intégrée de la GIZC, initiatives locales - stratégie nationale*". Le 29 avril 2003, le Comité Interministériel de la Mer a officialisé la mise en œuvre de la recommandation européenne. Parallèlement, la GIZC s'inscrit dans la Stratégie Nationale

⁸⁷ COM/00/547 du 17 sept 2000.

⁸⁸ COM/00/545 du 8 sept 2000.

⁸⁹ Tous ces programmes sont accessibles sur le site : Europa.eu.int/comm/environment/iczm/home.htm

⁹⁰ Néologisme issu de l'acronyme GIL (Gestion Intégrée du Littoral) créé par Y. Billé (2004).

⁹¹ La Commission Environnement Littoral, principalement constituée de représentants de l'État, de collectivités territoriales et d'établissements public serait "à mi-chemin entre l'État et les collectivités territoriales". Elle a été créée en février 2001 (suite au CIADT du 28 fév 2000) dans le but d'analyser les politiques et l'utilisation des outils réglementaires et administratifs sur le littoral.

pour le Développement Durable adoptée en novembre 2003 par le Gouvernement. Enfin, le rapport qui vient d'être adressé à la Commission Européenne en mai 2006 fait le bilan de la stratégie française et répond à l'échéance prévue par la recommandation du 30 mai 2002 (Bresson coord., 2006). Cependant ce rapport n'intègre pas encore les résultats de l'appel à projets de 2005.

Avant d'analyser l'usage de la GIZC par les acteurs locaux en France, un cadrage sémantique et une présentation des concepts auxquels elle se réfère permettent d'en éclairer les principes.

1.2- LES TERMES CONSTITUTIFS DE L'EXPRESSION GIZC

Si le principe de GIZC fait l'objet d'un consensus au niveau des organisations internationales (Sorensen, 1997), il n'a pas entraîné l'adoption d'une définition unique (Lozachmeur, 2005). Les définitions de la GIZC sont en effet aussi nombreuses et diverses que les catégories d'acteurs qu'elle concerne. Selon que l'entrée principale dans le concept se fasse par l'approche macro-économique de gestion des ressources (OCDE), par l'aide au développement (FAO), par la fédération de politiques nationales (EU), par la conservation de la biodiversité (UICN), par l'aménagement du territoire national (Gélard, 2004), les approches varient sensiblement (Roland, 2005). D'autre part, les traductions d'une formule, à l'origine en langue anglaise, *Integrated Coastal Zone Management (ICZM)*, entraînent également des ambiguïtés. Face à ces difficultés de définition, il apparaît utile de décomposer l'expression et de se pencher sur le sens, en français, des éléments qui la compose.

1.2.1 Zone côtière

L'expression vient de la traduction de l'anglais "*Coastal Zone*". Il aurait été sémantiquement plus correct, pour les géographes en tout cas, de traduire ce terme par "littoral" qui reprend, avec l'avant côte et l'arrière côte, toutes les dimensions de "*Coastal Zone*" (cf. chapitre I, partie 2.1). Cependant, le terme "littoral" a si souvent été employé pour des politiques essentiellement terrestres (urbanisme, aménagement du territoire, même environnement), que sa dimension maritime s'est affaiblie dans le langage des politiques publiques (C. Le Visage⁹²). La traduction "zone côtière" avait donc pour but de redonner à la politique du littoral sa parité terre-mer ; il s'agit là davantage d'un choix politique que d'une discussion sémantique sur un espace géographique.

1.2.2 Gestion

Le terme gestion ne s'entend pas ici dans le contexte des sciences de gestion des entreprises, mais dans un sens plus global. La gestion est un "*ensemble d'actions dont le but est de conduire une entreprise vers les objectifs qu'elle s'est fixés, et qui comprend la définition de ses objectifs, les stratégies pour y parvenir, la mise en œuvre des actions*

⁹² C. Le visage, DIREN de Bretagne, adjoint au délégué de Façade Atlantique, Communication au séminaire "*Littoral et montagne, prospective pour des territoires singuliers*", Prospective info, DIACT, 26 janvier 2006, non publié.

décidées" (Encyclopédie Hachette, 1998), auxquelles on peut ajouter l'évaluation et la prospective. Le guide UNESCO (Denis et Hénocque coord., 2001) propose une formalisation du déroulement du processus de GIZC en plusieurs phases correspondant à cette approche de la gestion : initialisation du processus (émergence de l'idée de GIZC et étude de faisabilité), préparation (bilan socio-environnemental, stratégies concertées, plan de gestion) et mise en œuvre (institutionnalisation, application du plan de gestion, évaluation et ajustements).

C'est une erreur de traduction de remplacer le mot "*management*" anglais par le terme "aménagement" car en français ce mot a une acception beaucoup plus étroite que "gestion". Pour J.P. Pinot (1994)⁹³, l'aménagement est "*l'action de régler avec ordre, par une suite cohérente d'interventions matérielles, la disposition des lieux en vue du meilleur usage possible*". Cette approche implique donc une intervention physique sur le milieu, une modification de sa disposition matérielle, alors que la gestion a un sens beaucoup plus global et politique. La gestion du littoral par exemple englobe son aménagement. L'usage a cependant souvent consacré le mot "aménagement" à la place de "gestion", ne serait-ce que dans la politique d'"aménagement du territoire" qui fait dans la réalité appel à tout un processus de gestion. Dans les publications de la Commission Européenne également le terme *ICZM* a souvent été traduit par "Aménagement Intégré des Zones Côtières", ce qui apparaît trop réducteur, particulièrement pour un géographe.

C. Le Visage (2004) insiste également sur le fait que la gestion n'est pas la planification. La gestion a des règles souples et se donne les moyens de contrôler à chaque instant si l'on se rapproche ou si l'on s'éloigne des objectifs ; les priorités peuvent s'adapter en s'appuyant sur des indicateurs⁹⁴ et un suivi. La gestion est donc un processus dynamique et itératif qui permet une vision à *long terme* par une série d'ajustements successifs.

1.2.3 Intégration

Le terme "intégrer" qui vient du latin "*integrare*" (réparer, remettre en état, refaire) signifie dans la langue courante : "faire entrer dans un tout". Dans la GIZC, l'intégration s'entend à plusieurs niveaux (Miossec, 1998.a) :

- intégration sectorielle : elle vise non seulement à associer tous les secteurs d'activités utilisant les ressources, y compris spatiales, du littoral (organisation inter-professionnelle), mais aussi à intégrer les acteurs à l'intérieur d'une même activité (organisation intra-professionnelle). Pêche et cultures marines, transport maritime, industrie, tourisme, agriculture, *etc.*, on trouve un aperçu de la diversité des activités concernées dans la liste des objectifs affichés par les 49 projets DATAR/Secrétariat Général à la Mer (SG Mer) (*cf.* partie 2.3.4), bien que certains secteurs comme par exemple la production d'énergie (pétrole et gaz off-shore, éolienne, énergie des courants marins) ou de matériaux (granulats, amendements) en soient absents. C'est donc une multitude d'intérêts qui sont en jeu, pouvant parfois s'associer en synergie mais

⁹³ Polycopié de séminaire du DEA "*Géomorphologie et aménagement des littoraux*", UBO, Brest, non publié.

⁹⁴ Dans cette optique, la Commission Européenne a proposé 28 indicateurs de la mise en œuvre de la GIZC, dont 18 ont été retenus pour la France. Programme DEDUCE, IFEN, Observatoire National du Littoral.

entraînant aussi des concurrences, voire des conflits d'usage. Il s'agit donc de chercher à concilier des logiques souvent différentes mais dépendantes d'une ressource commune : le littoral.

- intégration terre-mer : cette dimension est en principe inhérente à la nature du littoral, interface entre deux milieux. Cependant, les découpages administratifs, les différences de statuts juridiques, les politiques, les pratiques et les cultures les ont fréquemment séparés. Ce cloisonnement, souvent fait au détriment de la dimension maritime du littoral, est tel que l'intégration terre-mer devient aujourd'hui une préoccupation majeure de la GIZC. Sur le littoral, "*tous les enjeux sont liés de près ou de loin à la présence de la mer et de la terre : c'est donc une solution intégrée des problèmes à terre et en mer qui doit être recherchée*" (Secrétariat Général de la Mer, 2003)
- intégration des politiques existantes : il est essentiel d'assurer une cohérence entre les différentes politiques, nationales et internationales s'appliquant au littoral pour éviter des contradictions dans leur mise en application. On peut citer sans ordre hiérarchique, les politiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, de la gestion des risques, de l'agriculture et des forêts, des transports maritimes et terrestres, de l'énergie, des pêches et cultures marines, du tourisme, de la préservation du patrimoine naturel et culturel, des ports et de la navigation, de l'exploitation des ressources naturelles marines, *etc.* Une telle abondance, inhérente à la multiplicité des usages du littoral, implique des efforts considérables d'articulations et de mise en cohérence.
- intégration des niveaux de gouvernance ou "*gestion partagée*" (Le Visage, 2004) : il s'agit d'intégrer tous les acteurs à leurs niveaux et en particulier d'assurer des articulations entre le niveau local (collectivités locales, groupes socio-professionnels, associations, *etc.*) et le niveau global (État, Europe, Nations Unies...) dans l'élaboration d'une politique du littoral. Cela consiste notamment à privilégier la pratique "*bottom up*" face à l'approche "*top down*" plus traditionnelle en France. Cette intégration crée des processus de régulation qui redéfinissent les rôles de chacun aux différents niveaux du processus de GIZC.

Deux niveaux d'intégration concernent plus particulièrement les chercheurs et universitaires :

- intégration praticiens-scientifiques, ou "*intégration de la science et de la gestion*" (Miossec, 1998.b) : Il est essentiel, pour progresser dans les problématiques du littoral, que des ponts soient bâtis et régulièrement franchis entre la recherche et la politique. La géographie est une discipline qui ouvre dans ce domaine de larges horizons. On peut espérer que les résultats des chercheurs, s'ils sont diffusés suffisamment largement, alimentent les réflexions des politiques, qu'ils leur permettent aussi de s'appuyer sur des arguments solides pour justifier leurs interventions. D'un autre côté, pour les chercheurs, il est tout aussi essentiel de confronter leurs idées à celles des praticiens que de vérifier leurs hypothèses par la réalité du terrain. Ainsi une véritable synergie doit pouvoir se développer entre des acteurs qui travaillent dans des sphères différentes mais sur des problématiques proches : la gestion intégrée du littoral. Des passerelles existent par le

biais de certains colloques ou séminaires comme celui organisé en 2005 par le MEDD⁹⁵ ou par des associations comme l'EUCC, notamment sa branche française.

- intégration disciplinaire : enfin, à l'intérieur du monde de la recherche, une approche pluridisciplinaire offre une vision élargie des problématiques du littoral. Des disciplines telles que l'écologie, la géologie, la climatologie, le droit, la science politique, l'économie, la sociologie, la philosophie, l'histoire, les sciences de gestion et bien sûr la géographie peuvent se conjuguer pour apporter des éclairages multiples sur cet enjeu majeur qu'est la GIZC. De façon plus générale, les questions d'aménagement et d'environnement ont tout avantage à être étudiées à la lumière de la pluridisciplinarité (Jollivet, 1992). Interface entre sciences de la nature et sciences de la société, la géographie est particulièrement apte à intégrer les approches des autres disciplines et à diffuser ces résultats en dehors de son corpus disciplinaire.

1.3- LES CONCEPTS IMPLIQUÉS PAR LA GIZC

La GIZC étant un principe émanant du développement durable, elle repose comme lui sur trois piliers qui sont, sans ordre hiérarchique, le développement économique, la préservation de l'environnement naturel et l'équité sociale (Theys, 2002a). Par ailleurs, plusieurs concepts sont induits par la notion de GIZC.

1.3.1 Gouvernance et régulation

Si l'on considère, en accord avec C. Le Visage (2004) que, "*la GIZC est une méthode de gouvernance pour obtenir une intégration d'objectifs et d'enjeux complexes avec un nombre illimité d'acteurs*", il convient de cerner ce concept. La notion de gouvernance est ancienne et peut être employée dans des acceptions diverses et des contextes très variés. "*L'histoire de la philosophie nous apprend que la gouvernance est, au dix-septième et dix-huitième siècle, un des éléments du débat relatif à l'équilibre entre les pouvoirs royaux et parlementaires*" (Gaudin, 2002). Au vingtième siècle, elle a fait l'objet de nouveaux usages dans deux domaines plus particuliers : l'économie d'entreprise et l'analyse de la décision publique.

Pour D. Lorrain (1998), la gouvernance "*est née aux États-Unis chez les économistes il y a plus d'un demi siècle et son importation récente en France par la science politique a conduit à une singulière inversion de sens*". Ainsi dans son acception d'origine pour les économistes institutionnalistes, la "*gouvernance*" concerne les dispositifs mis en œuvre par les grandes firmes pour simplifier en interne leurs échanges, face à la complexité du marché. Pour les politologues, qui ont repris et généralisé cette expression importée du monde de l'entreprise, il s'agit au contraire d'un principe exprimant la "*complexité organisationnelle grandissante du pouvoir local autour des notions de partenariat public-privé, de délégation, de contractualisation des engagements*" (Lorrain, 1998).

C'est dans ce sens, dans le contexte contemporain d'un "*monde plus fluide et multipolaire*" qui suscite la perplexité de nombreux observateurs, que la gouvernance émerge à nouveau au début des années 1990 (Gaudin 2002). Le concept a surtout été appliqué aux villes et de

⁹⁵ "Prospective du littoral – Prospective pour le littoral", Paris, 1 et 2 mars 2005.

façon plus générale au domaine des transformations des formes de l'action publique. Dans cette acception, la gouvernance se définit comme *"les nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs privés, les différentes organisations publiques, les groupes ou communautés de citoyens, ou d'autres types d'acteurs, prennent part à la formulation de la politique"* (Marcou et al., 1997). Dans son rapport daté de 1995, la Commission sur la gouvernance globale⁹⁶ définit la gouvernance comme *" la somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publics et privés, gèrent leurs affaires communes. C'est un processus continu de coopération et d'accommodement entre des intérêts divers et conflictuels. Elle inclut les institutions officielles et les régimes dotés de pouvoirs exécutoires tout aussi bien que les arrangements informels sur lesquels les peuples et les institutions sont tombés d'accord ou qu'ils perçoivent être de leur intérêt"* (Smouts, 1998). C'est dans ce sens que la gouvernance est un élément clé de la GIZC.

Pour J. Theys (2002 b.), *"l'important dans cette définition c'est l'idée de processus interactif : une succession d'étapes à travers lesquelles des acteurs nombreux n'ayant pas le même intérêt et agissant à différentes échelles, mais confrontés à un même problème vont progressivement construire une représentation commune de la réalité, lui donner un sens, se fixer des objectifs, adopter des solutions puis les mettre en œuvre collectivement, sans que rien - ni cette représentation, ni ces objectifs, ni ce sens, ni cette interaction ne soient déterminés à l'avance"*.

La gouvernance implique donc les notions de concertation et de compromis car aucun acteur n'est légitime pour représenter tous les enjeux et imposer des choix. Une concertation initiale pour hiérarchiser les enjeux permet à tous les acteurs de s'approprier le diagnostic de territoire et de s'associer à la définition des compromis inévitables auxquels ils seront soumis. La concertation est à la fois un facteur d'acceptation et un moteur d'autodiscipline ultérieure. *"Les compromis ne sont acceptables que lorsque l'on participe à leur élaboration"* (Le Visage, 2004).

Le concept de gouvernance se réfère par bien des aspects à celui de *régulation sociale* (Reynaud, 1997 et 1999 ; De Terssac, 2003). On y retrouve les notions *"d'action collective organisée, de formes de co-construction multipolaires, peu ou pas formalisées, non coercitives"* (Thoenig, 1998). La régulation se présente comme un *"phénomène social spécifique"* qui pourrait s'interpréter comme le résultat de la gouvernance, dans le sens où *"la régulation permet à l'action collective d'induire le changement"* (Thoenig, 1998). Si la régulation sociale s'identifie et se caractérise par *"l'observation de la réalité empirique"*, le processus de mise en place de la GIZC actuellement engagé en France et en Europe présente un beau cas d'école pour l'application de cette méthode.

1.3.2 Système et complexité

L'intégration d'éléments multiples entraîne la complexité. Si le littoral est le type même d'espace dont la complexité est élevée (chapitre I, partie 1.4.2), sa gestion intégrée, associant tous les acteurs, toutes les activités, toutes les échelles, toutes les disciplines est d'une complexité extrême. Le nombre de composants entraîne une multiplicité d'interactions

⁹⁶ La " *Commission on Global Governance* " a été créée en 1992 à l'instigation de Willy Brandt. Elle regroupait une vingtaine de dirigeants ayant joué un rôle ou jouant un rôle au sein des Nations Unies et de l'Union européenne.

créant un système ouvert qui est plus que la somme de ses éléments. Or "*le système complexe se caractérise notamment par un comportement imprévisible à long terme*" (Dauphiné, 2003). Cette imprévisibilité, en terme mathématique, n'implique pas que le système soit impossible à comprendre, ni même à gérer empiriquement, mais elle implique par contre qu'il soit étudié de façon systémique en faisant notamment appel aux notions d'intégration, de régulation et de gouvernance. Il faut garder à l'esprit que chaque élément est *intégré* dans un tout, reçoit des influences et provoque des modifications, mais aussi que toutes les parties peuvent s'éclairer mutuellement (Vivian, 1982 *in* Robic, 1992) .

La complexité existe indubitablement dans la GIZC et elle peut même paraître insurmontable. Cependant comme le rappelle C. Levisage (2004), "*le mot intégré fait peur mais de toutes manières la gestion n'est intégrée que parce que la vision est intégrée ; les actions ne seront toujours que sectorielles*". La complexité est donc maximale au niveau du concept, de la stratégie et de son évaluation ; elle ne doit pas paralyser l'action mais lui apporter un cadrage et un éclairage global.

1.3.3 Intégration des échelles temporelles

Dans le respect des principes du développement durable, la GIZC implique également une vision à long terme englobant les générations futures dans les préoccupations de gestion des ressources du littoral (naturelles, spatiales, etc.). Cette échelle du temps long (de l'ordre du siècle au moins) s'accorde facilement avec les approches théoriques de la GIZC, répondant à des préoccupations d'intérêt général. Par contre, une telle échelle temporelle est plus difficile à intégrer au niveau local, face à des problématiques de terrain concrètes et demandant des solutions rapides, à défaut d'être toujours durables. Ainsi pour les responsables locaux, notamment les élus soumis à des "obligations d'efficacité" à court terme et aux échéances électorales, l'échelle de temps est souvent de l'ordre de quelques années, voire décennies. Ce constat rappelle l'importance de la stratégie et de la prospective à long terme en matière de GIZC, éléments qui trouvent davantage leur place à un niveau global (État, DIACT, SG Mer...) qu'au niveau local généralement soumis à des contraintes à plus brèves échéances.

Ces éléments de clarification du principe de GIZC permettent d'aborder les modalités de sa mise en place. Pour cette étape primordiale, la France tente de mettre en place une nouvelle gouvernance, en appelant les territoires locaux à élaborer des projets d'application de la GIZC, tendant ainsi à rééquilibrer un fonctionnement traditionnellement très centralisé.

1.4- CONCLUSION DE LA PARTIE 1 : LA GIZC, UN CONSTRUIT COLLECTIF

Plutôt que d'imposer un cadre normatif mal adapté aux particularismes territoriaux, qui serait probablement mal perçu par des acteurs locaux déjà investis dans le processus de GIZC, et donc quasiment impossible à faire appliquer, l'État français a choisi de jouer la politique du "bottom-up". Il s'agit donc de faire émaner des acteurs locaux des projets territoriaux de mise en place de la GIZC qui serviront à concrétiser la stratégie nationale. Ainsi, à la suite du CIADT du 14 septembre 2004, l'appel à projet national "pour un développement équilibré des territoires littoraux par une GIZC" a été lancé vers les territoires littoraux. Il accorde à chacun des 25 projets lauréats un appui technique et un soutien financier de 60 000 €, et surtout une reconnaissance par l'État. La réalisation des projets est prévue sur une période de 18 mois et fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage⁹⁷. Début 2007, l'État bénéficiera donc du retour d'expérience de 25 cas d'application de la GIZC, dans des contextes territoriaux très variés, qui contribueront à renforcer les grands axes de la stratégie nationale.

Cette démarche de mise en application de la GIZC correspond au processus de *régulation sociale* décrit par J.D. Reynaud dans son ouvrage "*Les règles du jeu*" (1997) : *c'est le jeu de l'action collective qui devient un point d'entrée, et la règle formelle ou informelle qui fait fonction de point de sortie, qui apparaît donc comme un construit collectif de négociation ou de quasi-négociation. (...) Les règles sont réinterprétées, ajustées dans leur universalisme aux cas particularistes, différenciées selon les scènes locales de leur mise en œuvre. Des normes secondaires d'application émergent qui structurent les relations empiriques entre la puissance publique et la société.*" (Thoening, 1998).

Cette façon de procéder peut permettre d'éviter une difficulté majeure d'application du développement durable : la déconnexion entre le niveau *local* et le niveau *global*. Selon Jacques Theys (2002a), il existe "*deux logiques des développements durables qui n'ont, finalement, que très peu de points communs*" et qu'il faut tenter de faire coexister : celle des territoires décentralisés qui se mobilisent et agissent avec pragmatisme et efficacité pour le développement local et celle de l'État ou d'un niveau global, garant des grands principes de responsabilité, de solidarité, d'éthique.

L'analyse des 49 dossiers en compétition dans le cadre de l'appel à projets de la DATAR et du SG Mer, permet d'appréhender la mise en place de la GIZC "en action". Elle renseigne à la fois sur les critères qui ont servi à la sélection des dossiers, et qui reflètent donc la représentation de la GIZC par l'État et les experts, mais aussi sur la façon dont la GIZC est comprise et mise en application par les porteurs locaux de projets.

⁹⁷ Informations disponibles et évolutives sur le site spécialement créé à cet effet : www.territoires-littoraux.com

2- RESULTATS DE L'APPEL A PROJETS DATAR-SG MER

Lancé en janvier 2005 par la DATAR et le SG Mer, cet appel à projets a suscité une forte mobilisation des acteurs du littoral, sur les quatre façades maritimes de métropole et d'Outre-Mer.

Les 49 dossiers de candidature transmis à la DATAR ont fait l'objet de quatre étapes d'analyses - discussions, coordonnées par la DATAR et par le SG Mer :

- La première a été menée par les préfets de région, avec l'aide des services déconcentrés de l'État,
- La seconde s'appuie sur les rapports de douze experts indépendants, émanant tous d'universités ou d'organismes de recherche nationaux. Chaque projet a fait l'objet de deux rapports, par deux experts⁹⁸. Chaque expert a rapporté sur 8 dossiers. Les avis des chercheurs, centralisés par le bureau RCT⁹⁹, ont été présentés et discutés le 29 juin 2005 lors d'une réunion réunissant les experts, la DATAR et le SG Mer. La quasi-totalité des avis étaient concordants entre les experts et les services de l'État.
- La troisième réunion s'est déroulée le 6 juillet 2005 et a réuni, outre la DATAR et le SG Mer, l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), Rivages de France et l'Ifremer.
- La quatrième étape a été confiée à un comité national de sélection composé de personnalités qualifiées et de représentants des administrations centrales et des organismes concernés. Ce jury s'est réuni le 12 juillet 2005 et a établi, après discussions, une proposition de liste des projets lauréats.

Enfin, la liste officielle de 25 projets lauréats a été arrêtée par les ministres en charge de l'aménagement de territoire et de la mer et publiée en juillet 2005 sur le site Internet de la DATAR.

2.1 LES DONNÉES

Les 49 dossiers de candidature répondant à l'appel à projet national GIZC constituent une matière première très riche représentant environ 2500 pages de dossiers comprenant texte, photos, cartes, *etc.* Pour faciliter leur analyse, le bureau d'études RCT a élaboré, pour le jury du 12 juillet 2005, 49 fiches synthétisant les projets et les avis des experts et des services de l'État.

Par ailleurs des grilles d'analyse et d'évaluation élaborées par le bureau RCT, suivant le cahier des charges de la DATAR, ont été fournies aux experts (figure 37). Ces grilles soulignent les points importants ne devant pas échapper aux experts pour évaluer la qualité des dossiers et leur adéquation avec les principes de la GIZC. Elles sont un élément précieux à la fois pour analyser les 49 dossiers mais aussi pour identifier les critères que l'État estime prioritaires pour une bonne application des principes de la GIZC.

⁹⁸ J'ai moi-même participé à cette analyse en tant qu'expert pour la DATAR.

⁹⁹ RCT : Réseau conseil en Développement Territorial. Ce bureau d'études assiste la DATAR et le SG Mer dans la mise en œuvre et le suivi de l'appel à projets national GIZC.

	points forts	points faibles	pistes d'amélioration
Le projet			
Objectifs et enjeux dans la GIZC ? Prise en compte conjointe des parties terrestre et marine du littoral ? Intégration des différents secteurs d'activité ?			
Le pilotage du projet			
Partenariat mis en œuvre ? Articulation avec autres politiques ? Mode de gouvernance ? Modalités d'évaluation et de mise en réseau ?			
Le territoire			
Cohérence géographique ? Hiérarchisation des enjeux ? Transversalité des enjeux ?			
Points de synthèse			
Sur l'apport de la démarche/enjeux de la GIZC sur le territoire			
<i>Sur l'apport de la démarche et son rôle démonstratif</i>			

Figure 37 : grille d'expertise pour la sélection des dossiers (RCT - DATAR).

A partir de ces données, les réponses à l'appel à projet ont été analysées, non seulement pour caractériser les 25 dossiers qui ont été sélectionnés (figure 38) et représentent donc les "bons élèves" ou, à tout le moins, les "élèves encouragés par l'État", mais aussi pour cerner l'ensemble des 49 réponses qui reflète l'idée que se font de la GIZC les acteurs locaux et leur degré d'investissement dans le processus. Ainsi, l'analyse des 21 dossiers rejetés est révélatrice d'éléments importants comme la faiblesse de moyens de certaines équipes ou la faible maturité de certains projets dans les processus d'intégration. Certains dossiers totalement "hors-sujet" peuvent relever soit d'un simple opportunisme, soit d'une mauvaise compréhension des principes de la GIZC.

A (retenus)	C (rejetés)
Opale	Dieppe
Somme	Caux
Havre*	Douarnenez
Seine*	Douarn.@
Coutances	Belon
Mont St Michel	Morbihan
Brest	Cap Atlantique
Cornouaille	Royan
Lorient	Landes
Etel	Aquitaine
Bretagne	Argelès
Marennes	Pyrénées
Gironde	Canet
Narbonnais	Aigues-Mortes
Thau	Lecci Zonza
Camargue	Valinco
Marseille	Balagne
Maures	Costa Verde
Nice	Bacchus
Monaco	Ste Anne
Girolata	Scholcher
Biguglia	
Marie-Galante*	
Terre-de-Bas*	
Désirade*	
Robert	
Owala	
Réunion	
Total : 28	Total : 21

Figure 38 : tableau des 25 dossiers lauréats et des 21 dossiers rejetés.

Nota : les noms complets des 49 dossiers sont reportés en annexe 1 ; les astérisques indiquent les dossiers qui ont été regroupés.

2.2 LE TRAITEMENT DES DONNÉES

Une telle masse d'informations ne pouvant être facilement traitée "à la main", le logiciel d'analyse de données *Sphinx*¹⁰⁰ a permis de synthétiser et de croiser les données afin de mettre en valeur certains faits remarquables ou d'ouvrir des pistes de réflexion.

Dans un premier temps un "questionnaire" a été spécialement élaboré pour cette analyse, à partir des fiches de synthèse élaborées par RCT, du contenu des 49 dossiers, des grilles d'expertises et de la décision du jury. Il comporte 20 indicateurs regroupés en 5 rubriques (figure 39) :

¹⁰⁰Le Sphinx est un logiciel de création - traitement d'enquêtes et d'analyse de données ; il est couramment utilisé en sociologie et en géographie sociale. <http://www.sphinxonline.com>

Identification du projet GIZC	
<p>1. nom court du dossier</p> <input type="text"/>	<p>5. Type de porteur</p> <p> <input type="checkbox"/> 1. commune <input type="checkbox"/> 2. Structure intercommunale <input type="checkbox"/> 3. Syndicat Mixte <input type="checkbox"/> 4. Conseil général <input type="checkbox"/> 5. Conseil régional <input type="checkbox"/> 6. association <input type="checkbox"/> 7. PNR <input type="checkbox"/> 8. Pays <input type="checkbox"/> 9. GIP </p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p>
<p>2. Nom complet du dossier</p> <input type="text"/>	
<p>3. Classement du dossier</p> <p> <input type="radio"/> 1. A (sélectionné) <input type="radio"/> 2. C (refusé) </p>	
<p>4. Nom du Porteur du projet</p> <input type="text"/>	
Territoire et partenaires	
<p>6. Nombre de communes impliquées</p> <input type="text"/>	
<p>7. taille</p> <p> <input type="radio"/> 1. mono 1 <input type="radio"/> 2. micro [2-10[<input type="radio"/> 3. méso [10-40[<input type="radio"/> 4. macro [40-120[<input type="radio"/> 5. méga [120-950[</p>	
<p>8. Partenariats</p> <p> <input type="checkbox"/> 1. Commune <input type="checkbox"/> 2. Structure intercommunale <input type="checkbox"/> 3. Syndicat mixte <input type="checkbox"/> 4. Conseil général <input type="checkbox"/> 5. Conseil régional <input type="checkbox"/> 6. association <input type="checkbox"/> 7. PNR <input type="checkbox"/> 8. Pays <input type="checkbox"/> 9. organisme socio-professionnel <input type="checkbox"/> 10. organisme de recherche <input type="checkbox"/> 11. services de l'Etat <input type="checkbox"/> 12. Conservatoire du littoral <input type="checkbox"/> 13. Etranger </p> <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p>	

(...)

Objectifs et outils	
<p>9. Principaux objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. hiérarchisation enjeux <input type="checkbox"/> 2. stratégie globale GIZC <input type="checkbox"/> 3. cohérence politiques publiques <input type="checkbox"/> 4. participation de la population <input type="checkbox"/> 5. association praticiens -scientifiques <input type="checkbox"/> 6. gestion conflits d'usage <input type="checkbox"/> 7. préservation nature <input type="checkbox"/> 8. éducation environnement <input type="checkbox"/> 9. qualité eau (pêche, aquaculture, baignade, santé) <input type="checkbox"/> 10. pollutions (marines, bassin versant, industrielle, assainissement) <input type="checkbox"/> 11. patrimoine culturel, identité littorale <input type="checkbox"/> 12. érosion côtière, submersion <input type="checkbox"/> 13. pression foncière sur milieu naturel <input type="checkbox"/> 14. pression foncière sur prix et accessibilité <input type="checkbox"/> 15. activités nautiques <input type="checkbox"/> 16. pêche et filières halieutiques (aquaculture) <input type="checkbox"/> 17. agriculture <input type="checkbox"/> 18. déplacements, transports <input type="checkbox"/> 19. développement tourisme <input type="checkbox"/> 20. maîtrise tourisme et urbanisation <input type="checkbox"/> 21. réponse à croissance démographique <input type="checkbox"/> 22. réponse au déclin démographique, revitalisation emploi <input type="checkbox"/> 23. nouvelles technologies (WEB, SIG) <input type="checkbox"/> 24. ports commerce industrie <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p>	<p>10. Articulation avec politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. SMVM <input type="checkbox"/> 2. Contrat de baie, d'étang, de delta <input type="checkbox"/> 3. SAGE, SDAGE <input type="checkbox"/> 4. SCOT <input type="checkbox"/> 5. GIP <input type="checkbox"/> 6. OGS <input type="checkbox"/> 7. PNR <input type="checkbox"/> 8. RN, Parc marin <input type="checkbox"/> 9. Natura 2000 <input type="checkbox"/> 10. Programmes européens (Interreg, Feder, Leader +) <input type="checkbox"/> 11. DTA <input type="checkbox"/> 12. SAR <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p> <p>11. Outils proposés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Charte <input type="checkbox"/> 2. Observatoire <input type="checkbox"/> 3. Diagnostic <input type="checkbox"/> 4. Cartographie, atlas, SIG <input type="checkbox"/> 5. Scénario, prospective, agenda 21 <input type="checkbox"/> 6. Internet (NTIC) <input type="checkbox"/> 7. Label qualité <input type="checkbox"/> 8. Guide, schéma, plan d'action <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p>
Critères de la GIZC	
<p>12. Intégration sectorielle</p> <p><input type="radio"/> 1. fort <input type="radio"/> 2. moyen <input type="radio"/> 3. faible</p>	<p>15. gouvernance, association des citoyens</p> <p><input type="radio"/> 1. fort <input type="radio"/> 2. moyen <input type="radio"/> 3. faible</p>
<p>13. Intégration terre-mer</p> <p><input type="radio"/> 1. fort <input type="radio"/> 2. moyen <input type="radio"/> 3. faible</p>	<p>16. dimension durable (prospective, suivi)</p> <p><input type="radio"/> 1. fort <input type="radio"/> 2. moyen <input type="radio"/> 3. faible</p>
<p>14. Intégration aux politiques publiques</p> <p><input type="radio"/> 1. fort <input type="radio"/> 2. moyen <input type="radio"/> 3. faible</p>	<p>17. expérience, avancement de la procédure GIZC</p> <p><input type="radio"/> 1. fort <input type="radio"/> 2. moyen <input type="radio"/> 3. faible</p>
Avis sur le dossier	
<p>18. Classement discuté</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> 1. non <input type="radio"/> 2. oui B-A <input type="radio"/> 3. oui B-C <input type="radio"/> 4. oui C-A <input type="radio"/> 5. oui B-A avec regroupement <input type="radio"/> 6. repêché post-jury 	<p>20. Motif de classement en C</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. projet technique, actions ponctuelles <input type="checkbox"/> 2. projet sectoriel (seulement quelques aspects de la GIZC) <input type="checkbox"/> 3. projet limité géographiquement <input type="checkbox"/> 4. projet inabouti, incomplet, manque de cohérence <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p>
<p>19. Motif de classement en A</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. principe de la GIZC bien intégré (projet modèle) <input type="checkbox"/> 2. enjeux forts sur territoires exceptionnels (nature, conflits) <input type="checkbox"/> 3. GIZC peu avancée à encourager <input type="checkbox"/> 4. soutien particulier de membres du jury <input type="checkbox"/> 5. Regroupement <input type="checkbox"/> 6. inconnu, repêché post-jury <p><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></p>	<p>21. n° ordre géographique <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/></p>

Figure 39 : questionnaire Sphinx d'analyse des 49 dossiers

Certains indicateurs nécessitent quelques précisions.

Identification du projet :

- classement du dossier : à ce stade seulement deux modalités sont proposées A (retenus) ou C (rejetés). Les discussions sur le classement font l'objet d'un autre indicateur dans la dernière rubrique.

Territoire et partenaires :

- nombre de communes impliquées : cette donnée provient des dossiers ou, lorsqu'elle n'était pas spécifiée dans les dossiers de candidature, de recherches complémentaires effectuées sur *Internet*¹⁰¹.
- taille : en fonction des réponses, les nombres de communes ont été discrétisés par la méthode empirique des "seuils naturels" (Chadule, 1986) en 5 classes représentatives de 5 tailles de territoires :

- *mono* : 1 seule commune
- *micro* : 2 à 10 communes
- *méso* : 10 à 40 communes
- *macro* : 40 à 120 communes
- *méga* : 120 à 950 communes

Exprimer l'échelle des projets par le nombre de communes n'est pas la solution idéale car cette variable ne reflète pas forcément la taille du territoire, ni le nombre d'habitants. Cependant elle fournit un ordre de grandeur facile à comparer et permet de cerner la taille moyenne des territoires de projet.

Objectifs et outils :

- Principaux objectifs du projet : du fait du caractère même de la GIZC, un grand nombre d'objectifs est généralement avancé dans les projets. Seuls les principaux sont repris dans cet indicateur. Cependant, pour certains dossiers très complets, les objectifs affichés peuvent aller jusqu'à 11 sans hiérarchisation sensible.
- Articulation avec politiques publiques : comme pour l'indicateur précédent, seules les politiques publiques principalement intégrées au projet sont mentionnées.

Critères de la GIZC :

Les six indicateurs regroupés dans cette rubrique reflètent le degré d'adéquation des dossiers avec les grands principes de la GIZC. Tous ces indicateurs sont renseignés par trois modalités : *fort, moyen, faible*. L'attribution des niveaux est faite en fonction des contenus des dossiers et des avis des experts.

L'indicateur "*gouvernance, association des citoyens*" mérite quelques précisions. Bien que le terme "*gouvernance*" ait une acception beaucoup plus large (*cf.* partie 1.3.1), cet indicateur concerne ici plus particulièrement l'"*association des citoyens*". Ce choix a été fait parce que, d'une part, les autres acteurs (État, collectivités territoriales, organismes socio-professionnels, *etc.*) sont "traditionnellement" associés dans la plupart des projets notamment depuis la décentralisation des années 1980, et que, d'autre part, l'indicateur "*intégration aux*

¹⁰¹ Je tiens à remercier ici Philippe Chagnon, ingénieur d'études à la Maison de la Recherche en Sciences Humaines à l'Université du Littoral Côte d'Opale, pour son aide précieuse dans ce fastidieux travail d'inventaire.

politiques publiques" reflète déjà une partie de la gouvernance. Par contre, l'information des citoyens et leur participation aux discussions et aux prises de décision restent rares. Cet aspect, probablement le plus novateur et le moins développé dans le processus de gouvernance, est donc un indicateur important reflétant le degré de maturité de la démocratie participative.

Certains indicateurs de la rubrique "critères de la GIZC" en recourent d'autres de façon assez étroite. Par exemple il est logique que la modalité "*scénario, prospective, agenda 21*" dans l'indicateur "*outils proposés*" corresponde à des dossiers ayant un niveau de "*dimension durable (prospective, suivi)*" fort. De même, les projets étant sans réponse pour l'indicateur "*articulation avec politiques publiques*" ont logiquement un niveau faible pour "*intégration aux politiques publiques*". Ces redondances permettent de vérifier la cohérence du questionnaire et de repérer d'éventuelles erreurs de saisie.

Avis sur le dossier

Cette dernière rubrique reflète les discussions qui ont éventuellement eu lieu au sujet des dossiers. Des modalités différentes distinguent les projets qui n'ont pas été discutés (classés directement en A ou C), des dossiers qui ont été dans un premier temps classés en B (indéterminés) puis, après discussion au sein du jury, descendus en C ou remontés en A. Un seul dossier a été remonté de C à A par le jury (Girolata). Certains dossiers ont été regroupés (Marie-Galante - Terre-de-Bas - La Désirade ; Seine - Havre). Enfin, quatre dossiers ont été "repêchés" postérieurement au jury, à la suite de décisions ministérielles (Cornouaille, Marennes, Nice et Monaco).

Les 20 indicateurs retenus sont censés donner une représentation la plus synthétique et la plus homogène possible des 49 dossiers. Cependant, la très grande hétérogénéité de présentation et de contenu des projets, qui vont d'une dizaine de pages à plus de cent, entraîne des risques d'erreur, ou à tout le moins, d'imprécisions qu'il faut garder à l'esprit dans l'analyse des résultats.

2.3 L'ANALYSE DES RÉSULTATS

Le premier enseignement qui peut être tiré de l'appel à projet est la mobilisation large et inattendue qu'il a suscitée. Le nombre de réponses a largement dépassé les attentes des services de l'État qui avaient tablé sur 25 à 30 dossiers. Face à une telle mobilisation, et alors que seulement 12 à 15 dossiers devaient être initialement retenus, 25 projets ont finalement été lauréats.

Cette forte implication est visible sur la quasi-totalité des territoires littoraux français et le nombre de communes (côtières ou non) impliquées dans une ou plusieurs réponse(s) à l'appel à projet dépasse 1800 (figure 40). Les communes côtières impliquées forment des liserés quasi-ininterrompus de la frontière belge à l'estuaire de la Somme, des falaises de Haute-Normandie à l'estuaire de la Seine, du Cotentin à l'estuaire de la Loire, d'Oléron au bassin d'Arcachon, de Capbreton à la frontière espagnole, et sur la côte méditerranéenne de la frontière espagnole à Marseille et de Cannes à la frontière italienne.

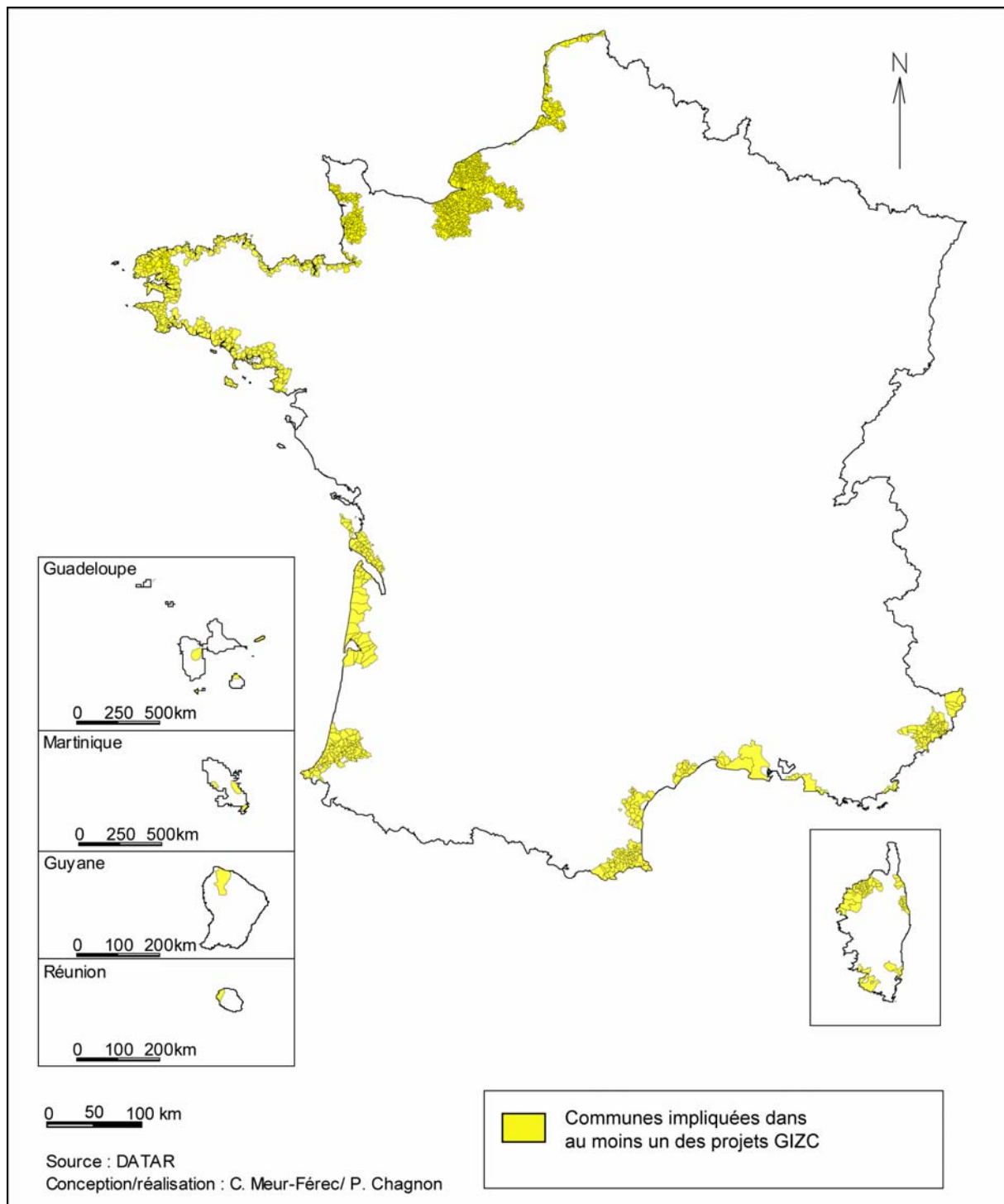


Figure 40 : carte des communes impliquées dans un moins un des projets GIZC.

En terme de linéaire côtier, 72 % du littoral de la France métropolitaine sont concernés (Gaignon, 2006). Parallèlement, on relève quelques "vides" dans cet investissement vers la GIZC. Le plus manifeste et celui de la région Pays de la Loire, par ailleurs région de mise en œuvre de l'opération pilote de GIZC "Baie de Bourgneuf" décidée lors du CIADT de septembre 2003 (Gaignon, 2006). On note également quelques coupures au niveau des Maures et de l'Estérel, des Landes, du Bessin et nord Cotentin, de l'est de la Seine Maritime. En revanche, au niveau régional, la Bretagne, surtout sur la côte atlantique, et les régions méditerranéennes présentent de fortes densités de projets. Ce constat peut être mis en parallèle avec, à la fois, les fortes pressions urbaines, résidentielles et touristiques de ces

territoires (surtout en Méditerranée) et aussi leur engagement précoce dans les politiques de préservation des espaces littoraux de nature et de gestion du littoral (surtout en Bretagne). Dans des contextes très différents, la Corse la Guadeloupe et la Martinique sont aussi très bien représentées en nombre de projets GIZC.

La répartition géographique des dossiers montre un assez bon équilibre entre les dossiers lauréats et ceux qui n'ont pas été retenus (figure 41). On peut cependant noter le faible nombre (2) de projets retenus pour la côte atlantique, Bretagne mise à part, et le taux de réussite de 100 % des projets de Provence et Côte d'Azur.

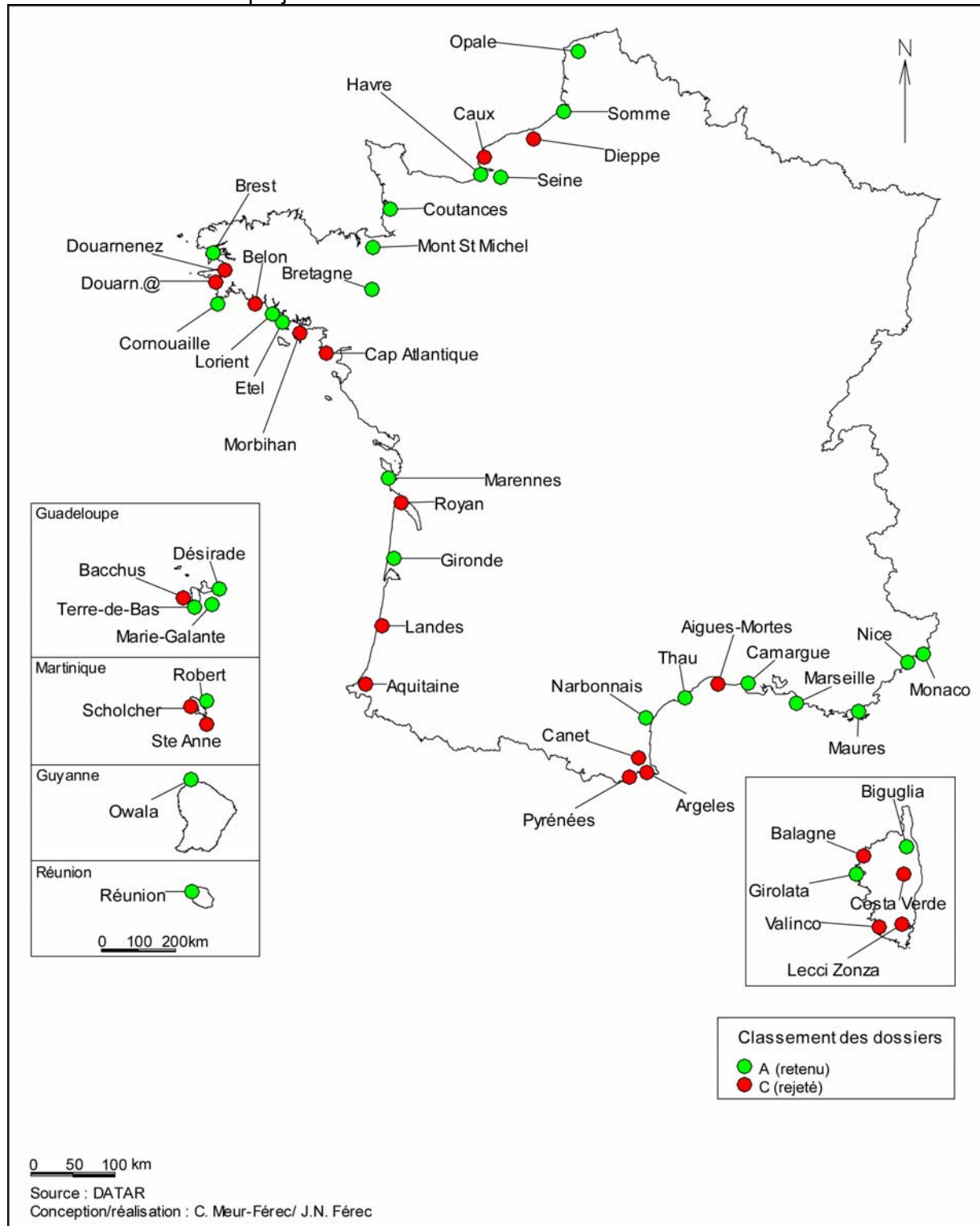


Figure 41 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur classement.

2.3.1 Les porteurs de projets

Analyse "à plat"

La classification des porteurs de projet pose plusieurs problèmes de typologie en raison de la variété et de l'hétérogénéité des statuts. Ainsi, sous la rubrique générale "*structure intercommunale*", ont été regroupés les communautés de communes, les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et les syndicats intercommunaux. Par contre, bien que les "*pays*" puissent avoir un statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de syndicat mixte, de GIP ou d'association, ils sont répertoriés dans une catégorie à part car ils marquent un engagement et une échelle particulière de l'intercommunalité. Les "*syndicats mixtes*" font également l'objet d'une catégorie distincte des autres EPCI car ils ont la particularité d'associer des acteurs qui ne sont pas uniquement des communes, comme des chambres de commerce ou d'agriculture, des conseils généraux ou régionaux, etc.

Par ailleurs, la variable "*association*" est ambiguë car elle regroupe des structures très différentes telle une association d'insertion (Caux), une structure créée spécialement pour répondre à l'appel GIZC (baie du Mont St. Michel), une association de développement des activités maritime locales (Douarnenez), une structure de promotion territoriale (Cornouaille), une agence d'urbanisme (Adour-Pyrénées), une association de mise en valeur du patrimoine (Maures). Cette catégorie n'est donc pas du tout homogène et reflète la très grande variété qui peut exister sous ce statut.

Malgré la perte de richesse de la variété individuelle, inhérente à toute classification, une tendance nette se dégage des dossiers en ce qui concerne les porteurs de projets (figure 42). L'intercommunalité est nettement prépondérante puisque 26 projets sont portés par des structures intercommunales (13), des pays (8) ou des syndicats mixtes (5). On peut y ajouter 2 projets corses (Lecci Zonza et Valinco) dont les porteurs sont classés dans la variable "*communes*" car ils n'ont pas de structure intercommunale établie mais qui sont en fait des communes associées pour la réponse à l'appel à projet. Ainsi 28 projets sur 49 sont portés par des regroupements de communes.

Le second porteur principal, à égalité avec le premier, concerne les "*communes*" qui ont aussi porté 13 projets.

Au total et sans double compte, 40 projets sont portés par des communes ou des groupements de communes, soit plus de 80 % des dossiers. Ce résultat est essentiel car il reflète la forte mobilisation des collectivités locales et donc une concrétisation de la GIZC, ou du moins de l'idée de GIZC sur le "terrain".

Types de porteur/ Classement du dossier	A (retenus)	C (rejetés)	TOTAL
Structure intercommunale	7	6	13
commune	7	6	13
Pays	3	5	8
association	3	3	6
Syndicat Mixte	5	0	5
Conseil général	2	1	3
Conseil régional	2	0	2
PNR	1	0	1
GIP	1	0	1
TOTAL	31	21	52

Figure 42 : croisement du classement du dossier et du statut du porteur
 Nota : le total est supérieur à 49 car trois projets sont portés par plusieurs acteurs (Cornouaille : communauté de commune + association, Marseille : communauté de commune + ville, Maure : SIVOM + association).

Analyse croisée

En ce qui concerne le croisement entre les classements des dossiers et les porteurs, on constate un certain équilibre : il y a globalement autant de dossiers sélectionnés que de dossiers rejetés selon les types de porteur (figure 42). On peut seulement souligner que les porteurs qui ont eu proportionnellement le plus de succès sont des structures plus "centralisées" comme les syndicats mixtes, conseils régionaux et généraux, PNR et GIP. Mais ils ne représentent qu'une petite partie des dossiers soumis. Ceux qui ont proportionnellement connu le plus d'échecs sont les dossiers portés par les pays, mais les chiffres sont bien trop faibles (5 sur 8) pour en tirer une conclusion.

La répartition géographique des types de porteur (figure 43) montre une importante concentration d'intercommunalités pour les projets du sud de la Bretagne et de la Méditerranée. Les "îles", de métropole (Corse) et d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique), concentrent la majorité des projets portés par des communes. Des plus faibles densités de population et une mise en place de structures intercommunales moins avancée expliquent probablement ce fait.

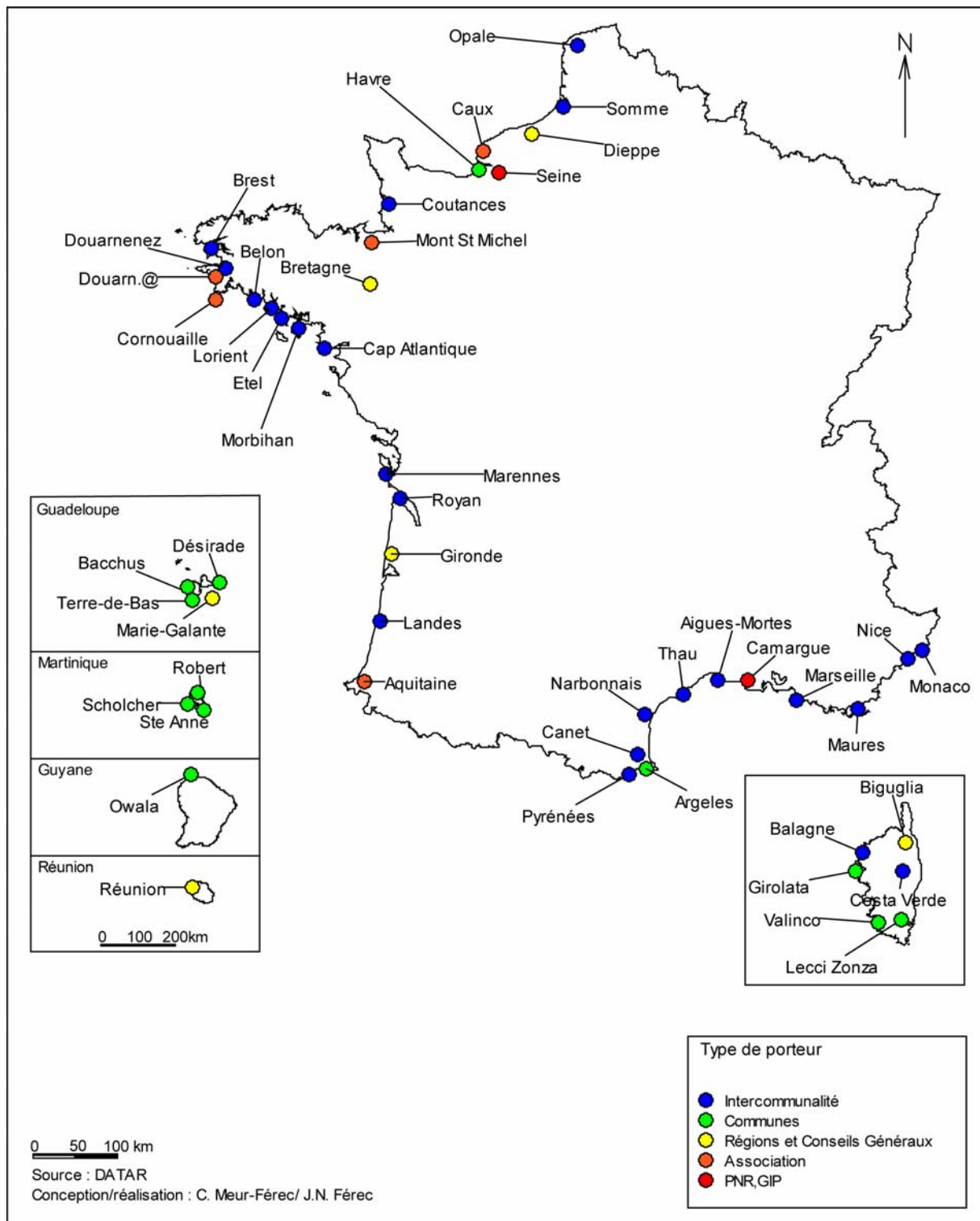


Figure 43 : carte de la répartition des 49 dossiers selon le type de porteur.

Taille du territoire / expérience, avancement de la procédure GIZC	fort	moyen	faible	total
mono 1	0	0	7	7
micro [2-10[2	2	11	15
méso [10-40[3	3	11	17
macro [40-120[0	1	5	6
méga [120-950[1	1	2	4
total	6	7	36	49

Figure 46 : croisement de la taille du territoire et de l'expérience en matière de GIZC.

Analyse croisée

Le croisement entre la taille des territoires et le classement des projets révèle un déséquilibre marqué (figure 44). Tous les projets "mono" ont été rejetés ou regroupés, à l'exception d'un seul, Girolota, qui a été fortement soutenu en raison de son caractère très particulier, quasi-insulaire, et de sa très grande valeur patrimoniale (patrimoine de l'UNESCO). Il semblerait donc que le territoire communal ne soit pas reconnu par l'État et les experts comme étant adapté à l'application de la GIZC. Les tailles qui ont eu proportionnellement le plus de succès sont aussi celles qui concernent le plus de réponses : "micro" et "méso". Il y aurait donc, hormis le cas des projets "mono", une assez bonne adéquation entre la vision de l'État et des experts et celles des candidats pour la définition de l'échelle du territoire de projet.

La répartition géographique des tailles de territoire (figure 47) montre que les projets impliquant les territoires les plus grands sont situés au nord de la Loire. Les territoires de projet les plus petits concernent principalement des îles (Guadeloupe, Martinique, Corse) et la côte méditerranéenne.

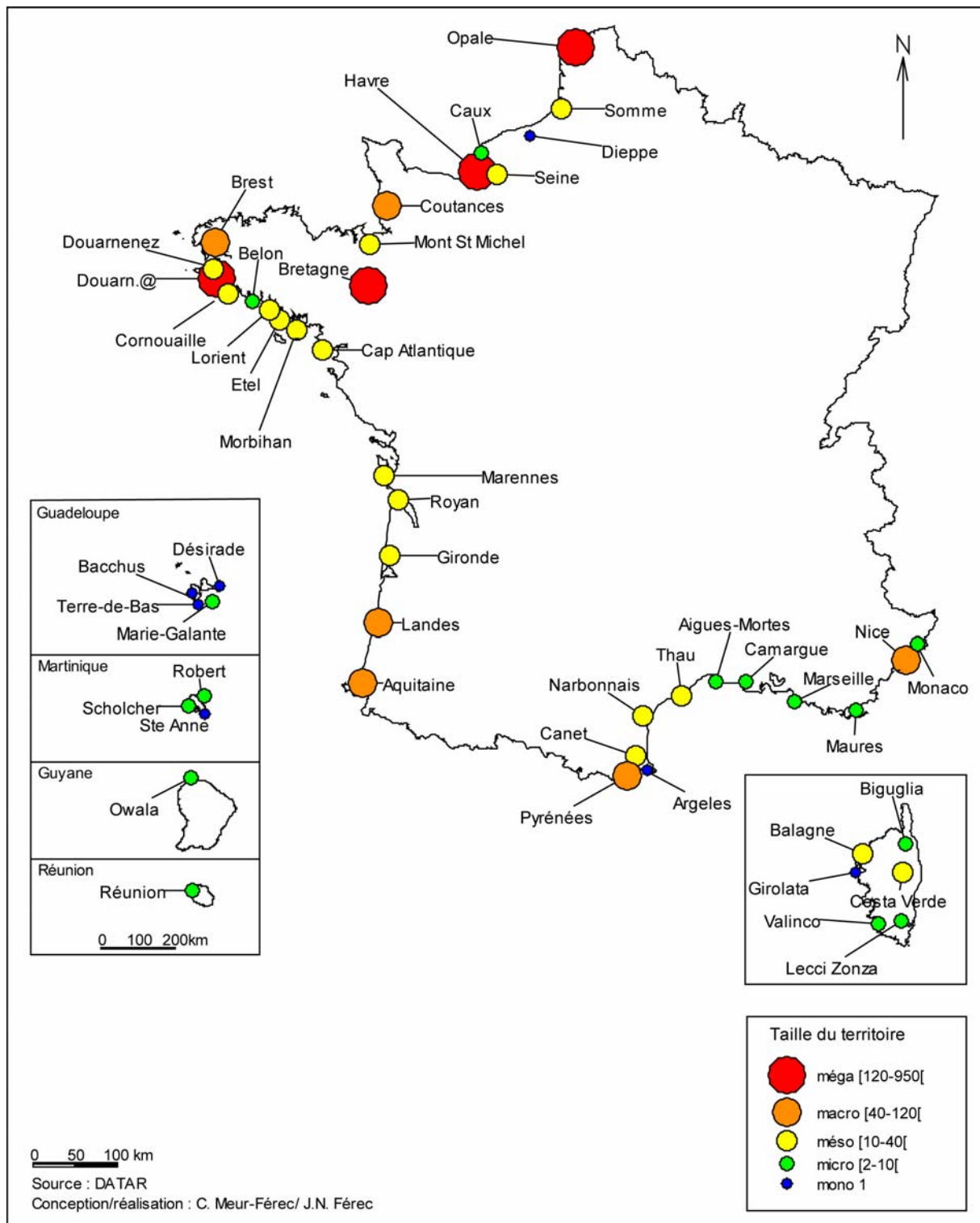


Figure 47 : carte de la répartition des 49 dossiers selon la taille du territoire de projet.

2.3.3 Les partenariats

Analyse "à plat"

Le partenaire le plus fréquemment associé au porteur de projet est "services de l'État" ; 73 % des projets le mentionnent comme partenaire (figure 48). L'appel à projets émanant de l'État et les projets devant s'insérer dans une stratégie nationale, les porteurs se sont en toute logique rapprochés des services de l'État. Viennent ensuite, par ordre de fréquence, les organismes socio-professionnels, les organismes de recherche et les associations.

Partenariats / Classement du dossier	A	C	TOTAL
services de l'État	22	14	36
organisme socio-professionnel	16	12	28
organisme de recherche	19	7	26
association	13	12	25
Conseil régional	12	10	22
Conseil général	10	10	20
Commune	15	5	20
Structure intercommunale	9	9	18
Conservatoire du littoral	6	9	15
Syndicat mixte	3	4	7
Pays	4	1	5
PNR	3	0	3
Etranger	1	1	2
TOTAL	133	94	227

Figure 48 : croisement du classement du dossier et des partenariats.

Nota : le total est très supérieur à 49 car la plupart des dossiers affiche des partenariats multiples.

Les projets affichent dans l'ensemble un grand nombre de partenaires, 5 en moyenne et jusqu'à 9 (figure 49). Cette ouverture et ces collaborations multiples sont en totale adéquation avec l'esprit de la GIZC et le panachage d'acteurs très variés reflète les avancées vers la gouvernance.

Cependant, il faut peut-être nuancer certains partenariats car après discussions, durant le jury notamment, il s'avère que plusieurs acteurs n'étaient pas au courant des partenariats dans lesquels ils étaient affichés (!).

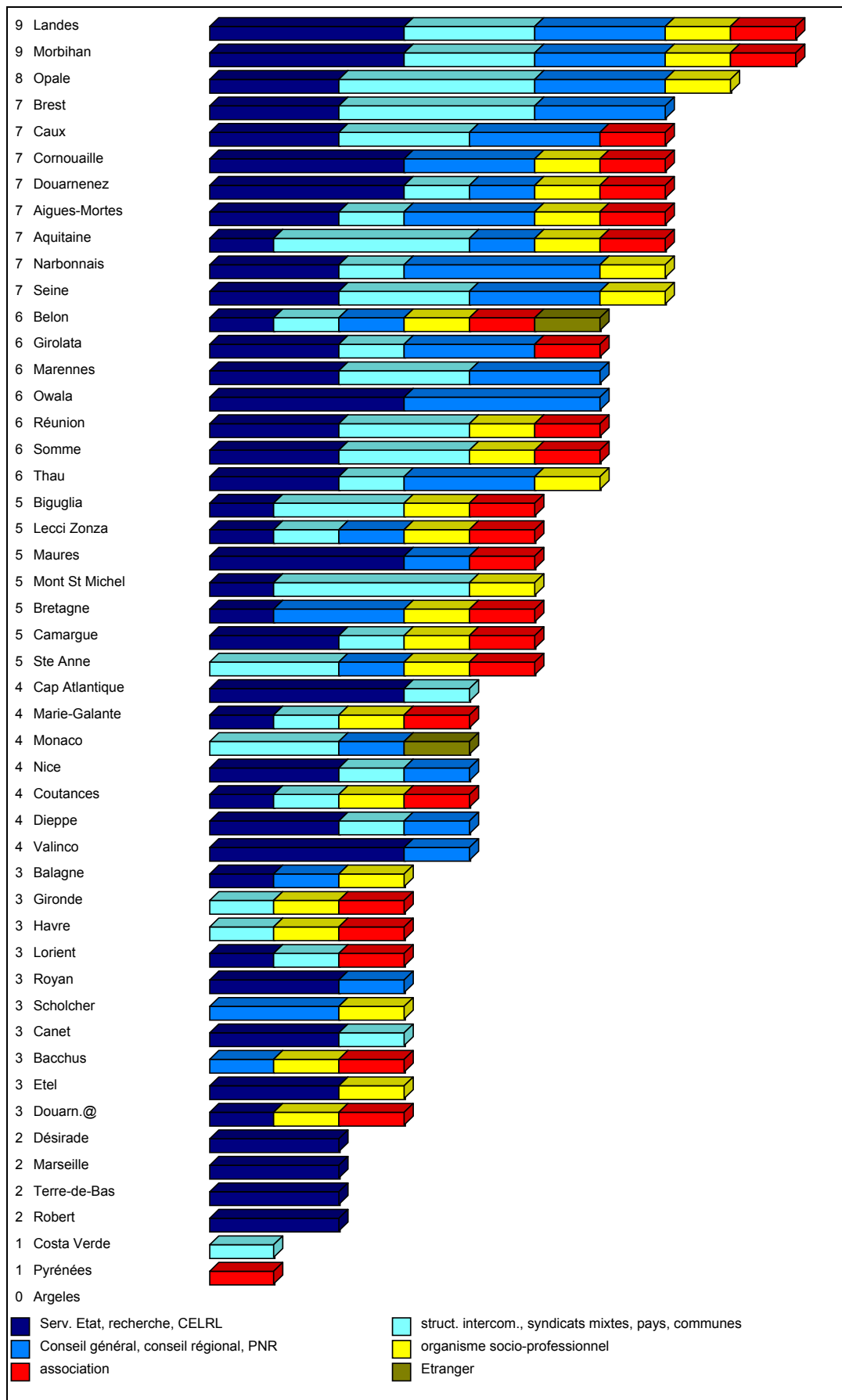


Figure 49 : partenariats affichés dans les 49 projets

Analyse croisée

Le croisement partenariats/classement (figure 48) fait apparaître une légère surreprésentation des dossiers retenus parmi ceux affichant un partenariat avec des organismes de recherche. Ces derniers prennent la seconde place en fréquence dans la catégorie des lauréats, au détriment des organismes socio-professionnels. Cette tendance marque peut-être un attachement à la recherche plus grand pour l'État et les experts que pour les porteurs de projet, mais vient peut-être aussi de la place qu'ont certains grands organismes de recherche dans les instances décisionnaires. A noter aussi, mais les effectifs sont anecdotiques (3), que tous les projets affichant un partenariat avec un PNR ont été retenus.

2.3.4 Les principaux objectifs

Analyse "à plat"

Le nombre et la diversité des objectifs affichés dans les 49 dossiers rendent assez difficile le traitement de cet indicateur. Un tri a été opéré parmi les très nombreux domaines cités pour ne retenir que les objectifs présentés comme majeurs dans les projets. En raison du caractère par définition étendu des activités et des préoccupations concernées par la GIZC, plusieurs réponses (jusqu'à 11) ont été saisies pour chaque dossier. L'hétérogénéité de présentation et de contenu des dossiers pose ici un problème ; certains projets extrêmement détaillés exposent un grand nombre d'objectifs, alors que des dossiers très succincts n'en affichent qu'un ou deux. Cette limite peut biaiser les résultats en survalorisant certains indicateurs et en en sous-évaluant d'autres. Cependant, des tendances assez nettes apparaissent et des pistes, qui demanderont à être confirmées par la suite, se dessinent (figure 50).

Principaux objectifs du projet / Classement du dossier	A	C	TOTAL
préservation nature	20	13	33
maîtrise tourisme et urbanisation	13	14	27
pêche et filières halieutiques (aquaculture)	14	10	24
cohérence politiques publiques	16	6	22
qualité eau (pêche, aquaculture, baignade, santé)	12	5	17
participation de la population	12	3	15
stratégie globale GIZC	11	3	14
pollutions (marines, bassin versant, industrielle, assainissement)	8	3	11
pression foncière sur prix et accessibilité	9	2	11
activités nautiques	5	6	11
agriculture	9	2	11
hiérarchisation enjeux	9	2	11
patrimoine culturel, identité littorale	6	4	10
éducation environnement	4	5	9
pression foncière sur milieu naturel	7	2	9
érosion côtière, submersion	4	5	9
association praticiens-scientifiques	5	2	7
déplacements, transports	5	1	6
gestion conflits d'usage	5	1	6
réponse à croissance démographique	3	2	5
nouvelles technologies (WEB, SIG)	3	2	5
réponse au déclin démographique, revitalisation emploi	3	1	4
développement tourisme	1	3	4
ports commerce industrie	3	0	3
TOTAL	187	97	284

Figure 50 : croisement du classement du dossier et des principaux objectifs.
Nota : des réponses multiples sont courantes ce qui explique le total très supérieur à 49.

La "*préservation de la nature*" fait partie des objectifs principaux invoqués dans la très grande majorité des dossiers (85 %). Cette préoccupation environnementale est de façon générale très présente dans tout projet répondant aux principes du développement durable. Ceci semble logique puisque la protection des espaces et des ressources naturelles est l'un des trois piliers du concept. Sur le littoral, où les ressources et les espaces naturels sont particulièrement convoités par le développement économique (touristique, résidentiel, industriel, etc.), leur préservation constitue à plus forte raison un enjeu majeur.

On peut remarquer par contre que le développement économique et l'équité sociale, les deux autres pierres angulaires du développement durable, ne tiennent pas une place aussi importante dans les projets (figure 50). Le développement économique est en fait induit dans la plupart des dossiers et tellement moteur dans la dynamique des littoraux qu'il n'a sans doute pas semblé utile aux porteurs de projet d'y insister. En effet, l'attractivité que connaissent les espaces côtiers les place davantage dans une logique de gestion du "trop-plein" (Paskoff, 1998) et du mal-développement que dans une recherche d'essor économique. L'importance de l'objectif "*maîtrise du tourisme et de l'urbanisation*" affiché dans plus de la moitié des dossiers, et arrivant en second dans les objectifs les plus cités, souligne cette particularité. Il faut noter à ce sujet l'exception des petits territoires insulaires de Guadeloupe qui se trouvent dans des situations de crise économique et démographique très particulières, ce qui explique l'affichage des objectifs "*réponse au déclin démographique, revitalisation emploi*" et "*développement économique*".

Les préoccupations d'équité sociale sont quant à elles peu présentes dans les 49 dossiers. Elles apparaissent uniquement dans l'objectif "*pression foncière sur prix et accessibilité*", affiché dans seulement 22 % des projets. Cet indicateur traduit notamment la préoccupation de réguler la ségrégation sociale et la *gentrification* (cf. chapitre II, partie 2.3.3.) entraînées par la flambée des prix du foncier sur les côtes (Guglielmo, 1996 ; Hamnet C., 1997). Le peu de préoccupations orientées vers les questions d'équité sociale révèle probablement l'une des faiblesses actuelles majeures dans l'application du principe de développement durable en général et de GIZC en particulier. Dans le cadre du programme PUCA "*Politiques territoriales et développement durable*" du Ministère de l'Équipement, des recherches sur les "*Inégalités écologiques dans les marges urbaines des territoires littoraux*"¹⁰² sont actuellement en cours et devraient apporter des éléments d'éclairage à cette problématique.

Le troisième objectif "*pêche et filières halieutiques*" et le cinquième "*qualité de l'eau*" concernent spécifiquement la mer et montrent que la volonté d'intégration terre-mer, un des grands principes de la GIZC, est relativement bien comprise au niveau local. On note en effet par ailleurs que 43 % des dossiers présentent un niveau *fort* pour le descripteur "*intégration terre-mer*", et seulement 24 % un niveau *faible*.

Une autre catégorie d'objectifs est celle qui concerne l'organisation des politiques du littoral en général. On y retrouve, en quatrième position des objectifs, la mise en "cohérence des politiques publiques" (22 % des projets) et élaboration d'une "stratégie globale de GIZC"

¹⁰² Inégalités écologiques dans les marges urbaines des territoires littoraux : enjeux de protection du patrimoine naturel et conflits d'usages du sol, évaluation de la vulnérabilité aux pressions foncières et intégration des contraintes environnementales dans les processus de planification urbaine. Programme PUCA 2006-2008. Responsable scientifique Ph. Deboudt, Université de Lille 1.

(14 %), deux objectifs caractéristiques de projets déjà bien engagés dans la procédure de GIZC. On trouve aussi dans cette catégorie d'objectifs globaux la "*hiérarchisation des enjeux*" (11 %) qui correspond davantage à une phase préparatoire de la GIZC.

La "*participation de la population locale*", théoriquement garante d'une bonne gouvernance est affichée parmi les objectifs principaux dans une part assez importante des dossiers (30 %). Cependant, plus de 67 % des dossiers ont un niveau de "*gouvernance, association des citoyens*" faible. Cet objectif serait donc peut-être davantage un "effet d'affichage" qu'un véritable projet d'association des habitants et usagers. Cette faiblesse peut être considérée comme une lacune mais reflète aussi probablement les difficultés pratiques d'association des citoyens, surtout dans des projets de grande envergure. La participation de la population se fait souvent, dans la pratique, par le biais d'associations de riverains, qui sont aussi très peu présentes dans les dossiers. Cet aspect marque probablement une autre faiblesse dans le processus du GIZC. Cette faiblesse semble cependant moins marquée sur certains littoraux "excentrés" comme ceux d'Outre-Mer, de Corse ou de la pointe du Finistère où la participation de la population locale est affichée parmi les principaux objectifs.

La plupart des autres objectifs sont sectoriels (pollution, activités nautiques, agriculture, érosion, transports, nouvelles technologies de la communication) et généralement associés les uns aux autres, marquant une assez forte intégration sectorielle comme le recommande le principe de GIZC. L'indicateur "intégration sectorielle" est en effet *fort* pour 41 % des dossiers et *faible* pour seulement 33 %.

On peut noter que "*patrimoine culturel, identité littorale*" dont l'importance est pourtant soulignée dans les dix mesures "*pour un niveau contrat social sur le littoral*" (CNADT, 2003), n'est affiché comme objectif principal que dans 20 % des dossiers.

"*éducation à l'environnement*" n'apparaît pas non plus dans les objectifs les plus cités, mais cette remarque est à nuancer car cet indicateur s'intègre parfois dans celui de la "*préservation de la nature*".

Le règlement des "*conflits d'usage*", souvent invoqué dans la GIZC, est finalement peu cité comme objectif (12 %), peut-être parce qu'il s'agit d'une entrée donnant une image peu positive des territoires de projets. Pourtant cet élément est une des clés les plus importantes de la GIZC qui, dans des situations de concurrence de la ressource, doit permettre de chercher des compromis, en amont de la situation de conflit. Un programme de recherche "*Observatoire en Réseau des Conflits Littoraux et Marins*¹⁰³" est en cours à l'Université de Nantes et devrait permettre de progresser sur cette thématique.

Enfin, les questions relevant de "*ports, commerce, industrie*" ne sont avancées que marginalement parmi les objectifs (6 %), probablement parce qu'elle relève davantage d'autres politiques, plus sectorielles que la GIZC.

Analyse croisée

Le croisement des objectifs et des classements de dossier en valeurs proportionnelles (figure 51) fait apparaître une nette surreprésentation de dossiers retenus (A) pour les projets affichant des objectifs d'organisation globale du littoral comme "*stratégie globale*

¹⁰³ Programme ORECOLM financé par la Région Pays-de-Loire (2006-08) sous la responsabilité scientifique de T. Guineberteau, Université de Nantes.

GIZC", "hiérarchisation des enjeux", "gestion des conflits d'usage", mais aussi pour les projets traitant des deux faiblesses précédemment soulignées : "participation de la population" et "pression foncière sur prix et accessibilité". Enfin les indicateurs "agriculture" et "déplacements, transports" font aussi partie des objectifs pour lesquels environ 80 % des dossiers qui les affichaient ont été retenus. Bien que les objectifs ne soient pas le seul critère de choix et que le nombre de dossiers concernés soit parfois trop faible pour pouvoir tirer des conclusions, on peut dégager là quelques pistes. L'État, responsable de l'aménagement global du territoire, est logiquement sensible aux questions d'organisation générale de la gestion du littoral. Par ailleurs, il est naturellement enclin à favoriser les dossiers s'attachant aux points faibles connus de l'application de la GIZC que sont notamment la participation des habitants et le risque de *gentrification* des zones côtières. Enfin, certains objectifs touchent à des secteurs moins "emblématiques" de la GIZC mais constituent des enjeux nationaux comme le maintien de l'agriculture face au risque de mono-activité touristique ou la question des transports, non spécifique au littoral mais étroitement liée aux processus d'urbanisation et de métropolisation.

Principaux objectifs du projet / Classement du dossier	A	C	TOTAL	réponses
préservation nature	61%	39%	100%	33
maîtrise tourisme et urbanisation	48%	52%	100%	27
pêche et filières halieutiques (aquaculture)	58%	42%	100%	24
cohérence politiques publiques	73%	27%	100%	22
qualité eau (pêche, aquaculture, baignade, santé)	71%	29%	100%	17
participation de la population	80%	20%	100%	15
stratégie globale GIZC	79%	21%	100%	14
pression foncière sur prix et accessibilité	82%	18%	100%	11
hiérarchisation enjeux	82%	18%	100%	11
agriculture	82%	18%	100%	11
pollutions (marines, bassin versant, industrielle, assainissement)	73%	27%	100%	11
activités nautiques	46%	55%	100%	11
patrimoine culturel, identité littorale	60%	40%	100%	10
pression foncière sur milieu naturel	78%	22%	100%	9
éducation environnement	44%	56%	100%	9
érosion côtière, submersion	44%	56%	100%	9
association praticiens -scientifiques	71%	29%	100%	7
gestion conflits d'usage	83%	17%	100%	6
déplacements, transports	83%	17%	100%	6
réponse à croissance démographique	60%	40%	100%	5
nouvelles technologies (WEB, SIG)	60%	40%	100%	5
réponse au déclin démographique, revitalisation emploi	75%	25%	100%	4
développement tourisme	25%	75%	100%	4
ports commerce industrie	100%	0%	100%	3
TOTAL	66%	34%	100%	284

Figure 51 : croisement du classement du dossier et des principaux objectifs en valeurs proportionnelles.

Nota : pour lire ce tableau, il faut comparer le ratio global des dossiers retenus/rejetés (66%/34%), avec ce ratio par objectif. Par exemple, 80% des dossiers affichant l'objectif "participation de la population" ont été retenus et seulement 20 % rejetés, ce qui marque une surreprésentation de ces dossiers dans les projets retenus.

2.3.5 Articulation avec les politiques publiques

Analyse "à plat"

Une des dimensions de la GIZC est aussi son intégration dans les politiques existantes, particulièrement dans les politiques publiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement. Une première constatation est que 27 % des dossiers sont "sans réponse" pour cette variable, ce qui signifie qu'aucune articulation explicite du projet avec les politiques existantes n'est mise en avant (figure 52).

Articulation avec politiques publiques / Classement du dossier	A	C	TOTAL
Non réponse	4	9	13
SCOT	14	5	19
RN, Parc marin	8	2	10
Natura 2000	7	3	10
PNR	5	3	8
SAGE, SDAGE	8	0	8
Contrat de baie, d'étang, de delta	5	2	7
Programmes européens (Interreg, Feder, Leader +)	2	2	4
SMVM	4	0	4
GIP	2	1	3
OGS	3	0	3
DTA	2	0	2
SAR	2	0	2
TOTAL	67	27	94

Figure 52 : croisement du classement du dossier et de l'articulation avec les politiques publiques.

Nota : plusieurs réponses sont possibles ce qui explique le total supérieur à 49.

Parmi les politiques publiques les plus présentes dans les dossiers et les plus souvent articulées au processus de GIZC vient en tête l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Deux raisons principales expliquent probablement ce fait. D'une part, le calendrier fait que la plupart des collectivités locales sont actuellement dans une phase active d'élaboration d'un SCOT, créé par la loi "Solidarité Renouvellement Urbain" (SRU) du 13 décembre 2000 et modifiée par la loi "Urbanisme et Habitat" du 2 juillet 2003. Elles se sont donc déjà investies dans un diagnostic de territoire et s'engagent souvent dans l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans lesquels elles trouvent des éléments utiles et des arguments pour soutenir leur dossier GIZC. D'autre part, le SCOT est par excellence l'outil qui permet d'exprimer les grandes orientations d'aménagement choisies par les collectivités locales. En général élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, il permet d'interpréter localement les concepts législatifs afin de mettre en cohérence toutes les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipement commercial (Becet, 2002). Intercommunalité, décentralisation, intégration sectorielle, le SCOT présente plusieurs points essentiels pour la mise en place de la GIZC.

Viennent ensuite par ordre de fréquence, les articulations avec des politiques publiques de préservation de l'environnement naturel, qu'elles émanent de l'État (Réserves Naturelles, Parc Marin, OGS), de l'Europe (Natura 2000) ou des régions (Parc Naturel Régional).

Les politiques publiques touchant au domaine de l'eau (SAGE, SDAGE, contrats de baie, d'étang, de delta) sont aussi bien représentées dans les dossiers, surtout dans ceux touchant aux activités aquacoles et nautiques requérant une bonne qualité des eaux côtières.

La figure 53 synthétise ces résultats pour chaque projet et souligne, par regroupement de plusieurs indicateurs, le poids très important de l'articulation de la GIZC avec les politiques de préservation de l'environnement naturel.

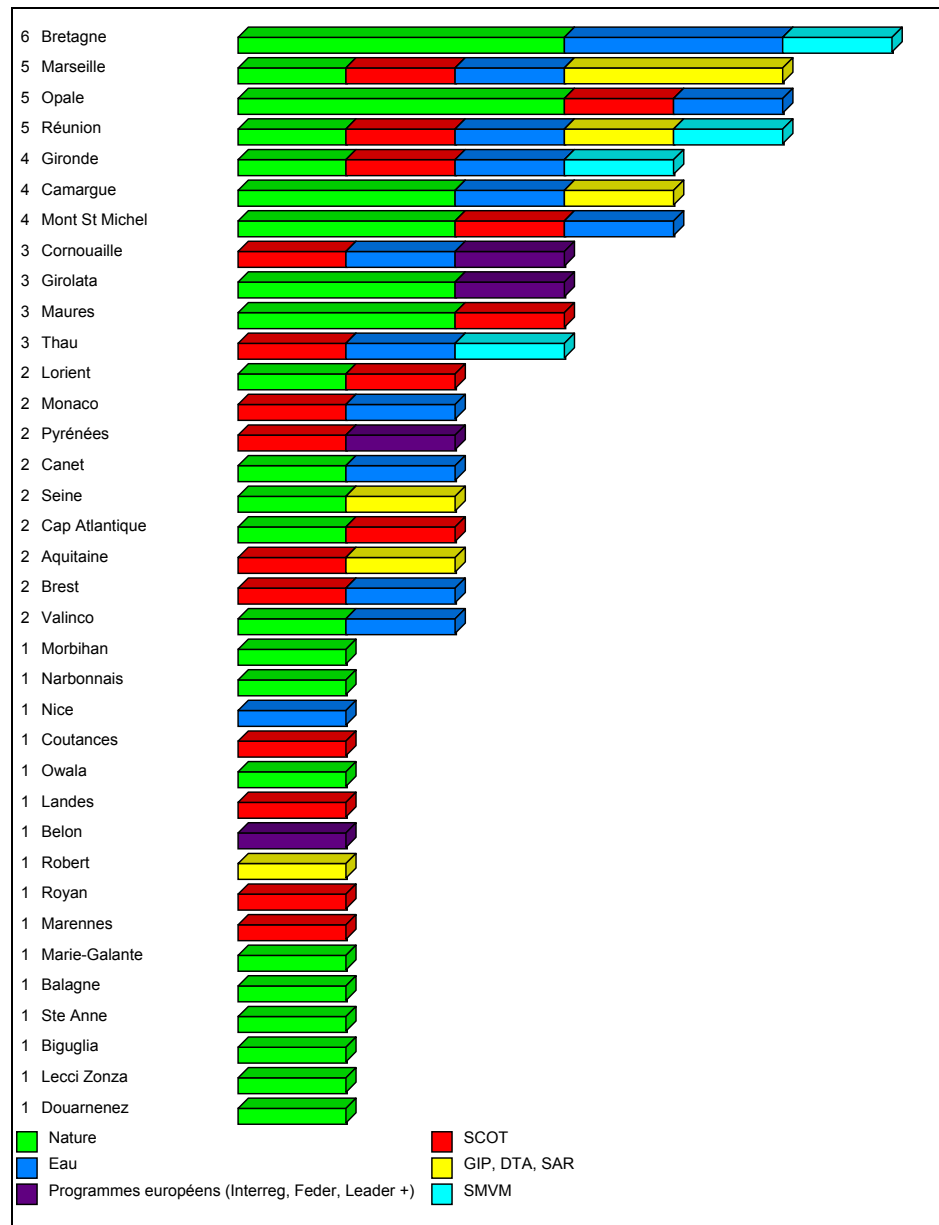


Figure 53 : articulation avec les politiques publiques affichées dans 36 projets.

Analyse croisée

Le croisement des objectifs et des classements de dossier en valeurs proportionnelles (figure 54) montre une surreprésentation des dossiers retenus (A) pour les articulations avec des SCOT. Ceci s'explique par le fait que ces dossiers correspondent généralement à des échelles de territoire de projet (8 méso et 5 macro), des porteurs (6 pays, 5 structures

intercommunales) et des objectifs pluri-sectoriels bien adaptés à l'application de la GIZC. Les articulations avec les Réserves Naturelles et les Parcs Marins, émanant de l'État, sont aussi nettement surreprésentées dans les dossiers retenus. Les 8 dossiers affichant des articulations avec la politique nationale de l'eau par les SAGE et SDAGE, ont tous été retenus. Il en est de même pour les quelques dossiers qui ont articulé leur projet avec des SMVM, des OGS, des DTA ou des SAR mais leur nombre est insuffisant pour en tirer des conclusions. Par contre, les dossiers n'ayant pas mentionné de nette articulation avec les politiques publiques, marquant donc tous une *faible "intégration des politiques publiques"* sont majoritairement rejetés ; ces projets correspondent aussi le plus souvent à des projets inaboutis, de taille trop réduite, ou trop sectoriels.

Articulation avec politiques publiques / Classement du dossier	A	C	TOTAL	nbre de réponses
Non réponse	31%	69%	100%	13
SCOT	72%	28%	100%	19
RN, Parc marin	80%	20%	100%	10
Natura 2000	70%	30%	100%	10
PNR	63%	38%	100%	8
SAGE, SDAGE	100%	0%	100%	8
Contrat de baie, d'étang, de delta	71%	29%	100%	7
SMVM	100%	0%	100%	4
Programmes européens (Interreg, Feder, Leader +)	50%	50%	100%	4
GIP	67%	33%	100%	3
OGS	100%	0%	100%	3
DTA	100%	0%	100%	2
SAR	100%	0%	100%	2
TOTAL	55%	45%	100%	94

Figure 54 : croisement du classement du dossier et des principaux objectifs en valeurs proportionnelles.

Nota : pour lire ce tableau, il faut comparer le ratio global des dossiers retenus/rejetés (55%/45%), avec ce ratio par politique publique. Par exemple, 80% des dossiers articulés avec "Réserve Naturelle ou Parc Marin" ont été retenus et seulement 20 % rejetés, ce qui marque une surreprésentation de ces dossiers dans les projets retenus.

2.3.6 Les outils proposés

Cet indicateur n'est pas systématiquement renseigné car de nombreux dossiers (53 %) ne proposent pas d'outils particuliers pour mettre en place la GIZC. Le taux de non réponse n'est pas ici un marqueur de la faiblesse des dossiers mais de différences dans les méthodologies proposées. Ainsi, le fait de proposer des outils n'affecte pas le classement (il y a autant de A et de C dans les dossiers avec outil que dans les dossiers sans).

Parmi les outils proposés, le "*diagnostic*" est le plus fréquent (figure 55). Il correspond à la phase de hiérarchisation des enjeux, nécessaire à la définition de la stratégie GIZC ; on retrouve en particulier cet outil dans les projets marquant une faible "*expérience, avancement dans la procédure GIZC*" (7 dossiers sur les 8) et dans des projets de taille "micro" (5) qui ne bénéficient pas d'un diagnostic SCOT.

Vient ensuite, par ordre de fréquence, l'outil "*prospective, scénario, agenda 21*" correspondant à des dossiers ayant tous une forte "*dimension durable, prospective, suivi*".

On peut noter que tous ces dossiers ont été retenus en A ce qui traduit probablement la sensibilité des services de l'État et des experts à ce souci de suivi, de prospective et de long terme. L'outil charte est aussi assez bien représenté et reflète une volonté de contractualisation et de pérennisation de la procédure GIZC.

Outils proposés / Classement du dossier	A	C	TOTAL
Non réponse	14	12	26
Diagnostic	4	4	8
Scénario, prospective, agenda 21	5	0	5
Charte	3	2	5
Guide, schéma, plan d'action	3	1	4
Cartographie, atlas, SIG	2	1	3
Observatoire	1	0	1
Label qualité	0	1	1
Internet (NTIC)	0	1	1
TOTAL	32	22	54

Figure 55 : croisement du classement du dossier et des outils proposés.

Nota : le total supérieur à 49 vient du fait que certains projets ont proposé plusieurs outils.

2.3.7 Les critères de la GIZC

Analyse "à plat"

Six indicateurs sont regroupés dans cette partie, représentant le niveau de réponse des projets aux principaux critères de la GIZC : "*intégration terre-mer*" ; "*intégration sectorielle*" ; "*intégration des politiques publiques*" ; "*gouvernance, association des citoyens*" ; "*dimension durable (prospective, suivi)*", "*expérience, avancement de la procédure GIZC*". Pour chacun de ces critères, une valeur qualitative "*fort*", "*moyen*" ou "*faible*" est estimée en fonction des éléments figurant dans les dossiers et des avis des experts (figure 56).

	modalité citée en 1	modalité citée en 2	modalité citée en 3
Intégration sectorielle	fort : 20	faible : 16	moyen : 13
Intégration terre-mer	fort : 21	moyen : 17	faible : 11
Intégration aux politiques publiques	faible : 24	moyen : 14	fort : 11
gouvernance association des citoyens	faible : 33	moyen : 8	fort : 8
dimension durable (prospective, suivi)	moyen : 29	fort : 12	faible : 8
expérience, avancement de la procédure GIZC	faible : 36	moyen : 7	fort : 6

Figure 56 : classement des modalités des critères de la GIZC.

Là encore, l'hétérogénéité des dossiers biaise probablement les résultats. De plus, il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas, à ce stade, de réalisations mais de projets. Les critères peuvent donc être réunis sur le papier sans que l'application en soit garantie. Cependant, l'analyse de ces projets révèle l'"idée de GIZC" telle qu'elle est perçue et comprise par les porteurs de projets, telle qu'ils pensent aussi qu'elle conviendra aux services de l'État. Cette analyse fournit donc des indications importantes, non pas encore sur l'application de la GIZC, mais sur le degré d'appropriation et d'utilisation du concept au niveau local.

L'*intégration sectorielle* est estimée par la variété des secteurs d'activités intégrées dans le projet (tourisme, pêche et filières halieutiques, ports, urbanisation, agriculture, transports...). Elle est très variable selon les dossiers, mais on peut noter que près d'un tiers des projets ont un niveau faible, c'est à dire une approche trop partielle de la gestion intégrée. Cette faiblesse peut venir d'une vision tronquée du principe de GIZC mais aussi de difficultés pratiques à associer un grand nombre d'activités. De façon générale, l'échelle des territoires et le type de porteurs influencent fortement cette variable : plus les projets sont "globaux" (tailles *macro* et *méga*, porteurs *syndicat mixte*, *conseil régional*, *PNR*) plus cette vision pluri-sectorielle est forte ; plus ils sont "locaux" plus elle est faible.

On retrouve cette distinction dans la répartition géographique des dossiers (figure 57). Les niveaux les plus faibles sont plus fréquents dans les petits projets communaux comme ceux de Corse, Guadeloupe et Martinique ou des Pyrénées-Orientales. On retrouve cependant aussi des faibles niveaux d'intégration sectorielle en Seine-Maritime, sur la Côte d'Azur et dans le sud de la Bretagne.

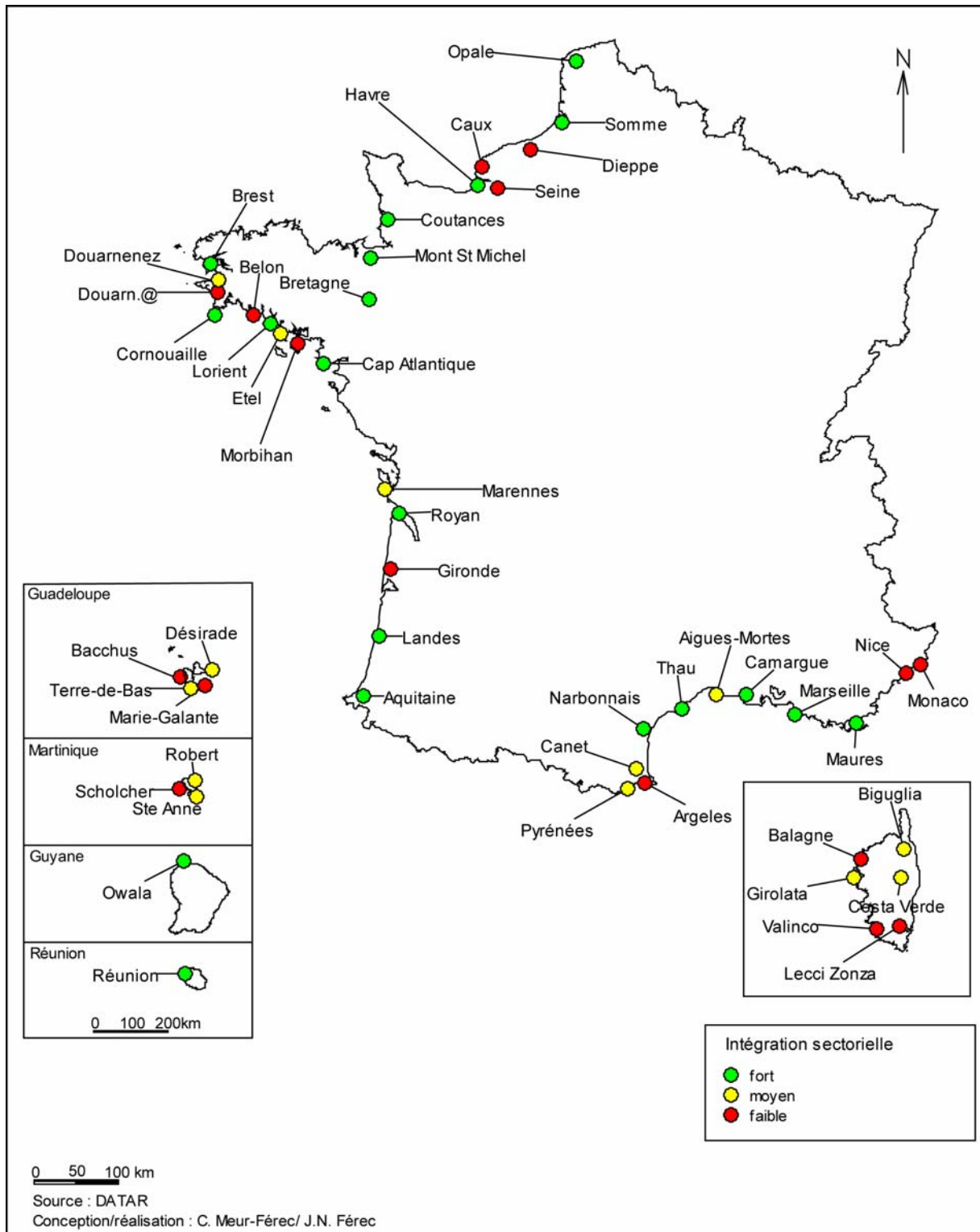


Figure 57 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration sectorielle.

L'*intégration terre-mer* est évaluée par le mélange de préoccupations, d'activités, d'objectifs liés à la mer et à la terre. Comme la vision terrestre est toujours présente (ne serait-ce que par le statut des porteurs, les politiques publiques d'aménagement et d'urbanisme associées *etc.*), ce critère est surtout déterminé par une affirmation de la dimension maritime de la GIZC (pêche et filières halieutiques, activités nautiques, ports, SMVM, contrats de baie, parcs marins, *etc.*). Bien qu'elle soit complètement absente de certains projets, cette dimension est dans l'ensemble relativement bien intégrée, en tout cas abordée, dans plus de trois quarts des dossiers. Les dossiers qui ont une approche uniquement terrestre ne correspondent pas à une taille de territoire ou un type de porteur particulier ; ils sont majoritairement classés en C en raison de leur caractère "*inabouti, incomplet, manque de cohérence*" (8 dossiers).

La répartition géographique des dossiers selon leur niveau d'intégration terre-mer (figure 58) est assez homogène. On peut cependant noter une concentration des niveaux faibles de part et d'autre des Pyrénées.

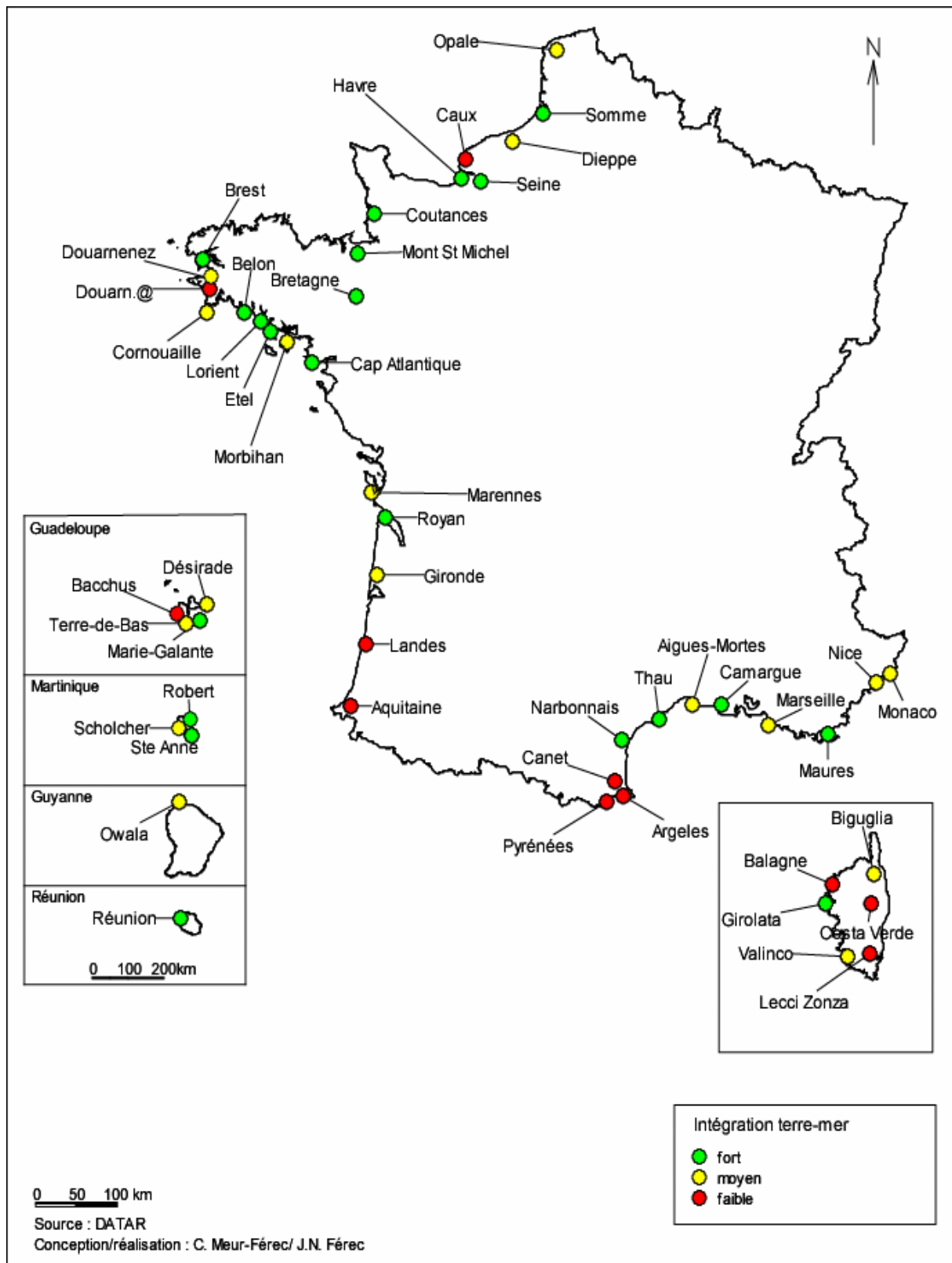


Figure 58 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration terre-mer.

Le niveau d'*intégration aux politiques* publiques est estimé par la prise en compte dans les projets des politiques (urbanisme, aménagement, nature, eau, etc.) et des outils (SCOT, Natura 2000, SDAGE, etc.) mis à disposition ou imposés par l'État ou l'Europe. Cet indicateur reflète probablement trois aspects : le souci de cohérence et d'articulation avec les structures existantes, le degré de compétence à intégrer ces structures et aussi sans doute la capacité à collaborer avec l'État. Quoi qu'il en soit, le fait d'avoir répondu à l'appel à projet de la DATAR et du SG mer constitue déjà en soi un minimum d'intégration aux politiques publiques. Il faudrait pour en savoir plus sur cet aspect, se pencher sur les cas des territoires côtiers qui n'ont pas répondu à l'appel (figure 40).

Bien que pour cet indicateur encore l'hétérogénéité soit forte, près de la moitié des projets obtiennent ici un niveau faible. Il semble qu'on touche ici à une des difficultés majeures, à la fois pratiques et politiques, de la GIZC. Il s'agit d'une part de problèmes de compétences et de capacité pour les structures locales à s'orienter et à être à jour dans le croisement des nombreuses politiques régissant le littoral et dans la multitude d'outils, sans cesse changeants, qui en émanent. Pour un élu local "ordinaire", c'est-à-dire qui ne dispose ni d'un plein-temps, ni de formation continue, ni d'une équipe de conseillers spécialisés, ni d'entrées dans le monde parlementaire, ce palimpseste est une incitation au découragement ou à l'élaboration de nouveaux outils ne tenant pas compte de l'existant.

Cette faible intégration des politiques publiques dans les projets locaux peut venir d'autre part d'une certaine réticence à entrer dans le "moule régalien" et d'une volonté de développer ses propres projets de territoire, avec ses propres visions et ses propres moyens. Quelles qu'en soient les raisons, il apparaît qu'un effort supplémentaire d'information et de concertation de la part des services de l'État pourrait améliorer sensiblement cette situation. Une mauvaise intégration des politiques publiques existantes serait un frein majeur à une application cohérente de la GIZC, ainsi qu'une perte de temps et d'énergie pour tous les acteurs.

La répartition géographique des dossiers selon leur niveau d'intégration aux politiques publiques (figure 59) souligne les faiblesses particulières de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Corse, du sud de la Bretagne et de la Normandie dans ce domaine. La côte méditerranéenne par contre présente de nombreux projets affichant un niveau d'intégration aux politiques publiques fort.

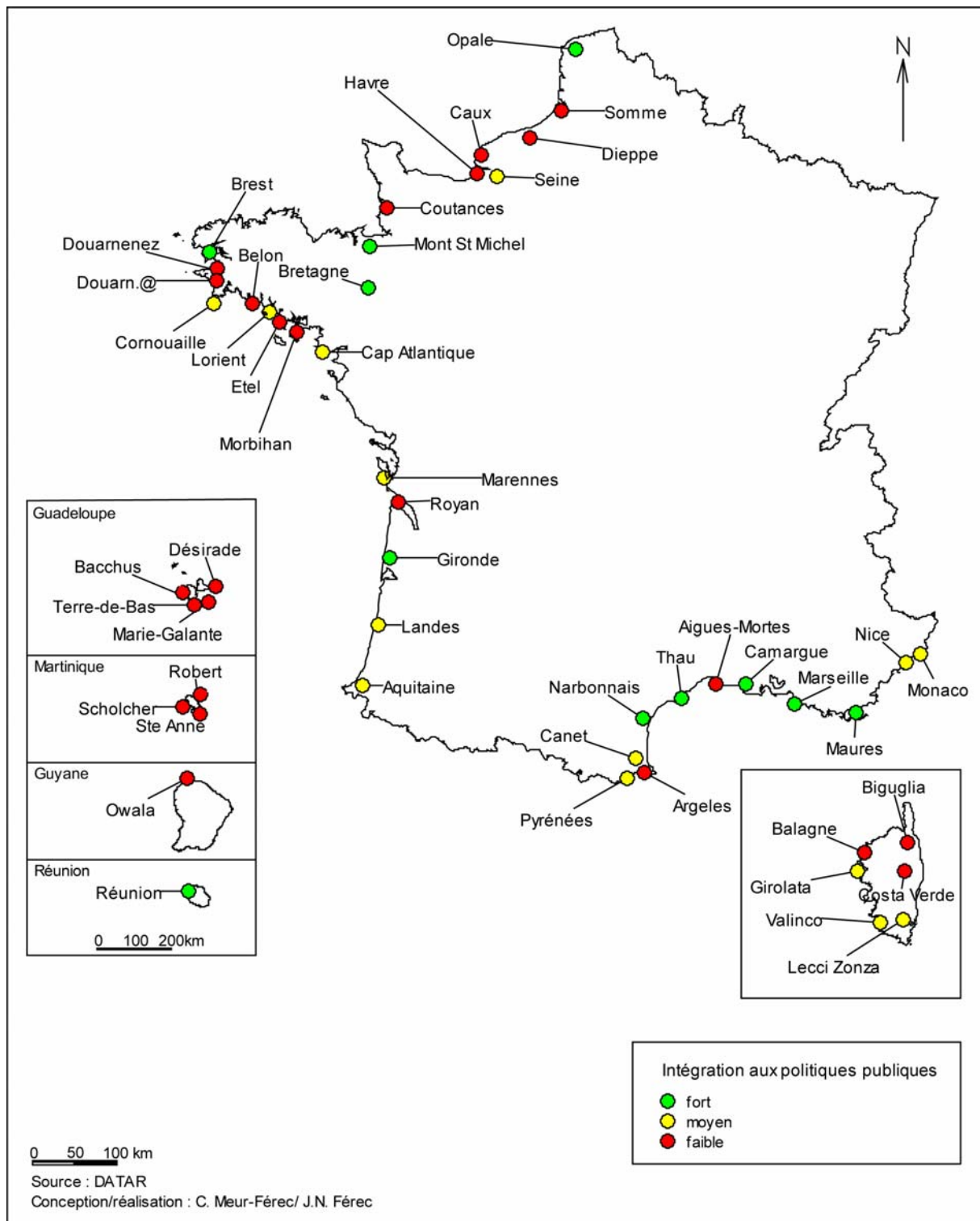


Figure 59 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration des politiques publiques.

La *gouvernance*, dans le sens d'une intégration des citoyens aux projets, apparaît nettement comme un point faible, négligé dans la plupart des dossiers (67 %). Ce constat rejoint celui fait à propos de l'objectif "*participation de la population locale*" qui soulignait déjà cette faiblesse, probablement une des limites majeures du processus de GIZC au stade actuel. Cependant, il faudrait nuancer ce constat en distinguant la part "information du citoyen" de la part "prise de décision", ce qui n'est pas clairement apparent dans les dossiers. Si l'information est primordiale et nécessaire à la transparence, la participation des citoyens à la prise de décision reste difficile à mettre en place, surtout sans le relais d'associations ou de porte-parole. D'autre part, la démocratie participative n'est pas la démocratie directe et il n'est pas forcément réaliste de consulter chacun dans toutes prises de décision. L'information par contre est capitale car elle permet de réagir, éventuellement de contester et donc de faire jouer les "ressorts démocratiques" en cas de désaccord ; les associations sont alors un relais essentiel comme on le constate souvent dans les conflits liés à la préservation de la nature par exemple (*cf.* chapitre II, partie 1.2.1).

La répartition géographique des dossiers selon leur niveau d'intégration des citoyens (figure 60) reflète ces mauvais résultats relativement homogènes sur l'ensemble des côtes françaises. Les DOM, hormis la Martinique, se distinguent cependant par un niveau fort, que l'on retrouve ponctuellement en Corse, dans la baie du Mont-Saint-Michel et le Narbonnais.

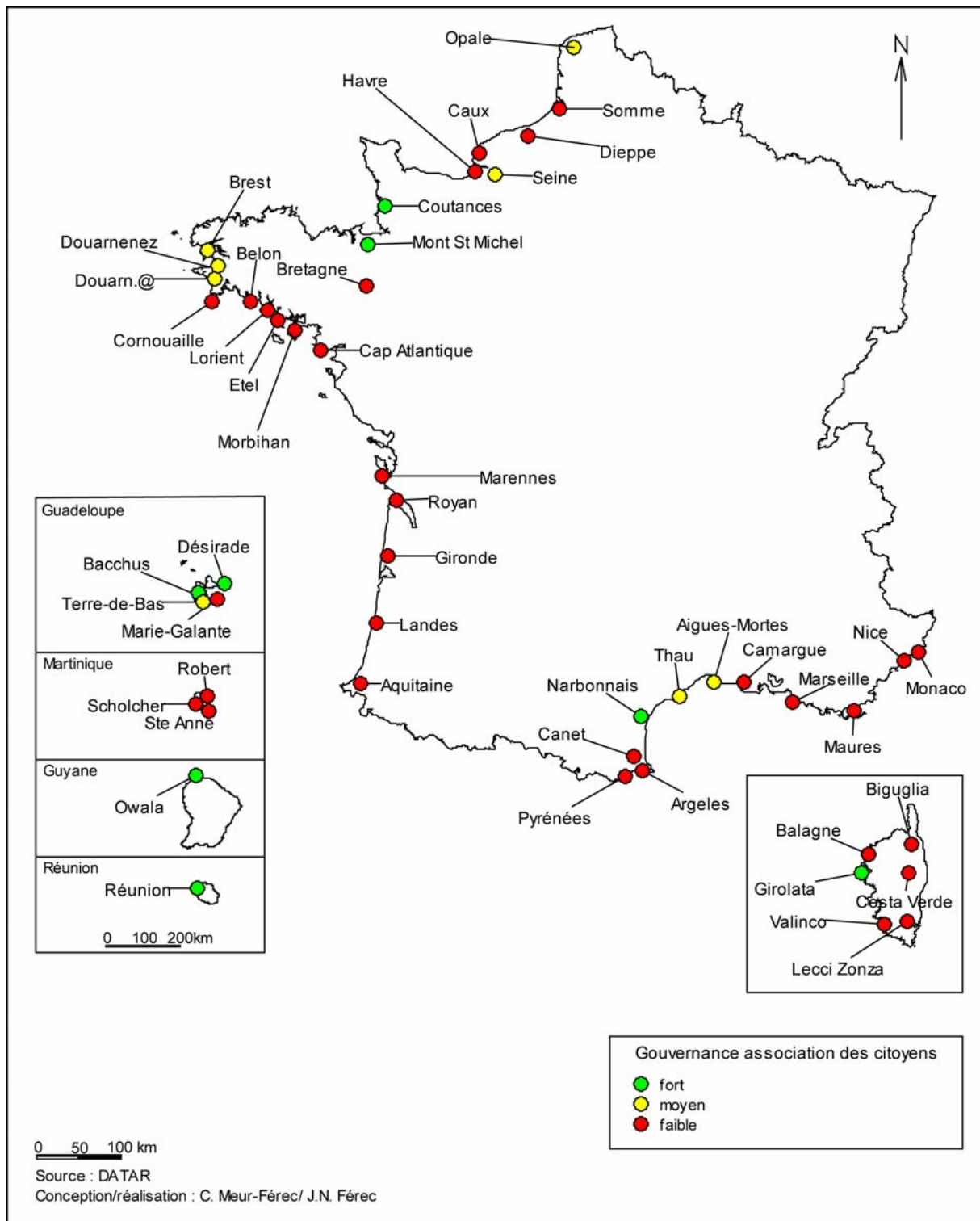


Figure 60 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration des citoyens.

La dimension *durable* traduite par le souci d'évaluation et de prospective est moyenne pour plus de la moitié des dossiers. Les 12 dossiers "forts" dans ce domaine proposent généralement des outils spécifiques à ce critère comme "prospective, scénario, agenda 21" (5 dossiers) ou (et) des chartes (3) visant à pérenniser le processus engagé. Bien que le raisonnement à long terme soit un des critères essentiels du développement durable et de la GIZC en particulier, cette dimension est insuffisamment prise en compte dans beaucoup de projets. Cette relative faiblesse est à mettre en relation avec la nature des projets (locaux et expérimentation sur 18 mois) et les types de porteurs (principalement des collectivités locales) dont les échelles temporelles sont forcément plus courtes que celles de l'État ou des instances internationales chargées de la défense de l'intérêt général à long terme.

On touche ici à une difficulté générale d'application du développement durable : le décalage et le risque de déconnexion entre le niveau *local* et le niveau *global* (Theys, 2002a).

La répartition géographique des dossiers selon leur niveau de dimension durable et de prospective (figure 61) montre globalement un meilleur niveau en Méditerranée et sur les côtes de la Manche.

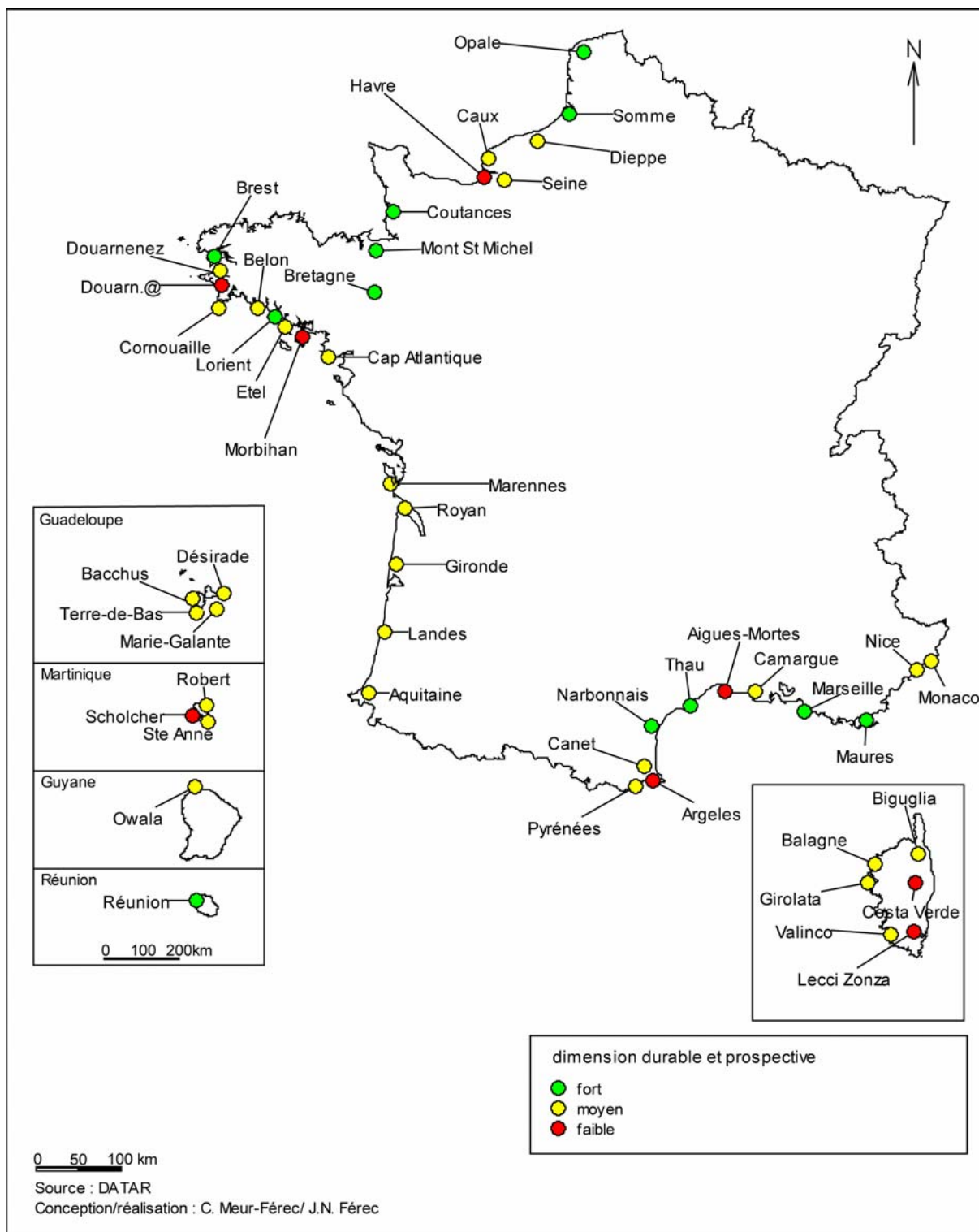


Figure 61 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau de dimension durable.

Le critère "*expérience, avancement de la procédure GIZC*" répond à la modalité "faible" pour près des trois quarts des dossiers. Ce "mauvais" résultat est à nuancer car il faut rappeler que le concept est récent et que la recommandation européenne ne date que de 2002. Les projets classés "forts" (6) sont finalement plutôt des cas particuliers, parce qu'ils bénéficient de l'expérience de gestion intégrée d'autres politiques publiques (PNR pour Narbonnais et Camarque, OGS pour St Michel) ou (et) parce qu'ils reflètent des politiques locales particulièrement volontaristes, étroitement articulées avec les politiques publiques existantes, souvent portées par des personnalités fortes, et qui font figure de territoires "exemplaires", "locomotives" dans le domaine de la GIZC (Thau, Réunion, Opale) (Deboudt *et al.*, 2006¹⁰⁴).

La répartition géographique des dossiers (figure 62) montre ce faible niveau d'expérience en GIZC pour toute la côte atlantique, la Corse et les DOM, hormis la Réunion. Le centre de la côte méditerranéenne concentre par contre plusieurs projets forts dans ce domaine.

¹⁰⁴ Article 19 du volume de publication : Deboudt Ph., Dauvin J.-C., Meur-Férec C., Morel V., Desroy N., Dewarumez J.-M, Dubaille E., Ghézali M. (à paraître 2006) Dix ans de démarche GIZC en Côte d'Opale : bilan et enjeux. Acte du colloque " Prospective du littoral – Prospective pour le littoral " du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 1 et 2 mars 2005, Paris.

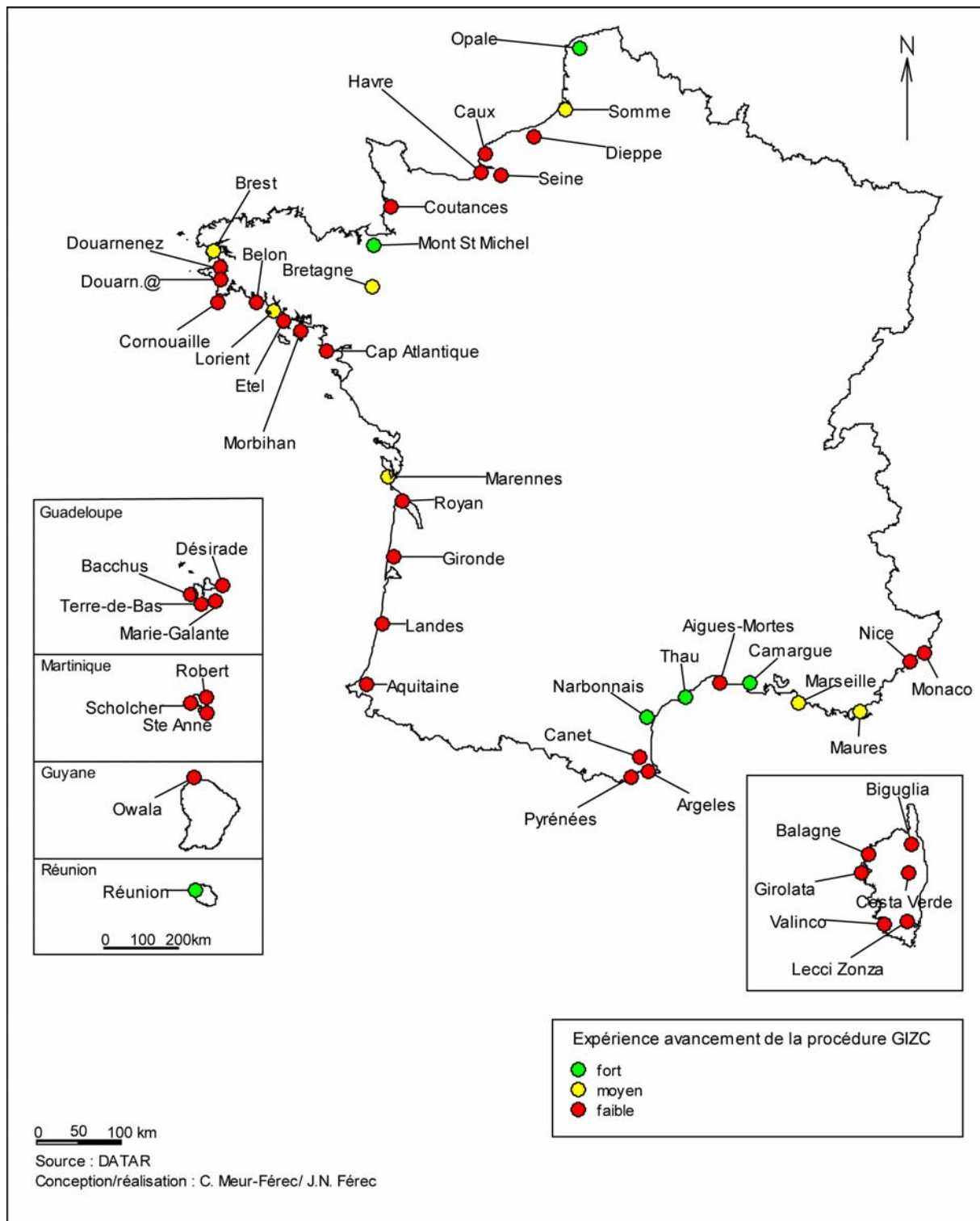


Figure 62 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'expérience, d'avancement dans la procédure GIZC.

Analyse croisée

Si l'on croise les degrés de réponse aux critères de la GIZC avec le classement des dossiers, on trouve bien sûr une prépondérance de "forts" en A et de "faibles" en C, mais une approche par critère permet de hiérarchiser leur importance relative dans ce classement (figure 63).

	Intégration sectorielle	Intégration terre-mer	Intégration politiques publiques	gouvernance association des citoyens	dimension durable (prospective, suivi)	expérience, avancement procédure GIZC
A (sélect.) (28)	fort (16) moyen (7) faible (5)	fort (17) moyen (11)	fort (11) faible (10) moyen (7)	faible (16) fort (7) moyen (5)	moyen (15) fort (12) faible (1)	faible (15) moyen (7) fort (6)
C (refusé) (21)	faible (11) moyen (6) fort (4)	faible (11) moyen (6) fort (4)	faible (14) moyen (7)	faible (17) moyen (3) fort (1)	moyen (14) faible (7)	faible (21)
ENSEMBLE (49)	fort (20) faible (16) moyen (13)	fort (21) moyen (16) faible (12)	faible (24) moyen (14) fort (11)	faible (33) fort (8) moyen (8)	moyen (29) fort (12) faible (8)	faible (36) moyen (7) fort (6)

Figure 63 : croisement du classement du dossier et des critères de la GIZC.

Une forte *intégration sectorielle* apparaît naturellement comme un facteur favorisant le classement en A, mais ce critère est à la fois non suffisant pour être sélectionné (4 forts classés en C) et non rédhibitoire s'il est faible (5 faibles classés en A). Il est donc important mais pas absolument déterminant pour le classement.

L'*intégration terre-mer* par contre semble un critère essentiel puisque la quasi-totalité des dossiers forts ont été classés en A et tous les faibles en C. Les services de l'État et les experts sont particulièrement attachés à cette double dimension de la GIZC.

Tous les dossiers présentant une forte *intégration des politiques publiques* ont également été sélectionnés, mais certains dossiers faibles dans ce domaine ont aussi été retenus. Ce critère correspond donc à une qualité appréciée mais pas absolument nécessaire.

La "*gouvernance, association des citoyens*" étant globalement faible pour l'ensemble des projets, elle ne constitue pas un critère déterminant de sélection des dossiers. Cependant, lorsqu'elle est forte et que le dossier est complet par ailleurs, elle favorise un classement en A.

La dimension *durable* est un critère déterminant au regard du classement. Tous les dossiers "forts" ont été retenus et la quasi-totalité des projets "faibles" rejetés. En effet, la prise en compte de la dimension "long terme" et "suivi" reflète dans l'ensemble la bonne qualité générale des dossiers et constitue pour l'État une préoccupation majeure.

Pour l'indicateur "*expérience, avancement dans la procédure GIZC*", les rares dossiers "forts" (6), qui sont par ailleurs de très bonne qualité, ont tous été acceptés. Cependant, ce critère n'était pas un pré-requis indispensable puisque 15 dossiers "faibles" ont été tout de même retenus. L'appel à projet entrant dans une logique d'expérimentation de la GIZC, l'expérience ne pouvait être une condition préalable à la sélection.

2.3.8 Des profils types ?

Pour achever cette analyse, on peut tenter d'établir le profil type du dossier lauréat en reprenant les modalités les plus fréquemment citées pour ces projets (figure 69).

Le profil type, ou en tout cas modal, du projet lauréat serait un dossier affichant un portage par une structure intercommunale, un territoire de taille méso (entre 10 et 40 communes), des partenariats multiples avec le plus souvent des services de l'État, de nombreux objectifs dont la préservation de la nature et la mise en cohérence des politiques publiques, une articulation avec un SCOT, des intégrations sectorielles, terre-mer et aux politiques publiques fortes. Par contre il aurait un degré d'association des citoyens faible et une dimension durable moyenne, une expérience aussi moyenne en matière de GIZC et un classement discuté pour être remonté en A en raison notamment d'enjeux forts sur un territoire exceptionnel.

	Modalité citée en n° 1	Modalité citée en n° 2
Type de porteur	commune : 7	structure intercommunale : 7
Taille du territoire	méso [10-40[: 10	micro [2-10[: 9
Partenariats	services de l'État : 22	organisme de recherche : 19
Principaux objectifs du projet	préservation nature : 20	cohérence pol. publiques : 16
Articulation avec politiques publiques	SCOT : 13	SAGE, SDAGE : 8
Intégration sectorielle	fort : 16	moyen : 7
Intégration terre-mer	fort : 17	moyen : 11
Intégration aux politiques publiques	fort : 11	faible : 10
Gouvernance, association des citoyens	faible : 16	fort : 7
Dimension durable (prospective, suivi)	moyen : 15	fort : 12
Expérience, avancement GIZC	faible : 15	moyen : 7
Classement discuté	oui b-a : 11	non : 7
Motif de classement en A	enjeux territ. exceptio. : 16	soutien particulier jury : 13

Figure 64 : modalités les plus souvent citées pour les 28 projets lauréats

Les caractéristiques qui différencient les projets non retenus des projets lauréats (figure 70) sont surtout, d'une part, la faible adéquation aux critères de la GIZC (intégration sectorielle, terre-mer et aux politiques publiques, expérience) et d'autre part, la mauvaise qualité de certains dossiers inaboutis et incomplets. Les autres indicateurs ne marquent pas de modalités très différentes des projets retenus. On peut citer simplement des tendances à avoir un partenariat qui privilégie les associations au détriment des organismes de recherche, des objectifs plus axés sur la maîtrise du tourisme et de l'urbanisation que sur la cohérence des politiques publiques, une articulation avec les politiques publiques plus étroite avec les PNR qu'avec les outils de la politique de l'eau mais, pour ces indicateurs, les effectifs sont trop faibles pour en tirer des conclusions probantes.

	Modalité citée en n° 1	Modalité citée en n° 2
Type de porteur	commune : 6	Structure intercom. : 6
Taille du territoire	méso [10-40] : 7	micro [2-10] : 6
Partenariats	services de l'État : 14	association : 12
Principaux objectifs du projet	maîtrise tourisme et urba.: 14	préservation nature : 13
Articulation avec politiques publiques	SCOT : 5	PNR : 3
Outils proposés	Diagnostic : 4	Charte : 2
Intégration sectorielle	faible : 11	moyen : 6
Intégration terre-mer	faible : 11	moyen : 6
Intégration aux politiques publiques	faible : 14	moyen : 7
gouvernance, association des citoyens	faible : 17	moyen : 3
dimension durable (prospective, suivi)	moyen : 14	faible : 7
expérience, avancement GIZC	faible : 21	
Classement discuté	non : 16	oui B-C : 5
Motif de classement en C	projet inabouti, incomplet. : 15	projet sectoriel : 11

Figure 65 : modalités les plus souvent citées pour les 21 projets rejetés.

CONCLUSIONS DE LA PARTIE 2

De façon générale, cette analyse souligne les points forts et les faiblesses majeures de la GIZC en France, dans l'état actuel de son processus d'application.

Parmi les éléments qui semblent bien engagés (du moins en théorie), on peut citer :

- l'investissement des collectivités locales et particulièrement des intercommunalités,
- la volonté des porteurs de projet d'établir des partenariats avec l'État,
- la place accordée à la préservation de l'environnement naturel,
- l'investissement dans les SCOT dont les principes recoupent partiellement ceux de la GIZC
- une relativement bonne intégration terre-mer.

Par contre, certaines faiblesses majeures sont aussi soulignées par ces projets. Les deux premières apparaissent préoccupantes pour le développement équilibré du littoral...

- la faiblesse des préoccupations d'équité sociale qui apparaît pourtant comme un enjeu majeur pour l'avenir,
- la faible association des usagers qui habitent et travaillent sur les côtes ou en mer, pourtant indispensable à la mise en place d'une nouvelle gouvernance et à l'adhésion des populations à la politique du littoral.

... et les deux suivantes caractérisent des difficultés d'application du développement durable dans son ambition à confectionner des "*coutures entre le local et le global*" (Theys, 2002a) :

- les difficultés d'articulation des projets locaux avec les politiques publiques préexistantes,
- les difficultés de projection dans le temps long de la part des acteurs locaux.

Enfin, on peut regretter que tous les projets sérieusement préparés n'aient pas pu être encouragés par l'État. Une politique nationale de GIZC doit aussi se donner les moyens financiers de fonctionner et une dizaine de dossiers supplémentaires auraient pu être retenus, en suivant éventuellement des recommandations particulières.

3- VERS QUELLE APPLICATION CONCRÈTE DE LA GIZC ?

La mise en place des principes de la GIZC, comme ceux du développement durable, se joue théoriquement à deux niveaux principaux : le "global" et le "local", qui doivent agir en synergie de manière cohérente et concertée. La frontière entre ces deux niveaux n'est pas toujours nette et dépend de l'échelle considérée. La France peut apparaître de niveau local pour l'ONU par exemple, et le pays maritime de niveau global pour la commune. A l'échelle de la France, les avancées et les difficultés de la GIZC se déclinent différemment selon que l'on se situe au niveau global (État) ou au niveau local (collectivités territoriales, organismes socio-professionnels, usagers, population, etc.). Malgré ces difficultés, les articulations entre ces deux échelles sont essentielles pour assurer une dynamique et une cohérence dans le processus d'application de la GIZC.

3.1 ENJEUX ET DÉFIS AU NIVEAU GLOBAL

Si, on l'a vu, les principes de GIZC font l'objet d'un large consensus, un des principaux défis que pose son application au niveau global est la reconnaissance de l'État comme guide, régulateur, évaluateur, c'est à dire comme garant de l'intérêt général. Cet aspect apparaît essentiel au processus de GIZC ; il implique plusieurs actions à poursuivre et à renforcer :

- Travailler à la coordination des politiques sectorielles et des acteurs, au niveau des services de l'État en premier lieu (concertation et mise en cohérence des actions entre les différents ministères et notamment entre les secteurs terrestres et maritimes).

- Inciter au rapprochement des problématiques terrestres et marines, lorsque cela est possible et fondé. L'intégration terre-mer est en effet affichée comme une priorité par la Commission Européenne (2003) et le Secrétariat Général de la mer (2003). Dans le domaine de la gestion des espaces de nature et des ressources naturelles, cette intégration des espaces marins et terrestres est en effet essentielle à la cohérence du système littoral. Ainsi, depuis 2002¹⁰⁵, le Conservatoire du Littoral peut effacer cette coupure artificielle et intervenir sur le DPM. Cependant, si le "*front de mer est (si) tenace*" (Roland, 2005) c'est qu'il représente pour les sociétés humaines une véritable frontière. Les activités maritimes et terrestres du littoral concernent souvent des groupes sociaux bien différenciés (pêcheurs, marins de commerce, professionnels du tourisme, industriels ou agriculteurs par exemple), à fortes identités (Cabantou *et al.*, 2005). Les objectifs théoriques d'intégration doivent tenir compte de ces réalités du terrain sans chercher à créer systématiquement des unités factices entre la terre et la mer. Ce qui lie ces acteurs, c'est l'utilisation d'une ressource commune, le littoral, et cette prise de conscience de leur intérêt commun est essentielle pour la mise en place de la GIZC.

- Développer les efforts de communication et de pédagogie, notamment envers les acteurs locaux pour les convaincre des bénéfices qu'ils peuvent tirer de la GIZC et les inciter à

¹⁰⁵ Loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

raisonner sur le long terme (Commission Européenne, 2003). Communiquer aussi pour assurer une visibilité des orientations de la politique du littoral qui manque parfois aujourd'hui.

- Trouver un équilibre entre incitation et coercition et renoncer à la mise en place de la GIZC par des mesures systématiquement réglementaires. Il faudrait notamment *"sortir de la crise d'application de la loi Littoral. Elle occupe abusivement le devant de la scène et elle transforme les acteurs en caricatures. Le littoral est un espace de vie avant d'être un espace de droit"* (Bersani, 2004). *"Les instruments réglementaires ont atteint leur limite ; ils sont trop souvent sectoriels et peu évolutifs, (...) ils sont difficilement modulables dans l'espace ; la règle s'impose à tout le monde et partout alors que la variété des littoraux est considérable (...), ils privilégient très souvent un seul acteur, l'État"* (Le Visage, 2004). Il ne s'agit bien sûr pas de renoncer à une régulation publique et à une réglementation garante de la préservation des ressources et de l'intérêt général mais la résolution des questions de GIZC relève souvent davantage de *"la gestion des antagonismes socio-spatiaux et qui supposent du bon sens, du réalisme, un sens certain du compromis et, surtout, une éducation permanente des groupes d'acteurs."* (Miossec, 2004).

- Lutter contre l'inertie du système en permettant une évolution vers une nouvelle gouvernance, en acceptant *"le changement en terme de responsabilités et de hiérarchie des pouvoirs, que les détenteurs préfèrent généralement garder"* (Roland, 2005).

- Assurer un rôle d'arbitre et de régulateur en appuyant toutes les prises de décision sur les principes consensuellement reconnus de la GIZC. Eviter les situations impliquant des acteurs à la fois juge et partie ; veiller notamment à ce que les parlementaires directement concernés par les débats en tant qu'élus locaux se retirent ponctuellement des discussions. Eviter de faire peser des clivages politiques du genre droite/gauche sur des enjeux qui les dépassent largement.

- Faire fonctionner un outil assurant la vision globale des enjeux et de la stratégie de gestion du littoral national et étant représentatif du maximum d'acteurs impliqués. Cette lourde mission repose depuis le 18 novembre 2005 sur le Conseil National du Littoral¹⁰⁶, prévu par la loi sur les territoires ruraux¹⁰⁷ et défini par le nouvel article 43 à la Loi Littoral. Ce Conseil mis en place le 13 juillet 2006 est présidé par le premier ministre et composé de 72 membres désignés par arrêté du Premier ministre pour 5 ans (parlementaires, collectivités territoriales, socioprofessionnels, associations, établissements publics et personnalités qualifiées désignées) (liste en annexe 2).

¹⁰⁶ Décret n° 2005-1426 du 18 novembre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national du littoral.

¹⁰⁷ Loi sur "le développement des territoires ruraux" du 23 février 2005.

3.2 ENJEUX ET DÉFIS AU NIVEAU LOCAL

L'application des principes de la GIZC implique une démarche participative et volontariste où le niveau local est un moteur essentiel. Si ce niveau concentre sur "le terrain" la plupart des énergies motrices, l'expérience et les savoir-faire, il est aussi le siège des concurrences d'usage et des conflits. Les aspects essentiels à renforcer à ce niveau sont :

- Définir un (ou des) territoire(s) d'application adéquat(s). *"Ce territoire de cohérence, ce n'est pas toute la France, ce n'est pas la commune, c'est quelque chose entre les deux"* (Le Visage, 2004). Pour certains (CNADT, 2003 ; Lebahy, 2006), ce territoire serait le "pays", au sens défini par La loi dite Voynet de 1999¹⁰⁸. Le pays y est défini comme *"un territoire cohérent et homogène sur les plans géographique, historique, culturel, économique et social (...), un espace de solidarités internes entre élus, socioprofessionnels et le monde associatif (...), un espace de projet pour un développement local conçu sous une forme globale, horizontale, décloisonnée et interactive (...)"*. La déclinaison littorale de cet outil, pourrait être le *"pays maritime et côtier"*, prôné par Y. Lebahy et mis en avant dans le rapport du CNADT (2003) et dans le bilan d'application de la loi littoral *"Le pays constitue une échelle de réflexion et d'aménagement spécifiquement adaptée au renforcement des solidarités entre bande côtière et zones rétro-littorales et à la définition de stratégies de gestion durable des milieux"* (DTMPL, 1999).

Mais il faut sans doute attendre de voir la GIZC "en action" pour identifier l'échelle ou les échelles locale(s) la(es) plus pertinente(s). Comme l'écrit C. Le Visage (2004), *"ce sont les enjeux qui définissent le territoire et non l'inverse"*. A ce titre, les enseignements des 25 expériences lauréates de l'appel à projet national seront certainement éclairants. Si les pays semblent en effet présenter plusieurs qualités pour mettre en place la GIZC, *"Il apparaît cependant que la majorité d'entre eux n'ont pas encore l'ambition et les moyens de jouer ce rôle" (...)* la plupart n'ont pas été créés en tant que *"pays maritimes et côtiers"* mais plutôt autour des agglomérations urbaines" (Lozachmeur, 2005).

Les solutions sont très probablement dans l'intercommunalité, mais les formes qu'elles peuvent revêtir sont variées et le pays n'est peut-être pas la seule solution. Une des difficultés majeures à ce niveau reste d'intégrer la dimension maritime rarement présente, pour le moment, au niveau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). Dans tous les cas, les recettes restent multiples et modulables selon les contextes locaux ; l'intercommunalité n'est pas la seule solution, comme l'atteste certains projets GIZC très cohérents portés par des PNR par exemple (Narbonnais).

- Utiliser des outils adaptés à la GIZC et au contexte local. L'idéal semble d'éviter les outils trop sectoriels affichant une priorité spécifique comme la préservation de la nature (Parc National Marin, RN) ou la gestion de l'eau (SAGE, Contrat de Baie), ou l'urbanisme (PLU). Le support de la GIZC doit être le plus possible transversal. A ce niveau, le SCOT, éventuellement complété par un volet littoral valant SMVM "décentralisé", peut s'avérer un outil performant (Lozachmeur, 2005). Là encore, les retours d'expérience des 25 projets seront riches d'enseignements.

¹⁰⁸ Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999.

- Intégrer une échelle de temps long. "*Les zones côtières ont leur propre échelle de temps et d'espace*" (Le Visage, 2004). Si la recherche des échelles spatiales cohérentes est essentielle pour l'application de la GIZC, les échelles temporelles le sont aussi. L'échelle temporelle "locale" doit tendre à se rallonger pour s'articuler aux objectifs d'intérêt général de la GIZC. Cette projection dans le temps long est d'autant plus difficile à réaliser que l'on est confronté aux problèmes concrets et ponctuels du terrain.

- Développer de la gouvernance locale et en éviter les écueils. La "*régulation locale*", remarquablement analysée par N. Hubler (1998) pour le littoral varois, s'inscrit dans une "*lente sédimentation dans l'histoire locale, enracinant progressivement la position des acteurs, au fur et à mesure des projets "consommés", aux phénomènes de "don et de contre-don"*" (Muller, 1995)". Autrement dit, la gouvernance locale consacre le fameux principe d'"un prêté pour en rendu" ou du "renvoi d'ascenseur". Si le principe n'est pas forcément condamnable *a priori*, il le devient s'il valide des choix qui s'écartent de l'intérêt général. Ce risque, finalement présent dans la plupart des systèmes de pouvoir, apparaît plus présent à une échelle de décision locale où les intérêts de proximité sont plus prégnants.

La régulation locale assure en effet aux différents acteurs "*la maîtrise d'un dosage complexe et opaque entre motivations personnelles et intérêt collectif. (...) Le vécu, l'appartenance corporatiste, institutionnelle ou intellectuelle déterminent des rapprochements d'individus à individus, favorisant l'émergence de relations interpersonnelles. (...) La sphère décisionnelle locale est ainsi très restreinte, laissant émerger certains personnages clés désignés par leurs fonctions ou leur charisme : les leaders. (...) Progressivement, et quels que soient les projets considérés, des voies relationnelles privilégiées court-circuitent l'apparent partage du pouvoir affiché*" (Hubler, 1998).

Ces mécanismes, mis en lumière pour le littoral varois, existent indubitablement sur les autres littoraux et en particulier sur les territoires les plus dynamiques, les plus engagés dans le GIZC car portés par ces "*leaders*" qui participent par ailleurs activement à la politique nationale du littoral. On touche peut-être là une des limites du principe intégrateur de la gouvernance.

Deux nuances peuvent cependant être apportées à ce constat. D'une part, le rôle moteur des "*leaders*" est souvent nécessaire à l'impulsion des politiques et projets locaux, d'autre part, les relations interpersonnelles font partie, à quelques échelles de pouvoir que ce soit, du comportement de l'être humain ; c'est aussi ce qui le rend humain. Il importe naturellement de garder à l'esprit les risques de "dérapage" éthique qu'ils induisent.

- Eviter un possible communautarisme "littoralien". Un autre écueil, nous semble-t-il, du traitement local des questions du littoral est la légitimité revendiquée par certains acteurs locaux à être traités de façon prioritaire, en tant que détenteurs "traditionnels" du littoral. Ainsi, Y. Lebahy (2006) défend les droits de la "*population littorale*" mais la notion est très ambiguë car non définie. Qui fait partie de la population littorale ? Les résidents principaux et (ou) secondaires ? Les personnes qui travaillent sur la côte et la mer, y compris ceux qui ne peuvent plus y résider en raison de la flambée des prix de l'immobilier ? Les résidents "ancestraux" qui ont vendu leurs biens ? Et que penser des "*citadins ou habitants des contrées industrielles du centre de l'Europe (...), ces populations en mal de nature*" (Lebahy, 2006) qui viennent chercher l'évasion sur les rivages ? De combien de générations doit-on attester pour être de purs "littoraux" ? Les questions sont ouvertes ; des risques de dérives

communautaristes semblent présents, s'étayant parfois sur "*les mythes du maritime*" (Péron, 2005). Le littoral est un patrimoine commun dont les enjeux dépassent le niveau strictement local. D'un autre côté, une "foire d'empoigne", selon le libre jeu du marché, ne semble pas concevable dans des espaces aussi convoités ; ils entraînent une éviction, déjà amorcée, des populations les plus modestes et des activités les moins rentables. C'est donc un problème d'équité sociale, et de priorités accordées aux activités nécessitant la présence de la mer, plus qu'un problème communautaire qu'il faut chercher à résoudre.

3.3. UN SYSTÈME ARTICULANT GLOBAL ET LOCAL

Global et local, chaque niveau présente des atouts et des difficultés. Un des défis majeurs de mise en place de la GIZC est de faire communiquer et s'articuler ces deux échelles. Le développement durable et sa déclinaison littorale, la GIZC, ne pourront s'appliquer qu'en créant des passerelles entre ces deux logiques, en tissant des "coutures" entre le global-régulateur et le local-moteur, par le biais de nouvelles formes d'actions publiques, d'une nouvelle génération de politiques territoriales (Theys, 2002a).

Les échanges vont dans les deux sens. D'un côté, le niveau global diffuse un cadrage international consensuel, donne l'impulsion, apporte un soutien, une reconnaissance (comme dans le cas de l'appel à projet national), assure un suivi et une évaluation permettant éventuellement de cibler les priorités. D'un autre côté, "*ce qui vient du terrain doit aujourd'hui irriguer la nouvelle politique du littoral*" (Bersani, 2004). Cette "irrigation" se fait notamment par les 25 projets GIZC dont les retours d'expérience alimenteront la stratégie globale du littoral français.

Pour C. Le Visage, la région pourrait être un relais pour assurer la cohérence entre les deux niveaux, notamment entre les projets de littoral, mais aussi entre les politiques du littoral et les politiques de l'arrière-pays. Il propose notamment de créer des "conseils régionaux du littoral" qui seraient les interlocuteurs privilégiés du Conseil National du Littoral et contribueraient à établir une stratégie intégrée dans le volet littoral des Schémas Régionaux d'Aménagement et Développement du Territoire (SRADT).

En France, les articulations entre le niveau global et le niveau local, dans la mise en place de la GIZC, s'insèrent en fait dans un contexte plus large d'évolution des formes de l'action publique. On assiste depuis une trentaine d'années (lois de décentralisation) au basculement progressif du système traditionnel français "*réglementaire en général et fortement marqué par la tradition d'un État central puissant*" (Miossec, 1998) vers un système mixte accordant une place grandissante à l'initiative territoriale et à la gouvernance locale. L'observation de terrain, notamment des difficultés d'application de la loi Littoral, a en effet révélé qu'à la base la règle ne fait pas entièrement la loi. Dans cette nouvelle gouvernance, "*on est très au-delà des politiques publiques que l'on applique par la simple réglementation*" (Le Visage (2004)). La GIZC contribue à faire émerger une nouvelle régulation qui s'écarte du schéma classique "*top-down*" fondé sur une conception descendante et centralisée où les règles sont décrétées et viennent "d'en haut" et participe à développer une approche davantage "*bottom-up*".

Ces évolutions ne sont cependant pas des révolutions radicales et il s'agit bien d'un système mixte. "*La décentralisation des années 1980 et tout ce qui a suivi n'a fait qu'accentuer un*

modèle d'action, dont les principes, les fondements culturels étaient d'une grande ancienneté. L'idée du passage de forme simple (verticales, centralisées) à du complexe (cellulaire, décentralisé) tord donc un peu les faits. (...) L'insistance sur les formes souples, partenariales comporte le risque de prendre une partie du phénomène (la frange nouvelle) pour le tout. (...) Les grandes organisations sont toujours vigoureuses ; elles pèsent dans l'explication des résultats de l'action publique" (Lorrain, 1998).

Le contexte actuel d'évolution du système de gouvernance français, marqué notamment par la décentralisation et la réforme de l'État, apparaît comme un terrain particulièrement favorable à l'application de la GIZC (Roland, 2005). Il favorise en effet tous les niveaux d'intégration et permet de bénéficier de "*la très grande variété de modes d'organisation de l'action publique mobilisable*" (Billé, 2004). Il faut cependant garder à l'esprit les écueils qu'il fait aussi émerger...

CONCLUSION DE LA PARTIE 3

Aux questions précédemment posées : La GIZC n'est-elle qu'un mythe ? Quelle est sa véritable valeur ? On peut apporter une réponse ambivalente. La GIZC est certainement décevante, voire pour certains "tarte à la crème" si on la considère comme un "*instrument*" (Cicin-Sain, Knecht, 1998) et si l'on attend d'elle des recettes pratiques, voire magiques. Par contre, si on la prend pour ce qu'elle est, c'est à dire un principe organisateur, elle devient essentielle pour guider l'action, pour définir l'idéal vers lequel tendre. La GIZC apparaît alors comme une sorte d'utopie¹⁰⁹ stimulante (Rouillois, 1998), et c'est dans cette acception qu'elle assoit son bien-fondé et son utilité sociale.

¹⁰⁹ Le terme "utopie" s'entend ici, ni dans le sens courant actuel de quelque chose d'impossible, ni dans son sens premier développé par Thomas More (1516 "*De optimo Reipublicae statu, deque nova insula Utopia*") et porteur de dérives totalitaires, mais dans le sens d'idéal (variable dans le temps et l'espace) vers lequel tendre, d'ambition d'élargir les champs du possible.

CONCLUSION GÉNÉRALE ET PERSPECTIVES

Sept idées-forces structurent la conclusion qui clôt cet essai, tout en ouvrant de nouvelles perspectives de recherche.

1- UNE GÉOGRAPHIE SCIENCE DU MILIEU

C'est dans l'acception de *mésologie*, science du milieu, que la géographie trouve pour moi toute sa dimension et tout son sens par rapport aux autres disciplines. Cette position permet de dépasser les clivages qui opposent géographie "physique" et géographie "humaine" et redonne force à une discipline qui a parfois du mal à se situer entre science de la nature et science de l'homme. Dans cet entre-deux, la géographie analyse particulièrement les relations qui lient les différents éléments du système spatial. Le concept de médiance, "*sens de la relation d'une société à l'étendue terrestre*", proposé par A. Berque, consacre cette approche *trajective*.

C'est aussi à travers son utilité sociale que la géographie prend toute son ampleur. En effet, les champs de la discipline sont si vastes qu'ils permettent une approche multicritère porteuse d'efficacité, notamment en terme de réponse aux demandes de la société et d'appui aux décisions publiques. Les géographes ont tout avantage à privilégier une synergie praticiens - scientifiques, en bâtissant et en franchissant régulièrement des ponts entre théories et pratiques.

Enfin, par sa nature de "passeuse de frontière" (Jollivet, 1992), la géographie possède une position privilégiée d'ouverture aux apports extérieurs, particulièrement dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement où la pluridisciplinarité, voire l'interdisciplinarité, sont nécessaires à la compréhension de la complexité des systèmes.

Une des principales critiques adressées à une géographie très globale, intégrant les dynamiques naturelles et anthropiques, est qu'elle conduit à une faible spécialisation et au risque de ne savoir finalement "rien sur tout". Il est vrai qu'on ne peut raisonnablement pas se revendiquer spécialiste de tous les champs de la discipline. Par contre, il me semble possible, et même utile, d'être spécialiste d'un type d'espace et compétent dans plusieurs approches nécessaires à sa compréhension globale. C'est l'option que j'ai choisie en me spécialisant sur un espace à fortes spécificités naturelles et anthropiques que je tente de saisir dans sa globalité : le littoral...

2- LE LITTORAL, UN ESPACE SINGULIER

Le littoral occupe une place particulière dans la dynamique des territoires. Interface multiple entre terre et mer, nature et société, politiques et pratiques, il est l'objet de très forts enjeux et de débats passionnés.

Ce territoire très fortement approprié et investi présente en effet des dynamiques particulières. D'une part, le décalage entre la disponibilité et la demande d'espace en fait un bien rare, convoité, soumis à des concurrences d'usage. D'autre part, la mobilité naturelle de la frange côtière, insuffisamment prise en compte dans son aménagement, crée une

vulnérabilité particulière et des questionnements sur les stratégies à définir pour le long terme.

Eco-socio-système particulièrement complexe et stratégique, le littoral apparaît aussi comme un espace ambivalent, attirant car porteur de richesses et d'aménités liées à la présence de la mer, mais aussi marqué par de fortes contraintes naturelles et anthropiques génératrices de conflits et de risques.

Ces particularités et les enjeux qui en découlent confèrent à la fois un sens scientifique et une utilité sociale à la géographie du littoral.

Les deux objets géographiques sur lesquels j'ai choisi de spécialiser mon approche, les espaces de nature et les risques, sont tous deux des construits sociaux qui soulèvent des questionnements de fond, notamment sur les façons d'"être humains sur la terre" (Berque, 1996). Si elles se posent partout à la surface de la planète et dans toutes les sociétés, ces interrogations prennent sur le littoral une acuité particulière, car l'espace y est restreint, mobile et convoité.

3- ESPACES DE NATURE : VERS UNE ÉTHIQUE DE L'ÉCOUMÈNE

La décision de préserver des espaces de nature, posant des bornes au développement économique, fait l'objet d'un consensus social. Elle est le résultat d'une *régulation sociale* (Reynaud, 1999) qui répond à un ensemble de valeurs et de normes en équilibre dynamique dans le système social.

Même si leur "degré de naturalité" est parfois très relatif, les espaces littoraux de nature sont doublement porteurs de sens et de valeur dans l'imaginaire collectif de nos sociétés urbaines contemporaines. D'une part, leur caractère littoral évoque l'authenticité de sociétés et de cultures originales et traditionnelles ; d'autre part, leur caractère naturel symbolise la pureté d'une nature préservée des convoitises du "monde moderne".

Mais la nature a un sens différent pour chacun, et si la préservation fait l'objet d'un consensus, la gestion de ces espaces, dans ses objectifs et ses méthodes, reste sujette à discussion.

Des enquêtes effectuées auprès des publics qui fréquentent les espaces de nature littoraux, révèlent globalement une assez faible sensibilité à la valeur écologique des sites. Particulièrement dans le Nord-Pas-de-Calais, où le tissu urbain et industriel est très dense, les réponses sur les motivations des visiteurs reflètent surtout une demande d'espaces de loisirs dans un cadre paysager de qualité. La plupart des usagers sont à la recherche d'aménités et d'ambiance de nature qui font défaut dans leur environnement quotidien, alors que la plupart des gestionnaires travaillent à la conservation ou à l'accroissement de la biodiversité. Ces écarts de vue suscitent parfois des incompréhensions qui peuvent être réduites, à la fois par une "socialisation" des objectifs de gestion, en les élargissant au-delà de l'unique préservation de la biodiversité, et par une "naturalisation" des pratiques des usagers, en misant sur la sensibilisation à la valeur des écosystèmes. Ainsi, même si l'on peut être tenté de songer au repli, à la "mise en défens" du milieu naturel face à la pression de la fréquentation et aux dégradations constatées, l'accueil du public est au contraire un puissant moyen de sensibilisation et de préservation. En effet, en suscitant une prise de conscience de la valeur du patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement est un des

piliers de la préservation des sites, car elle permet leur appropriation par la société et donc leur patrimonialisation garante d'une préservation à long terme.

Finalement, derrière des problèmes pratiques de gestion, en vue de trouver un équilibre entre conservation des espèces et accueil du public, se trouve un questionnement fondamental sur la place de l'homme dans la nature. Approfondir cette problématique conduit à se positionner parmi les grands courants de pensée, écologiste ou environnementaliste. En tant qu'être humain d'abord, puis en tant que géographe, ma position est fondamentalement anthropocentrique, non pas dans le sens où l'homme peut agir en maître sur la nature, mais dans le sens où préserver la nature, c'est préserver la condition de l'humanité. Ainsi s'opposer au biocentrisme de l'écologie profonde ne signifie pas renoncer au "*principe responsabilité*" énoncé par H. Jonas. Au contraire, comme l'ont démontré D. Bourg et A. Berque, c'est notre condition d'être humain qui nous confère un "*devoir écouménal*". Par contre, défendre, comme M. Serres (1992) et H. Jonas (1979), un quelconque "*droit de la nature*", paraît au mieux incohérent et au pire immoral (Berque, 1996).

4- RISQUES D'ÉROSION CÔTIÈRE : QUELLES STRATÉGIES POUR LE LONG TERME ?

Outre leur caractère naturel patrimonial, les côtes sont animées par une dynamique particulièrement active, résultant de processus naturels qui leur confèrent une mobilité intrinsèque, parfois exacerbée par les actions humaines. Cette mobilité n'est pas un construit social ; elle existe objectivement en dehors de toute composante humaine, mais c'est lorsqu'elle entre en résonance avec les enjeux des sociétés qu'elle devient source de risques. Tendance au recul du trait de côte vers la terre, glissement et concentration des installations humaines vers la mer, l'évolution naturelle et l'occupation humaine du rivage ont abouti au cours du siècle passé à un prévisible "télescopage". Ces dynamiques convergentes sont à l'origine de l'émergence, puis de la multiplication des risques liés à la mobilité du trait de côte, qui tendent à se généraliser sur la plupart des littoraux urbanisés du monde.

Aujourd'hui, les cas critiques de constructions détruites par l'érosion ou la submersion restent encore exceptionnels sur le littoral français, mais ils sont appelés à se multiplier puisque la densification des installations en bord de côte n'a pas pu être arrêtée par les politiques d'aménagement du littoral. Il y a donc urgence à réfléchir à une stratégie à long terme, offrant plusieurs options selon les caractéristiques des espaces considérés.

Des avancées majeures ont été réalisées dans ce domaine lors de la dernière décennie. D'une part, même si cette vision ne fait pas encore l'unanimité, la côte tend à être reconnue comme territoire à risques. Cette reconnaissance du risque comme un des caractères intrinsèques de la côte est un point essentiel à toute politique de prévention.

D'autre part, il semble que l'on assiste depuis le milieu des années 1990 (Miossec, 1993) à un basculement qui élargit les champs du possible en matière de réponse à l'érosion. Progressivement, le "corps des ingénieurs" (Pont-et-Chaussées, SOGREAH, etc.) a adopté une vision moins strictement technicienne et fixiste de la "lutte contre la mer". Peu à peu, le caractère souple et dynamique des côtes s'est imposé et a impliqué des choix d'interventions plus adaptés (rechargements sédimentaires). Même l'option du retrait devient aujourd'hui

envisageable et de plus en plus "politiquement correcte". Cette évolution n'est pas totalement étrangère au "prosélytisme" de certains géographes comme R. Paskoff, J.-P. Pinot et A. Miossec qui se sont fortement investis sur le terrain et auprès des praticiens. Ces avancées majeures, au moins dans le discours, sont révélatrices d'une évolution qui va dans le sens d'une gestion raisonnée des risques côtiers.

Cependant, malgré tout un dispositif d'acteurs et d'outils et une doctrine générale assez clairement établie, la gestion des risques côtiers pose en France de très nombreux problèmes sur le terrain. On constate que, dans la pratique, des freins voire des blocages nuisent à une gestion durable du rivage. Ces obstacles tiennent notamment aux divergences d'échelles spatio-temporelles de la prise en compte des risques, à l'imbrication de problématiques impliquant l'intérêt général et les intérêts particuliers, aux problèmes d'articulation entre le local et le global...

5- LA GESTION DE LA NATURE ET RISQUES : QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

On assiste depuis une trentaine d'années au basculement progressif du système traditionnel français "*réglementaire en général et fortement marqué par la tradition d'un État central puissant*" (Miossec, 1998) vers un système mixte accordant une place grandissante à l'initiative territoriale et à la gouvernance locale.

Cette tendance s'est encore renforcée ces dernières années, comme le souligne la comparaison entre la thèse d'État d'A. Miossec (1993) et le présent travail d'habilitation. En 1993, A. Miossec écrivait : "*Pour clore ce colloque¹¹⁰, pas moins de 5 ministres et parmi eux le chef du gouvernement vinrent enfin expliquer que désormais en France, l'heure était à la protection.*" Les titres de certaines parties de sa thèse sont éloquentes sur cette période du début des années 1990 : "*La peau de chagrin des espaces naturels sensibles sur le littoral et la prolifération des projets municipaux*" ; "*l'État garant des grands équilibres et protecteur des milieux naturels fragiles du littoral*". En matière de gestion de l'érosion aussi l'État affirmait à l'époque fortement sa position : "*ce qu'il faut retenir, c'est la volonté, exprimée au plus haut niveau de la hiérarchie administrative, d'affirmer que l'État est le garant d'une politique globale de lutte contre l'érosion. C'est un peu aller à l'encontre de l'esprit des lois de décentralisation. C'est aussi marquer l'évolution d'une réflexion sur la sensibilité du littoral qui marque profondément la dernière décennie*" (Miossec, 1993). En 2006, l'heure semble moins à la "protection du littoral" qu'à son "développement" et l'État régulateur semble céder du terrain aux pouvoirs locaux. Le Premier Ministre, à l'occasion de l'installation du Conseil National du Littoral (CNL) le 13 juillet 2006 donne le ton : "*Tous ici, vous savez le travail qui a été effectué pour encourager le développement économique de nos côtes*". La loi Littoral de 1986 n'est pas reniée mais il s'agit de "*préciser ses modalités d'application*" et d'apporter "*plus de sécurité juridique aux élus locaux et aux citoyens*". La CNL, "*véritable parlement du littoral*"¹¹¹.

Cette "*nouvelle approche de la politique du littoral*"¹¹¹, ainsi que le renforcement actuel de la décentralisation, offrent de réelles opportunités pour le développement territorial des

¹¹⁰ Colloque de 1991 à l'Assemblée Nationale "*Demain quel littoral ?*".

¹¹¹ Site internet : premierministre.gouv.fr

littoraux. A travers des outils décentralisés d'aménagement du territoire (SCOT, SRADT, Pays, etc.), les acteurs du littoral (élus, acteurs économiques, citoyens) peuvent monter des projets de développement local et de GIZC, adapter les prescriptions nationales à la diversité des situations locales, mettre en place une nouvelle gouvernance. Cependant, cette nouvelle politique du littoral est peut-être aussi porteuse de dangers en terme de sauvegarde de l'intérêt collectif global.

La préservation de la nature et la gestion des risques ont justement en commun de dépasser largement l'échelle des problématiques locales pour se référer à cette notion d'intérêt général qui implique au moins l'échelle nationale, au mieux l'échelle planétaire. Ainsi, en matière de risques, une décentralisation accrue des pouvoirs sur les questions d'urbanisme et d'équipements peut entraîner une croissance des enjeux et donc de la vulnérabilité dans des espaces à forts aléas, alors que la gestion des risques reste une responsabilité nationale et que les indemnités sont supportées par la collectivité. Par ailleurs, la multiplication de projets locaux de développement peut constituer une menace pour la préservation des espaces de nature, patrimoine commun dont l'État est en principe garant. Ces menaces ne font que renforcer l'attitude parfois extrémiste des "défenseurs de la nature" qui sont tentés de durcir leur position en sanctuarisant les espaces protégés et en érigeant la biodiversité en dogme unique, au détriment de l'ouverture au public et de l'éducation à l'environnement.

Il se pose bien ici un problème d'échelle. L'intérêt général, dont est garant l'État ou les organismes supra-nationaux, ne se situe pas à la même échelle spatiale et temporelle que les intérêts collectifs défendus par les élus locaux. Si l'échelle du temps long (de l'ordre du siècle au moins) s'accorde facilement avec les approches théoriques de la gestion de la nature et des risques, et plus globalement de la GIZC, elle est naturellement plus difficile à intégrer au niveau local, face à des problématiques de terrain concrètes et demandant des solutions rapides, à défaut d'être toujours durables. Pour les responsables locaux, notamment les élus soumis à des "obligations d'efficacité" à court terme et aux échéances électorales, l'échelle de temps est souvent de l'ordre de quelques années, voire décennies. Ainsi, pour la gestion de la nature et des risques, comme pour le développement durable de la planète, on peut se référer à ce constat de J. Theys (2002a) : "*Sauf incitation extérieure forte, il est difficile d'imaginer que des élus locaux responsables prennent le risque de s'engager dans des programmes à long terme "altruistes" dont les électeurs auraient à supporter le coût sans en tirer directement les bénéfices. (...) Tout cela ne va pas spontanément vers une gestion prudente des ressources mondiales. L'égoïsme, l'exacerbation des particularismes, l'exploitation du "syndrome Nimby"¹¹² ont peut-être la vertu de favoriser les mobilisations indispensables. L'inconvénient est qu'ils se traduisent aussi par une tendance assez naturelle à "externaliser" chez les voisins les problèmes localement ingérables*".

Sans revenir sur le principe de subsidiarité, de partage des compétences entre le niveau national et le niveau local, qui a fait ses preuves dans la mise en place des politiques territoriales, certains enjeux, comme la préservation de la nature et la gestion des risques, peuvent avoir des conséquences trop importantes pour être gérés uniquement localement. "*Même si la France n'est pas le Sahel ou le Bangladesh, cela n'exclut pas de considérer*

¹¹² Nimby : *not in my backyard* (pas dans mon arrière cour, c'est-à-dire, ailleurs mais pas chez moi).

certaines évolutions comme à l'évidence non durables à long terme, et trop graves pour pouvoir être prises en charge efficacement à la seule échelle locale" (Theys, 2002a).

En outre, la France présente encore des faiblesses dans ses institutions locales qui marquent sans doute une maturité insuffisante pour une telle prise de responsabilité (émiettement communal, problèmes de coordinations des trop nombreux niveaux de pouvoir, faible légitimité démocratique des structures intercommunales, cloisonnement des services déconcentrés de l'État, déficit chronique des procédures de participation du public, etc.). *"Dans un pays marqué par de très grandes inégalités territoriales, ces défaillances institutionnelles ont comme traduction concrète des différences de plus de un à cent dans les expositions aux risques ou l'accès à la nature" (Theys, 2002b).*

Dans un contexte de littoral "d'empoigne" et de croissance de la vulnérabilité par concentration des enjeux sur des secteurs de forts aléas, une régulation publique forte, proportionnelle aux pressions qui s'exercent sur les côtes, et en retrait des enjeux locaux, s'avère nécessaire à une gestion cohérente et durable de l'espace littoral.

Tout en laissant une large marge de manœuvre aux acteurs locaux, parce qu'ils ont la connaissance des dynamiques de chaque territoire et sont investis dans leurs enjeux, l'État doit jouer son rôle d'arbitre et de "garant de l'intérêt général", même si la formule est aujourd'hui très démodée. En effet, comme le souligne J.-P. Gaudin (2002), *"nous avons été bercés par l'idée qu'à l'échelle nationale prévalait l'intérêt général, dont l'État était le garant. On sait que les administrations en faisaient un argument d'autorité. Les Français étaient attachés à cette croyance collective qui avait même franchi les frontières et contribuait, comme les parfums et les fromages, à l'image de notre pays. Or, qu'écrivait dans ses lettres un "Persan" débarquant aujourd'hui en France ? L'intérêt général n'a pas disparu, mais il est dilué, revendiqué par tous, démultiplié dans tous les choix locaux. On a inventé l'intérêt général local. Mais quand il est local, comment l'intérêt est-il encore général ? L'intérêt général local est-il une nouvelle entité hybride, ou bien un hydre aux multiples gueules qui se dévorent entre elles ?"*

Les travaux de J.-G. Padioleau (1999, 2000) soulignent la montée d'un pouvoir oligarchique local, urbain, et la tentation de l'évasion institutionnelle. Il montre notamment que *"la célébration de la "local governance" est en réalité une machine de guerre contre les politiques publiques nationales de redistribution économique, d'aménagement du territoire ou de transferts sociaux" (Gaudin 2002).* Alors, faut-il voir dans cette gouvernance locale l'avènement *"de pratiques qui emprunteraient surtout aux règles du marché (voire du marchandage), ou qui invoqueraient une démocratie de proximité pour masquer la simple valorisation des rapports de force existants",* bien loin *"des grands idéaux naguère construits autour de l'intérêt général et du service public" ?* Ou implique-t-elle au contraire, *"un apprentissage progressif du consensus (...), une dynamisation des énergies collectives (...) et une expérimentation de la délibération rationnelle" ? (Gaudin, 2000).*

Il est difficile de trancher et les réponses varient probablement en fonction des secteurs concernés. Si certains secteurs économiques (tourisme, loisirs, etc.) connaissent une forte croissance spontanée sur le littoral, grâce au moteur du marché, d'autres ne sont ni rentables financièrement (préservation de la nature) ni politiquement populaires et électoralement gratifiants (refus de permis de construire, retrait face à l'érosion et destructions des habitations menacées, etc.) et ne peuvent donc être abandonnés aux seuls pouvoirs locaux.

Sur le littoral, le danger d'un transfert excessif des responsabilités de l'État vers les pouvoirs locaux me semble présent, avec une acuité d'autant plus forte que les enjeux économiques, sociaux et patrimoniaux y sont exacerbés.

6- LA GIZC, OU L'ART DE LA COUTURE ENTRE LOCAL ET GLOBAL

La GIZC, par son affiliation au développement durable, prône la gouvernance (plutôt locale) et pose finalement un sérieux dilemme : *"Donne-t-on la priorité à l'autonomie, à la singularité, au développement endogène, à l'identité ; ou au contraire à l'équité, à la réduction des externalités et à la mutualisation des risques entre collectivités manifestement inégales ?* (Theys, 2002a). Sur le littoral, plus qu'ailleurs car les enjeux y sont concentrés, on se trouve "pris en sandwich" entre la peur de la mondialisation, de la banalisation, de la "macdonaldisation du monde" et la crainte du communautarisme, du déclin des solidarités, du repli sur soi (Gould, 2005). Comment être à la fois Douarneniste et citoyen du monde ? On touche là aux difficultés de se situer dans "les échelles des lieux de l'être" (Berque, 1996). Ces interrogations, si elles se posent aux individus, se retrouvent dans les politiques publiques.

On sait en effet qu'une des difficultés d'application du principe de développement durable, et donc de la GIZC, est de faire coexister *"deux logiques qui n'ont, finalement, que très peu de points communs"* (Theys, 2002a), celle des territoires décentralisés qui se mobilisent et agissent avec pragmatisme et efficacité pour le développement local et celle d'un niveau global (national ou supra-national), garant des grands principes de responsabilité, de solidarités, d'éthique. Il faut créer des passerelles entre ces deux logiques, en tissant des "coutures" entre le global-régulateur et le local-moteur (Theys, 2002a). L'appel à projets lancé en direction des territoires littoraux en 2005 par la DATAR et le SG Mer s'inscrit dans cette logique. Tout en valorisant les dynamiques locales, il permet à l'État de garder un rôle, à la fois dans le cadre national de la décentralisation et dans le cadre élargi de l'Europe.

La combinaison des deux échelles, locale et globale, implique un partage du travail et des responsabilités. Celui proposé par J. Theys (2002b) me semble équilibré : *"Aux États, aux parlements, aux juges de prendre en charge, dans une perspective de solidarité et de protection à long terme, les risques écologiquement ou socialement intolérables, d'assurer "un filet de sécurité" contre les accidents majeurs, de garantir (par l'incitation ou la sanction) l'application effective des règles - en anticipant éventuellement la demande sociale. Aux collectivités locales, aux entreprises, à la société civile de négocier et gérer collectivement les problèmes qui les concernent, en construisant des visions partagées et en intervenant dans des procédures ouvertes de co-décision"*.

Cet équilibre dynamique entre local et global, initiatives privées et régulations publiques, marché et éthique, est nécessaire à un *"développement équilibré du littoral"* (DATAR, 2004). Il fluctue constamment selon les lieux et les époques, en fonction des orientations politiques, des contextes socio-économiques, des idéologies... En France, aujourd'hui, la tendance actuelle me paraît sensiblement déséquilibrée en faveur des acteurs locaux, et des logiques privées et sectorielles (cf. liste du Conseil National du Littoral¹¹³). Un des enjeux actuels de la

¹¹³ Journal Officiel n° 147 du 27 juin 2006 page 9637, texte n° 42

GIZC me semble donc être une réaffirmation du rôle de l'État, et notamment sa reconnaissance comme guide, régulateur, évaluateur, c'est-à-dire comme garant de l'intérêt général.

7- PERSPECTIVES DE RECHERCHES ET D'ENCADREMENT DE RECHERCHES

L'espace littoral, dans toutes ses dimensions, naturelle, socio-économique, politique et éthique, constitue un très vaste champ d'investigation pour la recherche, théorique comme appliquée, en géographie. Les pistes sont nombreuses pour appréhender cet éco-socio-système dynamique dans toute sa complexité.

Une des clés d'entrée de la recherche dans ce domaine me semble être la façon dont la GIZC est appliquée au niveau local. Comment ce principe organisateur influence-t-il les pratiques ? Comment est-il compris et à quel degré est-il adopté par les acteurs locaux ? Quels intérêts y voient-ils, quelles contraintes peut-être ? Quelle confiance lui accordent-ils ? Qui s'investit aujourd'hui dans la GIZC, et qui en saisit les opportunités ? À l'inverse, qui l'ignore ? Est-ce par manque de sollicitation, par désintérêt ou par rejet ?

À une autre échelle, quelle place, entre l'Europe et les collectivités territoriales, la GIZC laissera-t-elle à l'État ? Quel rôle ses représentants, politiques et administratifs, souhaitent-t-il y jouer ? L'État cherchera-t-il à garder un pouvoir régulateur fort ou se désinvestira-t-il de plus en plus, laissant aux élus locaux le soin de gérer la foire d'empoigne qui s'exerce sur les ressources littorales ?

Certains éléments, observés sur la Côte d'Opale, ou obtenus par des enquêtes d'étudiants, ou encore découverts dans les travaux de chercheurs en sciences politiques et sociales (Gaudin, 2002, De Terssac, 2003) dessinent quelques hypothèses face à ces interrogations : les élus des petites communes côtières seraient peu concernés par la GIZC (Dubois, 2005) ; la montée en puissance des intercommunalités favoriseraient ce désintérêt et une "prise de pouvoir" par des élus de grandes agglomérations à la personnalité politique influente (Gaudin 2002 ; Hubler, 1998) ; l'État constituerait à lui seul un système complexe, associant d'une part des "administrateurs-technocrates-fonctionnaires" soucieux de conserver son rôle régulateur dans l'aménagement du littoral, mais eux-mêmes répartis dans des ministères et des services cloisonnés quand ils ne sont pas directement en concurrence, et, d'autre part, des "politiques", qui sont souvent (ont été, ou seront) des élus locaux (Assemblée Nationale, Sénat, nouveau Conseil National du Littoral) désireux de renforcer le processus de décentralisation leur laissant plus de prérogatives pour "développer leur littoral".

Ces hypothèses demanderaient à être consolidées par des recherches plus approfondies, notamment sur le devenir des 25 projets lauréats de l'appel DATAR/SG Mer, mais aussi sur l'avenir des projets rejetés, car la constitution des dossiers de candidature marque déjà un début d'organisation et d'investissement dans le domaine de la GIZC. En outre, des recherches comparatives sur de tels processus à l'étranger, en Europe et dans le monde, devront éclairer l'analyse du système français.

Par ailleurs, les enjeux présents sur le littoral ouvrent sur des problématiques plus larges, comme l'évolution à long terme des milieux naturels, la dégradation de l'environnement, la gestion de ressources spatiales et le développement durable, la place de l'homme dans la nature, la gestion des risques et la vulnérabilité, les concurrences et les conflits d'usages, les

inégalités écologiques, les régulations publiques et l'action collective, qui sortent des problématiques strictement littorales et dépassent l'approche uniquement géographique. Les investigations dans ces domaines (dont plusieurs sont déjà engagées, cf. volume CV) constituent autant de pistes de recherche, dont les résultats pourront en retour alimenter les réflexions sur les questions littorales

L'exercice de l'Habilitation à Diriger des Recherches m'apparaît moins comme une fin en soi que comme un *milieu*. Il laisse entrevoir l'étendue des possibles, éclaire les pistes à explorer et fait prendre la mesure de ce qu'il reste à accomplir. Mes hypothèses et mes positions de recherche restent à consolider par la poursuite du travail de terrain et des investigations théoriques, en France et à l'étranger. Les collaborations avec géographes et non géographes, universitaires et praticiens demeurent pour moi un élément essentiel de mon engagement universitaire ; elles sont à la fois source d'enrichissement de mon travail, de débats d'idées et, je l'espère de progression collective. C'est sur ces pistes et dans cet esprit d'ouverture et d'engagement sur des problématiques de société que je souhaite guider les travaux d'étudiants-chercheurs...

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES¹¹⁴

- Affeltranger B. et Meschinot de Richemond N. (2003) Gestion de l'alerte et de l'information lors des crues : conditions et limites d'une démarche participative locale : l'exemple des deux-Sèvres. *Flux* (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées), n° spécial : réseau, risques et crises, p. 16-27.
- Albinet V. (2000) *Géomorphologie et gestion des falaises sur les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon II.
- Albinet V. (1995) La gestion défensive des falaises en France : pratiques et carences d'une tradition persistante. *Hommes et Terres du Nord*, n°1-2- 1995, p. 65-72.
- Alduy J.-P. (2004) *L'application de la « loi littoral » : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire*. Rapport d'information parlementaire du Sénat, n°421, 97 p.
- Arnould P. et Miossec A. (2000) La diversité revisitée : milieux naturels, perceptions, recherches et représentations en France. *Historiens et géographes*, n°370, p. 239-249.
- Aubertin C. et Vivien F.D. (1998) *Les enjeux de la biodiversité*. Economica. Poche Environnement, 112 p.
- Audrerie D. (1997) *La notion et la protection du patrimoine*, éd. PUF Que sais-je ? 128 p.
- Bailly A. (1999) *Un retour aux territoires*. Actes des Journées Géographiques de St Dié-des-Vosges, 1 p.
- Bailly A. (coord.) (2001) *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, A. Colin, collection U, 334 p.
- Bailly A. et Ferras R. (2001) *Éléments d'épistémologie de la géographie*, Paris, A. Colin, collection U, 192 p.
- Bailly A. et Scariati R. (2001) L'humanisme en géographie. In Bailly A. (coord.) *Les concepts de la géographie humaine*. Paris, A. Colin, collection U, 334 p.
- Ballet J., Dubois J.-L., Mahieu F.-R. (2005) *L'autre développement, un développement socialement durable*. Paris, l'Harmattan.
- Barabé A. (1990) Pérennité des environnements de loisir. *Loisirs et Sociétés*, Presses de l'Université du Québec, vol. 13, n°2, p. 271-296.
- Baron N., Péron F., Couliou J.-R. et Lespagnol A. (2005) Les ambiguïtés contemporaines. In Cabantou A, Lespagnol A. et Péron F. (2005) *Les Français, la terre et la mer*. Paris, Fayard, p. 790-842.
- Baron-Yellès N. (2005) *Mise en perspective d'un parcours en Géographie*. Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Nantes, Livre 2, 44 p., inédit.
- Baron-Yelles N., Goeldner-Gianella L., Velut S. (coord.) (2002) *Le littoral : regards, pratiques, savoirs*. Ouvrage offert à Fernand Verger. Edition rue d'Ulm, 384 p.
- [Baron-Yelles N. et Meur-Férec C. \(1999\) Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord-Pas-de-Calais. *Hommes et Terres du Nord*, 1999/1, p 37-46.](#)
- Battiau-Queney, Y., Billet, J.-F., Chaverot, S., Lanoy-Ratel, P. (2003) Recent shoreline mobility and geomorphologic evolution of macrotidal sandy beaches in the north of France, *Marine Geology*, n°194, p. 31-45.
- Bavoux J. (1997) *Les littoraux français*. Paris, A. Colin, 268 p.

¹¹⁴ Les références en bleu sont présentées dans le recueil de publications.

- BCEOM (2004) Etude générale pour la protection et la mise en valeur du littoral des communes de Frontignan - La Peyrade et de Villeneuve Les Maguelone, phase 1, 224 p.
- Bécet J.-M. (2002) *Le droit de l'urbanisme littoral*. Presses Universitaires de Rennes, 253 p.
- Bécet J.-M., Le Morvan D. (eds) (1990) *Le droit du littoral et de la mer côtière*. Centre de droit et d'économie de la mer, U.B.O., Brest, Economica, 341 p.
- Beck U. (2001) *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris, Aubier, 521 p.
- Bellan-Santini D. (2002) *Outils de prise en compte de l'intérêt patrimonial des espaces et des espèces du littoral*. In Dauvin J.-C. (coord.) *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*. Patrimoines Naturels, Muséum National d'Histoire Naturelle, 346 p.
- Benoit L., Coënt-Bochard E., Larroumec P. (2002) La loi Littoral devant les cours administratives d'appel. Jurisprudence récente. *Actualité Juridique du Droit Administratif*, juillet-août 2002.
- Bernard N. (1999) Le port de plaisance de Trébeurden (Côtes-d'Armor) : chronique d'un aménagement controversé. *Les Documents de la MRSH*, n°10, déc. 1999, p. 145-152.
- Berque A. (1986) *Le sauvage et l'artifice*. Paris, Gallimard. 314 p.
- Berque A. (1996) *Etre humains sur la terre : principes d'éthique de l'écoumène*. Paris, Gallimard, 212 p.
- Berque A. (1997) *Milieu et logique du lieu chez Watsuji*. In Besse J. M. Roussel I. (1997) *Environnement : représentations et concepts de la nature*. Les rendez-vous d'Archimède. Paris, L'Harmattan, p. 91-106
- Berque A. (2000) *Médiancée*. De milieux en paysages. Paris, Belin, 160 p..
- Bersani C. (2004) Communication aux Assises Nationales du Littoral, ANEL, Les Sables d'Olonnes, 29 avril 2004.
- Bertrand G. (1986) Le système et l'élément. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, introduction à un n° spécial.
- Bertrand G. (1989) Chassez le naturel... *L'Espace Géographique*, n°2, p. 102-105.
- Besse J.-M. et Roussel I. (1997) *Environnement : représentations et concepts de la nature*. Les rendez-vous d'Archimède, Paris, L'Harmattan, 236 p.
- Besse J.-M. (1992) *Entre modernité et postmodernité : la représentation paysagère de la nature*. In Robic M.-C., 1992 - *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Economica, 343 p.
- Billé R. (2004) *La gestion intégrée du littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*. Thèse de doctorat, ENGREF, 474 p.
- Bird E.C.F. (1968) *Coasts; an introduction to systematic geomorphology*. Cambridge & London, M.I.T. Press Collection.
- Bird E.C.F. (1987) *Human activity and environmental processes*. Wiley and sons Ltd.
- Bodéré J.-C., Cribb R., Curr R., Davies P., Hallégouët B., Meur C., Piriou P., Williams A.T., Yoni C. (1994) Vulnérabilité des dunes littorales : mise au point d'une méthode d'évaluation, études de cas dans le sud du Pays de Galles et l'ouest de la Bretagne. *Cahiers Nantais*, n° 41-42, p. 197-203.
- Bodiguel M. (Dir) (1997) *Le littoral, entre nature et politique*. Collection Environnement, L'Harmattan, 234 p.
- Bonnot Y. (1995) *Pour une politique globale et cohérente du littoral en France*. Rapport au gouvernement, août 1995, 168 p..

- Bouleau N. et Foot R. (2000) *Désacraliser la science, une obligation démocratique, à propos d'un livre de B. Latour*. Annales des Ponts, site internet de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées <http://www.enpc.fr/HomePages/bouleau/papiers/c37.htm>
- Bourg D. (1996) *L'Homme-Artifice. Le sens de la technique*. Le Débat, Paris, Gallimard, 368 p.
- Bourrelier P.-H., Comité Interministeriel de L'Evaluation des Politiques Publiques, Commissariat Général au Plan (1997) *La Prévention des risques naturels, rapport d'évaluation*. Paris, La Documentation Française, 702 p.
- Bousquet B. (1990) Définition et identification du littoral contemporain. *Revue Juridique de l'Environnement*, n°4-1990, p. 451-468.
- Bousquet B. et Miossec A. (1991) La tempête, du moment de nature au spectacle de société. *BAGF*, n°3, p. 241-251.
- Braive P., Granier M., Kalaora B., Musson M. (1996) *Attention Public ! Public Protecteur ou Public Prédateur ? Eléments de réflexion*. Les Ateliers du Conservatoire du Littoral, n° 11.
- Brémontier N.T. (1797) - *Mémoire sur les dunes*. Ponts et Chaussées, rapport non publié adressé à l'administration du département de la Gironde (source ONF Bordeaux).
- Bresson D. (coord.) (2006) *Zones côtières : un bilan de la mise en œuvre de la stratégie française de gestion intégrée*. Rapport de la DIACT, 87 p.
- Brigand L. (2002) *Les îles du Ponant*. Editions Palantines, 479 p.
- Brigand L., Gérardin N., Le Berre S. (2006.a) *Co-construction et appropriation d'indicateurs par les usagers, les gestionnaires et les scientifiques : l'exemple de l'observatoire de la fréquentation de Port-Cros et de Porquerolles*. Communication au colloque international "Usage des indicateurs du développement durable, CIRAD Université de Montpellier, 3-4 avril 2006.
- Brigand L., Le Berre S., Retière D., Richez G. (2006.b) *Port-Cros et Porquerolles : vers une gestion durable des flux touristiques ?* Communication au colloque international "Interactions Nature-Société, analyse et modèle". UMR6554 LETG, La Baule 3-5 mai 2006.
- Briquet A. (1930) *Le littoral du Nord de la France et son évolution morphologique*. A. Colin, Paris, 484 p.
- BRL, EID (Entente Interdépartementale de Démoustication), SMNLR (Services Maritimes Languedoc-Roussillon) (2003) *Propositions d'orientations stratégiques pour la gestion de l'érosion en Languedoc – Roussillon*. 30 p.
- Brundtland (1985) *Notre avenir à tous*. Rapport de la Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement, ONU.
- Bruyelle P., Carré F., Dewailly J.-M., Flament E., Marcadon J., Miossec A., Thumerelle P.-J., Vigarié A. (1998) *Les littoraux. Espace de vie*. SEDES, collection DIEM, n°23.
- Burbage F. (1998) *La nature*. Paris Flammarion, collection Corpus, 247 p.
- Cabanne C., Chaussade J., Corlay J.-P., Miossec A., Miossec J.-M., Pinot J.-P. (1998) *Géographie humaine des littoraux maritimes*. CNED, SEDES Concours, 471 p.
- Cabantou A, Lespagnol A. et Péron F. (2005) *Les Français, la terre et la mer*. Paris, Fayard, 902 p.
- Cadoret A. (1988) *Chasser le naturel....* Ecole des hautes études en sciences sociales, 157 p.
- Calderaro N. (2003) Faut-il vraiment modifier la loi Littoral ? *Bulletin de Jurisprudence de Droit de l'Urbanisme*. n° 5 - 2003, p 317-321.
- Callon M., Lascoume P., Barthes Y. (2001) *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*. Paris, Le Seuil, collection La couleur des idées, 358 p.

- Carter R.W.G. (1995) *Coastal environments : an introduction to the physical, ecological and cultural systems of coastlines*. Academic Press, London, 617 p.
- Catanzaro J. et Thébaud O. (1995) *Le littoral, pour une approche de la régularisation des conflits d'usage*. Institut Océanographique, Ifremer, Paris, 149 p.
- Cazes G. (2000) La fréquentation touristique des littoraux français - une remarquable "durabilité". *L'Information Géographique*, n°4 – 2000, p. 289-299.
- Chadenas C. (2003) *L'Homme et l'oiseau sur les littoraux d'Europe occidentale. Appropriation de l'espace et enjeux territoriaux : vers une gestion durable ?* Thèse de doctorat, Université de Nantes, 380 p.
- Chardon M. (1996) Contraintes et risques naturels dans la gestion d'un milieu montagnard : l'exemple alpin. in Comité National de Géographie: "Les Français dans leur environnement". Ouvrage collectif. Paris, Nathan, 382 p.
- CIADT (2004) *La politique du littoral*. Dossier de presse, Matignon, 14 septembre 2004.
- Cicin-Sain B. et Knecht R.W. (1998) *Integrated coastal and ocean management, concepts and practices*. Island press, Washington D.C., 518 p.
- Claeys-Mekdade C. (2001) *Les conflits d'aménagement et de gestion du Delta du Rhône, perspectives sociologiques*. Communication au séminaire PNEC, 17-19 déc. Mèze.
- Clarke J.I., Curson P., Kayastha S.L., Prithvish N (ed.) (1989) *Population and disaster*. Londres, Basil Blackwell, 292 p.
- Clément G. (1999) *Le jardin planétaire. Réconcilier l'homme et la nature*. Paris, A. Michel, 127 p.
- Clus-Auby C. (2003) *La gestion de l'érosion des côtes : l'exemple aquitain*. Presses Universitaires de Bordeaux, 255 p.
- Clus-Auby C., Paskoff R. et Verger F. (2005) *Impact du changement climatique sur le patrimoine du Conservatoire du Littoral, scénarios d'érosion et de submersion à l'horizon 2100*. Conservatoire du Littoral, note technique n°2, 39 p.
- Comité National à l'Aménagement et au Développement du Territoire (2003) - *Pour un nouveau contrat social*. Rapport de la Commission Littoral du CNADT, juillet 2003.
- Commission Environnement Littoral (Hénocque Y. rédac.) (2002) *Pour une approche intégrée de gestion des zones côtières, initiatives locales, stratégies nationales*. Rapport au gouvernement, 82 p.
- Commission Européenne (1999) *Les enseignements du programme de démonstration de la Commission Européenne sur l'aménagement intégré des zones côtières*. Luxembourg, 98 p.
- Commission Européenne (1999) *Vers une stratégie européenne d'aménagement intégré des zones côtières, principes généraux et options politiques*. Document de réflexion.
- Commission Européenne (2003) Minutes du groupe d'experts "*Integrated Coastal Zone Management recommandation*", réunion du 18 juin 2003, Bruxelles.
- Commission Européenne (2004) *Vivre avec l'érosion côtière en Europe, espaces et sédiments pour un développement durable*. Conclusions de l'étude *EuroSION*. Office des publications officielles des communautés européennes, Luxembourg, 40 p.
- Conseil et Parlement Européen (2002) *Recommandation du 30 mai 2002 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de GIZC en Europe*. n°2002/413/CE, JOCE n°L-148 du 6 juin 2002, 24 p.
- Conservatoire du Littoral (1995) *Atlas des espaces naturels du littoral*. Rochefort, 95 planches.

- Conservatoire du Littoral (1995) Les Français et la protection du littoral. *Les cahiers du Conservatoire* n°4, 79 p.
- Conservatoire du Littoral (2002) *25 années d'actions du Conservatoire du littoral sur le littoral du Nord-Pas-de-Calais*. 30 p.
- Corbin A. (1988) *Le territoire du vide, l'Occident et le désir de rivage 1750-1840*. Flammarion. Paris, 407 p.
- Corbin A. (2004) *La mer : terreur et fascination*. Bibliothèque Nationale de France, 56 p.
- Corlay J.-P. (1995) Géographie sociale, géographie du littoral. *Norois*, 42, 165, p. 247-265.
- Costa S., Freiré-Diay S. et Di. Nocena L. (2001) Le littoral Haut-normand et picard. *Annales de Géographie*, n°618, p. 136-150.
- Costa S., Delahaye D., Freire-Diaz D., Davidson R., Laignel B., Di Nocera L. (2002) Quantification par analyse photogrammétrique du recul des falaises et des apports en galets corrélatifs, Actes du symposium international *From experts opinion to modelling*, en hommage au Pr. Jean-Claude Flageollet, European Center of Geomorphological hazards, p. 205-214.
- Crowell M., Douglas B.C., Leatherman S.P. (1997) On forecasting future US shoreline positions : an test of algoritms. *Journal of Coastal Research*, 13, 4, 1245-1255.
- Cutter S.L. (1993) *Living with risks*. London, E. Arnold, 214 p.
- Cyrulnik B. (2001) *Les vilains petits canards*. Paris, Editions Odile Jacob, 278 p.
- D'Ercole R. et Rancon J.-P. (1994) La future éruption de la montagne Pelée : risques et représentations. *Mappemonde*, n°4, p. 31-36.
- D'Ercole R. (1994) Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbains, concepts, typologie, mode d'analyse. *Revue de Géographie Alpine*, n°4 spécial "Croissance urbaine et risques naturels dans les montagnes des pays en voie de développement", p. 87-96.
- D'Ercole, R. et Pigeon, P. (1999) L'expertise internationale des risques dits naturels : intérêt géographique. *Annales de géographie*, 608, 339-357.
- D'Ercole, R. et Pigeon, P. (2000) L'évaluation du risque à l'échelle internationale. Méthodologie et application aux diagnostics préalables aux actions de préparation et de prévention des catastrophes. *Cahiers savoisiens de géographie*, 1, 29-36.
- Dardel E. (1952) *L'Homme et la terre*. Paris, A. Colin.
- DATAR (1993) *L'aménagement du littoral*. La Documentation Française. 112 p.
- DATAR (2004) *Construire ensemble un développement équilibré du littoral*. La Documentation Française, 157 p.
- Dauphiné A. (2001) *-Risques et catastrophes - observer, spatialiser, comprendre, gérer*. Paris, A. Colin, 288p.
- Dauphiné A. (2003) *Les théories de la complexité chez les géographes*. Paris, Anthropos, 248 p.
- Dauphiné A. et Provitolo D. (2004) *Résilience, risque et SIG*. Site internet <http://www.univ-mer.com/docs/doc-pdf/resilience.pdf>
- Dauvin J.-C. (coord.), Bellan G., Bellan-Santini D., Capet Y., Deboudt Ph., Desroy N., Dewarumez J.-M., Dubrulle J.-B., Ghézali M., Guillaumont B., Le Pennec N., Lozachmeur O., Mesnard A.-H., Meur-Férec C., Pouille X., Ruz M.-H., Videment L (2002) Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel. *Patrimoines naturels*, 57, 346 p.
- Dauvin J.-C., Lozachmeur O., Capet Y., Dubrulle J.-B., Ghézali M., Mesnard A.-H. (2004) Legal tools for preserving France's natural heritage through integrated coastal zone management. *Ocean and Coastal Management*, 47, 463-477.

- De Saint-Exupéry A. (1951) *Le petit prince*. Gallimard, 101 p.
- De Terssac G. (dir.) (2003) *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud, débats et prolongements*. Collection Recherches, Editions La Découverte, 446 p.
- De Wolf P. (2001) *Développement portuaire et gestion intégrée*. Communication au colloque *Erosion côtière et développement durable*. 26-28 sept. 2001, Dunkerque. Espace Naturel Régional Nord-Pas-de-Calais.
- Debarbieux (1997) *L'exploration des mondes intérieurs*. in Knafou R. (dir) *L'état de la géographie, autoscopie d'une science*. Belin, Mappemonde, p. 371-384
- Deboubt Ph. (1997) *Etude de géomorphologie historique des littoraux dunaires du Pas-de-Calais et du nord-est de la Manche*. Thèse de doctorat en Géographie, Université de Lille 1, ed. 1999, P.U. Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2 vol., 457 p.
- Deboubt Ph. (2005) La place de la nature dans la gestion intégrée de la zone côtière : réflexions d'un géographe. *Oceanis*. Vol. 30 n°1, p. 13-50.
- Deboubt Ph., Battiau-Queney Y. (1998) Le littoral du Nord-Pas-de-Calais. Géomorphologie, biogéographie et aménagement. *Cahiers de Géographie Physique*, 12, 112 p.
- Debout Ph., Dauvin J.-C., Meur-Férec C., Morel V., Desroy N., Dewarumez J.-M, Dubaille E., Ghézali M. (à paraître 2006) Dix ans de démarche GIZC en Côte d'Opale : bilan et enjeux. A paraître dans les actes du colloque " Prospective du littoral – Prospective pour le littoral " du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 1 et 2 mars 2005, Paris.
- Debout Ph., Meur-Férec C. et Ruz M.-H. (2002) Définitions et perceptions de l'espace littoral, le point de vue de géographes. In Dauvin J.-C. (coord.) (2002). Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel. *Patrimoines naturels*, n° 57, p. 33-35.
- Debout Ph, Meur-Férec C., Morel V. (2006) Estimation de la vulnérabilité de la dune bordière en relation avec l'enduro du Touquet, commune du Touquet Paris Plage, Pas-de-Calais. Etude géomorphologique, Préfecture de Saint-Omer, 42 p.
- Delavigne A.-E. (2000) *Les espèces d'intérêt patrimonial et de la "patrimonialisation" des espèces*. Rapport du Service Patrimoine naturel pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Programme "espaces protégés", 120 p.
- Delbos G., Jorion P. (1988) *La nature ou le réel forclos*, p. 15-21. In Cadoret A (ed.) *Chasser le naturel...*, édition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 157 p.
- Demangeon A.(1984) *Les milieux "naturels" du globe*. Paris, Masson, 387 p.
- Denis J. et Henoque Y. (coord.) (2001) Des hommes et des outils pour une gestion plus intégrée des zones côtières - guide méthodologique. *Manuel et guides de la Commission Océanographique Intergouvernementale*, n° 42, UNESCO, Paris, 64 p.
- Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA) (2001) *Shoreline Management Plans - A guide for coastal defence authorities*. DEFRA Publications, R.-U. juin 2001.
- Deprest F. (1997) *Enquête sur le tourisme de masse - L'écologie face au territoire*. Belin, collection Mappemonde , 207 p.
- Deprez L. (2004) *Pour un retour à l'esprit de la loi Littoral*. Rapport d'information parlementaire à l'Assemblée nationale, n° 1740, 99 p.
- Desmis-Colpaert C. (2001) *La fréquentation touristique transfrontalière sur les communes de La Panne (Belgique) Bray-Dune et Dunkerque-Malo (France)*. Mémoire de maîtrise, Université du Littoral Côte d'Opale, 115 p.
- Desse R.-P., Meur C., Goasguen P. (1993) *Les golfs littoraux en Bretagne : occupations conflictuelles et stratégies des acteurs*. Actes du colloque l'Union des Océanographes

- Français "Le littoral, ses contraintes environnementales et ses conflits d'utilisation" (Nantes), p. 247-253.
- Desse R.P. et Meur-Férec C. (1994) Le golf en France : enjeux fonciers. *Annales de Géographie*, n° 579, p. 471-490.
- Devall B., Sessions G (1985) *Deep ecology. : Living as if Nature Mattered*. Salt Lake City, Peregrine Smith.
- Dewailly J.-M. et Meur-Férec C. (1995) Le Coeur Vert de la Randstad Holland : l'adaptation d'un concept aux exigences du développement. *Hommes et Terres du Nord*, 1995-4, p. 222-230.
- Dewarumez J.-M., Deboudt Ph., Desroy N., Meur-Férec C. (2002) Patrimoine, particularités et richesse patrimoniale de la Côte d'Opale. In Dauvin J.-C. (coord.). *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*. Patrimoines Naturels, 57, 215-223.
- Di Méo G. (1998) De l'espace au territoire : éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'Information Géographique*, Sedes, Paris, n°3 - 1998, p. 99-110.
- Direction Départementale de l'Équipement de Seine Maritime (2002) *Expropriation par l'État de biens exposés au risque naturel mouvement de terrain menaçant gravement des vies humaines, commune de Criel-sur-Mer*. Conférence de D. Le Roux, Université du Littoral Côte d'Opale, 8 janvier 2002.
- Donze J. (1996) Le risque : une nouvelle approche des rapports entre la ville et l'industrie. *Géocarrefour*, p. 45-54.
- Douglas B. C. (1998) Consideration for shoreline position prediction, *Journal of coastal research*, n°14- 3, p. 1025-1023
- Douglas M. (1981) *De la souillure : essai sur les notions de la pollution et de tabou*. Paris, Maspero, 193 p.
- Douglas M. et Wildavsky A. (1982) *Risk and culture : an essay on the selection of technological and environment dangers*. Berkeley, University of California Press, 221 p.
- DTMPL (Direction des Transports Maritimes, des Ports et du Littoral) (2002) *Quel rôle pour l'État en matière de défense contre la mer*. Note disponible sur le site internet du Ministère de l'Équipement, 16 p.
- DTMPL (Direction Des Transports Maritimes, des Ports et du Littoral), DGUHC (Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction) (1999) *Rapport au Parlement sur l'application de la loi no 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et sur les mesures spécifiques prises en faveur du littoral*.
- Dubois A. (2005) *La GIZC et les communes côtières de moins de 10 000 habitants de la Côte d'Opale*. Mémoire de Master 2 Recherche "Acteurs et Territoires", sous la direction de C. Meur-Férec, ULCO.
- Dubois M. (1914) *Géographie et géographes*. Le correspondant, n° 2, p. 833-863.
- Dubois-Maury J. (2001) *Les risques naturels, quelles réponses ?* La Documentation Française, Problèmes politiques et sociaux, n° 863, sept. 2001, 88 p.
- Ducrottoy J P et Pullen S. (1999) Integrated coastal zone management : commitments and development from an International, European and United Kingdoms perspective. *Ocean and Coastal Management*, n° 42, p. 1-18.
- Dumortier B. (coord.) (1998) *Les littoraux maritimes : milieux, aménagements, sociétés*. Editions Du Temps, Paris, 160 p.
- Durand P. (1999) *L'évolution des plages de l'ouest du Golfe du Lion au XXe siècle*. Thèse de doctorat en géographie physique, Université Lumière Lyon 2, 462 p.

- English Nature (1992) *Campaign for a living coast - coastal zone conservation*. English Nature, Peterborough, 20 p.
- English Nature (2003) *Conservation of dynamics coasts. A framework for managing Natura 2000. Living with the sea LIFE Project*.
- Espace Naturel Régional (1996) *Etudes de fréquentation : réserve naturelle du Platier d'Oye, réserve naturelle de la Baie de Canche, site du Cap Blanc Nez*. Programme commun d'évaluation, Lille.
- Espace Naturel Régional, Syndicat Mixte de la Côte d'Opale (2000) *Diagnostic de territoire de la Côte d'opale*. Lille, Espace Naturel Régional, 84 p.
- Faugères L. (1990) Géographie physique et risques naturels. *BAGF*, 2, n°spécial sur les risques naturels, Actes du colloque du premier colloque de l'AGF sur les risques (1989), p. 89-90.
- Faugères L. et Noyelle J. (1992) Risques naturels, paysages et environnement en France. *Information Géographique*, n° 5, p. 194-209.
- Favennec J. (1999) Aménagement des forêts littorales : cas des forêts dunaires du littoral atlantique français. *Revue forestière française*, numéro spécial 1999, p. 217-229.
- Favennec J. (2002, coord.) Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique. *Les dossiers forestiers* n° 11, ONF, 395 p.
- Favennec J. et Barrère P. (coord.) (1997) *Biodiversité et protection dunaire*. Ouvrage collectif, Lavoisier, Tec et Doc, 311 p.
- Faye E. (2005) *Heidegger, l'introduction du nazisme dans la philosophie*, Albin Michel, 568 p.
- Ferry L. (1992) *Le nouvel ordre écologique - l'arbre, l'animal et l'homme*. Biblio essais, Le Livre de Poche, 222 p.
- Flament J., Miossec A., Regrain R., Flament E. (1992) *Les littoraux en France : risques et aménagement*. A.P.H.G Picardie, 97 p.
- Flanquart H., Hellequin P., Deldrève V. et Deboudt Ph. (2006) *Identité sociale et perception du risque côtier*. Communication au colloque international "Interactions Nature-Société, analyse et modèle". UMR6554 LETG, La Baule 3-5 mai 2006 (texte soumis).
- Gaarder J. (2002) *Le monde de Sophie*. Points, 624 p.
- Gaignon J.-L. (2006) *Appel à projet de la DATAR pour "un développement équilibré des territoires littoraux par une GIZC" : analyse des soumissions et enseignements pour la stratégie GIZC de l'IFREMER*. Note interne inédite, 15 p.
- Gaillot, S. et Chaverot, S. (2001) Méthode d'étude des littoraux à faible évolution. Cas du delta du Golo (Corse) et du littoral du Touquet (Pas-de-Calais) en France, *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n°1, p. 47-54.
- Gamblin A. (coord.) (1998) *Les littoraux. Espace de vie*. Ouvrage collectif. SEDES, collection DIEM, n°23.
- Gaudin J.-P. (2002) *Pourquoi la gouvernance ?* La bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po., 137 p.
- Gélard P. (rapporteur) (2004) L'application de loi littoral : pour une mutualisation de l'aménagement du territoire. *Les Rapports du Sénat* n° 421, 97 p.
- George P. (1948) Intervention. In Géographie humaine et géographie économique. Résultats de l'enquête parmi nos lecteurs. *L'information Géographique*, p. 74-78 et 122-126.
- George, P. et Verger, F. (2001). *Dictionnaire de la géographie*. PUF, Paris, 510 p.
- Gérard B. (dir) (1999) *Le littoral*. Manuels et Méthodes, éditions du BRGM, 351 p.

- Ghezali M. (2001) *Gestion intégrée des zones côtières : l'approche statutaire de la Côte d'Opale*. Université du Littoral, 280 p.
- Ghezali M. et Dauvin J.-C. (2002) Gestion intégrée du littoral dans la perspective d'un développement durable. In Dauvin J.-C. (coord.). *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*. Patrimoines Naturels, n° 57, p. 227-288.
- Giddens A. (1994) *Les conséquences de la modernité*. L'Harmattan, Paris, 192 p.
- Gould P. et Strohmayr U. (2003) L'évolution de la pensée géographique au vingtième siècle. *Géographie, Economie, Société*, n°5, p.1-30.
- Gress A. (2000) *Instabilité du secteur rue E. Zier*. Rapport du bureau d'études hydrogéotechnique pour la mairie de Wimereux.
- Groupe CHADULE (1986) *Initiations aux pratiques statistiques en géographie*. Masson, Collection Géographie, 189 p.
- Guglielmo R. (1996) Les Grandes Métropoles du monde et leur crise. Paris, A. Colin, collection U. Géographie, 272 p.
- Guilcher A. (1954) *Morphologie littorale et sous-marine*, Paris, P.U.F., collection Orbis, 216 p.
- Guilcher A. (1990) Vers une philosophie des rivages. *Cahiers Nantais*, n°35-36, p.3-15.
- Guilcher A., Hallégouët B., Meur C., Talec P., Yoni C. (1992) *Exceptional formation of present-day dunes in the Baie d'Audierne, southwestern Brittany, France*. in *Coastal Dunes*, actes du troisième congrès européen de l'European Union for Coastal Conservation, Balkema, Rotterdam, p.15-23.
- Gundlach E., De Hayes M.O. (1997) Vulnerability of coastal environments to oil spill impacts, *Marine technology society Journal*, 12, Columbia, Marine technology society, p. 18-27.
- Halcrow, CSERGE, CRU (2002) *Managed Realignment Review*. Center for Social and Economic Research on the Global Environment (CSERGE), University of East Anglia, report to DEFRA and the Environmental Agency. Policy research project, FD 2008.
- Hamilton A. J. (2005) Species diversity or biodiversity? *Journal of Environmental Management*, n°75, p. 89-92.
- Hamnett C. (1997) Les aveugles et l'éléphant : l'explication de la gentrification. *Strates matériaux pour la recherche en sciences sociales*, revue en ligne, numéro 9. 1996-97, Crises et mutations des territoires.
- Harman J. R., Arbogast A. F. (2004) Environmental ethic and coastal dunes in western lower Michigan: developing a rational for ecosystem preservation. *Annals of the association of American Geographers*, n° 94-1, p. 23-36.
- Heidegger M. (1927, réédition 1993) *Sein und Zeit (Être et Temps)*. Tübingen, Niemeyer.
- Hélias P.-J. (1975) *Le Cheval d'orgueil. Mémoires d'un Breton du pays bigouden*. Paris, Plon, collection Terre Humaine, 606 p.
- Hénaff A., Lageat Y., Costa S., Plessis E. (2002) Mobilités du recul des falaises du Pays de Caux. Actes du symposium international *From experts opinion to modelling*, attribute to Pr. Jean-Claude Flageollet, European Center of Geomorphological hazards, p. 235-242.
- Héquette A. (2001) Courants et transports sédimentaires dans la zone littorale : le rôle des courants orbitaux et de *downwelling*. *Géomorphologie*, 2001, n°1, p. 5-16.
- Hoeblich J.-M. (coord) (1999) *La baie de Somme en question*. Actes du colloque du 13 nov. 1998, 193 p.
- Hubler N. (1998) Jeux d'acteurs sur le littoral varois. *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 80-81, p. 145-154.

- Huntington E. (1915) *Civilization and climate*. New Haven, Yale, University Press.
- Institut Français de l'Environnement (IFEN) (1996) Pressions humaines sur le littoral, des pressions qui se diversifient sur un espace toujours vulnérable. *Les données de l'Environnement*, n°19, 4 p.
- Institut Français de l'Environnement (IFEN) (2000) La pression de la construction ne se relâche pas sur le littoral français. *Les données de l'Environnement*, n° 55, 4 p.
- Jollivet M. (1992) *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontière*. CNRS éd., 589 p.
- Jonas H. (1979) Le principe responsabilité - une éthique pour la civilisation technologique, Paris, éd. du Cerf, trad. Fr. J. Greisch.
- Kalaora B. (1998) *Au-delà de la nature l'environnement : l'observation sociale de l'environnement*. L'Harmattan, collection L'Environnement, 199p.
- Kalaora B. (1999) Global expert : la religion des mots, *Ethnologie française*. Les mots des institutions, tome XXIX, oct-déc., n°4.
- Kalaora B. et Charles L. (2000) Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières. *Natures Sciences Sociétés*, n° 2, p. 31-38.
- Klein R.J.T., Nicholls R.J. et Thomalla F. (2004) Resilience to natural hazards : how useful is this concept ? *Environmental Hazards*, Elsevier, n°5-2003, p. 35-45.
- Knafou R. (2000) Scènes de plage dans la peinture hollandaise du XVII^e siècle : l'entrée de la plage dans l'espace des citadins. *Mappemonde*, n° 58, 2002-2, p. 1-5.
- Knafou R. (dir) (1997) *L'état de la géographie, autoscopie d'une science*. Belin, Mappemonde, 438 p.
- Komar P. D. (1976) *Beach processes and sedimentation*. Prentice Hall, New Jersey, 429 p.
- Lacoste Y. (1973) *La géographie*. in *Histoire de la philosophie*, sous la direction de F. Châtelet.
- Lacoste Y. (2005) Elisée Reclus, une très large conception de la géographicit  et une bienveillante g opolitique. *H rodote*, n° 117, p 29-52.
- Laganier R. et Scarwell H. (2004) *Risque d'inondation et am nagement durable des territoires*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 239 p.
- Lahire B. (2004) *La culture des individus*. Editions La D couverte, 778 p.
- Lahousse P. et Pierre G. (2002) Le recul des falaises crayeuses du Blanc-Nez (Pas-de-Calais, France). Actes du symposium international « *From experts opinion to modelling* », en hommage au Pr. Jean-Claude Flageollet, European Center of Geomorphological hazards, p. 235-244.
- Larr re R., Lepart J., Marty P., Vivien F.-D. (2005) *Les biodiversit s, objets, th ories, pratiques*. CNRS Editions, Paris, 264 p.
- Larrie C. (2002) *Analyser les politiques publiques d'environnement*. Paris, Montr al, l'Harmattan, 207 p.
- Lascoume P. (1991) *De l'atteinte   la pr vention des risques industriels*. in *Conqu te de la s curit , gestion des risques*. Ouvrage collectif, L'Harmattan, p. 65-86.
- Latour B. (1991) *Nous n'avons jamais  t  modernes : essai d'anthropologie sym trique*. Paris, La D couverte, 211 p.
- Latour B. (1999) *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en d mocratie*. Paris, La D couverte, 380 p.

- Latour B. (2001) Réponse aux objections... *In* Chassez le naturel, écologisme, naturalisme et constructivisme. *Revue du MAUSS* (Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales), n° 17, 2001-1, La Découverte, p. 137-152.
- Lazzarotti O. (2000) Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation. *Mappemonde*, n° 57, 200-3, p. 12-16.
- Le Guen J. (rapporteur) (2004) Rapport d'information sur l'application de la loi littoral. Commission des Affaires économiques, de l'Environnement et du Territoire, n° 1740. Assemblée Nationale, 21 juillet 2004 (assemblee-nationale.fr).
- Le Louarn P. (1995) *La législation des espaces naturels sensibles*. Assises nationales des collectivités gestionnaires d'espaces naturels, Rivages de France, 15-16 février 1995, Rochefort-sur-Mer, p. 17-19.
- Le Pensec L. (2002) *Vers de nouveaux rivages, sur la refondation du Conservatoire du Littoral*. Rapport au 1^{er} Ministre. Collection des rapports officiels, La Documentation Française, Paris, 203 p.
- Le Visage C. (2004) *Principes de base de la gestion intégrée des zones côtières*. Communication aux Assises Nationales du Littoral, ANEL, Les Sables d'Olonnes, 29 avril 2004.
- Lebahy Y. (2006) Le Pays maritime et côtier : un territoire pertinent pour aménager et gérer, d'une façon intégrée et durable, les zones côtières. *DIACT Prospective info*, 26 janvier 2006 : Littoral et montagne, prospective pour des territoires singuliers. p. 1-10
- Ledoux L. (2005) *Le changement climatique et la protection du littoral : l'expérience britannique*. Actes du colloque "Chaud et froid sur le littoral, impact du changement climatique sur le patrimoine du Conservatoire du Littoral", Paris, 5 avril 2005.
- Ledoux L., Cornell S., O'Riordan T., Harvey R., Banyard L. (2005) Towards sustainable flood and coastal management: identifying drivers of, and obstacles to, managed realignment. *Land Use Policy*, n° 22, p. 129-144.
- Levoy F. et Larsonneur C. (1994) Etude globale concernant la défense contre la mer, *Cahiers nantais*, 41-42. Nantes, Institut de géographie et d'Aménagement régional
- Levy J. (1997) *L'espace légitimé*. *in* Knafou R. (dir) *L'état de la géographie, autoscopie d'une science*. Belin, Mappemonde, p. 335-351.
- Levy J. et Lussault M. (2003) *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Belin, 1 034 p.
- Longuépée J. (2003) *Les dynamiques territoriales à l'épreuve des risques naturels. Le cas des inondations en basse vallée de la Canche*. Doctorat en Sciences Economiques, Université du Littoral Côte d'Opale, 471p.
- Lorrain D. (1998) Administrer, gouverner, réguler. *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 80-81, p. 85-92.
- Lovelock J. (2001) *Gaïa. Une médecine pour la planète. Géophysiology, nouvelle science de la Terre*. Editions Sang de la terre, 192 p.
- Lozachmeur O. (2005). Le concept de gestion intégrée des zones côtières en droit international, communautaire et national. *Le droit maritime français*, n°657, Paris, p.259-277.
- Luginbuhl Y. (1992) *Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité*. *In* Robic M.-C. (1992) *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Economica, 343 p.
- Lussault M. (1997) *Espace, société, nature*. *in* Knafou R. (dir) *L'état de la géographie, autoscopie d'une science*. Belin, Mappemonde, p. 408-419.

- Madiot Y. et Le Mestre R. (2001) *Aménagement du territoire*. Paris, A. Colin, 4^{ème} édition, 195 p.
- Marcadon J, Chaussade J., Desse R.-P. et Péron P. (1999) *L'espace littoral, approche de géographie humaine*. Presses Universitaires de Rennes, 220 p.
- Marchand J.-P. (1985) *Contraintes climatiques et espace géographique. Le cas irlandais*. Caen, Paradigme, 336 p.
- Marcou G., Rangeon F., Thiébault J.-L. (1997) Les relations contractuelles entre collectivités publiques, in *Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir*, Ed. Descartes & Cie, 1997, p. 140
- Marquet A. (2000) *Étude sur la variabilité spatio-temporelle du trait de côte et sur les conditions météo-marines en baie de Wissant*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale.
- Mermet L. et Moquay P. (2002) *Accès du public aux espaces naturels*. Hermès Sciences, Paris, 393 p.
- Mermet L. (1992) *Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* L'Harmattan, 205 p.
- Meur C. (1993a) *Géomorphologie, protection et gestion des dunes de Bretagne septentrionale, éléments de comparaison avec d'autres régions de la Manche occidentale (Cotentin, Devon et Cornwall (R.-U.))*. Doctorat nouveau régime, Université de Bretagne Occidentale, Brest. Atelier National de Reproduction des Thèses, Lille, 364 p.
- Meur C. (1993b) La protection et la gestion des espaces naturels littoraux en Angleterre et au Pays de Galles. *Norois*, tome 40, n°160, p.573-587.
- Meur C., Desse R.-P., Goasguen P. (1991) Gestion environnementale et conflits d'utilisation de l'espace littoral : les golfs en Bretagne. *Norois*, tome 38, n°152, p.363-376.
- Meur C., Hallégouët B., Bodéré J.-C. (1994) Les politiques de protection des espaces naturels littoraux en France, l'exemple de la Bretagne. *Cahiers Nantais*, n° 41-42, p. 322-333.
- Meur-Férec C. (1995) La préservation des espaces naturels littoraux dans le Nord-Pas-de-Calais : acteurs et politiques d'intervention. *Hommes et Terres du Nord*, 1995 1-2, p. 2-10.
- Meur-Férec C. (1997.a) Les politiques départementales des espaces naturels sensibles sur le littoral français : un principe commun pour des applications contrastées. *Cahiers Nantais* n°47-48, p. 387-394.
- Meur-Férec C. (1997.b) *A comparative review of coastal conservation policies in France and England-Wales*. *Journal of Coastal Conservation*, n°3, p. 121-132.
- Meur-Férec C. (2003) L'occupation du littoral, ou le choix d'investir un territoire à risques. *Océanis*, n° 28, 1-2, p. 115-137.
- Meur-Férec C. (coord.), Deboudt Ph., Deldrève V., Flanquart H., Hellequin A.-P., Herbert V., Longuepée J., Morel V. (2003 et 2004) La vulnérabilité des territoires côtiers : évaluation, enjeux et politiques publiques. Programme National Environnement Côtier, quatre rapports de contrat.
- Meur-Férec C. et Morel V. (2004) L'érosion sur la frange côtière : un exemple de gestion des risques. *Nature Science et Société* 12, p. 263-273.
- Meur-Férec C. et Ruz M.-H. (2002) Transports éoliens réels et théoriques en haut de plage et sommet de dune (Wissant, Pas-de-Calais, France). *Géomorphologie*, 2002, 4, p. 321-334.
- Meur-Férec C., Deboudt Ph., Morel V, Longuepée J. (à paraître 2006) La vulnérabilité des territoires côtiers à l'érosion : vers une prise en compte des risques dans la gestion intégrée des zones côtières. A paraître dans les actes du colloque " Prospective du littoral

– Prospective pour le littoral " du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 1 et 2 mars 2005, Paris.

Meur-Férec C., Debout Ph., Flanquart H., Heurteufeu H., Morel V., Roussel S., Lequint R. (2006) *Vers des stratégies de gestion de l'érosion des côtes : l'évaluation de la vulnérabilité comme outil d'aide à la gestion des risques*. Communication au colloque international "Interactions Nature-Société, analyse et modèle". UMR6554 LETG, La Baule 3-5 mai 2006 (texte soumis).

Meur-Férec C. et Favennec J. (2005) The opening to the public of French "natural" sites of coastal dunes: the choice between "over-visiting" and "over-protection" of our shared natural heritage. In Herrier J.-L., Mees J., Salman A., Seys J., Van Nieuwenhuysse H., Dobbelaere I. (eds) *Dunes and estuaries 2005*, actes du colloque international, Koksijde (Belgique), 19 - 23 septembre 2005, p. 475-486.

Meur-Férec C., Hoedt M. et Danes L. (2001) Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de Dunkerque . *Hommes et Terres du Nord*, 2-2001, p.81-89.

Meur-Férec C. et Ruz M.-H. (1998) Coastal dune reestablishment on an artificial rubble foundation, Dunkirk Port - France. Poster, European Dune Symposium, programme Life Sefton Coast, Southport, U.-K., 22-26 sept. 1998.

Michel C., (2005) *Evaluation de la fréquentation des sites du Conservatoire du littoral, premiers résultats*. Programme de recherche 2002-2007 du Conservatoire du Littoral et de la Fondation d'entreprise Procter & Gamble pour la protection du littoral. Site Internet Conservatoire-du-littoral.fr

Ministère de L'aménagement du Territoire et de L'Environnement (1998) *La défense des côtes contre l'érosion marine, pour une approche globale et environnementale*. 142 p.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement (1997a) *Plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPR), guide général*. La Documentation Française, Paris, 76 p.

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Ministère de l'Équipement des Transports et du Logement (1997b) *Plans de prévention des risques littoraux (PPR)*. La Documentation Française, Paris, 54 p.

Ministère de l'Équipement (1992) *Jurisprudence administrative illustrée : la loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*. DAU, 221 p.

Ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer (1999) *Rapport au Parlement sur l'application de la loi Littoral et sur les mesures spécifiques prises en faveur du littoral*. La Documentation Française, 110 p.

Ministère des Transports et des Travaux publics des Pays-Bas (1990) *Le Plan Delta, sécurité et protection de l'environnement*, 32 p.

Ministry of Agriculture, Food and Fisheries (MAFF) (1993) *Coastal defence and the environment. A guide to good practice*. Environment Matters.

Miossec A. (1993) *La gestion de la nature littorale en France Atlantique*. Thèse de Doctorat d'État, Université de Bretagne Occidentale, 468 p.

Miossec A. (1998.a) *La gestion intégrée des zones côtières*. Séminaire de l'UMR 6554, 24 avril 1998, Nantes, pp 2-8.

Miossec A. (1998.b) *Les littoraux, entre nature et aménagement*. SEDES, collection Campus Géographie. 192 p.

Miossec A. (1999) *La France a-t-elle construit une politique de gestion intégrée de son littoral ? BAGF*, 1999 - 2, P. 212 - 220.

- Miossec A. (2001) L'évolution de la géographie des océans et des littoraux face aux perspectives du développement durable au XXI^e siècle. Quelles hypothèses envisager ? *Annales de Géographie*, Paris, A. Colin, 509-526.
- Miossec A. (2004.a) Les littoraux face au développement durable. *Historiens et Géographes*, n° 387, p. 181-188.
- Miossec A. (2004.b) Le développement durable : affaire de tous, approches de géographes. *Historiens et Géographes*, n°387, p. 85-96.
- Miossec A. (2004.c) Encadrement juridique, aménagement du littoral, gestion du littoral : les géographes et le droit. *BAGF*, 2004-3, p. 289-297.
- Mongruel R. (2001) *Activités humaines et valorisation du patrimoine naturel en baie du Mont Saint-Michel*. Communication au séminaire PNEC, 17-19 déc. Mèze.
- Moore L.J. (2000) Shoreline mapping technics. *Journal of Coastal Research*, 16-1, p. 111-124.
- Morel V., Deboudt Ph., Hellequin A.-P., Herbert V., Meur-Férec C. (2006) Regard rétrospectif sur l'étude des risques en géographie à partir des publications universitaires (1980-2004). *L'Information Géographique* n°1 - 2006, p. 6-24.
- Morel V., Deboudt Ph., Herbert V., Longuépée J., Meur-Férec C. (2004) L'ambivalence de l'eau, vecteur d'aménités et de risques, sur les territoires côtiers. Acte du séminaire "Les territoires de l'eau", Université d'Artois, 26 mars 2004. Revue électronique *Développement Durable et Territoires*.
- Morel V. et Meur-Férec C. (2006) *Les risques d'érosion sur les côtes du détroit du Nord-Pas-de-Calais : prise en compte de la vulnérabilité*. Séminaire de Recherche "Détroit", Dunkerque, 20 janv. 2006.
- Morel V. (2002) Les hommes et les falaises : des rapports d'intérêts différents dans l'espace. Actes du colloque *Les falaises de Picardie, état des lieux, enjeux, actions*, avril 2001, Amiens, 109-116.
- Morin E. (1992) *Penser l'écologie*. In *La Terre outragée : les experts sont formels !* Paris, Autrement, 270 p.
- Morin E. et Le Moigne J.-L. (1999) *L'intelligence de la complexité*. L'Harmattan, Paris, 160 p.
- Moriniaux V. (coord.) (2003) *Les risques*. Nantes, Editions du Temps, 253 p.
- Moscovici S. (1968) *Essai sur l'histoire humaine de la nature*. Paris, Flammarion, collection Nouvelle bibliothèque scientifique, 604 p.
- Mottier, A. (2003) *Le Contact entre terre et mer à Wissant*. Mémoire de diplôme de 5^e année de l'École nationale supérieure de la nature et des paysages, Blois.
- Muller P. (1995) *Les politiques publiques comme construction d'un rapport au monde*. Paris, l'Harmattan. in Faure A., Pollet G. et Warin P. (dir) (1995) *La construction du sens dans les politiques publiques*, Paris, Éditions l'Harmattan..
- Noin D. (1999) La population des littoraux du monde. *L'Information Géographique*, n°2-1999, p. 65-73.
- Nord Nature (2000) La nature et les hommes. Un témoignage associatif de 30 ans d'actions. *Revue Nord Nature*, n° 100, Lille, 92 p.
- Nordstrom K.F., Jackson N.L., Bruno M.S., de Butts H.A. (2002) Municipal initiatives for managing dunes in coastal residential areas : a case study of Avalon, New Jersey, USA. *Geomorphology*, n°47, p. 137-152.
- November V. (2002) *Les territoires du risque : le risque comme objet de réflexion géographique*. Berne, Peter Lang, 332 p.

- November V. (2004) Being close to risk. From proximity to connexity. *International Journal of Sustainable Development*, vol. 7, n°3, p. 273-286.
- Padioleau J.-G. (1999) L'action publique post-moderne : le gouvernement politique des risques. *Politiques et management public*, vol 17, n° 4, p. 85-127.
- Padioleau J.-G. (2000) La gouvernance, ou comment s'en débarrasser. *Le Banquet*, n° 15, p. 1-9.
- Paskoff R. (1993) *Côtes en danger*. Paris, Masson, collection Pratiques de la Géographie, 250 p.
- Paskoff R. (1998) *Les littoraux, impact des aménagements sur leur évolution*. 3ème édition, Paris, Masson, collection Géographie, 260 p.
- Paskoff R. (2001) *L'élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers*. Institut Océanographique, 190 p.
- Paskoff R. (2005) *Les plages vont-elles disparaître ? Les petites pommes du savoir*, éditions Le Pommier, 58 p.
- Paxion K. et Cohen O. (2002) La Baie de Wissant : cent ans d'évolution en images. *Mappemonde*, 2, 67, 24-27.
- Peretti – Watel P. (2000) *Sociologie du risque*. Paris, A. Colin, 286 p.
- Peretti – Watel P. (2001) *La société du risque*. Collection Repères, Ed. La Découverte, Paris, 123p.
- Péron F. (2005) *Au delà du fonctionnel, le culturel et l'idéal*. In Cabantou A, Lespagnol A. et Péron F. *Les Français, la terre et la mer*. Fayard, p. 727-789.
- Péron F. (dir) (2002) *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. Presses Universitaires de Rennes, 538 p.
- Picon A. (2003) *Les Saint-Simoniens. Raison, imaginaire et utopie*. Paris, Belin. 384 p.
- Pigeon P. (2005) *Géographie critique des risques*. Economica, Anthropos, 217 p.
- Pigeon P. (2000) De l'intérêt de la démarche phénoménologique en géographie des risques. *Cahiers Savoisiens de Géographie*, Le Bourget-du-Lac, Laboratoire de l'Université de Savoie, n° 1, p.11-16.
- Pigeon, P. (2002) Réflexions sur les notions et les méthodes en géographie des risques dits naturels. *Annales de Géographie*, n° 627-628, p. 452-470.
- Pinchemel P. et G. (1997) *La face de la terre*. Paris, A. Colin, collection U, 517 p.
- Pinot J.-P. (1998) *la gestion du littoral*. tomes 1 et 2 : *littoraux tempérés*. Institut Océanographique, Paris, 400 et 360 p.
- Piquard M. (1973) *Le littoral français - perspectives pour l'aménagement*. Rapport au gouvernement, novembre 1973.
- Pirazzoli P.-A. (1993) *Les littoraux*. Nathan, collection Géographie d'aujourd'hui, 191 p.
- Pupier-Dauche S. (2002) *Le rechargement sédimentaire : de la défense des côtes à l'aménagement du littoral : analyse des pratiques sur la côte atlantique française*. Thèse de doctorat de géographie, UBO, 2 vol., 510 p.
- Regrain R. (1992) Protéger le littoral ouest des bas-champs de Cayeux ? In Flament J., Miossec A., Regrain R., Flament E - *Les littoraux en France : risques et aménagement*. A.P.H.G Picardie, 97 p.
- Reynaud A. (1997) *Une perspective cavalière*. in Knafou R. (dir) *L'état de la géographie, autoscopie d'une science*. Belin, Mappemonde, p. 353-369.
- Reynaud J.-D. (1997) *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*. A. Colin, Paris, 3^{ème} édition.

- Reynaud J.-D. (1999) *Le conflit, la négociation et la règle*. Octarès, Toulouse.
- Rijkswaterstaat (1990) *A new coastal defence policy for the Netherlands*. 103 p. Ministère de l'aménagement du territoire, Pays-Bas.
- Rivages de France (2005) *Le littoral : un territoire au hauts risques ? Rôle, responsabilités et moyens des gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres*. Forum National des Rivages, Montpellier, 6 et 7 octobre 2005.
- Robic M.-C. (dir) (1992) *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Economica, 343 p.
- Robin M. et Verger F. (1996) Pendant la protection, l'urbanisation continue. *Les Ateliers du Conservatoire du Littoral*, n°13, 48 p.
- Robin M. (2002) Étude des risques côtiers sous l'angle de la géomatique. *Annales de Géographie*, 627-628, 471-501.
- Roland G. (2005) *Synthèse bibliographique sur la gestion intégrée des zones côtières. État des lieux en France dans son contexte européen et international*. Rivages de France. 37 p.
- Rossi G. (1991) Erosion littorale et acteurs sociaux, l'exemple du Togo. *BAGF*, 3, 225-233.
- Rougerie G. et Beroutchachvili N. (1991) *Géosystèmes et paysages*. Paris, A. Colin, 302 p.
- Rouvillon F. (1998) *L'utopie*. Paris, Flammarion Corpus, 251 p.
- Rumpala Y. (2003) *Régulation publique et environnement - questions écologiques, réponses économiques*. L'Harmattan, Collection Logiques Politiques, 373 p.
- Ruz M.-H., Meur-Férec C. (2004) [Influence of high water levels on aeolian sand transport and upper-beach/dune evolution on a macrotidal coast, Wissant Bay, Northern France. *Geomorphology*, 60, p. 73-87.](#)
- Scarwell H. et Lagagnier R. (2002) Eau et intercommunalité dans la région Nord-Pas-de-Calais : état d'avancement des SAGE à travers l'exemple du SAGE de la Canche. *BAGF*, 2002-1, p. 104-122.
- Schirmann-Duclos D., Laforge F. (1999) *La France et la mer*. P.U.F., collection Major, 348p.
- Serres M. (1992) *Le contrat naturel*. Paris, Flammarion, 192 p.
- Sipka V. (1997) Les cellules sédimentaires du littoral du Nord Pas-de-Calais, Nord de la France. Définition et Applications. Actes du colloque *Bordomer 97*, Tome 1, 61-70.
- Skole D.L. (2004) *geography as a great intellectual melting pot and the preeminent interdisciplinary environmental discipline*". *Annals of the Association of American Geographers*, 94-4, p. 739-743.
- Smouts M.-C. (1998) *Du Bon Usage De La Gouvernance En Relations Internationales*, In La gouvernance. Revue internationale des sciences sociales, n° 155, mars 1998, p. 88
- Sorre M. (1947) *Les fondements de la géographie humaine*. Paris, A. Colin, 3 volumes.
- Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, Région Nord-Pas-de-Calais - Espace Naturel Régional (2003). *Plan Littoral d'Actions pour la Gestion de l'Erosion sur le littoral de la Côte d'Opale*, 186 p.
- Theys J. (1992) La terre outragée, les experts sont formels. Paris, *Autrement*, Série, 334 p.
- Theys J. (2002.a) L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. *Développement Durable et Territoire*, dossier 1 "Approche territoriale du développement durable", mise en ligne septembre 2002.
- Theys J. (2002.b) La Gouvernance entre innovation et impuissance : le cas de l'environnement. *Développement Durable et Territoires*. Revue Electronique, Dossier 2 "Gouvernance Locale et Développement Durable", Mise En Ligne Novembre 2003.

- Thiébaud L. (1988) *Pouvoir politique et protection de la nature*. In Cadoret A. (ed.) *Chasser le naturel...* Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 157 p.
- Thoenig J.-C. (1998) L'usage analytique du concept de régulation. In Commaille J. et Jobert B. (dir.) *Les métamorphoses de la régulation politique*. LGDJ, Droit et Société, MSH, p. 35-53.
- Tobin G.A. et Montz B.E. (1997) *Natural hazards-explanation and integration*. Londres, Guilford Press, 388 p.
- UNESCO (1997) Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière, *Manuel et guides de la Commission Océanographique Intergouvernementale*, 36, Paris, 47 p.
- Vassallucci J.-L. (1997) Le suivi de l'impact des actions anthropiques sur le littoral de la Manche orientale. In Baudot P., Bley D., Brun B., Pagezy H., Vernazza-Licht N. (eds). *Impact de l'homme sur les milieux naturels. Perceptions et mesures*. Travaux de la Société d'écologie humaine, Bergier, p. 155-170.
- Verger F. et Ghirardy R. (2005) *Marais et estuaires du littoral français*. Belin, 335 p.
- Veyret Y. (1999) *Géo-environnement*. Paris, SEDES, Collection Campus, 160 p.
- Veyret Y. (dir.), Beucher S., Reghezza M. (2004) *Les risques*. Bréal, 205 p.
- Veyret Y. (dir.), Bost F., Cambrézy L., Donze J., Glemarec Y., Heude J., Janin P., Meschinet de Richemond N., Pelletier P., Thouret J.-C., Viellard-Baron H., (2003), *Les risques*, Paris, Sedes, collection DIEM, 255 p.
- Veyret Y., (2004) Risques et développement durable. *Historiens et Géographes*, n°spécial vers une géographie du développement durable, 241-248.
- Veyret Y., Garry G., Meschinet de Richemond N. (dir.) (2004) *Risques naturels et aménagement en Europe*. Paris, A. Colin, 254 p.
- Veyret Y. et Meschinet de Richemond N. (2001) *Risques naturels et catastrophes : un premier bilan des travaux publiés en France par les géographes français*. Comité National Français de Géographie. <http://cnfg.univ-paris1.fr>.
- Veyret Y. et Vigneau J.-P. (dir) (2002) *Géographie physique, Milieux et environnement dans le système terre*. Paris, A. Collin, collection U géographie, 368 p.
- Viard J. (1990) *Le tiers espace. Essai sur la nature*. Paris, Méridiens Klincksieck, 152 p.
- Villevielle A. (1997) *Les risques naturels en Méditerranée, situation et perspectives*. Les Fascicules du Plan Bleu. Economica, 160 p.
- Vivian R. (1982) *Conclusion du colloque Montagne et Aménagement*. LAMA, CNRS, Grenoble.
- Wachter S. (dir) (2002) *L'aménagement en 50 tendances*. DATAR, éditions de l'aube, 218 p.
- Wackermann G., Huetz de Lempis C. et Husson J.P. (dir) (1998) *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris, Ellipses, 143 p.
- Watsuji T. (1935) *Fûdo, ningengakuteki* (Le Milieu, étude de science humaine). Tôkyô, Iwanami.
- Weber M. (1963) *Le savant et le politique* (écrit en 1919). Paris : Union Générale d'Éditions, Collection Le Monde en 10-18, 186 p.
- Yellès N. (1997) *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux*. Thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris I, 392 p.
- Ziegler D.J., Johnson J.H., Brunn S.D. (1983) *Technological Hazards*. Ressource publications in Geography. Association of American Geographers, Washington D.C..

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : un parcours de géographe	17
Figure 2 : le géographe du Petit Prince, aquarelle de A. de Saint-Exupéry, 1951.	29
Figure 4 : <i>A storm</i> , tableau de W. Turner, 1823.	45
Figure 5 : Plage normande, tableau d'E. Boudin, 1883.	45
Figure 6 : dédoublement et densification du bâti vers la côte.	46
Figure 7 : photographie de la plage de Blankenberge (Belgique), août, 2005.	47
Figure 8 : photographie du port ouest de Dunkerque, 2003.	47
Figure 9 : schéma des principaux textes et outils s'appliquant à la gestion de l'espace littoral.	55
Figure 10 : degrés de priorité accordés à l'ouverture au public et à la conservation des écosystèmes selon le statut des sites.	61
Figure 11 : schéma des principaux acteurs intervenant dans la préservation des espaces littoraux de nature.	62
Figure 12 : matrice acteurs / actions pour la préservation des espaces littoraux de nature. .	71
Figure 13 : photographies d'exemples de dégradation volontaire de sites dunaires protégés	89
Figure 14 : photographies soulignant le contraste entre la demande de respect par le public du milieu dunaire et les actions menées par les gestionnaires pour accroître la biodiversité (dune du Perroquet, 59).	90
Figure 15 : photographie des dunes de Sefton Coast (U.-K), 1998.	94
Figure 16 : L'émergence des risques côtiers : dynamiques convergentes du trait de côte et de l'occupation du rivage.	107
Figure 17 : Copie d'extraits d'un rapport du 10 février 1885, archives SMBC.	108
Figure 18 : publicité d'agence immobilière pour un programme en front de mer à Berck/Mer (62).	109
Figure 19 : schéma des principaux acteurs de la gestion des risques d'érosion côtière.	112
Figure 20 : tableau de l'évolution de trésorerie 1995-2004 du fonds de prévention des risques naturels majeurs. Source : projet de loi de finance 2006, écologie et développement durable.	116
Figure 21 : photographies de la maison détruite sur la falaise nord de Wimereux.	118
Figure 22 : photographies d'une des maisons détruites à Criel-sur-Mer.	118
Figure 23 : photographie de la plage de Châtelailon après les opérations de rechargement, 2004.	120
Figure 24 : schéma du "système vulnérabilité".	138
Figure 25 : Grille d'analyse type.	139
Figure 26 : tableau synthétique des descripteurs des 4 grilles d'évaluation de la vulnérabilité.	142
Figure 27 : Graphique en radar type reflétant le profil de vulnérabilité pour un site.	143
Figure 28 : Localisation des quatre communes tests de la Côte d'Opale	144
Figure 29 : localisation de la commune test de Méditerranée.	145
Figure 30 : éléments de présentation de Wimereux.	146
Figure 31 : éléments de présentation de Oye-Plage.	146
Figure 32 : éléments de présentation de Bray-Dunes.	147
Figure 33 : éléments de présentation de Wissant.	147
Figure 34 : éléments de présentation de Frontignan.	148
Figure 35 : indices synthétiques de vulnérabilité pour les 5 communes étudiées.	149
Figure 36 : superposition des radars de vulnérabilité des cinq communes étudiées.	152
Figure 37 : grille d'expertise pour la sélection des dossiers (RCT - DATAR).	166
Figure 38 : tableau des 25 dossiers lauréats et des 21 dossiers rejetés.	167
Figure 39 : questionnaire Sphinx d'analyse des 49 dossiers	169
Figure 40 : carte des communes impliquées dans un moins un des projets GIZC.	172
Figure 41 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur classement.	173

Figure 42 : croisement du classement du dossier et du statut du porteur.....	175
Figure 43 : carte de la répartition des 49 dossiers selon le type de porteur.....	176
Figure 44 : croisement du classement du dossier et de la taille du territoire de projet	177
Figure 45 : nombre de communes des projets de taille <i>micro</i> et <i>méso</i>	177
Figure 46 : croisement de la taille du territoire et de l'expérience en matière de GIZC.....	178
Figure 47 : carte de la répartition des 49 dossiers selon la taille du territoire de projet.	179
Figure 48 : croisement du classement du dossier et des partenariats.	180
Figure 49 : partenariats affichés dans les 49 projets.....	181
Figure 50 : croisement du classement du dossier et des principaux objectifs.	182
Figure 51 : croisement du classement du dossier et des principaux objectifs en valeurs proportionnelles.....	185
Figure 52 : croisement du classement du dossier et de l'articulation avec les politiques publiques.....	186
Figure 53 : articulation avec les politiques publiques affichées dans 36 projets.	187
Figure 54 : croisement du classement du dossier et des principaux objectifs en valeurs proportionnelles.....	188
Figure 55 : croisement du classement du dossier et des outils proposés.....	189
Figure 56 : classement des modalités des critères de la GIZC.....	189
Figure 57 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration sectorielle.	191
Figure 58 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration terre-mer.	193
Figure 59 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration des politiques publiques.....	195
Figure 60 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'intégration des citoyens.....	197
Figure 61 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau de dimension durable.	199
Figure 62 : carte de la répartition des 49 dossiers selon leur niveau d'expérience, d'avancement dans la procédure GIZC.....	201
Figure 63 : croisement du classement du dossier et des critères de la GIZC.....	202
Figure 64 : modalités les plus souvent citées pour les 28 projets lauréats	203
Figure 65 : modalités les plus souvent citées pour les 21 projets rejetés.	204

ANNEXES

ANNEXE 1 : noms complets des 49 dossiers de réponse de l'appel à projet DATAR SG Mer.

Nom complet	Noms courts
Côte d'Opale	<i>Opale</i>
La baie de Somme et sa région	<i>Somme</i>
Expérience de transfert de galets par voie maritime au droit du port de Dieppe	<i>Dieppe</i>
La traction animale au service du littoral	<i>Caux</i>
GIP Seine-Aval- une stratégie de gestion intégrée de l'estuaire de la Seine	<i>Seine</i>
Vers une gestion concertée de l'estuaire de la Seine - ville du Havre	<i>Havre</i>
Conflits d'usage et planification : construire ensemble un développement équilibré de la côte des havres	<i>Coutances</i>
Baie du Mont Saint-Michel	<i>Mont St Michel</i>
Gestion intégrée du littoral, pays de Brest, Pays maritime	<i>Brest</i>
Un développement équilibré pour la Baie de Douarnenez	<i>Douarnenez</i>
Douarnenez, création d'un portail internet	<i>Douarn.@</i>
Pour un projet de territoire Ouest Cornouaille	<i>Cornouaille</i>
Le cycleau Belon, Pays de Quimperlé	<i>Belon</i>
Trois projets expérimentaux sur trois échelles du territoire, pays de Lorient	<i>Lorient</i>
Bassin versant littoral de la Ria d'Etel	<i>Etel</i>
Pour un PNR Golfe du Morbihan	<i>Morbihan</i>
Pour une "charte des espaces côtiers bretons"	<i>Bretagne</i>
Processus de formation-action à la GIZC	<i>Cap Atlantique</i>
Pays de Marennes-Oléron	<i>Marennes</i>
GIZC pays Royannais	<i>Royan</i>
Au fil de l'eau, du Médoc au Bassin d'Arcachon	<i>Gironde</i>
Pour la définition d'une politique de GIZC du pays Adour-Landes Océanes	<i>Landes</i>
Politique du Littoral, planification SCOT, projet de territoire : le littoral aquitain	<i>Aquitaine</i>
GIZC à Argeles sur Mer	<i>Argeles</i>
Utilisation des nouvelles technologies pour faciliter le GIZC	<i>Pyrénées</i>
Le complexe lagunaire de Canet Saint Nazaire	<i>Canet</i>
Des Corbières à la Méditerranée : GIZC autour des étangs du Narbonnais	<i>Narbonnais</i>
GIZC sur le bassin de Thau	<i>Thau</i>
Le golfe d'Aigues-Mortes Terre de Camargue	<i>Aigues-Mortes</i>
Programme concertée d'action pour la gestion des risques naturels, la gestion durable des ressources aquatiques et la maîtrise de la fréquentation touristique	<i>Camargue</i>
GIZC Marseille	<i>Marseille</i>
Les Maures, un territoire de Méditerranée pour une gestion intégrée du Littoral	<i>Maures</i>
Création d'un outil de pilote d'aide à la GIZC	<i>Nice</i>
Prise en compte des risques de pollution marine à l'échelle d'une baie et d'un bassin versant transfrontalier Roya, Riviera, Principauté de Monaco	<i>Monaco</i>
Deux communes, Lecci et Zonza, pour un territoire partagé	<i>Lecci Zonza</i>
Le golfe de Valinco : un écrin bleu à protéger	<i>Valinco</i>
Un développement du grand site de Girolata-Osani respectueux de l'environnement et des hommes	<i>Girolata</i>
La Balagne, montagne tournée vers la mer	<i>Balagne</i>
Etang de Biguglia : un développement équilibré du littoral et de son arrière pays par un usage raisonné des ressources et de l'espace	<i>Biguglia</i>
Costa Verde et Casinca	<i>Costa Verde</i>
Siet protégé de la pointe à Bacchus	<i>Bacchus</i>
Mise en valeur de la zone nord-ouest de Marie-Galante	<i>Marie-Galante</i>
Terre de Bas, île des terroirs et des savoirs	<i>Terre-de-Bas</i>
La Désirade, l'île des trésors	<i>Désirade</i>
Gestion inter-régionale des zones littorales des villes de Sainte Anne et Souffrière	<i>Ste Anne</i>
Ville de Schoelcher	<i>Scholcher</i>
Suivi de l'évolution de la baie du Robert	<i>Robert</i>
Owala "ensemble : en même temps au même niveau", modèle novateur de gestion intégrée des problématiques d'aménagement et de développement de la zone côtière du Nord Ouest Guyannais.	<i>Owala</i>
<i>Pour une gestion intégrée du littoral Ouest de l'île de la Réunion</i>	<i>Réunion</i>

ANNEXE 2 : Arrêté du 26 juin 2006 portant nomination au Conseil National du Littoral

J.O n° 147 du 27 juin 2006 page 9637 texte n° 42

Décrets, arrêtés, circulaires

Mesures nominatives

Premier ministre

Arrêté du 26 juin 2006 portant nomination au Conseil national du littoral

NOR: INTR0600518A

Par arrêté du Premier ministre, du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et du ministre délégué à l'aménagement du territoire en date du 26 juin 2006, sont nommés membres du Conseil national du littoral, pour une durée de cinq ans :

Au titre des élus

1. Parlementaires

Sur proposition du président de l'Assemblée nationale

Louis Guédon.
Jean-Claude Guibal.
Jacques Le Guen.
Marylise Lebranchu.
Hélène Tanguy.

Sur proposition du président du Sénat

Jean-Paul Alduy.
Yolande Boyer.
Patrice Gélard.
Joseph Kergueris.
André Trillard.

2. Représentants des collectivités territoriales du littoral

et de leurs groupements

Sur proposition de l'Association des régions de France

Ange Santini.

Sur proposition de l'Assemblée des départements de France

Maurice Jannin.
Aimé Kergueris.

Sur proposition de l'Association des maires de France

En qualité de représentants des communes :

Jean-Claude Baudrais.
Philippe Boennec.
Bernard Cazeneuve.
Yvan Zerbone.

En qualité de représentants des établissements publics de coopération intercommunale :

Joël Batteux.
Didier Borotra.

3. Représentants des collectivités territoriales du littoral des quatre façades maritimes de métropole et d'outre-mer et de leurs groupements

En qualité de représentants de la façade mer du Nord - Manche orientale :

Sur proposition de l'Association des régions de France

Frédérique Heurguier.

Sur proposition de l'Assemblée des départements de France

Jean-François Le Grand.

Sur proposition de l'Association des maires de France

En qualité de représentant des communes :

Jean-François Rapin.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :

Frédéric Cuvillier.

En qualité de représentants de la façade Atlantique - Manche occidentale :

Sur proposition de l'Association des régions de France

Jannick Moriceau.

Sur proposition de l'Assemblée des départements de France

Loïc Le Meur.

Sur proposition de l'Association des maires de France

En qualité de représentant des communes :

Jean-Pierre Dufau.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :

Patrick Nayl.

En qualité de représentants de la façade méditerranéenne :

Sur proposition de l'Association des régions de France

Nicette Aubert.

Sur proposition de l'Assemblée des départements de France

Alain Spada.

Sur proposition de l'Association des maires de France

En qualité de représentant des communes :

France Gamerre.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :

Michel Moly.

En qualité de représentants de la façade outre-mer :

Sur proposition de l'Association des régions de France

Patrice Tirolien.

Sur proposition de l'Assemblée des départements de France

Claude Lise.

Sur proposition de l'Association des maires de France

En qualité de représentant des communes :

Roger Nadeau.

En qualité de représentant des établissements publics de coopération intercommunale :

Maurice Gironcel.

Au titre des activités économiques, sociales, culturelles
et associatives, des usages du littoral et des personnalités qualifiées

4. Représentants des syndicats patronaux et salariés

Désignés par :

Le Mouvement des entreprises de France :

Fernand Bozzoni.

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises :

Georges Strullu.

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles :

Laurent Kerlir.

L'Union nationale des professions libérales :

Jean-Pierre Ferrandes.

L'Union professionnelle artisanale :

Jean Lardin.

La Confédération générale du travail :

Jean-Paul Quinqueneau.

La Confédération française démocratique du travail :

Guy Guyot.

La Confédération générale du travail-Force ouvrière :

Régis Soenen.

La Confédération française de l'encadrement-CGC :

Claude Courty.

La Confédération française des travailleurs chrétiens :

Pierre Euzenes.

5. Représentants d'organisations et d'activités professionnelles représentatives des activités ou des usages du littoral

Désignés par :

Le Comité national de la conchyliculture :

Martial Monnier.

Le Comité national des pêches maritimes et élevages marins :

Pierre-Georges Dachicourt.

Armateurs de France :

Joël Nogues.

L'Union des ports autonomes et des chambres de commerce et d'industrie maritimes (UPACIM) :

Michel Quimbert.

La Fédération des industries nautiques :

Annette Roux.

La Fédération des ports de plaisance :

Serge Pallarès.

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) :

Pierre Alfonsi.

La Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA) :

Francine Rocher.

6. Représentants d'activités associatives

Le président de l'association Rivages de France :

Jérôme Bignon.

Sur proposition de la ministre de l'écologie

et du développement durable

En qualité de représentants d'associations oeuvrant dans le domaine de la protection des milieux et des espaces littoraux et marins :

Benoît Busson.
Lucien Chabasson.
Joël Retiere-Lehideux.

Sur proposition du ministre chargé de la culture

et de la communication

En qualité de représentant d'association concourant à la mise en valeur du patrimoine maritime :

Gérard d'Aboville.

Sur proposition du ministre de la jeunesse,

des sports et de la vie associative

En qualité de représentant d'association concourant au développement des activités nautiques, notamment dans le domaine du loisir et du tourisme :

Jean Kerhoas.

Sur proposition du ministre de l'agriculture et de la pêche

En qualité de représentant d'association oeuvrant dans le domaine de la pêche de loisirs :

Marcel Ordan.

7. Représentants d'établissements publics et organismes

Désignés par :

L'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie :

Bruno Hug de Larauze.

L'Assemblée permanente des chambres d'agriculture :

Rémi Bailhache.

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat :

Bernard Cazala.

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres :

Didier Quentin.

L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer :

Jean-Yves Perrot.

Le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux :

Pierre Maille.

8. Personnalités qualifiées

Désignées en raison de leurs compétences en matière de protection, d'aménagement et de mise en valeur du littoral et du milieu marin :

Sur proposition du ministre de l'intérieur

et de l'aménagement du territoire

Lionnel Luca.

Sur proposition du ministre des transports, de l'équipement,

du tourisme et de la mer

Yves Lagane.

Désignées en raison de leurs compétences en matière de littoral et de milieu marin de la mer Caraïbe et de l'océan Indien respectivement :

Sur proposition du ministre chargé de l'outre-mer

Harry Arnoux.

Mansour Kamardine.

Désignée en raison de ses compétences scientifiques en matière de préservation des milieux naturels et littoraux :

Sur proposition du ministre chargé de l'environnement

Lucien Laubier.

Le président de l'Association nationale des élus du littoral (ANEL) : Yvon Bonnot.